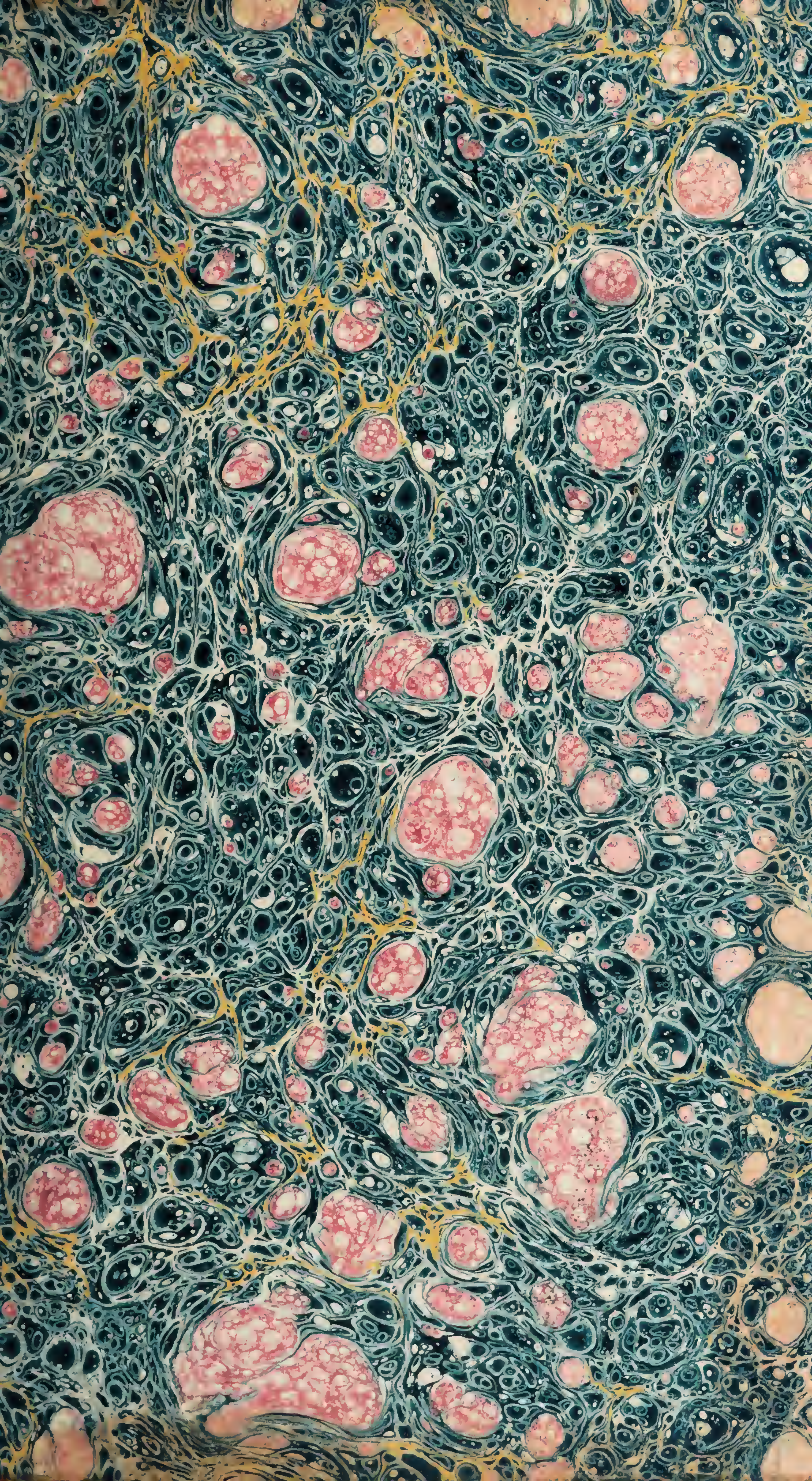






TRAITÉ

DES

MALADIES VÉNÉRIENNES,

TRAITÉ

DES

MALADIES VÉNÉRIENNES,

ANCIENNES, RÉCENTES, OCCULTES ET DÉGÉNÉRÉES,

ET MÉTHODE

DE LEUR GUÉRISON

PAR LE ROB ANTI-SYPHILITIQUE,

Avec l'Histoire des divers moyens employés jusqu'ici par les gens de l'Art;

SUIVI

D'un choix de Cures étonnantes, opérées par ce Remède, et des Pièces justificatives;

PAR M. BOYVEAU LAFFECTEUR,

MÉDECIN.

Par l'art que j'inventai les maux s'évanouissent :
Des puissans végétaux les vertus m'obéissent.

OVIDE.

PARIS,

Chez l'AUTEUR, rue de Varennes, n° 10, faubourg Saint-Germain.

1814.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET, RUE CHRISTINE, N° 5.

J'ai annoncé que, dans l'origine, par des motifs particuliers, je me suis déterminé à présenter mon remède à la Société de Médecine, sous le nom de LAFFECTEUR : aujourd'hui que la loi ordonne de porter son nom propre, je reprends celui de mon père, et je signerai à l'avenir : BOYVEAU LAFFECTEUR.



INTRODUCTION.

J'ai posé, en 1779, les fondemens de cet ouvrage. Il s'est accru par mes succès. Une foule d'observations de la plus exacte vérité et de la plus grande importance, insérées dans les nombreuses éditions que je fus obligé d'en faire, excitèrent la curiosité du public. Enfin les matériaux devenant tous les jours plus abondans, je compris qu'une brochure destinée à servir de manuel aux malades qui en étaient l'objet, ne satisfaisait point le désir que j'ai d'être utile à l'humanité, ne suffisait pas pour justifier l'enthousiasme de ceux que je dérobe à la douleur et à la mort, et à la confiance du Gouvernement qui me protège. Il fallait que j'exposasse tous mes titres à la bienveillance publique ; que je fisse l'histoire de mes tâtonnemens, pour arriver à la perfection que j'ai donnée à

mon remède ; que je parlasse à l'homme simple que je guéris, et à l'homme instruit qui me juge, en appuyant mes succès par ma théorie, et ma théorie par mes succès. Cet ouvrage, commandé par tant de motifs, devenait un devoir pour moi, et j'ai commencé à le remplir en 1793.

Alors mes études, mes recherches, et mes nombreuses expériences n'avaient pas encore produit le fruit que j'en ai obtenu. L'histoire des maladies vénériennes, depuis la découverte du Nouveau-Monde jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, n'était pas présente à ma pensée ; je n'avais pas calculé avec assez de précision, les pas que l'art de guérir avait faits pour fixer ceux que je pouvais y ajouter : le dirai-je ? je m'étais livré avec trop d'activité à la pratique, pour raisonner assez ma théorie. Cependant cette brochure, malgré son insuffisance, eut plusieurs éditions qui sont épuisées. Fort d'une expérience de trente années, je remets mon ouvrage dans le creuset, afin de le rendre

un peu plus digne de l'attention publique, et de justifier en quelque sorte l'indulgence dont l'Europe semble avoir honoré à-la-fois et mes cures et mes écrits.

Des divisions trop multipliées empêchaient de saisir l'ensemble de mes *Recherches sur la méthode de guérir les maladies vénériennes ;* je rectifie ce premier plan ; j'établis un ordre qui le simplifie ; tous les yeux verront et pourront distinguer sans peine le tronc, les branches, les rameaux du grand arbre que j'ai planté.

Le style plus châtié, l'érudition plus ménagée, blessera moins l'homme de goût, soit dans le texte, soit dans les notes.

J'avais négligé de faire l'histoire utile et curieuse de la peste vénérienne, depuis Christophe Colomb jusqu'à l'heureuse découverte du Rob ; cette histoire est d'autant plus intéressante, que le tableau des tentatives infructueuses faites depuis

Jacques Béranger de Carpi, qui le premier employa le mercure jusqu'à nous, peut seul nous faire apprécier le remède ami de l'homme que je substitue à tous les poisons du règne minéral : cette omission est réparée. J'ai donné un précis de cette histoire dans la brochure intitulée : *Observations sur le Rob Anti-Syphilitique ;* mais on le trouvera ici dans toute son étendue, au commencement de cet ouvrage.

Une omission plus importante, et que j'ai aussi réparée, est celle de l'article essentiel de la gonorrhée.

On sait que la gonorrhée, non pas celle appelée *bénigne*, mais la virulente, est l'accident qui suit le plus souvent l'inoculation vénérienne.

Cette maladie si douloureuse, et quelquefois si opiniâtre dans le traitement, toute locale qu'elle paraît dans son principe, prend, quand on la néglige, tous les caractères de la vraie peste vénérienne.

Je m'empresse d'annoncer que la modification que j'ai faite, et que j'emploie pour le traitement de la gonorrhée, ne convient pas plus à la guérison de la maladie vénérienne proprement dite, que le Rob ne convient à celle de la gonorrhée.

Ces raisons devraient m'engager à donner au traité de la gonorrhée une place étendue dans le livre de mes *Recherches* ; je me rends aujourd'hui au vœu général, et j'espère que ce chapitre remplira l'attente des amis de l'humanité, sur-tout celle de mes malades.

Le plan de l'ouvrage que je présente a été tracé dans le Recueil des *Observations*.

La première partie renfermera une histoire assez détaillée de la maladie vénérienne, depuis son origine jusqu'à l'époque de ma découverte du *Rob Anti-Syphilitique*.

La seconde sera consacrée à l'examen des diverses méthodes employées à l'ex-

tirpation de ce fléau terrible, qui, après avoir ravagé et désolé l'ancien et le Nouveau-Monde, vient d'achever ses fatales conquêtes, en dégradant l'espèce humaine jusque dans les terres australes.

Comme les méthodes mercurielles sont celles qui, par un préjugé funeste, ont obtenu le plus de suffrage, j'examinerai ce prétendu spécifique sous ses divers points de vue; je le suivrai dans toutes ses modifications, dans toutes ses combinaisons; je suivrai le mercure depuis son état naturel jusqu'à son union avec l'acide marin, qui le rend, sous le nom de *sublimé corrosif*, le plus dangereux des remèdes, ou plutôt le plus violent des poisons; je démontrerai l'inefficacité et le danger de ce funeste minéral, qu'à la honte de la raison, et plus encore pour le malheur de l'humanité, on s'obstine à regarder comme l'unique antidôte de la contagion vénérienne.

La troisième partie contiendra l'histoire du Rob Anti-Syphilitique, et celle

des persécutions, tantôt sourdes, tantôt éclatantes, qu'il a essuyées à l'époque de sa découverte ; j'y exposerai les mesures prises par le Gouvernement pour connaître et pour constater son heureuse efficacité : on y verra comment il a surmonté tous les obstacles que la routine, l'envie et l'empirisme opposaient à sa propagation, et peut-être passera-t-on de l'admiration de la bonté du spécifique, à quelque sentiment de reconnaissance pour son inventeur, pour un homme que les dénis de justice ne rebutèrent jamais, que les calomnies n'ont point découragé, et qui, fort d'une conscience pure, d'un désintéressement qui nuisait à sa fortune, fut indemnisé de tous ses sacrifices par l'amitié des malades qui lui doivent la vie, et par l'estime de quelques hommes généreux aux intérêts desquels sa découverte heureuse devenait malgré lui contraire.

La quatrième partie offrira ma théorie

de la gonorrhée, et la méthode la plus sûre pour la guérir.

Elle sera suivie de l'examen des maladies vénériennes chroniques, sans signes évidens, c'est-à-dire, masquées, dégénérées et compliquées, et par cela même d'autant plus dangereuses, que rien n'éclairant sur leur origine, il n'est pas aisé d'indiquer le traitement qui leur convient. J'établirai le siège de cette maladie, j'en ferai connaître la marche, et j'indiquerai la méthode qu'il faut suivre pour la guérir. Cette théorie confirme les avantages de la modification de mon Rob sur toutes les préparations mercurielles.

La cinquième partie fournira la preuve de l'utilité de mon travail et de la sûreté de mes moyens; je rassemblerai là une foule de guérisons en tout genre, plus considérable que celle du Recueil des observations, et capable, par le caractère de vérité dont elle est empreinte, de

triompher du pyrrhonisme le plus décidé; je ne présenterai qu'un choix; car si je réunissais les détails de toutes les cures que j'ai opérées en Europe et dans le Nouveau-Monde depuis près de trente ans que je traite avec un succès toujours soutenu les maladies vénériennes les plus rebelles au traitement ordinaire, mes malades seraient guéris avant d'avoir pu lire cette longue et fidèle histoire.

La sixième et dernière partie de cet ouvrage pourra plaire aux hommes de l'art, qui veulent me juger sur l'exposé de mes moyens; mais elle est inutile à l'homme qui me connaît bien, et au malade que j'ai eu l'avantage de guérir.

Il s'agit des pièces justificatives constatant la douceur et la bonté de ma méthode, la multiplicité de mes expériences, et la certitude de mes guérisons.

Comme, dans une matière qui intéresse tous les hommes, le premier devoir du médecin est d'écarter de lui le plus

léger soupçon de charlatanisme, je me propose de n'admettre dans le choix des cures et des pièces qui les certifient, que celles qui peuvent être attestées par les malades guéris, par les gens de l'art qui ont suivi leur traitement, ou par les hommes publics que le Gouvernement a chargés à cet effet d'une prudente surveillance.

Les empiriques, comme je le dis dans la préface de mes *Observations*, se cachent derrière des morts pour en imposer aux vivans: moi qui ne veux tromper personne, je vais à mon but, celui d'être utile, avec la conscience de mes forces et de ma moralité.

La division de tous ces articles est dans cet ouvrage nécessairement la même que dans ma brochure d'*Analyse*. Au moyen de cet ordre, l'intérêt va croissant, et je soutiens l'attention.

Les cures opérées dans les départemens seront exposées les premières; celles dont

les médecins de Paris ont pu être témoins au sein de cette grande ville, suivront immédiatement.

Je finirai par celles qui ont été ordonnées par le Gouvernement, et opérées dans les hospices par les commissaires qu'il avait nommés à cet effet, et qui tous appartenaient aux sociétés savantes de la capitale.

Si j'eusse suivi l'ordre des dates, mon travail eût été plus facile; mais il eût peut-être été inutile par l'ennui qu'il aurait donné au lecteur. Toutes les fois qu'on peut adopter une méthode analogique, il faut abandonner les autres; celles-ci peuvent convenir à la paresse de l'écrivain, mais non pas au goût du lecteur.

Quant aux pièces justificatives, aux observations des gens de l'art, et aux procès-verbaux que le peu d'espace du Recueil des *Observations* ne m'a pas permis d'indiquer, je leur donnerai ici de plus grands développemens : je transcrirai,

même littéralement, quand l'intérêt public l'exigera, la minute de quelques lettres importantes qu'on m'a permis de publier.

Tel est le précis de cet ouvrage sur lequel j'appelle l'attention et l'indulgence du public. Je serai quelquefois obligé de m'arrêter pour instruire le lecteur du soulèvement qu'a excité, à diverses époques, la découverte de ma méthode, parmi les plus habiles dans l'art de guérir; car ce n'est pas une théorie lumineuse, c'est l'avantage résultant de cette théorie qui afflige l'envie : on pardonne aisément en médecine à celui qui n'est supérieur que dans son cabinet; mais voir guérir des malades, que soi-même on a manqués, c'est le désespoir de tout empirique, qui ne cherche la renommée que pour donner un appui à ses fourberies.

Il n'est pas dans mon caractère, comme je l'ai déjà dit, de repousser des libelles par des libelles : je gémis des erreurs, je

méprise les outrages, et je ne réponds à la critique la plus honnête qu'en profitant de ses avis. Mon parti est pris. Il m'est bien dicté par l'amour de mes semblables. Je ne répondrai désormais à mes détracteurs, quels qu'ils soient, qu'en guérissant les infortunés manqués avec l'*acide nitreux*, ou les prétendus *Robs*, la *poudre unique*, l'*élixir* et l'*opiat* de *gaïac*, les *dragées*, les *pillules*, les *pastilles*, etc., tous merveilleux spécifiques, dont les vertus ne sont connues que de ceux qui les débitent.

L'exposé des recherches que je présente aujourd'hui au public, exige un style simple : moins un livre de ce genre annonce de prétention, plus il est évident qu'il part d'une ame pénétrée du désir de cicatriser une des plaies les plus profondes de l'homme civilisé.

J'ai mis tous mes soins à répondre à l'attente générale, et l'ouvrage serait plus digne de l'attention de mes lecteurs, si

j'avais pu me permettre d'employer exclusivement à éclairer mes malades, un tems précieux que je destine à les guérir.

PREMIÈRE PARTIE.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE

DE

LA MALADIE VÉNÉRIENNE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS, ET DES REMÈDES EMPLOYÉS POUR LA PALLIER OU LA GUÉRIR.

GRACE aux progrès de la raison, nous pouvons tracer le tableau de la maladie vénérienne; le timide scrupule ne vient plus arrêter la plume. La persuasion presque générale que le libertinage a introduit en Europe le mal vénérien, et qu'il en perpétue les ravages, condamnait au silence le médecin prudent qui craignait d'alarmer la pudeur par des termes capables de l'effaroucher.

Heureusement une considération bien fondée est venue lever ces scrupules : le fléau des maladies vénériennes ne frappe pas toujours des hommes dissolus. Combien d'inno-

centes victimes gémissent en silence du malheur d'avoir été poussées dans l'abîme de la contagion ! Ici, l'enfant sort du sein de sa mère le corps à demi-gangrené, et semble ne recevoir l'existence que pour maudire un jour le père qui la lui a donnée. Là, une femme tendre et sensible, trouve dans les chastes embrassemens de l'hymen le germe d'une maladie qui va flétrir ses charmes, empoisonner sa vie, et lui faire haïr l'époux qu'elle voulait aimer.

Si le fléau vénérien peut s'égarer en frappant des têtes innocentes, la justice et l'humanité pressent l'homme de bien de ne point les abandonner à leur fatale destinée.

Quelques écrivains prétendent que la maladie vénérienne a pris son origine au berceau du monde.

Ce serait faire injure à mes contemporains que de réfuter le système des astrologues, qui attribuent l'apparition de la maladie vénérienne à une conjonction de Mars, de Saturne et de Jupiter. L'astronomie a démontré qu'à l'exception de la lune et du soleil, l'influence des corps célestes ne se fait point sentir sur notre globe.

L'idée que les organes de la génération ont été viciés par l'union d'une femme impure

avec un antropophage, ne soutient pas mieux les regards de la raison : il n'y a aucun rapport entre la chair humaine que mange un cannibale, et le malheur de sortir infecté des bras de sa maîtresse.

L'opinion la plus étrange, la plus erronée, est celle du noble hongrois Senf, dont la bibliographie allemande a fait Sinapius : cet écrivain attribue l'origine du mal vénérien à un excès de chasteté. La traduction de son texte mérite d'être rapportée.

« La maladie vénérienne, s'il est vrai qu'elle » existe, n'est autre chose qu'une incommo- » dité produite par un excès de continence : » la liqueur spermatique, alors retenue dans » le corps, contracte de l'âcreté, et reflue » dans la masse générale des humeurs. Si ce » fluide, ainsi vicié, distend et corrode les » vaisseaux des organes de la génération, il » produit la gonorrhée ; s'il reste long-tems » mêlé avec la lymphe, il forme des bubons » aux aines et aux articulations, et des dou- » leurs ostéocopes. »

Le docteur hongrois cite, à l'appui de cette théorie, un homme veuf, de mœurs très-pures, mais du tempérament le plus ardent, qui, s'étant abstenu très-long-tems, non sans beaucoup de peine, du commerce des

femmes, éprouva peu-à-peu tous les accidens qui caractérisent le mal vénérien, et n'en trouva la guérison que dans les bras d'une seconde épouse.

La théorie de Sinapius est contraire à l'expérience des siècles et aux premiers élémens de l'anatomie : l'excès de la continence irrite le faisceau fibrillaire, produit des vertiges, la manie même, mais jamais les symptômes qui caractérisent la peste vénérienne : jamais la médecine n'a vu, soit chez les solitaires de la Thébaïde, soit chez les bonzes de la Chine, la maladie dont François I[er] mourut.

Il y a de savans observateurs qui se sont un peu plus rapprochés de la nature, en supposant que le mal vénérien pouvait tirer son origine de l'union d'une femme sans mœurs avec un lépreux, car il y a plus de rapport entre les symptômes de la lèpre et ceux de la peste vénérienne; et si les conjectures pouvaient suppléer à des faits, on serait tenté de croire que le virus de la lèpre ordinaire, rendu plus actif par les plaisirs immodérés de l'amour, a pu, en viciant les organes de la génération, donner naissance à la maladie vénérienne.

Cependant les Annales du moyen âge contredisent cette hypothèse. Il fut un tems où

la lèpre couvrait la surface de l'Europe : on comptait en France, et dans les royaumes qui l'avoisinent, jusqu'à *dix-neuf mille hôpitaux* consacrés au traitement de cette affreuse épidémie; et comme la lèpre, en augmentant l'effervescence du sang, donnait plus d'activité au désir de la jouissance, il est bien évident que, s'il n'y avait pas eu une ligne de démarcation bien distincte entre les deux maladies, l'Europe entière aurait été couverte de vénériens, un grand nombre de siècles avant que la conquête du Nouveau-Monde nous eût donné la maladie vénérienne.

Je ne doute pas qu'il n'y ait eu de tout tems des vices affectés aux parties génitales; vices nés du commerce immodéré des femmes sans mœurs, sujettes à des éruptions de peau, mal-saines, et sans propreté. Les maladies qui en ont été le résultat ont dû s'aggraver dans des contrées ardentes, où le sang bouillonne et s'embrase.

Ajoutons qu'il est difficile de se dissimuler que, par l'attrait irrésistible qui porte un sexe vers l'autre, l'abus des plaisirs des sens ne soit aussi ancien que leur usage; de là la conclusion si naturelle qu'une sorte de virus vénérien a pu se manifester dès la première population du globe sous divers aspects, tels

que la maladie de Job, la lèpre du moyen âge, et sur-tout l'éléphantiase, monstre né de l'intempérance égyptienne, qui, jusque sur le trône, allait frapper les Pharaon.

Mais ne voyant pas la maladie vénérienne, proprement dite, dans toutes ces maladies cutanées jointes aux vices des parties génitales, je m'abstenais de prononcer, lorsqu'une anecdocte, citée dans un ouvrage du fameux docteur Blégny, m'a ramené à la théorie qui suppose le fléau syphilitique aussi ancien que le monde.

Ce médecin vivait à la cour de France vers le milieu du 17e siècle; il se qualifiait directeur de l'Académie des nouvelles découvertes en médecine, et il écrivit, en 1674, sur l'art de guérir les maladies vénériennes, un livre que l'érudition médicinale copie depuis plus d'un siècle et demi sans le citer. On lit le fait suivant à la page 16 de la quatrième édition de cet ouvrage, donnée en 1692.

« Une fille de quatorze ans, poursuivie par sa mère qui voulait la battre, se réfugia chez un frère d'une communauté d'ouvriers, qui lui fit payer l'asile qu'il lui donnait en lui faisant violence : six membres de la communauté ayant eu connaissance de son attentat, le répétèrent tour-à-tour pour prix de leur

silence. L'infortunée victime de leur incontinence, rentrée dans la maison paternelle, fut enfermée par sa mère dans un cabinet où elle seule pouvait entrer : à peine six jours s'étaient écoulés qu'elle se plaignit de douleurs très-vives qu'elle ressentait aux parties naturelles : un chirurgien fut appelé, et déclara qu'il existait une maladie vénérienne ; cependant comme l'accident était contre toute vraisemblance aux yeux de la mère, on négligea de soigner la malade. Il lui survint un bubon à l'aine droite : dans une position aussi alarmante, la victime de l'intempérance des ouvriers fut contrainte à faire sa confession toute entière : l'affaire fut portée aux tribunaux ; ils ordonnèrent que les membres de la communauté seraient visités par des officiers de santé ; mais, après les recherches les plus rigoureuses, on les trouva tous jouissant d'une santé parfaite, sur-tout quant à l'organe générateur : il résultait de là que le mal vénérien pouvant naître du mélange des semences dans un sujet ou mal-propre ou déjà mal-sain, ce fléau était antérieur à l'époque de la découverte du Nouveau-Monde. »

Un des hommes qui semble avoir jeté de nos jours le plus de lumières sur l'antériorité de la peste vénérienne à l'invasion de Co-

lomb en Amérique, est le docteur Gruner, professeur à Jéna en Saxe : il a publié un volume *in-folio* de supplément à la collection célèbre de Luisinus, dans lequel il analyse une foule d'ouvrages grecs, latins et arabes, tous d'une haute antiquité, où se trouvent des choses curieuses concernant les maladies des organes de la génération dans les deux sexes : cette réunion de faits est infiniment spécieuse, mais elle soutient mal le regard pénétrant de la critique.

La gonorrhée dont parle Moïse dans le quinzième chapitre du *Lévitique*, n'est pas une vraie gonorrhée vénérienne.

Il est difficile de croire, quoi qu'en dise dom Calmet, l'historien des Vampires, que la maladie de Job, ainsi que celle de David, fut autre chose qu'une espèce de modification de la lèpre, qui amenait une blennoragie.

La maladie féminine des Scythes, dont parlent Hippocrate et Hérodote, ne doit être regardée que comme une affection des testicules, qui conduisait un malade efféminé à l'impuissance.

On trouve, il est vrai, dans Galien, dans Oribase et dans Dioscoride, la plupart des termes de la médecine moderne, pour caractériser les principaux accidens de la maladie

vénérienne ; mais ce sont nos écrivains qui, dans l'origine, ont tiré ces dénominations des Grecs, pour désigner les symptômes d'un mal qui semblait inconnu jusqu'à la fin du quinzième siècle ; le transport des mots *phymosis*, *bubons*, *condylôme*, dans nos langues modernes, ne prouve autre chose, sinon que nous n'avions point, il y a quelques siècles, de termes propres pour désigner la maladie vénérienne.

L'évêque Palladius, écrivain du cinquième siècle, cité au tome Ier de l'ouvrage de M. Swédiaur, se porte pour garant d'un fait dont il est permis de douter.

« L'hermite Héron, dit Palladius, saisi par » l'influence d'un mauvais génie, ne peut rester renfermé dans sa cellule : il se rend tout » d'un coup à Alexandrie...., fréquente les » théâtres, les hippodromes...., se livre à la » jouissance des femmes, et tombe dans le » plus affreux libertinage..... Son commerce » habituel était avec une danseuse de pantomimes.... A la fin il lui survint un anthrax » sur le gland : dans l'espace de six mois, le » mal devint si grave, que l'organe tomba en » pourriture et se sépara de lui-même : il guérit enfin, retourna dans sa cellule...., avoua

» son crime, et peu de jours après s'endormit
» et mourut. »

Cette union de l'hermite avec une femme publique, qui produit un ulcère sur le gland et fait tomber l'organe en pourriture, présente beaucoup d'analogie avec la maladie vénérienne ; mais comment asseoir un jugement sur un fait individuel tel que celui-ci, quand rien n'annonce que la courtisane eût infecté d'autres amans, quand le garant de l'anecdote est le plus crédule des hommes, et qu'il a la naïveté de dire, presque dans la même ligne, que son hermite guérit, et que peu de jours après il mourut? Si je n'écrivais que pour faire des volumes, comme le docteur anglais où j'ai trouvé cette anecdote, au lieu de deux tomes, j'en aurais pu faire une demi-douzaine.

En m'abstenant de prononcer d'une manière affirmative sur la question de la véritable origine de l'épidémie vénérienne, question qui partagera encore long-tems les esprits en médecine, je vais admettre l'hypothèse, assez généralement reçue, que le mal vénérien, proprement dit, est à-peu-près de la même date que la conquête de l'Amérique.

Je dis *à-peu-près*, car c'est encore un problême parmi les critiques de savoir s'il n'existait pas dans notre continent des traces du mal dont j'écris l'histoire, quatre ans avant le premier voyage de Colomb en Amérique, voyage que la chronologie la plus exacte place au milieu de l'année 1492.

Le docteur Sanchez, dont le nom ainsi que la véracité sont du plus grand poids, a écrit de nos jours à l'académicien Vandermonde, une lettre insérée dans le Journal de médecine, où il annonce qu'on lui a envoyé de Rome un recueil de poésies latines de Pacificus, imprimé à Florence en 1489, où la maladie vénérienne est décrite avec autant de fidélité que dans une consultation de Boerhaave ou de Van-Swiéten.

Astruc lui-même, le judicieux Astruc, dans son beau Traité *de Lue venerea*, semblerait n'être pas éloigné de faire remonter à un siècle et demi avant le voyage de Colomb aux Antilles l'introduction du fléau vénérien en Europe : ce médecin célèbre nous a communiqué les statuts manuscrits d'un lieu public de débauche, toléré dans Avignon, *de diciplinâ Lupanaris publici Avenionensis*, qui suppose l'existence de la véritable maladie vénérienne dans nos contrées en 1347. Jeanne Ire, reine

alors dans le Comtat, s'exprime ainsi à l'article IV du règlement.

« Tous les samedis, la directrice et un chi-
» rurgien préposé à cet effet par les consuls,
» visiteront chaque courtisane, et s'il en est
» qui ait contracté quelque mal provenant de
» leur libertinage, elle sera séparée de ses
» compagnes, afin de préserver la jeunesse
» des maladies qu'elle pourrait communi-
» quer. »

Dès le treizième siècle, la médecine se plaignait d'ulcères corrosifs, putrides, et sur-tout brûlans, qu'on pouvait contracter par l'union illégitime avec les femmes publiques; de là divers statuts du Code pénal d'Angleterre, que Becket nous a conservés dans les Transactions philosophiques. L'un d'eux dit en propres termes : *Que nul concierge des lieux de débauche ne garde chez lui de femme qui ait la maladie dangereuse de la brûlure.* Un autre, daté de 1430, et que l'on conserve dans les archives de l'évêque de Winchester, condamne à une amende de cent schellings, le concierge qui, malgré la loi, donnerait un asile à une courtisane atteinte de ce mal abominable (*malum nefandum*), du mal de la brûlure.

Si, à des époques aussi éloignées de l'in-

vasion du Nouveau-Monde, il y a eu des vénériens en Europe, il reste à examiner si on doit vraiment cette effroyable maladie aux Américains; et dans l'hypothèse favorable à cette opinion, quelle navigation hardie, antérieure à Colomb, a contribué à la propagation de ce fléau destructeur : le défaut de monument empêchera toujours l'homme sage de prononcer d'une manière affirmative sur ces questions, et de résoudre ces problêmes.

On sauverait peut-être la plus grande partie de ces difficultés, en n'attribuant pas exclusivement au Nouveau-Monde le foyer primitif des maladies vénériennes : nous voyons par le second volume de l'*Asiatik Researches*, imprimé en anglais, à Calcutta, que de tems immémorial on connaît dans l'Indostan, sous le nom de *feu persan*, cette épouvantable maladie; le mercure y a aussi été imaginé par quelque Carpi asiatique, pour en prévenir les ravages : on cite des empiriques qui, comme dans l'Europe moderne, emploient le cinabre mal préparé : ces deux terribles spécifiques, quand le mal est invétéré, le rendent d'ordinaire incurable : alors le corps s'ulcère sur toute sa surface, et les extrémités tombent en pourriture.

La maladie qu'on appelle *feu persan* dans

les Etats du Grand-Mogol, se nomme *khorak* chez les Indous, et *judham* chez les Arabes. Les Brames du Thibet prétendent avoir une recette infaillible pour la guérir; mais c'est un secret héréditaire dans cette caste sacerdotale, qu'ils se gardent bien de transmettre, sur-tout aux étrangers, de peur de l'avilir.

Cependant, comme le feu persan pourrait bien n'être qu'une modification de la *leontiase* des Grecs, ou de ce que Paul d'Egine appelle l'*ulcère universel*, le procès est encore loin d'être jugé. On peut aisément se convaincre, par la lecture des anciens, qu'ils connaissent les bubons, les condylômes, les gonorrhées, les tumeurs aux glandes inguinales; mais sont-ce bien toujours là les symptômes de la maladie vénérienne; de ce mal qui, se propageant avec la plus grande rapidité par la jouissance, infecte les familles, les villes, les peuples, les continens, le monde entier? Ces antiques maladies, suivant M. Swédiaur, pouvaient ne devoir leur origine qu'à une acrimonie générale, que l'abus du plaisir et la mal-propreté amenaient particulièrement vers les glandes de l'urètre : il en résulterait alors une irritation, une inflammation, et par conséquent une secrétion plus abondante de mucus, c'est-à-dire, un écoulement, ainsi qu'une

matière âcre qui tombe dans l'œil, en irrite les fibres, et produit une sécrétion plus abondante de l'humeur lacrymale. On peut donc, après tant de recherches sur la maladie de Job, sur celle de l'hermite Héron, et sur le feu persan, garder encore son scepticisme sur leur identité avec la peste vénérienne.

Revenons donc à l'opinion la plus générale; et malgré toutes les autorités contraires, pensons que si le fléau américain a été connu en Europe, il y a grande apparence qu'il ne s'y est glissé que lentement et furtivement, puisque c'est effectivement à l'époque de l'invasion de Colomb et des autres conquérans espagnols, que la maladie vénérienne a pris subitement possession de l'Europe entière, comme de son patrimoine.

Quand la première inoculation de la maladie vénérienne se fit en Europe, elle fut terrible : cette première période dura depuis 1494, jusqu'en 1528 : personne ne la confondit avec la lèpre, alors très-répandue, puisque dans les monarchies chrétiennes, on comptait jusqu'à *dix-neuf mille* hôpitaux destinés à la guérir. Il n'était pas rare de voir les malades qui la négligeaient, perdre, au bout de quelques mois, un bras, un pied, le nez, les yeux ou les oreilles.

Ce qui ajoutait à l'effroi général, c'est qu'on était persuadé que cette maladie, qu'on appelait tantôt le *mal français*, tantôt le *mal de Naples*, devenait contagieuse par la respiration, par les vêtemens, par les bains qu'on partageait avec une personne infectée. Telle était en particulier l'opinion de Conrad Schelling, médecin de l'électeur Palatin, qui publia à Heidelberg, en 1495, une dissertation latine sur les Pustules d'un mauvais caractère de la peste vénérienne.

Cette opinion, quelque peu vraisemblable qu'elle nous paraisse aujourd'hui, était encore accréditée trente-quatre ans après, du moins en Angleterre, puisqu'au rapport de David Hume, on accusa, à la chambre des Pairs, le cardinal de Wolsey d'avoir parlé à l'oreille de Henri VIII, dont il était premier ministre, quoiqu'il ne pût douter qu'il était atteint alors du mal de Naples. La médecine contemporaine ne répugnait pas alors à l'idée qu'un vice de l'organe générateur pouvait se transmettre par le son de la voix, en frappant le tympan de l'oreille.

Pour avoir une idée exacte des symptômes affreux de la maladie américaine à son origine, il suffit de parcourir quelques morceaux du premier chant d'un poëme intitulé *Sy-*

philis. Son auteur vivait à l'époque de la découverte du Nouveau-Monde, car la première édition de son poëme fut imprimée à Véronne, en 1530. Quoique l'imagination de Fracastor fût très-exaltée, il n'a été que vrai dans la description du fléau qu'il a voulu peindre. Les traits que nous allons citer s'accordent parfaitement avec les dissertations recueillies dans l'histoire de la médecine.

« Quand ce poison subtil s'est glissé dans les veines, il y reste caché..... jusqu'à ce que, plus fort, il se développe et se montre. Le jeune homme languit; il tombe par degrés dans la stupeur, dans l'inertie. Ses yeux moins vifs, perdent le feu qui les anime encore. Les roses de son teint se flétrissent bientôt; et l'organe générateur est dévoré par la gangrène. Le mal invétéré couvre d'un ulcère rongeur tout ce qui l'environne.

» Les signes du danger sont devenus moins équivoques. A peine, aux ombres de la nuit, l'astre brillant du jour a cédé son empire, que la chaleur vitale, interne, concentrée, semble fuir les extrémités. Une vive douleur se manifeste aux bras, aux jambes, aux épaules.... Le poison, gêné dans son cours, s'arrête aux articulations, ou, circulant plus aisément,

monte et va se porter à la surface de la peau ; et bientôt tout le corps paraît criblé par le virus. La poitrine, le front, les traits, par degrés, se déforment : par-tout on voit germer des pustules remplies d'une matière âcre et visqueuse, qui, en s'ouvrant, laissent couler un pus livide, et même un sang tout près de se corrompre.

» Négligé trop long-tems, le mal pénètre davantage et désorganise le corps. J'ai vu des malheureux dont les membres rongés n'offraient que les os d'un squelette ; leur bouche entr'ouverte montrait des ulcères nombreux ; leur gosier sec ne rendait plus que des sons inarticulés.

» La hideuse victime de cette affreuse maladie, regrettant vainement ses beaux jours écoulés, pousse de longs soupirs en voyant les membres difformes d'un corps privé de sa vigueur, et pleure en regardant son visage défiguré. Bientôt le malheureux blasphême ; il accuse les Dieux...... Ni le jour, ni la nuit, pour lui plus de repos : tout le fatigue et lui déplaît, et les doux rayons de l'aurore, et les feux du soleil, et la fraîcheur des ombres. Les plaisirs enchanteurs de la société l'importunent, l'ennuient. Lui-même ajoute à ses

tourmens par les prières inquiètes qu'il adresse à l'Etre Suprême, et les vaines offrandes dont il surcharge ses autels.

» J'ai connu dans la Gaule appelée *Transpadane*, un jeune homme dont l'Ausonie enviait et la gloire et la félicité : il avait commencé l'aurore de sa vie. La beauté, la richesse, une illustre origine, tout le rendait l'objet de l'admiration. L'Eridan n'a point vu de nymphe qui n'arrêtât sur lui ses regards les plus tendres, qui ne désirât que l'hymen vînt l'unir au mortel charmant qui ferait son bonheur. Sans doute une beauté trop longtems dédaignée appela sur lui la vengeance. Fier des faveurs de la nature et de celles de la fortune, au sein des voluptés, il se croyait heureux : mais un fléau terrible vient tout-à-coup fondre sur lui. Déjà son front ne brille plus des roses du printems ; ses yeux ont perdu leur éclat ; ses narines rongées sont le foyer d'une humeur âcre ; les ulcères suivent les ulcères et dévorent ses chairs livides. La carie s'attache à ses os..... Il semblait un squelette échappé à la tombe, lorsque la mort, qu'il appelait, vint le délivrer de la vie. »

Rien n'est plus vrai, plus exact que cette description de la peste vénérienne par Fracastor. Ici le poète n'a été qu'historien. On

sait, par les auteurs de ce tems, que des militaires employés en 1494 au siége de Naples, moururent de cette maladie en trois jours. Les Mémoires académiques font mention d'un officier français qui, ayant passé une nuit avec une courtisane espagnole, vingt-quatre heures après vit tomber en lambeaux ses membres gangrenés.

A l'intensité du mal se joignait la rapidité de la contagion. En 1493, au retour du premier voyage de Colomb, après la découverte de Saint-Domingue, les Espagnols, à peine entrés à Barcelone, infectèrent la ville. Voyez Rodrigue Diez dans son Traité *Contra las Bubas*; c'est le nom qu'on donnait alors à la maladie vénérienne: *mox tota urbs eodem morbo corripi cœpit, latissimè se diffundente.* Il faut observer qu'alors la population de Barcelone était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

L'humanité désirait qu'une médecine salutaire vînt opposer une digue au torrent vénérien qui menaçait de dégrader la race humaine: car il ne faut pas se dissimuler que les ravages de ce fléau n'égalassent, à quelques égards, ceux de cette fameuse peste noire, qui, deux siècles auparavant, fit le tour de l'Europe. Les conquérans des Antilles, de retour

dans leurs foyers, fixèrent cette épidémie par-tout où ils s'arrêtèrent. Ils la communiquèrent aux Maures, qui, chassés de l'Espagne, infectèrent les peuples de l'Asie et de l'Afrique : dans l'espace d'un demi-siècle, l'Ancien-Monde se trouva presque entièrement ravagé par ce fléau destructeur. Quelques îles peu connues, au centre de la mer du Sud et aux terres Australes, échappèrent seules à la contagion générale; et aujourd'hui, grâce aux navigations hardies des Européens, ces contrées isolées au milieu du globe, viennent de partager le malheur des deux Continens.

D'après toutes ces considérations, la surprise de l'observateur cesse, quand il voit la dureté des moyens employés par divers gouvernemens pour empêcher la peste vénérienne de se propager.

Maitland, dans son *Histoire d'Edimbourg*, nous a conservé une proclamation que fit publier, le 22 septembre 1497, le Conseil d'Etat de Jacques IV, roi d'Ecosse, par laquelle toute personne infectée du *Grand-Gore*, c'est ainsi qu'on appelait alors la maladie vénérienne en Angleterre, était bannie de la capitale, obligée de se faire traiter dans un lieu séparé de toute communication, et ne pouvait

rentrer dans sa patrie qu'après une guérison parfaite, sous peine de mort.

Le fameux arrêt du parlement de Paris est de la même année. On le voit en son entier dans le tome IV de l'Histoire de Paris, de dom Lobineau. En voici quelques articles :

« 1° Tous les étrangers atteints de la grosse » maladie sortiront de Paris dans les vingt-» quatre heures, sous peine de la potence : à » cet effet, on leur remettra à chacun, » aux portes Saint-Denis et Saint-Jacques, » quatre sous parisis, pour faire leur voyage, » en leur enjoignant, sous la peine ci-dessus » énoncée, de ne rentrer dans la ville qu'après » leur parfaite guérison.

» 2° Les habitans de Paris, des deux sexes, » atteints de la même maladie, se retireront » dans leur maison, sans en sortir ni le jour » ni la nuit, sous peine aussi de la potence.

» 3° Les pauvres se retireront à Saint-Ger-» main-des-Prés, où ils seront pourvus des » vivres nécessaires : la même peine est dé-» cernée contre eux, en cas de contraven-» tion. »

Il paraît que cet arrêt du Parlement n'eut pas son entière exécution, car, en 1498, le prévôt de Paris se vit obligé de renouveler ces dispositions cruelles contre les vénériens qui

n'avaient pas obéi : ce magistrat fit publier à son de trompe une ordonnance qui enjoignait à tout commissaire, quartinier ou sergent, de saisir, après la proclamation, tout malade réfractaire, et *de le jeter incontinent dans la rivière.*

Fragment d'une lettre écrite à Mac-Laurin, professeur de mathématique dans l'Université d'Edimbourg, et communiqué au Président de la Société royale, contenant un extrait des archives de l'Hôtel-de-Ville d'Edimbourg, daté de 1497, touchant une maladie qu'on croit être la vérole.

Par M. MACKI, professeur d'Histoire.

Lu, le 28 *mars* 1743.

Si le virus vénérien n'a jamais été connu en Europe, avant le siége de Naples, 1495, il faut qu'il s'y soit répandu avec une rapidité prodigieuse ; car, dès l'an 1497, j'en trouve Edimbourg infecté, et le roi et son conseil terriblement alarmés du cruel progrès de la contagion, comme il paraît, par une déclaration de Jacques IV, roi d'Ecosse, qu'on trouve dans les archives de l'Hôtel-de-Ville

d'Edimbourg ; la minute de cette déclaration est datée du 22 septembre 1497. J'en ai pris copie pour vous amuser, et si vous le jugez à propos, vous pouvez la communiquer à la Société royale.

Le 22 septembre 1497.

C'est la volonté de notre souverain Seigneur, et des lords de son conseil, signfiée aux prévôts et baillis de cette ville, que la déclation suivante soit mise en exécution, pour prévenir les progrès de la maladie contagieuse, appelée le *Grand-Gore*, et le dommage qui en arriverait aux sujets de S. M., et aux habitans de cette capitale ; à cette fin, nous enjoignons à toutes personnes de la ville et banlieue d'Edimbourg, qui sont actuellement ou ont été affectées du *Grand-Gore*, et ne se seront pas fait guérir, de sortir de ladite ville et banlieue, et de comparaître sur les sables de *Leith*, à dix heures du matin, où ils trouveront des bateaux chargés de provisions, que les officiers de cette ville auront soin de tenir tout prêts, pour les passer à Juche (petite île de la rade d'Edimbourg, vis-à-vis Leith), et les y laisser jusqu'à ce que Dieu ait pourvu à leur guérison. Il est pareillement enjoint à toutes personnes qui pré-

tendent remédier à cette contagion, de sortir de la ville et banlieue d'Edimbourg, de sorte qu'aucune desdites personnes n'entreprenne la guérison du *Grand-Gore*, dans toute l'étendue de cette jurisdiction. Et pour prévenir les contraventions, nous condamnons quiconque se trouvera infecté de cette maladie, et n'aura pas passé à Juche, de même que ceux qui entreprendraient de la guérir, dans toute l'étendue de ladite jurisdiction, à être marqués sur la joue avec un fer chaud, à ce qu'ils soient reconnus; et ensuite, si quelqu'un d'eux s'obstine à rester, il sera banni à perpétuité.

Transactions philosophiques, *année* 1743, *édit. de* 1760, *page* 137, *n°* 469.

Nous ne sommes plus obligés de cerner les vénériens, et de les isoler comme tous les pestiférés: à Paris, les magistrats n'ordonnent plus de les jeter dans la rivière; mais aussi la différence est prodigieuse entre les symptômes que présente le fléau syphilitique à la fin du dix-huitième siècle, et ceux qu'il offrait au commencement du seizième: il est hors de doute que le virus s'est atténué, qu'il a perdu en profondeur ce qu'il a gagné en surface; et il faut l'attribuer non-seulement à l'activité des

antidotes avec lesquels on l'a combattu, mais encore à la différence des climats par lesquels il a passé pour venir du ciel brûlant de Saint-Domingue dégrader l'espèce humaine jusque sous les neiges éternelles de la Laponie et du Groenland.

C'est un fait constant, digne d'être observé, que tout virus, et sur-tout le vénérien, acquiert de l'énergie à mesure qu'il se propage des tropiques à une zône tempérée, et de celle-ci à la zône glaciale : on peut en juger par les progrès effrayans qu'a faits, de nos jours, l'inoculation de cette maladie terrible dans la baie de Saint-Paul, au Canada, en 1785 : on comptait, dans cette partie de l'Amérique, cinq mille huit cents personnes infectées : les malades y perdaient les yeux, le voile du palais, et quelquefois la partie inférieure du crâne ; les gens de l'art, que, sur les demandes du gouverneur Hamilton, on envoya l'année suivante sur cette terre désolée, s'accordèrent à dire que les phénomènes affreux que présentait cette contagion, étaient, aux organes générateurs près, qui souvent se trouvaient respectés, exactement les mêmes que ceux observés au commencement du seizième siècle, quand elle vint en Europe exercer ses ravages.

Par la même raison que le virus syphilitique s'aggravait en se transplantant des tropiques aux climats tempérés, et ensuite aux régions froides, il en résultait qu'il devait perdre de sa violence, à mesure qu'il se propageait d'un pays froid à une contrée tempérée, et de là au voisinage de l'équateur ; c'est aussi ce qui est vérifié par le témoignage de l'histoire ; nous savons que les maladies vénériennes se montrent sous des formes infiniment plus hideuses en Russie qu'en Espagne ; à mesure qu'on s'approche de la ligne, les malades, grâce à l'exercice et à une forte transpiration qui atténue les miasmes de cette contagion, semblent s'apprivoiser avec elle : s'il en faut croire le chevalier Bruce, dans son voyage aux Sources du Nil, les maux syphilitiques sont même si peu graves dans le royaume de Sennaar, que les bains et les sudorifiques suffisent quelquefois pour les faire disparaître.

Quand la peste vénérienne se fut manifestée sur notre continent, une erreur presqu'universelle ajoutait à l'effroi qu'elle avait répandu. On croyait généralement que pour en être atteint, il suffisait de respirer l'air que respiraient ses victimes, d'habiter le même climat ; et l'on ne voyait pas alors

qu'une atmosphère empoisonnée, aurait détruit en peu de jours toute l'espèce humaine. Ce funeste préjugé devait céder à la raison ; elle en a triomphé : mais elle nous permet de croire que la contagion pouvait se propager alors, comme aujourd'hui, par le simple contract d'un ulcère, par des embrassemens lascifs, ou peut-être même en respirant trop long-tems, et dans un lieu fermé, l'haleine d'un malade : les témoignages respectables des Benedictus, des Torella et des Schelling, sont à cet égard positifs, et l'on ne peut s'y refuser sans rejeter en même tems les témoignages de l'histoire. Aujourd'hui que ce mal est affaibli par le tems, par les remèdes et par la propreté, nombre de faits nous prouvent jusqu'à l'évidence que le virus vénérien peut avoir d'autres causes que la jouissance.

S'il est difficile de croire qu'une femme saine, au moment de la conception, mais corrompue depuis, communique au fœtus, par le cordon ombilical, le virus vénérien, on ne peut douter que l'enfant ne s'infecte en sortant de la matrice par un vagin ulcéré, et souvent même encore en suçant le lait maternel.

Quant aux adultes, nous tenons de Van-Swiéten, qu'une lancette qui avait servi à ou-

vrir quelques pustules véroliques, n'ayant pas été suffisamment nettoyée, avait communiqué la maladie vénérienne à une personne saine qui se faisait saigner. M. Swédiaur dit avoir vu à Londres une jeune fille qui, ayant imprudemment fait substituer à une dent cariée celle d'une vénérienne, s'infecta avec une telle violence, que, malgré les remèdes les plus actifs, elle en perdit la vie.

Le trait de Fabrice de Hilden est encore plus étonnant. Une demoiselle, dans un bal, voulant se masquer de manière à n'être point reconnue, se déshabille et prend les vêtemens d'un jeune homme infecté depuis longtems par le commerce des filles publiques : son corps ne tarda pas à être couvert d'ulcères rongeurs : le médecin fut appelé trop tard, et lorsque le mal avait déjà gagné le col de la vessie et le dernier des intestins, l'infortunée périt dans les tourmens (1).

D'après ce tableau effrayant des ravages que faisait la peste syphilitique, lorsqu'elle commença à infecter notre continent, il n'est

---

(1) Fabrice de Hilden, observ., centur. I, obs. 100. L'ouvrage, originairement allemand, a été traduit en latin, et imprimé avec le reste de ses œuvres à Francfort, en 1682.

pas étonnant que les hommes de l'art aient cherché à la combattre avec les remèdes auxquels ils attribuaient le plus d'énergie, de force et d'activité : c'est ce principe qui conduisit Carpi, dès le commencement du seizième siècle, à tâcher de guérir la maladie vénérienne avec les frictions mercurielles, méthode souvent infidèle, mais constamment suivie, graces à la routine qu'il est si aisé de substituer aux principes, quand on ne veut point raisonner.

Jacques Bérenger, né à Carpi, dans le duché de Modène, mais plus connu sous ce dernier nom qu'il a illustré par ses connaissances anatomiques, fleurissait précisément à l'époque des premiers voyages de Colomb aux Antilles ; ainsi, il vit les premiers symptômes de la contagion vénérienne, et fut à portée de méditer sur ses ravages effrayans.

Carpi, qui avait guéri des dartres et d'autres maladies cutanées avec le mercure, voyant une partie des symptômes de ces éruptions dans la peste vénérienne, ne douta pas qu'il ne fît disparaître cette dernière avec le même spécifique. En effet, il obtint des succès, tantôt avérés, tantôt équivoques : comme ses rivaux furent moins heureux, on accourut à lui de tous les points de l'Europe, et il

acquit bientôt de grandes richesses et beaucoup de célébrité.

On peut juger de la fortune que Carpi amassa dans le traitement des maladies vénériennes, par une vaisselle de souverain qu'on trouva chez lui à sa mort, et par une somme de cinquante mille écus qu'il légua au duc de Ferrare.

Ses richesses, ou peut-être son talent, furent sur le point de lui être funestes : on l'accusa d'avoir disséqué tout vif, à Bologne, deux Espagnols atteints de la maladie des Antilles (1). On avait flétri de la même calomnie, dans l'antiquité, le médecin Erasistrate ; Carpi, tout innocent qu'il était, n'osa s'exposer au hasard d'un jugement, et se sauva à Ferrare, où il mourut en 1550.

Carpi avait fait un secret de sa méthode des frictions mercurielles ; mais les hommes de l'art ne tardèrent pas à la deviner : on s'étonna d'abord de son audace : ensuite, quand on réfléchit que la maladie syphilitique s'annonçait sous les symptômes les plus terribles, qu'elle moissonnait avec rapidité les hommes sur le trône et dans la poussière, on pardonna au médecin d'Italie d'avoir cherché, dans

(1) Gabriel. Fallopii, *de morbo Gallico*, cap. 76.

celui des trois règnes de la nature qui a le moins d'analogie avec l'économie animale, c'est-à-dire, dans le règne minéral, un spécifique connu par sa grande activité. On cherchait moins alors à conserver les jours du malade qu'à écarter avec violence le principe qui les empoisonnait : pourvu que le vénérien ne pérît point du mal, peu importait à la médecine du tems qu'il pérît un jour des funestes effets du remède. Le mercure, au reste, était connu depuis long-tems en Europe pour la guérison des maladies cutanées, qu'on manquait avec les méthodes ordinaires; les médecins arabes, dont la pratique nous a été conservée par Rhazès, l'employèrent depuis en Asie, sous la forme de cérat et d'emplâtre, contre le mal vénérien lui-même, et c'est d'eux que Vigo et Fallope prirent ce mode de traitement, qui leur donna quelque tems la renommée de Carpi, mais non son opulence.

Jean de Vigo, médecin génois, était, dès 1504, époque des plus grands ravages de la peste vénérienne, médecin du pape Jules II; dix ans après, il publia, en un vol. *in-folio*, sa pratique de chirurgie, divisée en neuf livres, dont le cinquième traite de la maladie des Antilles, et de la manière d'en guérir les

pustules par l'application d'un onguent mercuriel ; jusqu'à un certain point, il mérita de l'humanité par le talent qu'il mit à calculer les effets de ce violent spécifique, et à en baser les doses sur la gravité du mal, et sur-tout sur les forces du malade.

Fallope, plus célèbre encore que Vigo, parce qu'on lui doit des découvertes en anatomie, florissait à Padoue au milieu du seizième siècle : on l'appelait l'Esculape de l'Italie; mais il mourut à quarante ans, sans avoir pu, comme il semblait le promettre, faire faire un pas de géant à la science : nous avons de lui, sur la maladie vénérienne, un ouvrage bon pour le tems, dont l'édition *princeps* (que je possède) porte le titre *de Morbo Gallico*, et a été imprimé à Padoue, en 1563. Ce livre, rarement cité, a singulièrement servi à tous les écrivains qui ont traité de la même matière.

Fallope fait un aveu, dans le chap. XXIV, qui annonce combien il serait utile, dans la guérison de la maladie vénérienne, de réduire en principes l'art de faire transpirer ; il dit que des vénériens ont été guéris par des exercices violens, tels que la lutte, le jeu de paume, etc. Il est vrai qu'il ajoute qu'une telle méthode ne réussit que dans le principe

du mal, et lorsque le malade est dans la force de l'âge (1).

Ce médecin, quand le mal était porté à son dernier période, ne balançait pas à faire usage de l'onguent mercuriel, appliqué sur les ulcères; mais par-tout il a le bon esprit d'en faire connaître les dangers. On voit qu'il en revient sans cesse à son remède favori, qui est l'usage, long-tems soutenu, de l'infusion du bois de gaïac : Fallope, sans préjugé, et ami de l'humanité, eût, de nos jours, observé en silence les effets du Rob Anti-Syphilitique, et l'eût adopté, comme ont déjà fait les médecins les plus éclairés de Paris, de la France et de l'Europe.

Des gens de l'art, qui n'avaient pas les lumières de Carpi, et encore moins celles de Fallope, voyant que les remèdes tirés du

---

(1) *Valet maxima corporis agitatio et exercitatio, in juvenibus, qui solo sudore factâ simplici corporis expurgatione sanati sunt, aut Luctâ, aut jaculo, aut saltu, aut lusu pilæ : tantus calor crescit, tanta dis-cussio membrorum, renovantur spiritus, et fiunt puriores ad superandam labem..... Sed hoc tantum in primo principio morbi, in robustissimis corporibus.* — *Voyez* Gabriel. Fallopii, *de Morbo Gallico*, p. 19, *folio verso.*

règne minéral dissipaient souvent, du moins quant aux apparences extérieures, les symptômes de la contagion vénérienne, imaginèrent de substituer au mercure des compositions analogues, mais qu'ils soupçonnaient devoir être moins meurtrières, tels que l'or, l'antimoine, et même l'arsenic. A cet égard, je ne crains pas d'affirmer que, quelque étonnans que soient les progrès que la chimie a faits, quelque nombreuses que soient les expériences auxquelles on a soumis ces substances, aucun de ces prétendus spécifiques n'a eu de succès constans : il est aujourd'hui démontré, aux yeux des chimistes éclairés, que tout remède quelconque, tiré du règne minéral, est trop actif, ou reste sans action, parce qu'on ne peut en déterminer la quantité nécessaire, et qu'on ignore les effets qu'il produit sur les divers tempéramens : si le remède est trop affaibli, il reste sans action et ne guérit pas; s'il est trop actif, le bien qu'il opère n'est rien en comparaison du mal qu'il laisse après lui. Il est bien reconnu que les affections nerveuses, les obstructions des viscères, les ulcères du poumon, l'affaiblissement graduel de l'estomac, et sur-tout la paralysie de l'entendement, sont les suites presque ordinaires d'un traitement mercuriel, qui ne

peut donner pendant quelque tems les apparences de la santé sans laisser dans les vaisseaux fatigués le germe de la douleur, et quelquefois le principe de la mort.

Fallope, et encore plus l'expérience, démontrant que le mercure ne guérissait que rarement, et, ce qui était bien plus douloureux pour les ames sensibles, ne guérissait qu'en diminuant les principes de la vie, il semblait nécessaire de chercher un remède ami de l'économie animale; et les vues de quelques gens de l'art se portèrent vers les sudorifiques et les apéritifs.

En 1513, peu de tems après la découverte de l'Amérique, Oviedo, à qui nous devons une bonne histoire générale des Indes-Occidentales, fut, comme nous l'avons déjà dit, envoyé à Santo-Domingo pour en faire exploiter les mines d'or et d'argent. Cet homme célèbre, après un séjour de douze ans, pendant lequel il étudia les mœurs des Indiens et leur histoire naturelle, attesta que, de tems immémorial, ils guérissaient avec le gaïac la maladie *de las buas*, que nous traduisons par les mots de *maladie vénérienne*.

Un autre Espagnol, nommé Gonsalve, n'avait pas attendu le suffrage d'Oviedo pour constater l'efficacité du gaïac; tourmenté de-

puis long-tems par le mal que ce spécifique était destiné à guérir, il avait soupçonné que le pays qui avait vu naître ce fléau terrible en portait le remède ; et dès 1508, il avait fait le voyage de Santo-Domingo : guéri bientôt par les sauvages, il revint en Europe avec l'arbre du gaïac, et s'y montra comme un dieu tutélaire, parce que la santé qu'il avait recouvrée semblait la promettre à d'autres victimes de la maladie vénérienne.

Ce ne fut guère qu'en 1563 qu'on apprit avec exactitude, par le témoignage de deux Français guéris à l'île de Porto-Rico, la méthode américaine de traiter par le gaïac. Les femmes indigènes cassaient et fendaient avec leurs dents des branches de gaïac, et les faisaient bouillir dans un vaisseau de verre sans couvercle. On faisait boire plusieurs doses de cette infusion, matin et soir, aux malades ; et dans les intervalles, on les forçait de faire des courses violentes, de s'exercer à l'escrime, ou de travailler à l'exploitation d'une mine d'or qui se trouvait à quelque distance de la colonie : ils rentraient couverts de sueur dans la cabane des sauvages, changeaient de vêtement, et prenaient un repas frugal, ne buvant que de l'eau de pluie puisée dans une mare. Ce traitement durait cinquante à soixante jours.

Avant cette époque, l'appétit revenait aux malades; les douleurs nocturnes se calmaient; on voyait disparaître jusqu'aux nodosités qui défiguraient leurs os, et ils se trouvaient parfaitement guéris (1).

Sur le bruit de ces cures inespérées, les Espagnols adoptèrent le traitement par le gaïac. Ils le transmirent ensuite aux Siciliens, et par eux, à l'Italie et à l'Allemagne. La France, contente des palliatifs apportés au mal par le mercure, fut la dernière à profiter de ce bienfait du Nouveau-Monde.

Une cure fameuse, faite sur Ulric de Hutten, gentilhomme allemand, n'avait pas peu contribué à donner de la célébrité aux vertus du gaïac. Cet infortuné, tourmenté du mal vénérien porté à son dernier période, s'était soumis onze fois, durant neuf ans, au traitement

---

(1) Je crois le témoignage de ces deux Français un peu exagéré; mais fût-il conforme à l'exacte vérité, il importe d'observer que le climat des Antilles, extrêmement favorable à la transpiration, concourait pour beaucoup sans doute dans les guérisons opérées par le gaïac; la preuve en est que ce remède perdit de sa réputation à mesure que son emploi devint général en Europe, et que son efficacité peut être appréciée par des vrais médecins.

des frictions mercurielles, et sa maladie n'était pas même palliée. Il eut recours au gaïac, en adoptant l'ancienne méthode des Caraïbes, et à l'époque ordinaire, il se trouva radicalement guéri. L'histoire de cette cure a été consignée par le malade lui-même, dans un ouvrage dédié au cardinal de Brandebourg, électeur de Mayence (1).

Dans la suite, un médecin de Venise (Nicolas Massa) traita avec succès divers malades désespérés par la méthode d'Ulric de Hutten, qu'il perfectionna par sa longue expérience, et il en fit part au public dans un Traité latin du *mal de Naples*, qu'il dédia à saint Charles Borromée.

La réputation de Hutten et de Massa, leur franchise et leur moralité, donnèrent beaucoup de partisans au gaïac, même parmi les médecins asservis à la routine mercurielle. Au nombre des transfuges du mercure, on trouve des noms très-distingués, tels que

---

(1) Le Traité a pour titre : *De Morbi Gallici curatione per administrationem Ligni Guayaci*. J'ai tiré cette anecdote et quelques autres sur les sudorifiques d'une brochure du médecin Dupau, intitulée : *Observations sur l'usage des végétaux exotiques dans les maladies vénériennes*.

Vesale, Fallope, Morgagni et Boerhaave.

Cependant peu-à-peu ce remède utile a fait place au traitement cruel par le mercure. Les empiriques, cherchant moins à guérir les malades qu'à faire fortune, trouvaient trop simple et trop rapide la cure par le gaïac. Les gens de l'art donnaient des raisons plus spécieuses : ils remarquaient que le traitement des Caraïbes ne se faisait qu'avec de jeunes arbustes, et qu'on n'envoyait du Nouveau-Monde en Europe que des arbres vieillis et presque sans sève : ils ajoutaient que des arbustes transplantés à quinze cents lieues, se trouvant sous un ciel si différent de celui qui leur était naturel, ne pouvaient avoir la même efficacité. A l'appui de ces raisonnemens venaient quelques faits.

On ne pouvait douter que le traitement en Europe ne fût beaucoup plus long qu'au Nouveau-Monde : on opposait à deux Français guéris avec quelques livres de gaïac, à Porto-Rico, le gouverneur de Milan, que Massa avoue n'avoir pu guérir qu'avec soixante livres du même remède : toutes ces discussions avaient lieu dans les livres ; et cependant l'empirique traitait et tuait avec le mercure, déguisé sous toutes les formes.

L'histoire de la maladie vénérienne, de-

puis la découverte des sudorifiques jusqu'à nos jours, n'est qu'une répétition fastidieuse des mêmes tentatives renouvelées de mille manières différentes pour donner un nouveau crédit, soit aux préparations mercurielles, soit aux infusions végétales : cependant la chimie s'est créé un nouveau monde, l'art savant des analyses s'est perfectionné. On a fait des expériences curieuses et pleines de sagacité sur les trois règnes de la nature ; et malgré cela, l'art de guérir les maladies syphilitiques n'a pas fait de grands progrès jusqu'à la découverte de mon Rob.

Cependant, comme il importe infiniment aux malades, aux médecins de bonne foi, et aux Gouvernemens qui m'honorent de leur confiance, d'exposer avec franchise ce qu'ont fait avant moi mes prédécesseurs, et souvent, j'ose le dire, les plus grands maîtres dans l'art de guérir, afin qu'on apprécie ce que ma longue expérience a dû ajouter à leurs découvertes, je vais terminer cette histoire par l'examen des anciennes méthodes employées au traitement des maladies vénériennes, et sur-tout des suites funestes qu'entraîne l'usage de toutes les préparations mercurielles : tel sera l'objet de la seconde partie

de cet ouvrage, et qui doit le plus fixer l'attention de mes lecteurs, pour les préserver de l'usage inconsidéré d'un remède plus dangereux que le mal.

DEUXIÈME PARTIE

DEUXIÈME PARTIE.

DES DIVERSES MÉTHODES

EMPLOYÉES A LA DESTRUCTION

DES MALADIES VÉNÉRIENNES.

On cherche depuis trois cents ans des spécifiques contre la maladie qui attaque le plus essentiellement la nature de l'homme, puisqu'elle se porte principalement sur l'organe destiné à le reproduire. L'inutilité de tous les moyens employés jusqu'à la découverte de mon Rob, semblerait accuser, non le talent des hommes de l'art qui m'ont précédé, mais le peu de succès de leurs nombreuses tentatives.

Ces spécifiques ont été successivement cherchés dans chacun des trois règnes de la nature ; ensuite ils l'ont été dans les trois combinés, ou dans deux seulement : on a eu recours à la chimie pour en modifier les effets, pour en augmenter l'énergie. Tous ces moyens

ont été imaginés pour forcer la nature dans ses derniers retranchemens; il eût peut-être été plus simple et beaucoup plus utile d'écouter ses leçons.

Nous traiterons successivement des remèdes tirés du règne animal, de ceux du règne végétal, et enfin de ceux du règne minéral : ce procédé amènera un court examen des spécifiques donnés par la combinaison des produits des différens règnes.

Le règne minéral, combiné de mille manières, formera les deux tiers de cette seconde partie : c'est aussi celui dont l'empirisme a le plus abusé, celui qui, manié par des hommes inexpérimentés, ayant toute l'audace de Van-Swiéten sans avoir son génie, a plus nui à l'organisation animale que le mal même qu'il était destiné à guérir; la foule d'observations et de faits qui naissent de cet examen, nous engage à diviser ce grand chapitre en plusieurs sections.

Nous ne parlerons pas sans doute de toutes les méthodes imaginées depuis trois siècles par des charlatans courant à la fortune, et se jouant de la crédulité, de la vie même de de leurs malades : nous ne nous occuperons que de celles qui ont eu quelque célébrité pendant la vie de leurs auteurs. S'il fallait se

traîner sur les prétendues découvertes de ces hommes sans expérience et sans moralité, qui se sont approprié quelque préparation mercurielle déjà connue, en altérant et masquant ses principes, ou simplement en changeant sa dénomination, ce chapitre seul formerait un volume.

CHAPITRE PREMIER.

Des Spécifiques contre les maladies vénériennes tirés du règne animal.

Le peu d'analogie entre les minéraux et l'économie du corps humain, a quelquefois engagé des hommes de l'art à chercher des anti-vénériens dans le règne animal; et de tels spécifiques auraient peut-être plus de droit à notre confiance, à cause du rapport qui existe entre de pareilles substances et la structure de la machine humaine; mais il ne paraît pas que la médecine ait tenté, par d'utiles expériences, de soulever à cet égard un coin de rideau derrière lequel travaille en secret la nature.

On a proposé l'usage soutenu du lait de

femme. Roncalle, sans doute à cause du danger auquel serait exposée la personne qui prêterait son sein, conseillait le lait d'ânesse; mais le lait, soit d'une femme, soit d'un quadrupède, n'a pas assez d'activité pour expulser une matière morbifique aussi concentrée que le virus vénérien; le lait n'est admis aujourd'hui parmi les bons praticiens que comme remède secondaire : on le fait servir avec quelque succès pour disposer au traitement par le mercure, ou pour modifier les effets de ce dangereux minéral.

La chair de perdrix, proposée par Cardan, est une des rêveries de cet alchimiste : il n'y aurait guère plus de succès à attendre de la langue de serpent vantée par Lanzoni, et même de la chair de vipère ordonnée par Plater et par Rondelet.

Il y a un peu plus de vingt ans que l'Espagnol dom Florès, membre de la faculté de médecine de Guatimala dans l'Amérique septentrionale, crut avoir fait faire un grand pas à l'art de guérir les maladies vénériennes par les substances animales, en arrachant le secret de quelques Indiens indigènes, qui prétendaient faire disparaître en trois ou quatre jours la contagion syphilitique la plus compliquée : ces merveilles sont racontées dans un ouvrage

du docteur traduit en plusieurs langues ; mais quel homme sensé peut les croire ?

Ce secret est parfaitement connu des Indiens du village d'Amatitan : quand une maladie vénérienne s'est montrée rebelle au traitement américain par les sudorifiques, on prend un lézard du pays, nommé *iguan,* et du genre de nos anolis ; on le coupe tout vivant par morceaux, et quand la chair du reptile est encore chaude et palpitante, ce qui annonce que ses principes de vie conservent un reste d'activité, on la fait avaler à jeun. On suit ce régime pendant trois jours ; au bout de cet intervalle, on dit qu'une chaleur extraordinaire porte l'incendie dans les veines du malade ; qu'une sueur fétide s'échappe de tous ses pores ; qu'on le voit saliver comme dans les frictions mercurielles ; et d'après les traditions indiennes, il est guéri.

Malheureusement le livre de Florès, tout spécieux qu'il est, n'a pas obtenu la confiance publique : on a contesté les effets de cette chair palpitante de l'iguan, destinée à chasser, à l'extrémité du corps, le virus vénérien qui en obstruait les canaux et en altérait les organes ; ce doute augmente, quand on observe qu'un secret aussi important, qui aurait enrichi ses auteurs bien plus que l'exploitation

d'une mine d'or, a été circonscrit dans le petit bourg d'Amatitan. D'ailleurs il paraît être le même animal qui appartient à la même famille, n'ayant produit aucun effet sensible en Europe et aux Antilles, où, d'après l'assertion de Florès, il a été long-tems employé. Il est évident que la médecine européenne doit chercher un autre spécifique pour la guérison radicale des maladies vénériennes.

Si le lézard d'Amatitan pouvait opérer quelque effet, ce ne serait probablement que comme un puissant sudorifique ; et le principe du moins qui conduirait à cet étrange résultat, n'est point à mépriser : une transpiration violente, ainsi que nous l'avons déjà observé, chasse par tous les pores, la plus grande partie des miasmes vénériens qui désorganisent le corps humain : nous savons par Sinapius (1) que les Tartares se guérissent quelquefois d'une maladie vénérienne légère par une équitation forcée et prolongée jusqu'à la plus forte transpiration ; ils se couchent ensuite dans une étable, dont l'air est imprégné d'exhalaisons animales, s'y couvrent de doubles vêtemens pour entretenir les flots de sueur, et sortent de là, après plusieurs expériences, exténués, mais quelquefois guéris.

---

(1) *Absurd. vera*, partie II.

La même expérience semble se répéter journellement dans les bagnes des galères : on sait que les forçats condamnés à un travail violent, et réduits pour leurs alimens, quand ils n'ont aucune industrie, au régime le plus austère, conservent rarement la maladie vénérienne dans toute son activité ; l'exercice pénible, les transpirations forcées, la diète, les guérissent souvent sans avoir besoin de recourir aux remèdes. Fallope réunit sur ce fait son autorité à celle de Boerhaave et de Van-Swiéten (1).

Ce dernier, dans un autre texte de ses ouvrages, raconte, sur les effets de l'exercice violent dans la maladie dont nous parlons, une anecdote qu'il convient de placer ici.

Un jeune homme attaqué d'une maladie vénérienne avait été traité et manqué à sept différentes reprises, quatre fois par le mercure, et trois fois par le gaïac. Le médecin allemand qui désespérait de sa guérison, le fit revêtir d'un habit de paysan, et l'envoya à la campagne de ses hôtes, lui fit boire abondamment du petit-lait, et l'employa, sans le ménager, aux plus rudes travaux ; ce malade soutint six mois ce genre de vie, et au bout

(1) Collection de Luisinus, pag. 790, 344 et 521.

de cette époque se trouva radicalement guéri (1).

Van-Swiéten conclut de cette expérience décisive que le vice vénérien, quand il n'est pas parvenu à son dernier degré d'intensité, peut céder à des travaux violens, dans une atmosphère chaude, qui amènent une forte transpiration, pourvu qu'on assujétisse à un régime qui diminue l'embonpoint, et que le breuvage abondant qu'on se permet fournisse un véhicule suffisant à l'expulsion du virus par les pores : il ajoute aussi, et je suis parfaitement de son avis, que quelque succès qu'on attende d'une pareille épreuve, il y a bien peu de personnes qui puissent la tenter.

A cette méthode curative des jeunes vénériens qui ont de la vigueur et une surabondance de principes de vie, on pourrait ajouter des spécifiques très-puissamment auxiliaires : comme les bains de vapeurs, conseillés par le célèbre Sanchez (2), et les frictions sèches sur toute la surface du corps, singulièrement recommandées par le grand Boerhaave (3).

---

(1) Collection de Luisinus, pag. 521.

(2) Voyez l'ouvrage cité précédemment, pag. 6, 144 et 49.

(3) *Loco citato*, pag. 341 et 342.

Les bains, même simples, ne sont pas indifférens à cette transpiration utile qui prépare l'effet des remèdes ; le fluide chaud, appliqué ainsi à la surface du corps, excite doucement les conduits excrétoires des glandes cutanées, et augmente leur secrétion ; mais pour remplir ce but, il ne faut pas que le thermomètre reste au-dessus de trente degrés dans l'échelle de Réaumur ; les bains chauds à cette température ne relâchent ni n'affaiblissent, pourvu qu'on ne couvre pas son corps, dont tous les pores sont ouverts, d'un gilet de flanelle ; une promenade modérée et à l'ombre en sortant du bain répand dans tout le système du corps un sentiment singulier d'énergie et d'activité, comme on peut s'en convaincre, non en lisant des livres à système, mais en faisant sur soi d'utiles expériences. La même observation a été faite par Marquart.

Parmi les spécifiques tirés du règne animal, et destinés à combattre la contagion vénérienne, il en est peu qui se soient annoncés d'abord d'une manière plus brillante que l'usage intérieur des cantharides. Hoffmann, un des hommes les plus célèbres de l'Allemagne, en était l'inventeur ; la renommée du médecin dut accréditer le remède.

La cantharide, desséchée au soleil, pulvérisée et prise intérieurement, est un tonique très-stimulant, qui dirige principalement son action sur les voies urinaires : cette définition seule prouve que son usage doit être borné à la guérison des maladies dont le principe dépend des matières pituiteuses et glaireuses, lorsqu'il y a laxité dans les membranes, et qu'on est menacé de paralysie par faiblesse.

Les cantharides sont un remède d'autant plus suspect dans les maladies vénériennes, qu'augmentant nécessairement l'effervescence du sang, et occasionnant des priapismes, elles offrent une marche contraire à la guérison naturelle des gonorrhées virulentes.

Quelque grande que soit en Europe l'autorité d'Hoffmann, ce spécifique terrible n'a pas tardé à être abandonné. Le docteur Carrère, dans ses additions à la matière médicinale de Venel, a fait un tableau si effrayant des suites dangereuses qu'entraîne son usage, que l'homme prudent serait tenté de rester en proie toute sa vie à la peste vénérienne, s'il ne pouvait s'en guérir que par les cantharides.

CHAPITRE II.

Des Remèdes, contre les maladies vénériennes, tirés des végétaux (1).

Des monumens font foi que les habitans du Nouveau-Monde, quand il fut conquis par l'ancien, cultivaient soixante-six plantes différentes tirées des sudorifiques, avec lesquelles ils se guérissaient de leurs maux vénériens récens ou invétérés, soit dans l'Archipel des Antilles, soit dans toute l'étendue de ce vaste continent.

On comprend sous le nom de *sudorifiques*, non-seulement les remèdes qui provoquent une forte transpiration, mais encore les apéritifs, les incisifs, les atténuans, les fondans et les diurétiques : en effet, on observe que, suivant les divers tempéramens, le même remède qui amène la sueur dans un individu,

(1) J'ai été aidé dans mes recherches par une excellente brochure de Dupau, médecin, qui a pour titre : *Observations sur l'usage des végétaux exotiques dans les maladies vénériennes*. Paris, *in*-8°, 1782.

détermine dans un autre le cours des urines, les évacuations alvines et les expectorations : maintenant jetons un coup-d'œil rapide sur les substances destinées à opérer une évacuation quelconque qui procure la dépuration des fluides nécessaires pour la guérison de la peste vénérienne, et commençons par les végétaux anti-vénériens du Nouveau-Monde, qui avaient quelque célébrité au tems de l'invasion des Colomb et des Cortez.

L'arbre du gaïac est, parmi ces productions végétales, celle dont les succès semblent le moins contestés : on en doit la découverte à Oviedo ; cet Espagnol, qui s'était infecté avec une courtisane de Naples, eut le bon esprit de conjecturer que le mal étant particulier aux Indes Orientales, le remède le plus puissant devait s'y trouver aussi, et il partit à l'instant pour Santo-Domingo. Son attente ne fut point trompée : les Caraïbes, à la seule inspection de son front, le jugèrent infecté, et lui montrèrent l'arbre du gaïac. Le malheur de cet Espagnol fit sa fortune : il rapporta la résine, l'écorce et l'aubier de cet arbre anti-vénérien, et devint un des particuliers les plus opulens de l'Europe.

Quelques historiens attribuent la découverte en Europe de la vertu du gaïac à un autre

Espagnol nommé Gonsalve, qui l'apporta à Lisbonne en 1508, après s'être guéri avec lui d'une espèce de mal vénérien, dont la violence lui faisait craindre la mort.

La méthode indienne, pour le traitement par ce végétal, était on ne peut plus simple ; et quoique nous l'ayons déjà annoncée d'une manière vague, il n'est point indifférent d'y revenir pour constater la source d'où le fait a été tiré. Une femme caraïbe cassait et fendait avec ses dents de petits tronçons de jeunes arbustes du gaïac, et les faisait bouillir dans un vaisseau découvert : le malade prenait tous les matins une chopine de cette décoction, en deux ou trois intervalles; ensuite, on le faisait courir, s'exercer à l'escrime, ou bien travailler pendant deux heures à l'exploitation d'une mine d'or : après ce violent exercice, il revenait changer de linge et prendre un repas frugal, où de l'eau de pluie était sa seule boisson ; vers les trois heures après midi, on revenait au gaïac, et on répétait le même exercice. Ce traitement durait environ six semaines ; alors le malade se trouvait radicalement guéri, sans avoir éprouvé d'autre accident que de l'inflammation aux gencives, qu'une ouverture légère, avec un os pointu de poisson, faisait bientôt disparaître : cette

anecdote nous a été transmise par un Loys Goyon, qui vivait en 1563, dans son *Miroir de Beauté*, dédié à une marquise de Pompadour.

Nicolas Polt, médecin de Charles-Quint, prétend, dans la préface de son Traité *de Curatione morbi Gallici*, que trois mille malades furent guéris de son tems par l'usage du gaïac, et qu'alors ils semblèrent reprendre une nouvelle existence (1).

La méthode des Caraïbes, pour le traitement par le gaïac, fut perfectionnée dans la suite en Europe par Ulric de Hutten, et voici son procédé :

On laisse infuser, pendant vingt-quatre heures, une livre de bois de gaïac rapé, dans un vase neuf, avec huit livres d'eau de rivière ou de fontaine ; ensuite, on fait cuire le mélange à un feu doux, durant six heures, jusqu'à ce qu'il soit diminué de moitié : l'écume que produit le bouillonnement se lève avec soin, et sert pour la cure des ulcères.

Le bois qui reste dans le vase, après la première décoction, sert pour une seconde infiniment plus légère, et dont on fait sa boisson ordinaire pendant le repas.

---

(1) *Post curationem renati sibi ipsis videbantur.*

Le malade, après s'être purgé, prend deux fois par jour, le matin à cinq heures, et le soir à neuf, un verre contenant une demi-livre de la première infusion, ensuite il reste au lit quatre heures assez couvert pour exciter une forte transpiration.

Les alimens se diminuent graduellement jusqu'à ce qu'on arrive à la moitié de sa quantité ordinaire : elle consiste dans du pain et des raisins secs, ou le quart d'un poulet bouilli : on ne permet que la seconde décoction froide pour toute boisson.

On se purge au milieu et à la fin du traitement, qui d'ordinaire se termine au bout de trente jours.

L'action du gaïac se manifeste dès les premiers jours par la diminution générale des symptômes ; mais au milieu du traitement, les douleurs augmentent, les ulcères s'étendent : cependant l'inquiétude doit être bannie, car c'est le moment indiqué par la nature pour la crise ; alors les sueurs deviennent plus abondantes, les urines plus chargées, un froid sensible gagne les extrémités du corps, mais on approche de sa guérison (1).

---

(1) Ulric de Hutten, *de Morbi Gallici curatione, per administrationem ligni gaïaci.*

Depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, d'après la tradition constante des Caraïbes, et l'ouvrage d'Ulric de Hutten, on ne cesse de rendre compte de l'efficacité du gaïac dans les maladies vénériennes : on peut citer en sa faveur les médecins de Venise, Massa, Vesale, Fallope, Boerhaave et Lametterie.

Il s'en faut bien pourtant que le gaïac ait tenu tout ce qu'il promettait dans l'origine, d'après les annonces brillantes d'Ulric de Hutten : c'est en général un bon remède secondaire; mais il n'est que cela, du moins en Europe.

La squine a succédé quelque tems au gaïac; Amatus Lusitanus, Fracastor, Blegni et Rondelet ont beaucoup recommandé aux praticiens l'usage de la squine, soit orientale, soit occidentale, dont l'une vient de la Chine, et l'autre du Brésil ou du Pérou. On voit par les écrits du célèbre Vesale, que ce nouveau spécifique, vers 1535, époque où on le fit parvenir en Europe, tomba en discrédit à cause de son inefficacité; mais Charles-Quint l'ayant employé avec une sorte de succès dans trois maladies qui le consumaient, la contagion vénérienne, l'atrophie et la goutte, il eut une vogue éphémère. Les uns faisaient infuser la racine de la squine, comme on l'observe

à la Chine, les autres la faisaient prendre en poudre, comme dans la Nouvelle-Espagne; mais les cures opérées par ce moyen sont bien moins sûres, ou bien moins avérées que celles qu'on doit au gaïac; et quoiqu'au rapport de Vesale, la squine ait la propriété de donner plus d'énergie aux organes de la génération (1), il est à-peu-près avéré que cette activité n'a point lieu dans la cure des maladies vénériennes.

La racine de salsepareille, arbrisseau indigène au Mexique, au Brésil, à la Virginie et au Pérou, et que les Espagnols apportèrent pour la première fois en Europe en 1563, remplit un peu mieux que la squine l'attente des gens de l'art dans la guérison du mal que Colomb apporta du Nouveau-Monde.

Il est certain qu'Amatus, Mercurial, Riolan et Baglioi ont beaucoup vanté la salsepareille. Le médecin italien Cestoni, et le fameux Hunter, assurent qu'ils ont guéri avec

---

(1) Le texte de cet homme célèbre mérite d'être rapporté : *Observavi Schinæ decoctum bibentes tentigine teneri et quosdam intereà, dum decocto illo uterentur adeò, ad venerem provocatos fuisse, ut, cum alioquin diù à coïtu temperassent, illum quo variis rationibus fugerent, a concubitu tunc non abstinuisse.*

ce végétal des malades manqués avec les préparations mercurielles.

Il faut ajouter à ces faits, que les Nègres de la Côte-d'Or en Afrique n'ont pas d'autre remède pour se traiter que la décoction de cette plante qu'ils tiennent des navigateurs de la Hollande, et qu'à Florence, du tems de Targioni Tozetti, on était si persuadé de son efficacité, qu'à l'hôpital des incurables on en consommait annuellement six cent cinquante livres, tandis qu'on faisait à peine entrer six livres de gaïac dans les remèdes destinés aux maladies vénériennes (1).

La décoction de salsepareille, suivant le fameux Astruc, se fait d'après le procédé suivant.

On coupe deux onces de sa racine, on les fait infuser un jour entier dans six livres d'eau. Ce mélange doit bouillir au bain-marie dans un vase bien couvert, et sur un feu très-doux, jusqu'à ce qu'il diminue d'un tiers, ou même de la moitié : on en prend de grand matin un verre qui contienne jusqu'à dix onces, le reste sert dans le jour pour la boisson ordinaire; le traitement dure ving-quatre

---

(1) *Prima raccolta d'osservazioni mediche*, pag. 157.

jours, et l'on observe à-peu-près le même régime que pour le gaïac.

On a recueilli bien moins de faits concluans sur le sassafras, arbuste de l'Amérique septentrionale, employé de tems immémorial dans la Floride pour la cure de la contagion syphilitique. Cependant on avoue que ce sudorifique convient mieux aux malades d'une complexion délicate que le gaïac, la squine et la salsepareille : il s'emploie avec avantage dans la cachexie, l'hydropisie et les tumeurs froides qui accompagnent les maux vénériens invétérés.

Des gens de l'art, dès les premiers ravages de la maladie vénérienne en Europe, avaient aussi imaginé de mêler ensemble les végétaux exotiques dont je viens de parler, c'est-à-dire, les bois de gaïac et de sassafras, les racines de squine et de salsepareille, pour en composer un breuvage anti-vénérien, qu'ils appelaient *tisane sudorifique ;* ce mélange était connu dès 1550, et l'on guérissait à la longue, moyennant une diète sévère et un grand régime (1).

De tous les végétaux anti-vénériens, celui qui a été annoncé avec le plus d'enthousiasme

---

(1) Astruc, *de luc venerea.*

est le lobelia syphilitica, que le naturaliste Kalm, élève du célèbre Van-Linné, a trouvé dans les forêts de l'Amérique septentrionale. Je vais le faire parler d'après le mémoire qu'il a inséré dans son Recueil de l'académie de Stockholm, de 1750.

« Les sauvages du Canada n'ont aucune » connaissance du mercure, et cependant ils » se guérissent avec la plus grande facilité de » toutes les maladies vénériennes.

» Quand j'arrivai parmi eux, je vis qu'il » était presqu'impossible de leur arracher leur » secret : on leur avait persuadé que si jamais » leur remède parvenait à la connaissance » des Européens, il perdrait à l'instant toute » sa vertu.

» Le colonel William Johnson, qui avait » beaucoup d'ascendant sur eux par son hu- » manité et par sa vertu, se chargea, sur mes » instances, de tenter cette découverte ; et à » force d'éloquence et d'argent, il eut à la fin » le bonheur d'y réussir.

» Cette plante merveilleuse est le lobelia, » qui croît en abondance dans les plaines hu- » mides et dans les marécages.

» Le traitement des Indiens est on ne peut » plus simple ; ils font bouillir les racines de » quatre ou six plantes au plus de lobelia, sui-

» vant la gravité du mal, et le malade boit le » plus qu'il lui est possible de cette décoc- » tion en suivant un régime austère, s'abste- » nant de toute boisson fermentée, et ne vi- » vant que d'herbages ; la même infusion sert » à déterger les ulcères. Ce traitement dure » d'ordinaire quinze jours, et au bout de cette » époque le mal disparaît.

» Avec le lobelia et quelques autres végé- » taux du même genre, on fait au Canada des » cures étonnantes qu'on n'opérerait jamais » avec le mercure ; et la différence qu'il y a » entre les deux traitemens, c'est qu'avec celui » des Sauvages, on ne court jamais risque de » la vie.

» Il n'y a point d'exemple qu'un Américain, » quelque grave que fût sa maladie, soit mort » pendant le traitemant avec le lobelia ; il n'y » en a point qu'un malade traité avec cette » méthode n'ait été guéri.

Au reste, il en est du *lobelia* comme des végétaux exotiques, qui, transportés en Europe, perdent la plus grande partie de leur efficacité, et d'ordinaire ne font de merveille que dans les livres de ceux qui sont intéressés à les préconiser.

On pourrait peut-être joindre aux végétaux anti-syphilitiques la racine de l'*astragalus ex-*

scapus, plante découverte il y a peu d'années à Bude en Hongrie, par le docteur Wintert, professeur de botanique, dont on fait un grand usage sur la frontière de la Turquie, dans tous les degrés de la maladie vénérienne; des médecins allemands, entr'autres Quarin, prétendent, avec la décoction de cette racine, avoir opéré des prodiges.

Tels sont les principaux végétaux qui ont frappé les regards de l'observateur éclairé dans le traitement des maladies vénériennes; il en est une foule d'autres qui, accrédités un moment par les gens de l'art, ont eu une vogue éphémère, et qu'il suffit de faire connaître dans une note de cet ouvrage (1).

---

(1) Massa et Ferrier ont vanté les vertus de l'*absynthe;* Zacutus Lusitanus, celles du bois d'*ébène;* Haschard, le *genest;* Kramer, la *gratiole;* Ferrier, la *maranta;* Galanga, Minadous, le *mécoachan*, et Petronio, le *romarin.*

Le *rapontic* a eu pour partisans Forestus, Vesale et Ferrier.

Le sage Blegny a pris un grand nombre de plantes sous sa protection, telles que la *bistorte*, la *scabieuse*, la *chamarras*, le *souchet*, la *fraxinelle*, le *chardon-béni*, l'*angélique*, le *chiendent*, l'*impératoire*, le *contrahierva*, le *dictame*, le *polypode* et le *cerfeuil.*

Ferrier, que j'ai déjà cité, donne la préférence à la

Cependant, comme indépendamment de toute théorie, j'ai en vue la vérité et le soulagement des malades, je ne dois pas dissi-

---

gernandrée, au *frêne*, au *calament*, au *pin*, au *cassia lignea*, au *cattaire*, *au cèdre*, au *ciprès*, et à la *centaurée*.

Le *chêne* est le végétal favori de Johnston, et son *gui* celui de Césalpin.

Plater veut qu'on guérisse les malades avec le bois de *rhodes*, l'*acorus*, le bois d'*aloès*, la *sabine*, le *cyclamen*, l'*anthérinum*, l'*asarina* et la *petasie*.

Je trouve dans Forestus l'éloge du *cabaret*, de l'*hypolapathum*, du *térébinthe*, du *costus*, de l'*iris*, de l'*asphodèle* et du *sureau*.

Kramer a vanté l'*ortie*; Dias de Isla, le *figuier d'Inde*; Colle, le *houblon*; Sinapius, la *pimprenelle sauvage*; Quincy, le *camphre*; Pétronio, le *pin sauvage*; Vesale, la *tormentille*; Zapata, la *saponaire*; Burman, l'*oxis indica*; Guldenklée, le *jalap*; Rondelet, le *buis*; Sylvius de la Boë, la *coloquinte*; Paschal, l'*huile d'olives*, et Massa celle de *sapin*.

Des hommes célèbres ont donné la préférence à d'autres végétaux. C'est ainsi que Van-Linné recommandait le *licopodium seïago*, et Boerhaave, le *pissenlit*, le *sental*, la *rave* et le *trèfle d'eau*.

Enfin, on a été jusqu'à chercher des remèdes aux maux vénériens dans la classe végétale des poissons: l'*opium* a été préconisé par Délius; l'*aconit*, par Storck, et la *ciguë*, par Van-Swiéten.

muler que dans l'énumération de ces végétaux secondaires, il en est quelques-uns qui, isolés et sans mélange avec des remèdes plus actifs, ont quelquefois, dans les mains des gens de l'art expérimentés, guéri radicalement des maladies vénériennes.

Le docteur Shaw atteste que le coris de Montpellier, dont on fait un grand usage en Barbarie, suffit souvent pour rendre au repos et à la santé (1) les malades manqués par les remèdes ordinaires.

L'*hyppoglossum valentinum*, connue du peuple sous le nom d'*herbe terrible*, détruit seule, au rapport de l'Ecluse (2), les pustules vénériennes : c'est un fait très-connu des médecins dans les provinces espagnoles de l'Andalousie et du royaume de Grenade.

Les racines de l'*oxys* indien et de notre *ortie*, prises en décoction, agissent, dans certains cas, et sur certains tempéramens, avec la même efficacité (3).

---

(1) *Travels of Observat. of Barbary*, édit. anglaise de 1738.

(2) *Rar. Aliq. stirp. per Hispanos observator histor.*, édit. d'Anvers, de 1576, *in*-8°, lib. 1er, cap. XLI.

(3) Burman, Thesaur, Zeylan et Cramer, *Commer. litter. Norimb.* 1741, sem. 1ere obs. 2.

Les Tartares prétendent, suivant Sinapius, guérir avec l'*acorus* des maux vénériens rebelles, et la rave a quelquefois la même vertu, à en croire l'illustre Boerhaave (1).

L'*aster*, soit à feuilles larges, soit à feuilles étroites, a obtenu de grands succès entre les mains de Weinmann, ainsi que le *figuier d'Inde* dans celles de Dias de Isla, et le bois de *genevrier*, que le célèbre Astruc excepte de la proscription qu'il a prononcée contre tous les végétaux qu'on a voulu substituer au gaïac (2).

Fallope et Zacutus Lusitanus ont trouvé les mêmes propriétés dans le liseron épineux dont on met la racine en infusion (3).

Plusieurs écrivains connus, et entr'autres Zapata, regardent la saponaire comme un véritable anti-vénérien, et le docteur Carrère propose d'en faire usage dans le traitement des maladies vénériennes chroniques, sur les-

---

(1) Ouvrage ci-devant cité, pag. 341.

(2) Philanto. Zoiconog, tom. VI, pag. 96. — *Trait. contra las buas*, cap. X, et *de morbis venereis*, lib. IX, tom. I, pag. 146.

(3) *De Morbo gallic.*, cap. LXIII, et *praxis histor.*, tom. III, pag. 270.

quelles il nous a donné un excellent ouvrage (1).

La décoction du bois, des tiges et des feuilles du *buis* a eu aussi ses partisans : on sait que la modicité de son prix a fait quelquefois appeler ce bois le *sudorifique des pauvres ;* il est certain que plusieurs gens de l'art l'ont substitué avec succès au gaïac. Amatus Lusitanus atteste en particulier qu'il avait guéri par ce moyen un jeune homme, dont les symptômes vénériens avaient résisté cinq fois aux frictions mercurielles (2).

Les vertus de la bardane ont été reconnues par Baglivi, et sur-tout par le grand Boerhaave. On prétend que c'est à ce sudorifique que Henri III dut sa guérison (3).

Carrère, dans son excellent Trait é *de la Douce amère* ou *de la Vigne de Judée*, et Storck dans ses Observations jointes à la traduction allemande de cet ouvrage, prescrivent cette plante pour certaines gonorrhées : il est vrai que ces hommes sages, moins en-

(1) *Secreti di medic.*, cap. IX, et Recher. sur les maladies vénériennes chroniq., pag. 153, etc.

(2) *Curat. medic.*, centur. 2, 3 et 7.

(3) Boerh., *Loc. citat.*, pag. 341 et 342. — Formi dans Rivière, Observ. médic., pag. 268.

thousiastes que les apôtres du gaïac et de la salsepareille, doutent qu'elle guérisse seule les maladies syphilitiques quand elles sont rebelles ; mais ils la regardent, avec raison, comme un puissant auxiliaire des anti-vénériens.

Un seul homme a vanté singulièrement le *putier* ou le *cerisier* à grappes ; c'est le suédois Biœrnlund, qui a inséré le récit de quelques cures en ce genre, dans les Mémoires de l'Académie de Stockholm de 1785 : il en faut peut-être dire autant de l'*astragale* de Quarin, dont cet observateur a appris, en Hongrie, les succès contre la peste vénérienne (1).

L'article des poisons mérite aussi quelques détails : je ne les passerai pas sous silence.

Stork se fonde sur quatre observations majeures, pour décider qu'il est souvent avantageux de substituer l'aconit au mercure dans le traitement des maladies vénériennes : la plus importante regarde une femme de quarante ans, infectée depuis huit ans, et couverte d'ulcères. Toutes les méthodes connues ayant échoué, Stork lui administra l'extrait d'aconit ; bientôt les douleurs se calmèrent,

---

(1) *Animadvers. praticæ in divers. morb.*, cap. 16, pag. 520.

le sommeil revint, les ulcères se cicatrisèrent, et au bout de soixante jours la cure fut radicale (1).

La ciguë a trouvé encore plus de défenseurs que l'aconit : on compte, outre Stork que je viens de citer, le docteur Collin, et le célèbre Van-Swiéten (2). il est assez singulier qu'on ait tenté de guérir la peste de Colomb avec la même plante qui empoisonna Socrate.

C'est par l'opium que je terminerai ces observations : plusieurs empiriques ont annoncé avec confiance que c'était le plus puissant des anti-vénériens : on a fait, pour en constater le succès, diverses expériences en 1786 dans les hôpitaux militaires de Lille et de Londres ; mais l'attente générale a été trompée : on a vu qu'il n'agissait que comme les narcotiques, et que même, dans certains sujets, ce remède aggravait les ulcères, et leur faisait prendre un caractère scorbutique : ce remède si vanté est tombé dans l'oubli, et l'on en a abandonné l'usage à ces cénobites de l'Orient, qui s'eni-

---

(1) *Libell. quo continent. experient.*, pag. 117 et 123.

(2) Stork, *Libel. secund. de cicutâ*, pag. 169. — Collin, *Nosocom. civic.*, an. tert., pag. 31. — Van-Swiéten, *Loc. citat.*, tom. V, pag. 535.

vrent la nuit de cette boisson pour se réveiller prophètes.

Malgré l'insuffisance de quelques plantes exotiques, administrées isolément, malgré le défaut de lumières des gens qui les emploient, on ne peut se dissimuler que les remèdes contre les maux vénériens, tirés du règne végétal, ne soient les seuls analogues à l'économie animale, n'agissent sans opérer de déchirement, et n'aient dans les mains d'un médecin habile assez d'énergie pour chasser le virus que nos viscères peuvent recéler : j'en appelle à cet égard au succès assez long-tems soutenu d'une foule de préparations végétales, qui, quoique de simples essais dans les mains de leurs auteurs, ont sauvé une multitude d'infortunés des dangers auxquels ils auraient été exposés avec les préparations mercurielles.

Outre les végétaux, tant exotiques qu'indigènes, que les gens de l'art ont conseillé de prendre isolément pour servir de spécifiques anti-vénériens, on a tenté quelquefois d'en faire des mélanges, et de les réduire sous la forme de sirops : ces essais ont réussi de tems en tems, sur-tout lorsque l'expérience les a perfectionnés ; tels ont été la *tisane portugaise*, qui a fait au Brésil quelques cures

étonnantes, attestées par le célèbre Sanchez; l'*eau stibiée de corsi*, plus connue sous le nom de *décoction de pomponace*, accueillie par le savant Morgani; *la tisane dépurative* de Vigaroux, avec laquelle ce chirurgien estimé réparait les maux faits au corps humain par les préparations mercurielles, et le *sirop de Saint-Ambroise* qui a fait la réputation de Rondelet.

Trois autres remèdes, celui *de Velnos*, celui du *Cuisinier* et *la tisane caraïbe*, méritent, par leur célébrité momentanée, que nous entrions dans quelques détails.

La composition *de Velnos* est un mélange de diverses plantes amères et sudorifiques à grande dose, auquel on ajoute l'alkali volatil.

Velnos n'est pas le seul qui ait imaginé de substituer l'usage de l'alkali volatil au mercure pour le traitement de certaines maladies vénériennes. Le docteur Peyrilhe l'avait aussi proposé; et avant eux, le fameux Stalh avait mis les gens de l'art sur la voie, en disant qu'il était possible de chasser le virus syphilitique, en produisant par artifice un mouvement interne approchant de la fièvre, qui préparât l'humeur et déposât la crise.

Assurément l'alkali volatil, naturellement âcre et brûlant, est bien capable de produire

l'agitation que demande Stalh ; mais il n'est pas démontré qu'il agisse sur le virus vénérien comme sur le venin de la vipère, ainsi que l'a prouvé l'un de nos fameux médecins, le célèbre Jussieu.

En 1779, on annonça à Paris un spécifique nouveau, vers lequel toutes les expériences se portèrent, parce qu'on le vantait comme le secret des anciens Américains, qui guérissaient les maladies vénériennes les plus graves et les plus invétérées. Ce prétendu spécifique s'appelait la *tisane caraïbe.*

Le Gouvernement, sur le bruit que fit la découverte, nomma des commissaires pour l'examiner : on s'aperçut, par des expériences réitérées, que cette tisane opérait par des évacuations violentes et très-multipliées, qui irritaient le canal intestinal, et conduisaient à la phlogose et à l'inflammation. Quand, à force de douleur, des matières morbifiques s'évacuaient, les symptômes vénériens disparaissaient quelque tems et se renouvelaient ensuite avec d'autant plus de danger, que le malade, par les secousses du remède, avait été réduit à un épuisement qui le menaçait du marasme.

Quoique la division des substances qui entraient dans cette tisane, en rendît la recon-

naissance très-difficile, cependant on y distinguait, avec une bonne loupe, des feuilles de gratiole et de séné, mêlées avec du marrube, de la mauve, de la guimauve, de la pariétaire, de la mercuriale, de la scabieuse des bois, de la tête de pavot et quelques autres plantes émollientes qui semblaient n'être entrées dans le mélange que pour adoucir des purgatifs âcres et caustiques, et pour leur servir de correctif.

Le rapport de la commission fut publié par le Gouvernement, et le spécifique unanimement rejeté; l'auteur de la découverte, qui n'était point empirique, n'appela point de ce jugement, et se retira de la capitale. On peut voir ces détails dans le rapport des effets de la tisane caraïbe, imprimé en 1779, à Paris, par ordre du Gouvernement.

Les faits que je viens de rassembler me conduisent à des résultats qui rendront plus sensible la sage théorie de la guérison des maladies vénériennes par les végétaux.

L'expérience de trois siècles prouve que de toutes les méthodes possibles, celle par laquelle on tente de guérir le virus syphilitique avec les préparations mercurielles, est à-la-fois la plus infidèle et la plus dangereuse. Lorsqu'on eut en vue les progrès de l'art, et sur-

tout le bien de l'humanité, il fallut recourir à un traitement plus analogue à l'organisation animale, et par conséquent chercher, dans la réunion méthodique, des végétaux qui se combinassent sans se nuire, et s'identifiassent sans se neutraliser ; un spécifique qui chassât du corps humain un des poisons les plus actifs que l'on connaisse, sans s'exposer à le tourmenter beaucoup plus par le remède que par la contagion dont il doit le débarrasser.

Or, il est bien prouvé que les végétaux anti-vénériens, bien combinés, guérissent aussi promptement, et sur-tout aussi sûrement que le mercure, sous quelque forme que la médecine l'administre ; il est aussi démontré que leur action étant paisible et douce, ils ne peuvent détériorer les parties constitutives des organes, et porter le trouble dans l'ordre des fonctions animales.

On a objecté contre cette méthode, que les végétaux ne pouvant avoir une action immédiate sur le virus vénérien, qu'en atténuant, en divisant la lymphe trop épaissie, et en procurant une évacuation considérable, soit par les grands couloirs, soit par les pores de la peau, il en résulte que de pareils effets ne peuvent s'opérer qu'en dépouillant le sang de sa partie la plus onctueuse et la plus balsa-

mique ; ce qui conduit un malade, sur-tout quand il est d'un tempérament ardent et bilieux, ou qu'il a le genre nerveux trop irritable, à tous les accidens qui naissent d'un régime échauffant, et d'une suite d'évacuations forcées, par conséquent à la fièvre hectique, au marasme et à l'hydropisie.

Il est aisé de répondre que cette objection tombe également sur toutes les méthodes possibles de traitemens, qu'il soit fondé sur les sudorifiques ou sur les préparations mercurielles ; mais il y a ici une considération essentielle qui doit déterminer le choix, c'est qu'on est le maître d'atténuer, dans de pareils accidens, l'effet des plantes anti-vénériennes, parce qu'il y a des modes connus de le calculer (1). Il n'en est pas de même du mercure et de toutes ses combinaisons : nous verrons bientôt qu'il agit d'une manière parfaitement inconnue dans l'intérieur des corps où on l'introduit, et qu'il est aussi difficile de sus-

---

(1) C'est ici le triomphe de mon Rob ; sa combinaison est tellement heureuse, qu'aucune des substances qui le composent ne nuit aux autres, et qu'elles se prêtent un mutuel secours pour guérir, quelle que soit la nature et l'ancienneté de la maladie, le sexe, l'âge, la force ou la faiblesse du tempérament.

pendre sa marche que de le chasser des parties où il exerce ses ravages.

On dit encore que la plupart des guérisons opérées par la méthode des végétaux ne sont que palliatives ; on cite, ce qui n'est pas difficile à croire, une foule de traitemens manqués avec la salsepareille, le gaïac, le squine et le lobelia, la bardane, le buis, etc., ou bien d'après des mélanges, tels que la tisane caraïbe et les sirops d'Agirony, ou du Cuisinier ; mais on verra, par la lecture de cet ouvrage, que l'insuffisance des spécifiques de ce genre, trouvés jusqu'ici, ne prouve rien contre les succès constans et prouvés de mon Rob Anti-Syphilitique, et que si je n'ai pas un plus grand talent que mes prédécesseurs, j'ai mis plus d'activité dans mes recherches, et que j'ai été plus heureux dans les résultats.

Les végétaux en général s'administrent différemment, suivant les indications que présentent l'état du malade, le climat qu'il habite, les effets passagers ou terribles des traitemens mercuriels qu'on lui a fait subir : la manière la plus efficace de leur donner une action qui ne soit jamais nuisible, est de les étendre dans un véhicule abondant qui en facilite la distribution dans la masse du sang, et fournisse une assez grande quantité de

parties séreuses, pour aider les évacuations par les sueurs et les urines.

Il ne faut pas se dissimuler que le traitement des maladies vénériennes par les végétaux, exige de la part des gens de l'art une attention soutenue et réfléchie, une juste combinaison des moyens.

Il est évident, par exemple, que les plantes exotiques, transportées dans nos climats, employées isolément, perdent la plus grande partie de leurs vertus (1), et sur-tout de leur énergie : alors les résultats qu'elles produisent ne sont plus les mêmes : le découragement suit des épreuves incomplètes ; et le praticien, pressé de guérir ses malades, rentre dans la route battue des traitemens mercuriels.

Avec le mercure, quelquefois grace à une diète austère, à des évacuations violentes qu'amène une crise salutaire dans les tempéramens robustes, le mal se pallie pour longtems ; alors l'homme de l'art triomphe et se confirme dans son ancienne routine ; plus souvent le mal s'aggrave ; dans ce cas là le médecin a recours à d'autres modifications du mercure ; les nouvelles tentatives de la part de

(1) Voyez ce qui est dit à ce sujet dans la préface.

celui-ci, amènent de nouveaux tourmens à l'infortuné malade ; le premier ne perd jamais le courage, et le second ne perd jamais l'espoir ; ainsi, d'expérience en expérience, l'homme de l'art qui ne veut faire que des essais mercuriels, rend à la fin le malade victime de ses anciens préjugés, et le conduit à un désespoir qu'il partage sans doute, parce qu'en qualité d'homme, il n'a pas perdu toute sensibilité.

Cependant, si dans le nombre presque infini des végétaux dont nous avons fait l'énumération, recommandés par des hommes justement célèbres, il s'en trouvait quelques-uns qui eussent constamment guéri les maladies vénériennes dans tous les climats, dans tous les âges, et avec quelques maux étrangers qu'elles fussent compliquées, il est hors de doute que depuis trois cents ans ils auraient l'assentiment universel : malheureusement une longue et cruelle expérience, l'exemple de tant d'hommes de l'art du plus rare mérite qui ont abandonné cette méthode pour le mercure, annoncent que les essais les plus vantés ont été souvent infructueux.

Il ne s'ensuit pas de là que la vertu des plantes indigènes ou exotiques soit une chimère dans la cure des maux syphilitiques ; mais nous devons en inférer que jusqu'ici on

n'a pas toujours fait un heureux choix des végétaux analogues à la constitution des sujets qu'on avait à traiter ; que les doses auxquelles il fallait les prescrire ont été mal calculées ; que leur combinaison a été faite sans intelligence ; qu'en dirigeant plus souvent la tendance des humeurs à une évacuation plutôt qu'à une autre, on a contrarié la marche de la nature.

L'embarras du médecin s'est trouvé d'autant plus grand, que l'état du malade empirait davantage : le premier ne pouvait se dissimuler que l'étude des végétaux, dirigée vers le traitement de la contagion vénérienne, était très-longue, et l'expérience qui devait l'amener à une pratique sûre très-lente ; et le second ne voulait pas être l'objet d'une première épreuve. On demandait d'ailleurs plus de promptitude que de sûreté dans sa guérison : il n'est donc pas étonnant que l'incertitude, l'ennui des tâtonnemens, peut-être même l'impuissance de l'art, n'ajoutassent encore aux triomphes des méthodes mercurielles.

Examinons-les maintenant ces méthodes, qui, à la honte de l'esprit humain, se sont emparées depuis trois siècles de l'art de guérir ; et voyons s'il est vrai que la nature bien-

faisante ait enfoui dans les entrailles de la terre le spécifique destiné à faire disparaître la plus cruelle des contagions.

CHAPITRE III.

Des Préparations Mercurielles.

Dès qu'on eut cherché dans les mines des remèdes plus actifs contre les maladies vénériennes, le médecin qui se croyait dans l'impuissance de guérir par les végétaux, fit des essais avec toutes les substances minérales; bientôt, énorgueilli de quelques succès apparens, il annonça avec emphase ses expériences; mais le sceau du tems ne vint point les confirmer, et il vit tomber avant lui ses prétendues découvertes.

Les antimoniaux ont eu d'abord une vogue momentanée; Blancard administrait l'antimoine cru; Frédéric Hoffman vantait les propriétés de l'antimoine diaphorétique; Ludolf et Juncker s'en tenaient à la teinture acide de ce minéral; Ribentrost ne croyait une vertu anti-vénérienne qu'à son huile

douce, encore fallait-il lui associer une poudre absorbante pour graduer son activité.

Quand on vit que les antimoniaux isolés ne guérissaient que dans les livres, on les mélangea : c'est ainsi que les uns ont réuni l'antimoine cru avec la pierre calaminaire, et d'autres l'éthyops minéral avec l'antimoine diaphorétique, ou le soufre doré d'antimoine.

L'antimoine cru, modifié ou mélangé, n'ayant plus de partisans, Dolée imagina les préparations de cinabre; Mathiole annonça l'efficacité du soufre; Ribentrost, l'or réduit en poudre, comme si le grand prix d'un remède pouvait influer sur son efficacité.

Le succin n'a pas eu un triomphe plus long que les spécifiques précédens, quoique Stalh l'ait donné en substance; que Lobera ait employé son huile, et que son infusion résineuse ait eu quelque effet momentané dans les mains d'Hasselquist.

Enfin, Planis de Campy a proposé jusqu'à l'arsenic pour la guérison des maladies vénériennes; il est vrai que cet homme de l'art eut la sagesse de n'en point conseiller l'usage intérieur : il se contenta de le dissoudre dans l'esprit de vin, et de l'appliquer sur les paumes des mains et sous la plante des pieds.

Le grand agent de la médecine, pendant

trois siècles, contre le fléau des maladies syphilitiques, a été le mercure avec toutes les préparations qui le modifient ou qui augmentent son activité; et c'est à l'examen de ce remède terrible que nous allons consacrer ce long et important chapitre.

Considérations sur le Mercure (1).

Afin de mettre le public à portée de juger mon Rob, il faut dire un mot du mercure.

Cette substance, la plus pesante après l'or et le platine, n'éprouve pas, d'une manière sensible, les influences de l'air ou de l'eau; ainsi la rouille ne saurait l'atteindre : une chaleur qui n'excède pas celle de l'eau bouillante ne saurait l'altérer, et ne paraît pas lui faire perdre de son poids; il faut un froid artificiel très-considérable pour le rendre concret, ductile et malléable.

La chimie a tiré un grand parti des propriétés du mercure pour l'usage des arts, et sur-tout de la médecine : il forme, avec les acides minéraux et végétaux, cette quantité de

---

(1) Voyez le *Cours élémentaire de matière médicale*, par Desbois de Rochefort, tom. I[er], pag. 206, et le *Traité des Mal. Vénér.* de Hunter, pag. 355 et 366.

substances salines dont le charlatanisme s'est emparé pour le malheur de l'humanité, et qu'en annonçant des spécifiques tirés du règne végétal, ils traitent les malades avec le mercure.

Le mercure s'unit très-bien avec le soufre : quand l'opération se fait d'elle-même dans le sein de la mine, il en résulte le *cinabre naturel;* quand c'est l'art du physicien qui le combine par la sublimation, il en dérive le *cinabre artificiel.*

Si le mélange du mercure et du soufre se fait par la trituration ou la fusion, c'est-à-dire, d'une manière moins parfaite que dans le cinabre, alors le mercure éteint et devenu une poudre noire, prend le nom d'*éthyops minéral.*

L'acide marin dissout le mercure, quand tous deux sont en état de vapeurs : il en résulte alors ce fameux sel mercuriel si connu dans les annales de la médecine, sous le nom de *sublimé-corrosif.*

Le *mercure doux* est le sublimé-corrosif, trituré avec une nouvelle quantité de mercure coulant, de manière que l'acide marin n'y excède presque plus : quand on sublime jusqu'à six fois cette dernière combinaison, on rend la connexion du mercure et de l'acide

marin encore plus intime, c'est la *panacée mercurielle.*

Les anciens regardaient le mercure dans son état naturel, ou le *mercure coulant*, comme un poison froid, et ils ne s'en servaient ni à l'intérieur ni à l'extérieur; ce sont les Arabes qui, les premiers, en ont fait usage pour les maladies d'épaississement de la lymphe, et l'époque n'en remonte pas au-delà du règne de Charlemagne.

Au commencement de ce siècle, c'était la mode à Londres et à Edimbourg d'avaler tous les matins deux ou trois gros de mercure coulant dans quatre ou cinq onces d'huile, pour préserver, disait-on, de la goutte, de la pierre et de la gravelle : ce prétendu spécifique a bientôt été abandonné, parce que le nombre des malades de cette classe ne diminuait pas; au reste, le mercure coulant pris par la bouche, s'il ne fait aucun bien, n'est du moins nuisible que par son poids; car il ne se dissout pas dans l'estomac, ne passe point dans les petits vaisseaux, et pénètre avec rapidité et promptitude jusqu'aux derniers intestins du corps pour en sortir par les grandes voies.

Le mercure, modifié par la chimie, est infiniment plus dangereux : les vapeurs de ce terrible minéral, soit qu'on les respire, soit

qu'on les introduise dans le corps par les pores de la peau, conduisent à la salivation, au dessèchement, au tremblement des membres, au marasme et à la paralysie : ces accidens ne sont pas rares parmi les ouvriers des mines, les fabricateurs de miroirs qui mettent les glaces au tain, et les constructeurs de baromètres.

Le mercure modifié étant par sa nature très-atténuant et très-fondant, amène une *dissolution scorbutique ;* ainsi, ce minéral a deux manières générales d'influer sur l'économie animale : par son caractère fondant, il divise, atténue et sépare les humeurs ; par sa pesanteur spécifique et son caractère spasmodique, *il attaque le genre nerveux.*

Le mercure préparé agit sur le virus et sur la constitution du malade : son action sur le virus peut s'expliquer de deux manières, ou il le détruit par une décomposition complète, ou il l'entraîne hors du corps, dont il désorganise le système vasculaire par des excrétions forcées toujours dangereuses.

La décomposition du virus, ou, si l'on veut, sa neutralisation par le mercure, ne saurait se présumer ; car un effet pareil s'opérerait subitement, comme on le voit dans la neutralisation du subimé-corrosif, par son

mélange avec les alkalis : or la longueur des traitemens par ce minéral, le retour des symptômes vénériens, lorsqu'on se croit guéri, annonçent assez que quand le mercure agit sur le mal, il peut l'atténuer, mais non l'anéantir.

Le mode des évacuations semblerait plus naturel; mais, dit Hunter, un des hommes qui a le plus raisonné l'art de guérir les maladies vénériennes : « L'expérience apprend » qu'en traitant les malades avec le mercure, les évacuations quelconques qu'il produit ne sont nullement nécessaires à la » guérison..... Elles la retardent même, quand » les organes secrétoires sont susceptibles » d'irritation ; en effet, on ne peut pas alors » prendre une quantité suffisante de mercure » pour opérer la cure de la maladie, les effets » du remède sur les parties viciées devant » être trop énergiques pour que le malade » puisse les supporter, et la quantité de ce » minéral qu'on doit insinuer dans le corps » devant être réglée selon la quantité de l'évacuation, et non pas selon l'étendue de la » maladie ».

Il reste les effets que le mercure doit opérer sur la constitution du malade, et ces effets sont terribles : il produit, comme nous l'avons

déjà dit, par son caractère spasmodique, une irritabilité générale; il augmente la vîtesse du pouls, ainsi que sa dureté, et produit par-là une espèce de fièvre passagère. « Dans cer-
» tains tempéramens plus actifs, ajoute Hun-
» ter, il va plus loin encore, il agit moins
» comme remède que comme poison : il pro-
» duit quelquefois une fièvre hétique, la perte
» de l'appétit, l'insomnie..... D'autrefois il
» amène des douleurs semblables à celles du
» rhumatisme, et des nodus d'une nature scro-
» phuleuse..... Quand il accroît les secrétions
» des glandes salivaires, il fait naître les maux
» de tête; lorsqu'il augmente les secrétions
» intestinales, il engendre la diarrhée ».

Malgré tous ces accidens, Carpi, comme nous l'avons vu, s'empara du mercure à l'origine de la contagion vénérienne en Europe : il réussit chez quelques malades d'un tempérament robuste, tua ceux d'une complexion faible, et avec des talens, et encore plus d'audace, il se fit une grande renommée.

Depuis cette époque presque jusqu'à nos jours, la routine, si commode, a singulièrement propagé la méthode mercurielle dans le traitement des maladies vénériennes : on en est venu jusqu'au point de croire que tout mal extirpé par des moyens innocens n'était

que pallié, et les succès obtenus de la manière la plus authentique, par une sage combinaison de végétaux, n'ont pu guérir de leurs préjugés des hommes qui avaient intérêt à soutenir que les infortunés qu'ils tuaient tous les jours mouraient au moins guéris.

Cependant il était aisé d'opposer des raisonnemens et des faits à cette routine meurtrière.

Sans s'arrêter à l'argument déjà cité, qu'il n'est pas présumable que la Providence, qui a placé par-tout les remèdes à côté des maux qui affligent l'espèce humaine, eût enfoui, dans les entrailles du globe le seul agent par le secours duquel l'homme doit être délivré du fléau le plus capable de le désorganiser et de le détruire, nous prouverons, dans le cours de cet ouvrage, d'abord que le mercure n'est rien moins qu'un spécifique absolu ; ensuite que, dans l'hypothèse même où il guérirait des sujets bien constitués, il ne le ferait qu'en dilacérant les organes, et en retranchant des années que la nature paraissait avoir accordées.

Au reste, si de tout tems on a dit que le mercure était le seul spécifique contre les maladies vénériennes, de tout tems aussi on a réclamé contre une si téméraire assertion :

nous avons déjà cité une foule d'hommes de l'art, justement célèbres, qui, effrayés des ravages de ce poison converti en remède, ont cherché dans le règne animal, et sur-tout dans le règne végétal, un mode de guérir plus analogue à la délicatesse de nos organes : des médecins mêmes, emportés à cet égard par leur indignation, se sont permis des injures contre les partisans des préparations mercurielles : tel est le docteur Harris, l'ami du célèbre Sydenham ; il accuse, dans un de ses derniers ouvrages, les chirurgiens de son tems d'être les apôtres du mercure pour tenir plus despotiquement les malades sous leur dépendance, et il ajoute que c'est le bâton à la main qu'il faut répondre à de pareils argumens (1). Par une bizarrerie singulière d'événemens, il y avait à Londres, vers cette époque, un officier de santé de son nom, qui, dans un livre anglais, consacré à préconiser le mercure, disait que c'était le vrai spécifique contre les écrouelles.

Nos célèbres chirurgiens de France n'ont pas toujours en cela partagé le fanatisme d'opi-

---

(1) *Dissertationes medicæ et chirurgicæ habitæ in amphitheatro medicorum Londinensium.* Londres, *in*-8°, édit. de 1728.

nion que le docteur Harris reproche à ceux d'Angleterre. Le fameux Louis, secrétaire de notre académie de chirurgie, qui avait passé sa vie à traiter les maladies syphilitiques, avoue à chaque instant dans ses ouvrages son antipathie contre le mercure. Voici quelques traits de son *Parallèle* des différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes :

« Quelqu'adoucissement que reçoivent les » préparations mercurielles, il est constant » qu'on ne les dépouille jamais de leurs par- » ties corrosives ; de là la nécessité d'agir avec » prudence pour ne pas empoisonner les ma- » lades, dont les symptômes paraîtraient re- » belles à l'opération de ce dangereux moyen.

» Toutes ces préparations intérieures, sous » quelque forme qu'on les déguise, revien- » nent au même quant à l'effet : elles pourront » dissiper quelques symptômes, être un pal- » liatif utile dans certains cas ; mais il ne faut » pas attendre d'elles une guérison radicale.

» Peut-on perdre de vue que c'est l'eau- » forte, l'eau-régale, l'esprit de nitre, de sel » marin et de vitriol (ce sont des poisons vio- » lens, des préparations capables d'enflam- » mer, de brûler et de consumer en un ins- » tant les parties qu'elles touchent), dont on

» se sert pour faire toutes ces sortes de prépa-
» rations mercurielles qui causent toujours des
» coliques violentes, suivies souvent du flux
» dyssentérique ; en passant dans le sang,
» elles portent à la longue leur action sur les
» fibres des viscères les plus délicats, et cau-
» sent des irritations fâcheuses sur les pou-
» mons, sur le foie et sur tout autre viscère ;
» et c'est avec ces terribles poisons qu'on veut
» guérir ! on ne l'a que trop vu : les personnes
» les plus robustes se ressentent toute leur vie
» de l'usage de ces prétendus remèdes, qui
» sont presque toujours mortels pour les per-
» sonnes délicates. Ceux qui ne se jouent
» point de la vie et de la santé des hommes,
» et qui approfondiront cette réflexion, en
» sentiront toute la conséquence (1) ».

Les hommes de l'art eux-mêmes qui ont eu la faiblesse de croire seulement à l'efficacité des méthodes mercurielles, font quelquefois des aveux en ce genre qui supposeraient que, comme les anciens prêtres de Memphis, ils ont une doctrine publique et une doctrine secrète ; c'est ainsi que M. Swediaur, après

---

(1) *Voyez* le Parallèle du traitement des maladies, par Louis, chez François Chauguion, Amsterd., 1759.

avoir déclaré en propres termes *que le mercure est jusqu'à présent le seul remède connu pour guérir radicalement la maladie* (1), s'exprime ainsi dans d'autres textes du même ouvrage :

« Il y a plusieurs exemples de cas où le » mercure manque de guérir, et dans lesquels » les malades ne peuvent, sans s'exposer à des » accidens fâcheux, en supporter l'usage (2).

» Il y a des maladies syphiliques qui paraissent résister, et qui résistent effectivement » à l'usage du mercure : on voit sur-tout fré» quemment des ulcères des parties génitales » et de la gorge, des éruptions cutanées, des » condylômes ou autres excroissances, des » exostoses dans différentes parties du corps, » qui résistent à l'action de ce minéral (3).

» Les différentes préparations mercurielles » sont capables de faire naître dans l'économie » animale trois états très-différens l'un de » l'autre : dans le premier, elles attaquent le » virus syphilitique et le détruisent ; dans le » second, elles excitent fortement l'action du

---

(1) *Traité des maladies syphilitiques*, tom. II, pag. 33.

(2) *Ibid.*, pag. 290.

(3) *Ibid.*, pag. 344.

» cœur, ainsi que de tout le système artériel,
» produisent un grand degré d'irritabilité dans
» tout le corps, engendrent des ulcères nou-
» veaux, ou changent les anciens en ulcères
» corrosifs, amenant quelquefois leur morti-
» fication; le troisième état, c'est une fai-
» blesse et une débilité générale avec un état
» cachectique, ressemblant beaucoup au
» scorbut (1).

J'avouerai que M. Swediaur ayant peu de poids en médecine par son ouvrage, qui n'est qu'une compilation indigeste de tout ce qu'on a écrit de bon ou de mauvais sur les maladies vénériennes, ses contradictions méritent peu d'être relevées. Il n'en est pas tout-à-fait de même du docteur de Horne, médecin des armées françaises et des hôpitaux militaires, qui a écrit en 1775 sur les maladies vénériennes, et fourni de bons articles dans la dernière Encyclopédie : ce partisan outré des méthodes mercurielles ayant infiniment plus d'autorité, ses aveux invitent aussi bien davantage l'homme sans préjugé à réfléchir : or voici comment il s'exprime dans celui de ses

(1) *Ibid.*, pag. 377 et 378.

ouvrages qu'il semble avoir légué avec un soin particulier à la postérité (1).

« Il faut convenir qu'il y a des circonstan-
» ces où les sudorifiques sont véritablement
» indiqués (2) :

» Quand le virus vénérien a été successive-
» ment et toujours inutilement attaqué par
» différentes préparations mercurielles, ou
» quand il est dégénéré ;

» Quand le mercure, donné en trop grande
» quantité relative ou mal administré, reste
» stagnant dans quelque partie du corps, sans
» qu'on aperçoive aucune diminution dans les
» symptômes ;

» Quand ce minéral, porté à la bouche, y
» produit une salivation opiniâtre : alors il
» serait dangereux de s'obstiner à l'admi-
» nistrer.

» Dans tous ces cas et autres analogues, il
» faut bien recourir à d'autres remèdes où il
» n'entre point de mercure....; et si l'expé-
» rience a appris que les derniers suffisent
» quelquefois pour opérer une cure radicale,

---

(1) Encyclopédie méthodique, *médecine*, tom. III, pag. 130.

(2) Cet auteur avoue que la seule fois qu'il en a fait usage, ils lui ont parfaitement réussi.

» il faut s'y tenir, et y insister comme sur un
» moyen de plus pour combattre cette ma-
» ladie : les sudorifiques sont précisément ce
» moyen, et ils réussissent sur-tout dans les
» cas où le mercure a échoué. »

Si, à ces aveux, on joint l'autorité du célèbre John Hunlée, qui, dans son ouvrage sur la maladie vénérienne, ne cesse de déplorer et de signaler dans plusieurs circonstances l'inefficacité et le danger du mercure, il me paraît difficile de soutenir qu'il est le seul spécifique du vice vénérien; car comment donner ce nom à un remède qui, non-seulement ne guérit pas toujours, mais qui souvent rend la maladie contre laquelle on l'emploie plus grave et plus funeste.

Le traitement des maladies vénériennes par le mercure est tellement contraire à l'économie animale, que, comme nous le démontrerons bientôt plus en détail, il résulte souvent de l'usage intérieur de ce minéral des maux et des accidens plus funestes que le mal même qu'il était destiné à guérir : il suffit, par exemple, d'analyser les théories modernes, pour voir les ravages qu'il fait dans les corps déjà épuisés, quand c'est sous la forme de sel qu'on l'administre.

« A mesure, dit M. Swediaur, qu'il traverse

l'estomac et les intestins, il amène les cardialgies et les coliques : s'il entre dans la masse du sang, il dispose sa partie albumineuse à la coagulation, et ses effets dans la bouche sont terribles : en augmentant la secrétion de la salive, il change la nature de cette humeur bienfaisante et inodore en un fluide âcre, corrosif, et d'une odeur infecte : de là une haleine fétide, les gonflemens des gencives, des ulcères rongeurs à la langue et au palais ; les dents noircissent, vacillent, tombent enfin, et entraînent quelquefois la chute des os palatins : les symptômes sont en général accompagnés de langueur, d'épuisement, et se terminent quelquefois par la catalepsie ou la mort. »

Il faut que l'introduction du mercure dans le corps humain soit regardée comme un fléau égal à la contagion syphilitique, puisque sous ce beau ciel de L'Asie, où les hommes se guérissent de tout avec les moyens les plus doux de la nature, on a cherché des secrets dans la médecine pour expulser ce métal terrible des viscères qu'il corrode.

Il y a chez les Malays et les Indoux une caste particulière de médecins qui guérissent du mercure, comme dans l'Europe, ceux qui

portent ce nom guérissent des maladies vénériennes.

Lorsque l'on consulte un docteur malay sur un mal syphilitique, il examine d'abord si le mercure, imprudemment administré, n'en est pas la cause, c'est-à-dire, si le mal n'est pas plutôt mercuriel que vénérien; distinction importante dont ne conviendront pas les partisans du mercure, mais que les médecins qui, avant tout, veulent être vrais, ont eu plusieurs fois occasion de faire. A cet effet, par un mode particulier dont le secret est héréditaire dans sa caste, il s'assure du séjour du mercure dans le corps du malade : tous les doutes, sur ce point, une fois levés, c'est-à-dire, le mal étant évidemment mercuriel, on fait prendre à l'individu qui consulte une décoction de plantes que le médecin prépare lui-même.

Les effets de ce spécifique sont terribles; le malade éprouve des douleurs violentes, qui sont suivies du gonflement du visage, ensuite des bras, puis de la poitrine et de l'abdomen, et enfin des extrémités inférieures : quand la tuméfaction, après avoir parcouru successivement les cuisses et les jambes, est descendue aux pieds, le Malay, qui attend le mal

dans ce dernier retranchement, prépare avec des végétaux un bain chaud, et y plonge le malade; le mercure, par cette méthode, a parcouru le corps entier, et quand il est attiré aux extrémités inférieures, le bain le dégage, et il s'échappe tout-à-fait : ce qui du moins semble avéré, c'est que l'individu qui a passé par une pareille épreuve, se trouve, après son bain, libre de toute douleur, et guéri radicalement de tous ses maux (1).

Cette anecdote, citée avec ses garans, prouve qu'à cet égard l'Inde est plus avancée que l'Europe dans l'art de maîtriser le mercure et de l'empêcher de nuire à l'économie animale. Voilà les secrets qu'une sage philantropie devrait leur surprendre ou leur acheter, au lieu de leur envier leurs mines de diamans, cachées par la nature dans le sein des rochers de Golconde ou de Visapour.

Insuffisance du mercure, démontrée par son infidélité.

Rien ne démontre plus l'insuffisance et le danger du mercure que cette multitude des

---

(1) Traité complet des maladies vénériennes, t. II, pag. 373 et 390.

préparations chimiques et pharmaceutiques qu'on lui a fait subir. En effet, cette prétendue richesse est-elle autre chose qu'une pauvreté réelle, et n'offre-t-elle pas une preuve convaincante de l'incertitude et de l'infidélité de son action ? L'importance de cette remarque n'échappera pas à ceux qui observent dans le silence de tout préjugé la quantité de mercure qui s'introduit et qui séjourne dans le corps humain ; la manière dont il développe son activité, et les effets qu'il produit par sa stagnation dans les viscères, ou par sa sortie à travers les pores.

D'abord, quelle que soit la manière de l'administrer, on ne peut jamais s'assurer de la quantité précise qui entre dans le corps, soit qu'on le prenne en boisson, en lavemens ou en pilules, soit qu'on l'applique à l'extérieur sous la forme de cérat, de bains et de frictions.

Les préparations mercurielles, employées par l'intermède de la peau, laissent toujours une certaine quantité du remède éparse sur le linge, sur l'épiderme du malade, ainsi que sur les mains de l'homme de l'art qui l'emploie. Cette quantité ne saurait être soumise au calcul : elle est en proportion avec le degré d'atténuation que la pharmacie fait subir au mercure avec le tissu plus lâche ou plus serré de

la peau du malade qui le reçoit, et avec le plus ou moins d'adresse du praticien qui l'administre.

Si l'évaluation du mercure, dans l'onguent napolitain et les frictions, est de nature à dérouter la théorie la plus éclairée, elle est bien plus inappréciable dans l'action insensible des bains : les lavemens mêmes, dont les effets sont plus aisés à soumettre au calcul, n'offrent, à cet égard, que la plus faible des lumières : les préparations mercurielles qui en font la base se précipitent par leur poids vers les parties inférieures, et se perdent presque sans s'être décomposées dans les évacuations des premières voies : d'ailleurs, comme par la diversité des organisations le canal intestinal éprouve plus ou moins d'irritation, comment juger, d'après une cause incertaine, l'intensité des effets ? Ce qui semble le plus avéré dans cette méthode de curation, c'est qu'en général elle laisse après elle des tremblemens convulsifs, des salivations tardives qui rendent souvent inutiles le génie observateur et les lumières des médecins.

L'infidélité du mercure se manifeste par l'impossibilité d'en évaluer la dose dans l'administration, et de s'assurer de la manière dont il opère, de la partie du corps humain

sur laquelle il se porte de préférence, de l'énergie avec laquelle son action s'exerce : tous ces phénomènes sont des problêmes en médecine, et des problêmes qu'on ne peut tenter de résoudre qu'en soumettant les malades à de tristes et funestes expériences.

Les préparations mercurielles se donnent d'ordinaire à des doses précises et réglées, d'après l'âge ou le sexe des malades ; cette méthode est meurtrière : la même dose ne convient pas à dix individus ; souvent une petite quantité de mercure excite une salivation abondante, tandis qu'une très-grande n'opère aucun effet sur les vaisseaux de la bouche et de la langue : quelquefois un malade qui paraît faiblement constitué, est long-tems sans s'apercevoir qu'on le traite avec des préparations minérales, tandis qu'un tempérament robuste éprouve des spasmes, des irritations dans le tissu nerveux, sent son estomac se délabrer, sa poitrine s'affaiblir, et des nuages s'élever dans son cerveau blessé. Nombre de malades ont perdu l'esprit après l'administration du mercure (1).

Le mercure affecte de la manière la plus

---

(1) *Voyez* à ce sujet les extraits du Journal de Paris, pag. 123, année 1789.

imprévue les organes qu'il peut atteindre ; tantôt ce sont les yeux, tantôt le cerveau, et plus souvent la bouche. Il est des malades chez lesquels il ne se manifeste qu'en ébranlant tout le système nerveux ; chez d'autres, il se porte sur les viscères du bas-ventre ou sur les poumons ; j'en ai vu quelques-uns qui éprouvaient de violens symptômes d'éréthisme, tandis que chez le plus grand nombre je ne remarquais que les caractères de l'atonie, de l'affaissement et de la stupeur.

L'action du mercure sur les fluides n'est pas moins problématique : l'opinion presque générale est qu'il divise les humeurs, et, en les atténuant, leur donne plus de fluidité : cependant, d'après l'expérience et les observations du célèbre Sanchez, qui me paraissent concluantes, « le sang d'un malade qui vient » de saliver est enflammé, épais, plein de phlo- » gistique, et couvert d'une croûte inflam- » matoire (1) ; » ce qui ne s'accorde point avec la propriété incisive que la théorie chimique attribue essentiellement au mercure.

Par la même raison qu'on ignore comment le mercure agit sur les organes, sur les vis-

(1) Observations sur les malad. vénér., page 95.

cères et sur les fluides dont le corps humain est abreuvé, on est très-peu instruit des moyens de l'en faire sortir, quand ses effets destructeurs se manifestent avec trop de violence.

Lorsque le mercure, se portant vers la bouche, procure la salivation, gonfle les gencives, ébranle les dents et dégrade les viscères, la plupart des gens de l'art conseillent les purgatifs, qui rendent souvent l'action du mercure inutile, ou les sudorifiques, qui, d'après mes observations, diminuent rarement l'état de phlogose où se trouve la bouche du malade.

Si le mercure se porte sur les nerfs, les bains, l'usage du lait, les délayans qu'ordonne la médecine ne font que calmer un moment le mal qui, à la première explosion du virus ou du mercure, se manifeste avec plus de violence que jamais.

Le mercure, quand il a assez d'activité pour commencer une guérison, procure ordinairement des dyssenteries et des hémorragies : on a recours alors aux remèdes généraux qu'on trouve dans toutes les pharmacopées ; mais la lenteur étonnante avec laquelle ils opèrent laisse au mercure le tems de faire tous ses ravages.

C'est d'après toutes ces considérations que Van-Swiéten lui-même, un des plus grands apôtres du mercure, a avancé, comme une espèce d'axiôme en médecine, que, quand le mercure est trop actif, il n'est point aisé de le contenir (1).

Je ne sais pourquoi la médecine préconise avec tant de faste l'usage interne ou externe du mercure, puisqu'elle n'a pu trouver encore de régulateur pour en balancer les funestes effets (2).

S'agit-il de la salivation qui tue souvent le malade en épuisant ses forces : l'homme de l'art, qui n'épouse aucun système, avouera que, sans quelque crise particulière de la nature, il est infiniment rare qu'il puisse l'arrêter.

Le mercure, quand il agit sur les intestins, les affecte d'ordinaire d'inflammations

---

(1) *Commentar. in Boerhaave, Aphorism. de cognoscend. et curand. morb.*, tom. V, pag. 509.

(2) La révolution française a fait moins de victimes que le sublimé (connu dans la nouvelle nomenclature de la chimie, sous le nom moins effrayant de *muriate sur-oxigéné de mercure*), conseillé par Van Swiéten. Quand les gens de l'art seront-ils assez sages et assez humains pour renoncer à ce poison?

et d'ulcères : c'est alors un triste service à rendre à un malade de pallier pour quelque tems ses incommodités, pour le tourmenter du tenesme et le faire périr par la dyssenterie.

Cet inconvénient est d'autant plus terrible que, d'après les observations judicieuses de Van-Swiéten, la sérosité que le mercure sépare de la masse du sang ne se porte pas toujours vers les pores de la peau ou vers les glandes salivaires : quelquefois les remèdes inconsidérés qu'on tente pour arrêter une salivation importante provoquent une diarrhée séreuse, que cet illustre médecin appelle une *salivation intestinale*, et qui couvre les intestins d'ulcères (1); dans cet état désespéré la médecine est impuissante, et le malade meurt.

Si du moins le mercure, sagement administré et adapté par la différence des doses à la constitution des malades, guérissait radicalement les maux vénériens ! mais il s'en faut bien que le succès réponde aux promesses flatteuses !

Bromfeld a vu plusieurs fois les symptômes vénériens, détruits en apparence par l'action du mercure, reparaître d'une manière ef-

---

(1) Van-Swiéten, lib. citat., pag. 500 et 501.

frayante avant la fin de la convalescence (1).

Louis, un des hommes de la capitale qui avait le plus de renommée dans l'art de guérir les maladies syphilitiques, avouait, avec la franchise du talent, qu'il manquait souvent des guérisons avec le mercure ; que les symptômes du mal se multipliait de tems en tems pendant le traitement au lieu de disparaître, et qu'après les guérisons les mieux constatées, il se présentait, dans certains sujets, des phénomènes étranges faits pour dérouter la médecine la plus éclairée (2).

L'assertion de Carrère est encore plus positive : « Le sublimé-corrosif lui-même, dit » ce sage observateur, est un remède infi- » dèle : il ne produit souvent que des guéri- » sons insidieuses qui inspirent une fausse » sécurité ; mais bientôt le prestige est dé- » truit : on voit que le virus n'est qu'émoussé, » qu'il est retenu dans le corps, et c'est alors » qu'il produit cette foule de maladies véné- » riennes chroniques, qui, jusqu'au milieu

---

(1) Observations sur les différentes espèces de solanum, pag. 10.

(2) Parallèle des différentes méthodes de traiter les maladies vénériennes, pag. 13. (LOUIS.)

» de ce siècle, se sont jouées des vains efforts
» de la médecine (1). »

Des dangers du Mercure sous quelque forme qu'on l'administre.

Je ne puis tracer l'histoire des palliatifs mercuriels dans le traitement des maladies vénériennes, sans faire connaître les désordres qu'ils causent dans l'économie animale ; mais je serai court pour éviter de fastidieuses redites ; et encore je ne reviens sur ce sujet, que parce que c'est une des bases de cet ouvrage, et qu'il est essentiel, pour les infortunés que l'opinion domine et tyrannise, de savoir que le *mercure est à-la-fois le plus infidèle et le plus dangereux des remèdes.*

On remarque depuis un siècle que la vie sédentaire, la mollesse et l'abus des plaisirs, ont singulièrement multiplié, sur-tout dans les grandes villes, les affections nerveuses ; genre de maladie qui exerce peu-à-peu ses influences, non-seulement sur les parties délicates du corps humain, mais encore sur l'entendement ; qui vicie le caractère le plus heureux ; qui rend insensible aux jouissances

(1) Recherches sur les maladies vénériennes chroniques, pag. 138.

les plus pures ; et en éloignant des devoirs de la vie sociale, conduit peu-à-peu au dégoût de l'existence, à la consomption et au suicide.

Or, la saine physique démontre que le mercure pris, soit intérieurement, soit extérieurement, exerce l'action la plus directe sur les nerfs ; qu'il les agace, qu'il les irrite, qu'il multiplie les spasmes et les convulsions, et qu'à force de contrarier les mouvemens naturels du tissu fibrilaire, il détermine l'affaissement et l'inertie des facultés intellectuelles.

« Le mercure, dit le savant Carrère, porte » évidemment atteinte aux nerfs, sur-tout » dans les sujets délicats et sensibles ; chez les » femmes, il entraîne les convulsions, les pal» pitations de cœur, le tremblement des mem» bres : accidens qui se soutiennent dans quel» ques maladies long-tems après l'usage du » remède, et qui se perpétuent quelquefois » toute la vie : ces effets terribles se font sen» tir jusque dans le *sensorium commune*, où » il produit la même lésion et le même affais» sement que le vice vénérien dégénéré : de » là les stupeurs, la perte de la mémoire, les » paralysies et l'imbécillité (1).

(1) Recherches sur les maladies vénériennes chroniques, pag. 122.

On lit sur ce sujet dans le Journal de Paris, du 16 janvier 1789, une lettre de M. Gilbert, professeur de l'Ecole Vétérinaire, qui atteste encore les désordres que le séjour prolongé du mercure cause dans l'entendement.

« Le père Edme, chirugien de l'hospice de » Charenton (1), qui joint des connaissances » très-étendues à un zèle sans bornes, et l'es- » prit d'observation à l'esprit de charité, vient » de me faire part d'un fait qui me paraît de » nature à intéresser tous ceux qui s'occupent » de la conservation des hommes.

» Sur vingt personnes que l'aliénation d'es- » prit conduit à Charenton, le père Edme a » remarqué qu'il y en avait dix-neuf qui » avaient été soumises à des traitemens mer- » curiels, et que le désordre de l'organisation » était d'autant plus grand, que les traitemens » avaient été plus longs ou plus souvent ré- » pétés.

---

(2) Le docteur Gastaldi, qui est maintenant chargé du traitement des fous de cet hospice, a vu, depuis peu, un employé de la police, qui est devenu fou par l'usage du mercure qu'on lui a fait prendre ; et malgré les soins assidus et les lumières de ce savant médecin, on désespère de rendre à ce pauvre malade l'usage de sa raison.

» Le jeune médecin Aillaud, qui a suivi
» pendant quelque tems à Bicêtre les effets du
» mercure sur l'économie animale, m'a aussi
» assuré y avoir vu des accès de manie se dé-
» clarer dans le cours même des traitemens.

» Ce n'est encore là sans doute qu'un rayon
» de lumière ; mais il peut en attirer d'autres,
» et leur ensemble former un foyer capable
» peut-être d'éclairer une des parties les plus
» intéressantes, et en même tems les plus
» obscures de l'art de guérir. »

Quand le mercure agit sur le corps humain, c'est comme fondans ; et, sous ce point de vue, ses effets sont encore désastreux : quelquefois la fonte d'humeurs qu'il produit est telle, que, surmontant l'effort combiné de tous les remèdes, il décompose les fluides et en amène la dissolution.

Les solides, dans l'économie animale, ne sont pas à l'abri des atteintes du mercure, parce qu'il leur donne un mouvement violent, et en augmentant ainsi leur action, les dispose à la gangrène.

De cette détérioration des fluides et des solides, naissent, sur-tout dans les tempéramens cacochymes, l'enflure des extrémités du corps, les hydropisies, les fièvres lentes et le ma-

rasme, qui souvent conduisent à la mort (1).

A ces accidens qui se manifestent sur l'ensemble des sources de la vie, s'en joignent de partiels, qui n'affectent que quelques membres ou quelques organes : tantôt une espèce de goutte se fait sentir dans les articulations des genoux, tantôt le visage est défiguré par un honteux sphacèle (2). Carrère attribue la phthysie, soit nerveuse, soit pulmonaire, à l'usage immodéré de ce remède violent; Blégny, la détérioration de l'organe de l'ouïe; Fabrice de Hilden, la cécité (3).

---

(1) J'ai guéri chez moi il y a un an un officier d'hussards : il avait au front une exostose grosse comme un œuf, et de violens maux de tête irrités par une insomnie. Ses jambes étaient enflées jusqu'aux genoux; ses urines étaient noires comme de l'encre; un dévoiement continuel et une fièvre opiniâtre le menaçaient d'une mort prochaine; il est guéri. MM. *Andry*, *le Breton*, *Daignant*, *Beauchêne*, etc., sont des témoins irrécusables de cette belle cure.

(2) Voyez l'observation d'un malade du Calvados, reconnu incurable par MM. *Sabatier*, *Pelletan*, *Portal* et *Deschamps*; sa guérison a été opérée chez moi dans trois mois, il y a sept ans actuellement, sous les yeux de MM. *Andry*, *le Breton*, *Jouenne*, *Lacroix*, *Génouville*, *Daignant*, et beaucoup d'autres, tous hommes distingués dans l'art de guérir.

(3) M. Carrère, *loc. citat.*, pag. 119 et 121; Blégny,

De quelque manière qu'on administre le mercure, il provoque une salivation plus ou moins abondante, et cette salivation ajoute aux inconvéniens du minéral même des accidens qui lui sont particuliers, et qui échappent souvent à la surveillance du médecin le plus éclairé. Analysons à cet effet le célèbre Van-Swiéten : on ne récusera pas sans doute l'autorité de ce grand protecteur du sublimé-corrosif.

« La salivation occasionne des érosions à la » langue, des hémorragies, résultat de la » corrosion des parties internes de la bouche, » accidens qu'on n'arrête quelquefois que par » l'application d'un fer rouge : la chute des » dents les plus saines peut être la suite de » cette salivation qu'on n'a pu maîtriser; et » il n'est pas rare de voir des sujets à la fleur » de l'âge en perdre une partie dans le cours » du traitement. Ajoutons que, pendant que » le mercure opère ainsi, le malade éprouve » des douleurs si cruelles, qu'il est tenté » quelquefois d'appeler la mort pour se

---

Zodiac, médecin, Gall., *an Janv. observ.* 13; Fabrice de Hilden, *Observ. et curat., chirurg., centur. vet.* VI.

» délivrer des tourmens qu'il endure (1). »

Il ne faut pas croire que les dangers disparaissent avec les symptômes du mal que le mercure a pallié : un homme de l'art atteste, dans un ouvrage connu, qu'une fille de douze ans, dont le mercure n'avait pas attaqué les glandes salivaires pendant le traitement, éprouva un an après une salivation opiniâtre, accompagnée d'une diarrhée dont elle mourut : il était impossible de se méprendre sur le principe de ce malheur; car le corps de l'infortunée ayant été ouvert, on trouva du mercure stagnant dans les viscères (2).

Tous les oracles de la médecine, les Fallope, les Spielmann, les Sanchez et les Van-Swiéten, s'accordent à dire que le mercure volatilisé qui s'introduit dans les veines en amincit les tuniques, qu'il corrode les viscères où il séjourne, et que les ravages qu'il cause par-tout où il se montre sont d'autant plus incalculables, qu'il est presque impossible aux remèdes qui neutraliseraient ce poison actif d'y pénétrer (3).

---

(1) *Commentar. aphorism.* Boorhaave, *loc. cit.*, pag. 506.

(2) Fontanus, *Respons et curat. medic.*, pag. 100.

(3) Fallop, *de Morbo gallico*, cap.—Spielmann *de*

Je sais que des médecins qui s'étaient déclarés les apôtres du mercure, ont tenté de jeter des doutes sur le séjour de ce minéral dans le corps humain lorsque le mal vénérien avait disparu ; mais il faut brûler tous les livres avant de nier des faits dont les preuves sont à chaque page dans les Annales de la médecine (1).

Fallope, en ouvrant une tumeur dans l'os de la jambe d'une victime du mercure qui en avait fait usage trois ans auparavant, y trouva un dépôt de ce minéral dangereux (2).

Fernel l'aperçut en gouttes mobiles dans une partie osseuse qui avait été attaquée d'une carie vénérienne (3).

---

hydrarg. preparav. in sanguinem affecit., parag. 13. Sanchez, Observations sur les maladies vénériennes, pag. 112 et 114. — Van-Swiéten, *Commentar in aphorism*, tom. V, pag. 492.

(1) Les MM. *Havet* et *Cornu*, acquéreurs de la cathédrale de Saint-Omer, m'ont donné, il y a cinq ans, six onces de mercure coulant, faisant partie de celui trouvé dans le canal de la moelle épinière d'un cadavre inhumé 160 ans auparavant dans un cercueil de plomb renfermé dans un caveau grillé. Ce cadavre, bien conservé jusqu'alors, tomba en poussière par l'effet des secousses les plus légères.

(2) *Voyez* la Collection de Luisinus, pag. 809.

(3) *Patholog.*, lib. VII, cap. 7.

Scholtzius atteste qu'on le voyait distinctement dans les veines d'un infortuné qui en avait surchargé ses viscères : le mercure coulait à mesure qu'on levait le bras du malade, et refluait à mesure qu'on l'abaissait. Cet infortuné, mal guéri, malgré la surabondance du prétendu remède, fut enfin attaqué d'un flux hémorroïdal qui lui coûta la vie (1).

« Du moment que le mercure reste dans le » corps, dit le savant et respectable Sanchez, » il en résulte la pâleur, la maigreur, l'atonie » générale des muscles, une toux qui tour- » mente sans cesse les malades. Il y a des » exemples que ce minéral a séjourné jusqu'à » cinq ans entiers dans les vaisseaux, ce qui » conduit peu-à-peu l'infortuné à périr d'un » ulcère au poumon (2). »

Les dangers du mercure ont été exposés d'une manière si effrayante par les gens de l'art, qu'il est des contrées en Europe où de sages gouvernemens en ont interdit l'usage : tel est, en particulier, la ville de Padoue ; ses magistrats, éclairés par les réclamations des

---

(1) *Voyez* Scholtzius, *Observ. med. varsor.*, lib. VII. *De argento vivo* pag. 866.

(2) *Loc. citat.*

médecins, en 1730, le proscrivirent dans les hôpitaux (1).

Toutes les observations que j'ai rassemblées sur les dangers du mercure regardent particulièrement son administration intérieure : je ne dois point passer sous silence ses effets terribles quand il est donné à l'extérieur sous la forme de fumigations, de lavemens ou de frictions.

Du Mercure en Fumigations.

Les fumigations mercurielles furent employées dès l'introduction du mal vénérien en Europe : l'insuffisance et sur-tout le danger de ce traitement, quand il n'était pas surveillé par l'homme de l'art le plus consommé, le fit abandonner. Un empirique, nommé le Charbonnier, le fit revivre vers le commencement du dix-huitième siècle ; on en fit quelqu'usage à Bicêtre, mais sans succès ; de nos jours, ce mode a été recommandé par le docteur la Louette, mais il ne paraît pas qu'il lui ait survécu.

---

(1) *Piso de regimine*, etc., pag. 319 ; et cet exemple, à en croire Swediaur, fut suivi par d'autres Etats de l'Italie.

Les fumigations se font avec le cinabre uni au succin et à la gomme adragant : dans cette méthode, ce n'est pas le cinabre volatilisé qui entre dans le corps, mais le mercure et l'acide sulfureux, chacun séparément; on place le malade dans l'appareil fumigatoire destiné à préserver la tête des vapeurs nuisibles, qui, sans cela, produiraient des suffocations, des chancres, des douleurs lancinantes dans la bouche, et la salivation; on met, dans la machine, un réchaud plein de charbons allumés, et on y jette des pastilles mercurielles qui s'exhalent en vapeur et pénètrent jusque dans l'intérieur du corps.

Mais, malgré l'appareil ingénieux de la boîte fumigatoire, le mercure volatilisé se porte, d'après les leçons de l'expérience, principalement à la tête et à la poitrine. Comme, sous cette forme, il est infiniment plus actif, parce qu'il pénètre intérieurement par tous les émonctoires et les vaisseaux absorbans de la peau, il n'est pas étonnant que par-tout où il ne neutralise pas le virus vénérien, il exerce, dans les parties délicates du corps, les plus grands ravages. Le danger alors est tel, qu'on a vu des malades cacochymes périr pendant qu'on leur administrait ainsi le mercure en vapeurs. On cite, à ce sujet, un peintre de

Bologne, et des femmes que ce traitement conduisit à l'apoplexie (1).

Pour se convaincre des effets funestes du mercure volatilisé qu'un malade reçoit par ses vaisseaux absorbans, il suffit de jeter les yeux sur les malheureux ouvriers qui travaillent à l'exploitation des mines d'où on le tire. Leur teint est décoloré ; ils sont sujets aux tremblemens des membres ou aux convulsions ; plusieurs deviennent impotens, paralytiques, et presque tous meurent avant l'âge.

Cependant, quelque péril qu'entraîne l'usage des fumigations mercurielles, quoique ce remède terrible soit réprouvé par tous les gens de l'art dont le nom est une autorité, par les Astruc, les Hoffmann, les Sanchez et les Boerhaave, j'avouerai qu'il est quelques cas particuliers dans lesquels on peut l'employer ; par exemple, lorsqu'il reste quelqu'engorgement de vaisseaux, ou quelques duretés que le traitement ordinaire n'a pu faire disparaître ; mais alors, il faut diriger simplement la fumigation vers la partie affectée, et n'en

---

(1) *De Morb. Gallic.*, cap. IV ; *et prase. histor. zacut. lusit.*, lib. II, cap. III.

faire qu'un remède local. Thierry de Hery a tracé la marche à suivre dans ces fumigations partielles ; le succès a couronné ses expériences.

Au reste, j'ajouterai même, au sujet des fumigations locales, que la nécessité de recourir, dans quelque circonstance, à cette manière d'employer le mercure, est la preuve que le traitement n'a pas été heureux, et que tous les symptômes n'ont pas cédé à son action, ce qui est déjà un grand préjugé contre toute méthode mercurielle. Vingt-cinq ans d'expériences m'ont appris que le Rob, bien administré, ne laisse jamais après lui, ni maux intérieurs, ni plaies locales ; ce qui rend inutile le spécifiqne secondaire des fumigations.

Des Lavemens Mercuriels.

On est dans l'usage de placer ces injections parmi les remèdes externes, quoiqu'à la rigueur on puisse les considérer comme un remède interne. On doit cette méthode assez ingénieuse à l'ancien chirurgien aide-major des camps et armées, Royer, qui avait été chargé, avant la révolution, d'administrer une des maisons de santé établies pour les femmes à la petite Pologne. L'ouvrage qu'il publia à cet effet, en 1768, renferme des recherches ana-

tomiques précieuses sur les organes destinés à recevoir ce remède.

L'inventeur partait de l'idée heureuse d'épargner à l'estomac le dégoût des boissons, et aux principaux viscères, l'impression d'un remède essentiellement nuisible et dangereux par sa trop grande activité.

Pour que ce traitement soit efficace, il faut que le mercure, par la manière dont on le prépare, soit soluble et miscible à toutes nos liqueurs; sans cela, il serait difficilement résorbé par les glandes et les vaisseaux absorbans, dont les gros intestins sont parsemés, et le spécifique ne parviendrait pas à la circulation.

Il faut aussi ne l'administrer qu'avec les plus grandes précautions aux vaporeux, aux personnes qui ont les entrailles délicates, ou qui sont sujettes à des hémorroïdes enflammées; les narcotiques qu'on mêle à l'eau mercurielle, qui fait la base du lavement, remplissent quelquefois, à cet égard, le but que se propose une sage médecine.

Malheureusement le sublimé-corrosif, dissous dans l'eau, est la base des lavemens mercuriels; cette dissolution est essentiellement âcre et corrosive; on ne doit pas s'étonner qu'elle exerce une action directe, et

par conséquent terrible sur le canal intestinal, que la nature a doué d'une sensibilité exquise : cette sensibilité est si grande, que des lavemens d'une espèce bien moins irritante, tels que ceux qu'on prépare avec le sel marin, ceux qui sont faits avec des purgatifs ou du tabac, procurent des constrictions spasmodiques, des crispations d'entrailles et des météorismes. Quels désastres ne doit-on pas attendre, dans l'économie animale, d'un remède aussi féroce que le sublimé-corrosif? Aussi, l'expérience journalière des hôpitaux s'accorde à cet égard avec la théorie. On a remarqué que les lavemens mercuriels enflammaient les hémorroïdes, produisaient les irritations d'entrailles, la fièvre, les tranchées vives, les selles sanguinolentes, et quelquefois la chûte du fondement (1).

Des hommes de l'art, étonnés de ces funestes résultats, tentèrent d'adoucir le sublimé-corrosif par son mélange avec les liqueurs mucilagineuses; mais ils ont été trompés dans leur attente : si ce remède terrible n'est pas assez émoussé, il agit avec sa violence ordinaire; s'il l'est trop, il n'agit plus.

---

(1) Mémoire sur l'insuffisance et le danger des lavemens anti-vénériens, par Gardane. Edit. de 1729.

Des Bains mercuriels.

Cette méthode secondaire de guérir les maladies vénériennes a quelqu'avantage quand l'organe de la peau est tellement dégradé par le virus, qu'on ne peut le ramener à sa constitution élémentaire qu'en le soumettant à l'impression continue d'un fluide qui agisse sur sa surface : elle peut aussi convenir quand le malade est attaqué d'affections nerveuses et de mélancolie, et que leurs accès, souvent répétés, résistent aux méthodes mercurielles ordinaires.

On doit cette découverte au pharmacien Baumé, l'un des membres les plus instruits de l'ancienne Académie des Sciences : il a lui-même publié sa méthode ; le sublimé-corrosif en est la base : on le dissout d'abord à la dose d'un demi-grain dans chaque pinte d'eau ; on le porte successivement à une dose plus forte, suivant la nature du besoin : l'introduction du mercure, d'après ce mode d'administration, loin d'être tumultueuse, comme dans les frictions et les lavemens, est au contraire douce et paisible ; il s'insinue par les vaisseaux lymphatiques dans les veines lactées, et parvient de là, suffisamment modifié, au torrent de la

circulation pour suivre avec avantage la décroissance presqu'infinie de nos vaisseaux.

Cependant l'expérience a démontré, malgré la théorie du savant écrivain, que le sublimé, quelque modifié qu'il soit par le véhicule qui le dissout, a d'ordinaire assez d'activité pour faire naître des prurits et des boutons érysipélateux sur l'épiderme; d'ailleurs il ne guérit pas radicalement : on ne peut le considérer que comme un auxiliaire, qui, avec des boissons internes appropriées au tempérament du malade, peut contribuer à la guérison.

Un des grands avantages du Rob sur tous les traitemens de ce genre, c'est qu'il ne demande, dans l'origine, que des bains ordinaires pour apaiser la phlogose, et dans le cours du traitement de simples bains de propreté.

Des Emplâtres mercuriels.

Cette méthode ne date guère que d'un demi-siècle après l'introduction de la peste vénérienne en Europe. Quand Carpi eut mis son funeste mercure à la mode, on imagina d'en couvrir le corps entier du malade, et de l'y maintenir, en le renouvelant pendant des mois entiers; mais d'ordinaire, malgré la

longueur du traitement, le succès ne répondait pas à l'attente des malades : le séjour continu du métal sur la peau y occasionnait des éruptions, des inflammations érysipélateuses, et le mal interne n'en faisait pas moins de progrès ; ce qui engagea bientôt à borner l'usage des emplâtres aux accidens locaux, tels que les nodus, les bubons et les exostoses : alors on imagina de fixer le mercure, qui en faisait la base, sur les ulcères vénériens, et d'en aider l'action par les gommes et résines résolutives qui lui servaient d'enveloppe.

Mais les emplâtres, même locaux, ont des inconvéniens que l'art le plus exercé ne saurait faire disparaître ; l'introduction du mercure, dépendant de l'état des vaisseaux absorbans de la peau, est trop équivoque pour pouvoir raisonnablement s'apprécier ; d'ailleurs cette méthode entraîne une salivation quelquefois dangereuse et toujours importune, qu'on ne peut arrêter qu'en levant tout-à-fait l'appareil, ce qui anéantit l'effet du remède.

Les officiers de santé le Brun et Adrieux ont voulu de nos jours ressusciter ce traitement abandonné, en le rectifiant d'après une théorie dont ils gardaient le secret : l'épreuve a été faite dans quelques maisons de santé par ordre de l'ancien Gouvernement, et n'eut au-

cun succès : il est résulté du procès-verbal que ces emplâtres anti-vénériens peuvent quelquefois opérer la guérison des dartres, de la gale ou de quelques pustules qui ont une origine syphilitique, parce que ces maladies ayant leur siége à la peau, le mercure qui agit particulièrement sur cet organe y circulant avec facilité, peut, par le moyen du tissu réticulaire, opérer plus promptement la régénération des humeurs viciées ; mais les chancres qui ne sont pas bornés à l'épiderme, les ulcères étendus qui dénaturent les glandes du réseau, résistent à l'action des emplâtres, parce que l'effet de ceux-ci diminue en raison de l'espace que le mercure doit parcourir.

Le plus grand inconvénient de cette manière de traiter les maladies vénériennes, est qu'il n'a aucune sorte de vertu contre la gonorrhée : on a même observé que, loin d'arrêter l'écoulement, il l'entretient en préparant l'atonie des vaisseaux (1).

Des Frictions mercurielles.

On a déjà pu entrevoir dans nos considé-

---

(1) Voyez *de Horne*, Encyclop. Méthod., *médecine*, tome III, pag. 108.

rations sur l'insuffisance et le danger des préparations minérales, dans la cure des maladies vénériennes, une partie de notre théorie sur les frictions mercurielles ; ainsi je serai plus court qu'on ne devrait naturellement l'attendre de l'étendue de la matière.

L'usage des frictions remonte au tems où la maladie vénérienne commença à se répandre en Europe. Comme ce moyen avait quelquefois réussi pour la cure radicale des affections cutanées, on crut qu'il aurait la même efficacité contre les symptômes véroliques qui se manifestent sur l'organe dermoïde, et les hommes de l'art, qui appréhendaient de faire avaler ce qu'ils appelait du *poison* aux malades, préférèrent de le leur appliquer sur le corps. Il y a apparence que dans les premiers essais de la médecine, les doses pour les frictions furent un peu arbitraires ; qu'on ne sut pas les combiner avec le tempérament du malade et la faiblesse de ses organes ; car, au rapport de Torella, ce remède terrible tuait les malades qu'on voulait guérir : on le redoutait autant que la peste vénérienne.

La méthode la plus usitée, le siècle dernier, pour les frictions qu'on ne voulait pas rendre meurtrières, consistait à prendre du mercure

cru, trituré et parfaitement éteint avec de l'axonge de porc, à mélanger le tout avec des sels et d'autres substances minérales, de frotter graduellement de cette pommade la plus grande partie du corps, à l'exception de la poitrine et de la tête, et d'introduire ainsi les molécules mercurielles dans la circulation par le moyen de cette multitude de vaisseaux absorbans dont la peau du corps humain est parsemée.

Les gens de l'art, instruits par les fautes de leurs prédécesseurs, ont encore rectifié le mode des frictions : d'abord ils n'associent point le mercure avec des matières âcres et stimulantes, qui en dénaturent les effets ; ensuite ils administrent graduellement, et d'après les forces du malade, ce remède ainsi modifié : il faut même avouer qu'il y a quelques circonstances particulières où ce dangereux minéral, appliqué de cette manière à l'extérieur, a rempli les vues d'un observateur instruit qui se dévouait à éclairer sa marche : tel est le cas où le virus est récent, où il occupe encore le tissu réticulaire de la peau, où il n'a produit d'ailleurs que la plus faible inflammation ; mais pour quelques occasions infiniment rares où les frictions exercent une action salutaire,

combien en est-il où elles laissent dans le corps des infortunés malades des traces ineffaçables de leurs ravages !

L'administrateur du mercure en frictions n'agit qu'en aveugle sur les dix-neuf vingtièmes des malades qu'il traite, parce qu'il ne connaît avec précision, ni le degré de sensibilité du sujet, ni la quantité du remède qui passe dans son sang.

Il est important, dans cette méthode, d'éviter la salivation, dont nous avons plus haut remarqué les effets terribles (1) ; presque toujours les frictions la provoquent : il faut l'attribuer, soit à l'application continuée d'une couche d'onguent mercuriel sur la peau déjà irritée, soit à l'obstacle que cette couche

---

(1) Je fus appelé, il y a vingt-sept ans, pour voir un jeune homme de Châteaudun, qui, très-bien préparé, avait reçu cinq frictions d'un demi-gros chacune, et qui eut une salivation effrayante pendant plus d'un mois. J'ai eu, il y a deux jours, occasion de voir un homme qui, à la suite de quelque préparation mercurielle, ordonnée par un médecin célèbre, afin de le débarrasser d'une vermine incommode, a été atteint d'une salivation qui dure depuis un mois, qui a ébranlé ses dents, ulcéré toute la bouche, et qui a résisté jusqu'à présent aux bains et aux purgatifs.

grasse et épaisse oppose à l'action des pores exhalans, ce qui nécessite le reflux de la matière transpiratoire vers les glandes salivaires.

Un phénomène qui provoque cette salivation, et auquel peu de gens de l'art font attention, est la quantité d'atomes mercuriels dont se charge l'atmosphère de la chambre des malades. Cette quantité est telle, que Goulard a vu plus d'une fois, dans l'hôpital de Montpellier, des malades saliver sans avoir reçu des frictions. Il cite à ce sujet l'anecdote d'un soldat scorbutique, qui, sans avoir été touché par l'administrateur des frictions, éprouva une salivation si violente, qu'elle ne se termina que par la mort (1).

« En général, dit Vigaroux (cette autorité » respectable est la dernière que je citerai), » quelque précaution qu'on prenne, il est des » tempéramens si irritables, que la plus légère » friction mercurielle leur enflamme la bou- » che; la salivation, qui en est le résultat, s'an- » nonce d'ordinaire par des douleurs de tête » qui l'appesantissent, par des anxiétés géné- » rales et des insomnies. Bientôt les gencives

---

(1) Remarques et observations pratiques sur les maladies vénériennes, pag. 51, 55 et 56.

» se tuméfient, ainsi que les glandes maxil-
» laires et les amygdales. Ces accidens sont
» suivis d'une ulcération couverte d'escarres
» blanches, d'une odeur fétide et gangréneuse,
» qui attaque indistinctement toutes les par-
» ties de la bouche. Les bords de la langue,
» le palais et la luette en sont affectés ; sou-
» vent même les os du palais tombent en
» pièces, par une espèce particulière de carie,
» effet du mercure bien plus que du virus
» vénérien que ce remède était destiné à
» combattre (1). »

On a voulu, de nos jours, par quelques procédés plus ingénieux que salutaires, ajouter à l'efficacité des frictions dans le traitement des maladies vénériennes ; c'est ainsi que le docteur Dominique Cyrillo, professeur de médecine-pratique à Naples, a imaginé une pommade mercurielle faite avec soixante grains de sublimé-corrosif, triturés avec une once d'axonge. Les frictions ne se font que sous la plante des pieds ; on les commence avec une dose qui ne contient que trois grains de sublimé, et la disparution lente ou rapide

---

(1) Observations et remarques sur la complication des symptômes vénériens avec d'autres virus, p. 18.

des symptômes de la maladie (1) fait naître la crainte d'être manqué, ou l'espérance de guérir.

Cette pommade de Cyrillo a le même inconvénient que les autres frictions, parce qu'il est impossible de calculer la quantité du mercure qui s'insinue, par cette méthode, dans le tissu cellulaire; et la substitution du poison du sublimé au minéral dans son état naturel, ajoute la crainte si légitime du danger à l'embarras de l'incertitude.

Le chirurgien anglais Clark, en 1783, s'est montré un peu plus ami de l'homme que le docteur Cyrillo, dans sa manière de rectifier les frictions mercurielles; il se contente d'introduire le mercure dans le torrent de la circulation, par les vaisseaux absorbans des surfaces internes de la bouche : à cet effet, on prend au bout doigt, humecté de salive, un demi-grain de calomelas, ou peut-être encore mieux de mercure calciné; on le frotte sur les parties intérieures des joues, autour de la place qu'occupe l'ouverture du conduit salivaire de stenon ou de la glande parotide au-

---

(1) Nous avons une traduction française de cet opuscule, par le docteur Duchanoy, médecin, à Bourbonne-les-Bains.

dedans des lèvres, sur la surface des gencives, et quelquefois même de la langue ; on répète cette opération trois ou quatre fois dans la journée : il faut avoir soin de ne point avaler sa salive, et s'abstenir de boire pendant une heure après sa friction.

La méthode de Clark semble avoir eu plus de succès en Angleterre qu'en France : nos praticiens ont vu que cette manière d'administrer les frictions, toute simple, toute ingénieuse qu'elle paraît, est plus capable que toute autre d'amener la salivation, son importunité, et sur-tout ses dangers : ils ont remarqué que lorsque le traitement était court, il ne faisait que pallier le mal, et que quand il était trop prolongé, il produisait dans la tête affaiblie les plus grands ravages sur le *sensorium communè*, et souvent rendait insensé le malade qu'on avait guéri d'une affection vénérienne.

En général, à quelque méthode qu'on s'arrête, qu'on frotte le corps avec du mercure cru ou combiné avec l'acide marin, qu'on emploie cette substance seule ou mélangée avec d'autres qui modifient ou qui augmentent son activité, enfin, qu'on en couvre la plus grande partie du corps, ou qu'on se contente d'en enduire la plante des pieds ou l'intérieur

de la bouche, il est hors de doute, comme nous l'avons déjà prouvé, que c'est une méthode meurtrière, ou du moins souvent inefficace pour détruire les maladies vénériennes.

La guérison dépendant de la facilité de l'introduction du mercure dans la circulation, il est évident que l'épiderme de l'homme étant tantôt d'un tissu lâche, tantôt d'un tissu serré, l'absorption des vaisseaux est singulièrement inégale; et puisque cette inégalité ne saurait être soumise au calcul, on peut, avec la même dose d'onguent mercuriel, tuer un malade faible, et ne pas même entamer la cure d'un autre fortement organisé.

Les hommes les plus expérimentés dans l'art de guérir reconnaissent aujourd'hui que, quand le mal vénérien, qui exerce ses ravages dans toute l'habitude du corps humain, est réuni à la gonorrhée, la méthode des frictions contrarie une guérison commencée, parce que le mercure, ainsi reçu à l'extérieur, engorge les vaisseaux lymphatiques, et leur fait perdre toute leur activité (1).

On ne peut, suivant Astruc, en faire usage

---

(1) Il est certain que l'usage du mercure entretient souvent des écoulemens gonorrhiques pendant des années entières.

dans la grossesse, soit récente, soit avancée, parce qu'elles conduisent à l'avortement.

Les frictions aggravent les dangers du mal dans le scorbut, dans la phthysie, les crachemens de sang et les hydropisies : on sent qu'alors ces dernières maladies étant celles qui demandent le plus de sollicitude, vouloir détruire le vice vénérien en les aggravant, ce n'est pas guérir le malade, c'est le précipiter dans la tombe.

Observons enfin que dans l'hypothèse même où les frictions mercurielles guérissent un malade bien constitué, il en résulte, après sa convalescence, une espèce de désorganisation générale; ses membres sont agités d'un tremblement involontaire, sa vue s'affaiblit, ses dents tombent, sa tête éprouve des douleurs habituelles, et quelquefois le spleen anglais l'atteint, ce qui est un pas vers le suicide.

De quelques préparations mercurielles.

Quelques chimistes ont tenté, pour donner au mercure encore plus d'activité, de le combiner avec des sels : un des remèdes de ce genre, qui s'est soutenu le plus long-tems dans l'opinion publique, est celui du comte de la Garaie : on sait qu'il consistait en une

dissolution de mercure dans l'esprit de vin et l'eau, avec une dose déterminée de sel ammoniac.

Comme les dix-neuf vingtièmes des malades ne sauraient faire usage des sels mercuriels sans ressentir des coliques, des diarrhées et des cardialgies, on imagina de le mélanger avec de l'opium : cette idée, qu'on doit au docteur Nooth, a été suivie de nos jours de quelques succès, et peut faire regarder les narcotiques, pris modérément, comme un des meilleurs auxiliaires des remèdes anti-vénériens mercuriaux.

Il est certain que dans les maux syphilitiques invétérés, les insomnies, l'abattement du corps, le désespoir même du malade, sont souvent plus dangereux que les douleurs vénériennes : alors l'opium, pris d'abord à un grain, et dont on augmente graduellement la dose, rappelle le sommeil, relève les forces, et fait prendre aux ulcères un meilleur caractère ; ce qui dispose les corps les plus désorganisés à recevoir, sans réaction fâcheuse, l'action du moyen destiné à les guérir.

Une tradition suivie des hommes de l'art les plus sages, atteste que, quand par hasard le mercure guérit tout-à-fait, c'est lorsque les sueurs se sont soutenues pendant le traitement :

de là l'idée de réunir ce minéral avec les sudorifiques pour en assurer l'efficacité. Les sudorifiques, dans le terme le plus étendu, comprennent non-seulement les remèdes qui provoquent une forte transpiration, mais encore les apéritifs, les incisifs, les atténuans, les fondans et les diurétiques : en effet, on remarque, suivant les tempéramens divers, que la même tisane, qui amène la sueur dans un individu, détermine dans un autre le cours des urines, les évacuations alvines et les expectorations.

On met au nombre des sudorifiques du règne minéral, l'or, le cinabre, le sel marin, la pierre calaminaire, le bézoard minéral, la pierre ponce, l'esprit de soufre, le succin, l'antimoine et l'arsenic.

Cependant ceux qui s'étaient assuré de la dangereuse activité du mercure et des autres compositions minérales, mais qui voulaient les masquer à des yeux trop clairvoyans, tentèrent, par de nouvelles dénominations, de faire prendre le change à l'opinion générale, sur le secret de ces préparations mercurielles : de là cette foule de recettes imaginées par la cupidité, pour aller à la fortune, par la disparution momentanée des principaux symptômes de la contagion vénérienne ; recettes

dont le tems a bientôt fait connaître le danger ou l'inefficacité, et qui, heureusement pour les malades, ont péri, et sont entièrement oubliées aujourd'hui.

Le mercure est toujours la base de toutes ces préparations d'empiriques, qu'ils annoncent, avec faste, comme ne renfermant que des substances analogues à l'économie animale.

En examinant avec attention la préparation de Reynal (lequel n'est rien moins que l'auteur de l'histoire philosophique), on voit qu'il a cherché à corriger le mercure par le turbit.

Le mercure domine encore dans la panacée de la Vigne, dans les préparations de Nicole, de Duvicq, de Pastel, de Pellerain, dans l'essence d'Avisara, dans la teinture de Winc-Kler, dans l'eau anti-vénérienne de Quertant et d'Audoucet, dans le sirop de Bellet, dans le chocolat anti-vénérien de Bru, dans le nectar de Cythère, dans l'eau de salubrité, etc.

A mesure que le remède d'un empirique prenait quelque consistance, la médecine le décomposait pour éclairer le Gouvernement; mais combien de victimes périssaient avant que les yeux des infortunés se dessillassent! Une vieillesse prématurée fut souvent l'effet de la tisane de Callac, avant qu'on sût qu'elle n'était qu'une décoction de salsepareille et de

séné saturée de mercure. Les sept dixièmes des soldats périssaient dans nos hôpitaux, il y a trente ans, par l'usage des dragées de Keyser, lorsque les chimistes reconnurent que cette préparation funeste était du mercure dissous par l'acide végétal, réduit sous une forme de pilule saline, par l'addition d'un peu de terre martiale.

Une administration tutélaire leur substitua, il y a vingt ans, sur-tout pour les hôpitaux de la marine et les gens de mer, mon Rob Anti-Syphilitique : il guérit toujours, et ne nuit jamais à personne, même aux individus les plus faibles et les plus délicats.

Du moins il y a de la franchise dans la dénomination des autres recettes anti-vénériennes qui ont été un moment en vogue : tels que le sirop mercuriel de Belle, où ce minéral est dissous par l'acide nitreux ; la manne de mercure que l'on compose avec le précipité blanc et les fleurs de mercure dérivées de la manne. On découvre encore le le mercure modifié, ou par des mains inhabiles, ou par des mains indiscrètes, dans l'onguent mercuriel de Torrès, dans le mercure préparé par Mauflâtre et Querrenet, et dans l'essence mercurielle helvétique de l'Anghans : du moins les infortunés qui employaient de

pareils remèdes étaient-ils avertis par les noms des dangers de ces préparations.

Plus le mercure est élaboré, plus les effets qu'il produit altèrent l'organisation animale ; défiez-vous sur-tout de la terrible combinaison du mercure avec l'acide marin, dont le résultat est ce trop célèbre sublimé-corrosif (poison le plus violent que puissent offrir l'art et la nature) que nous ne tarderons pas à examiner, et dont le grand nom du célèbre Van-Swiéten n'a jamais pu faire pardonner l'usage à une médecine amie de l'homme (1). Ces mélanges sont de vrais poisons quand on les fait boire au malade comme certaines *panacées*, ou qu'on les lui fait avaler en opiat ou en pilules, comme dans les *tablettes au chocolat* de Bru, ou la prétendue *poudre unique* de Gaudernaux.

On sait heureusement aujourd'hui que le mercure, quand il n'est pas adouci, est plus dangereux que le mal même qu'il est destiné à guérir. Bergmann l'administrait en poudre,

(1) On sait que Louis, dans son Parallèle des maladies vénériennes, dit : « L'autorité de Van-Swiéten ne » m'en impose point sur l'usage du sublimé-corrosif ; » c'est un remède féroce, que l'on ne parviendra jamais » à adoucir, etc. »

trituré avec le sucre. Hoffman le donnait en décoction avec du lait.

D'autres praticiens, un peu moins instruits, croyant que faire évacuer le malade c'était le débarrasser d'un virus aussi fixe et aussi tenace que le virus vénérien, tentèrent d'unir le mercure à des purgatifs plus ou moins violens ; de là cette quantité innombrable de pilules de différens noms et des différentes compositions, dont le charlatanisme a inondé l'Europe, et dont le moindre défaut fut toujours de ne point guérir.

Le grand principe d'où partaient ces charlatans, pour justifier leurs dangereuses recettes anti-vénériennes, c'est que des physiciens d'une grande célébrité avaient assuré que le moyen de donner au mercure une activité salutaire, était de l'allier avec des substances propres à le diviser assez pour l'introduire dans la circulation du sang : on savait que, conformément à cette théorie, Lintillius avait mêlé le mercure avec le bézoard ; Hermann, avec le camphre ; Plummer, avec le soufre-doré d'antimoine ; que Margraaf avait tenté de l'unir avec les accides végétaux ; Johnston et Sanctorius, avec l'acide vitriolique ; Graaf et Agricola, avec les alkalis : mais si tous ces moyens n'avaient eu qu'un suc-

cès éphémère dans la main de ces médecins savans, comment des hommes sans lumières et sans expérience pouvaient-ils se flatter de donner à leurs opiats et à leurs pilules le sceau de l'immortalité ?

Pour se faire une idée générale de toutes ces préparations mercurielles, avec le jugement que M. Fourcroy, l'un de nos meilleurs chimistes en a porté, il suffit d'analyser ici en quelques lignes le tableau qu'on voit au tome III du Traité de la *médecine* dans la nouvelle Encyclopédie : cet aperçu est d'autant plus nécessaire, que, depuis près de trois siècles, l'histoire des maladies vénériennes n'est guère que celle des vains efforts d'une médecine de circonstance, pour les guérir avec le mercure modifié ou non modifié : puisse un pareil tableau guérir enfin les médecins de la rage de faire, avec un agent aussi infidèle et aussi perfide que le mercure, de nouveaux et funestes essais !

Le mercure coulant ou cru, l'eau bouillie ou distillée plusieurs fois sur le mercure, sont à-peu-près sans effet.

On peut reconnaître une sorte de vertu modérée, mais incertaine et irrégulière, au mercure éteint dans les graisses ou dans les gommes, avec le sucre, dans les sirops,

dans les conserves ou dans les confitures.

L'éthyops minéral et le cinabre ont peu de vertu anti-vénérienne · le dernier n'en acquiert que quand il est reçu en vapeurs par les vaisseaux absorbans de la peau.

Le turbit minéral, et même la simple terre foliée mercurielle agissent plus comme émétiques violens que comme anti-vénériens, ce qui démontre le danger de leur usage.

Rien de plus incertain que l'action des précipités alkalins, et le mélange du mercure avec l'éther, en raison des décompositions que le minéral subit dans la mixtion ; ce qui doit singulièrement en restreindre l'emploi dans une sage médecine.

Le précipité rose, ajoute le chimiste que j'analyse, est un très-mauvais remède, et le précipité rouge un poison corrosif.

Jusqu'ici je suis d'accord, ainsi que tous les gens de l'art, avec cet excellent observateur : il n'en est pas tout-à-fait de même des éloges qu'il donne à d'autres compositions mercurielles, et dont une longue expérience, dans les maladies vénériennes, m'a toujours démontré l'insuffisance et le danger : pour que le public juge par lui-même, je vais transcrire littéralement le texte.

« Le muriate du mercure doux, la panacée

» mercurielle et le calomélas ; ces trois re-
» mèdes, sur-tout le premier, sont très-
» doux : Boerhaave en faisait le plus grand
» cas. »

L'Hippocrate de la médecine moderne, Boerhaave, paraissait faire cas de ces compositions de mercure modifié, parce qu'il les mettait en regard avec les combinaisons de mercure, rendu plus actif par la voie des mélanges ; il trouvait ce remède doux, parce qu'il le comparait avec des poisons : tout me porte à croire que ce sage et savant médecin, si ami de l'homme, aurait abandonné jusqu'au mercure modifié, s'il avait rencontré un spécifique, produit uniquement de substances végétales, qui, en exerçant son action seulement sur le virus et non sur les viscères, anéantît la cause du mal, sans laisser de traces fâcheuses dans le corps du malade.

« Le muriate de mercure corrosif, sublimé-
» corrosif, remède héroïque, mais exigeant
» beaucoup de prudence et de ménagement
» dans son administration. »

Je ne reviens pas de ma surprise, quand je vois un chimiste aussi éclairé que M. Fourcroy, qualifier ainsi le poison le plus actif que l'on connaisse, un poison qui, tout délayé qu'il est dans le fluide qui le modifie, ne

saurait agir qu'en corrodant les viscères qu'il parcourt, et en préparant de fatales ulcérations, le marasme et la paralysie : ce moyen destructeur est vraiment par trop *héroïque* (1).

Quoi ! le sublimé-corrosif serait le premier des remèdes, et l'on est forcé d'avouer qu'il exige la plus grande prudence, et les plus grands ménagemens dans l'administration ! mais les dix-neuf vingtièmes des malades n'ont auprès d'eux ni des Boerhaave, ni des Sanchez, ni des Van-Swiéten, pour adapter ce terrible remède à l'organisation particulière du sujet qu'on doit traiter, à son tempérament, à ses maladies chroniques : il est donc évident que pour ces nombreux malades, le sublimé-corrosif sera, non pas un remède sûr, mais un très-violent poison.

Les plus grands partisans du sublimé avouent hautement qu'il ne saurait se manifester dans la cure des accidens vénériens, sans augmenter la sensibilité de la fibre, sans donner une oscillation plus forte au système nerveux, sans produire un mouvement plus rapide dans les liqueurs qu'il met en action ; mais quand

(1) Nom que l'on donne aux remèdes qui agissent fortement.

même on n'admettrait pas d'autres effets plus pernicieux dans l'administration du remède de Van-Swiéten, ceux dont je viens de parler ne suffisent-ils pas pour imprimer une terreur juste et salutaire ? Est-ce que la phlogose et l'inflammation, qui sont le résultat nécessaire du mouvement accéléré des liqueurs, n'entraînent pas les suites les plus funestes dans une maladie où le sang est déjà porté à un grand degré d'effervescence ? Est-ce que l'augmentation de l'irritabilité de la fibre, ne conduit pas à son desséchement, et par conséquent au principe du marasme ? Je ne parle pas de la maladie cruelle des vapeurs que cette irritation de tout le faisceau fibrillaire fait naître, ou porte au plus haut degré de violence ; maladie qui s'offre sous les symptômes les plus effrayans dans nos capitales, et qui même, quand elle n'altère pas toute l'organisation animale, est encore le poison lent des mariages.

Si l'épithète d'*héroïque*, prise dans une acception favorable, pouvait se donner à un remède anti-vénérien, ce serait sans doute à celui qui procure le retour de la vigueur et de la santé : ce remède héroïque serait une sage combinaison de puissans végétaux, dont plusieurs seraient indigènes au climat même

où le mal a pris naissance : ce remède serait le mien : trente années de succès universellement connus, peuvent justifier ce mouvement d'orgueil ; mais ce n'est point à maîtriser l'opinion publique : je ne donnerai aucun titre fastueux au Rob Anti-Syphilitique ; je suis trop satisfait de le voir toujours guérir la maladie qui n'a été que palliée par le remède héroïque du sublimé, et j'attends en silence que ce puissant anti-vénérien soit caractérisé par la reconnaissance des infortunés que journellement je rends à la vie, et par le suffrage libre de la postérité.

Au reste, l'éloge exagéré qui est échappé à M. Fourcroy, trouve un correctif dans l'article même de l'Encyclopédie méthodique, que je vais rapporter : « Observons, dit-il, » que, malgré les hypothèses proposées par » divers auteurs, *nous ne connaissons point* » *du tout la manière d'agir du mercure.* La » forme globuleuse et la pesanteur excessive » de cette substance, ne suffisent pas pour » expliquer ses effets sur l'économie animale ; » la décomposition chimique des sels animaux, » et en particulier des sels phosporiques, » n'est pas plus capable de nous éclairer sur » son action : il faut donc renoncer à toute » explication, jusqu'à ce qu'on soit plus ins-

» truit sur la nature des humeurs et sur leurs » altérations. »

De quelques Remèdes d'empiriques qui ont eu de la célébrité.

Nous avons, dans le cours de ce chapitre, jeté quelques doutes sur des compositions de charlatans, qui n'ont eu que la vogue passagère que donne chez un peuple curieux et ardent l'amour de la nouveauté : il en est d'autres qui se sont soutenues un peu plus long-tems à cause de leur activité, qui s'exerçait à-la-fois sur le mal qu'il palliait, et sur le corps du malade qu'il désorganisait : telles sont celles dont le sublimé-corrosif faisait la base, comme *le chocolat anti-syphilitique* de Saint-Ildephonse, l'*eau anti-vénérienne* de Quertant et Audoucet, la *tisane* de Fletz, le *remède* de Nicolle, le *sirop balsamique* d'Agirony, qui eurent un moment de vogue.

Mais quelques-uns de ces spécifiques inefficaces ou dangereux survécurent à leurs inventeurs : il n'est pas rare de trouver encore dans la société des hommes à préjugés qui les préconisent, pour discréditer le remède supérieur qui les anéantit ; et il faut bien, par intérêt pour l'humanité souffrante, que je

consacre quelques lignes à leur analyse et à leur histoire.

Panacée mercurielle. — La chimie avait combiné le mercure avec des acides minéraux, et par l'addition de quelques substances alkalines, terreuses ou salines, avait fait divers précipités, dont on attendait les plus grands effets dans la cure des maladies vénériennes : l'expérience apprit bientôt que les précipités, armés de molécules acides, ne pouvaient, à cause de leur qualité corrosive, franchir sans danger les organes de la digestion : alors on imagina de tempérer par des corps intermédiaires des molécules dont l'activité était si funeste : telle fut l'origine de la panacée mercurielle, dont le secret fut acheté par le conseil de Louis XIV.

La préparation de la panacée est plus douce en effet, et le devient d'autant plus, qu'on augmente les sublimations et les lotions auxquelles elle est assujétie ; mais alors son action curative approche de l'inertie, ce qui ne l'empêche pas d'occasionner des spasmes et des convulsions d'estomac, tant à cause de son propre poids que de l'infidélité de son opération.

Les médecins éclairés, malgré les éloges pompeux qui furent prodigués dans le tems à

la panacée, ont abandonné peu-à-peu ce remède, à cause des maladies chroniques dont il était le principe : ils ne lui ont conservé une place dans les pharmacopées que pour un petit nombre d'affections cutanées, et surtout pour tuer les vers.

Sirop de Bellet, médecin du roi. — Peu de spécifiques ont paru avec un appareil aussi imposant et aussi fastueux : on commença par insinuer avec adresse qu'il ne renfermait pas la plus légère portion d'acide minéral ; et en le présentant sous le nom de *sirop*, on fit entendre qu'il guérissait aussi agréablement que sûrement les maladies vénériennes.

La chimie ne tarda pas à soumettre à l'analyse ce nouveau secret : on sut bientôt qu'il s'agissait seulement de prendre du nitre mercuriel, de le faire digérer long-tems dans l'esprit-de-vin, et d'étendre ce mélange dans de l'eau édulcorée avec un sirop : la dose pour le malade était une cuillerée étendue dans une boisson mucilagineuse. Il fut long-tems en usage dans les hôpitaux de la marine, où un enthousiasme prématuré l'avait fait introduire.

Le grand inconvénient de ce sirop, c'est qu'il n'exerce son action sur le virus vénérien que quand la liqueur est récemment préparée,

parce que ce n'est qu'alors que les parties mercurielles n'ont point quitté leurs dissolvans ; mais pour peu que le sirop soit ancien, le mercure se précipite, alors la liqueur fondamentale et le sirop restant absolument sans vertu contre le vice syphilitique, n'agissent que sur les viscères qu'ils corrodent et désorganisent ; cette impossibilité de conserver le remède intact et d'en opérer le transport, a désabusé enfin les administrateurs des hôpitaux et le Gouvernement : d'ailleurs on observait depuis long-tems que lors même que le sirop de Bellet faisait disparaître les symptômes principaux des maladies vénériennes, il amenait souvent les affections de poitrine, les coliques, la dyssenterie, le marasme, et quelquefois la mort (1).

Le célèbre Bouvart était un des apôtres du sirop de Bellet (2) ; mais il ne le recommandait que pour les maladies de la peau, les dartres invétérées, les humeurs scrophuleuses et les érysipèles.

---

(1) *Cours élémentaires de matière médicale*, par Desbois de Rochefort, tome Ier, page 220.

(2) Ce médecin, qui demeurait rue de la Sourdière, le vendait lui-même, comme le docteur Baker ses pilules toniques.

Dragées de Keyser. — Le vinaigre est le dissolvant du mercure employé dans ce prétendu spécifique ; et il ne faut pas croire que ce procédé soit une découverte moderne de Keyser : on le trouve dans le *Théâtre chimique*, imprimé à Strasbourg, en 1613. Penot, son auteur, l'avait employé avec une sorte de succès pour quelques affections cutanées, et sur-tout contre les maladies vénériennes.

On voit, d'après la recette des dragées, qui a été publiée dans le second volume du Recueil d'Observations des hôpitaux militaires, que ce remède, long tems célèbre, n'est autre chose que du mercure revivifié, ensuite calciné, puis dissous par le vinaigre, et enfin mêlé avec de la manne et de la farine, pour lui donner la forme et la consistance de la dragée.

Les dragées de Keyser furent d'abord mises en usage à Bicêtre ; ensuite, sur quelques cures apparentes qu'elles opérèrent sur des sujets robustes, on força les médecins de tous les hôpitaux à les adopter.

Le premier effet de ces pilules est d'exciter et de multiplier les secrétions alvines : elles ne se font pas sans spasmes, sans borborygmes

et sans coliques ; d'où il résulte que les déjections sont moins le produit d'une dépuration bienfaisante que de l'expression forcée des glandes intestinales.

Lorsque dans quelques occasions les dragées ont fait disparaître le virus vénérien, c'est que dans le malade il y avait engorgement des glandes, relâchement de solides, et disposition à l'épaississement des liqueurs et à l'atonie : elles faisaient l'office d'un fondant tonique ; tous les remèdes doux se trouvaient insuffisans et inefficaces, parce qu'alors on ne connaissait pas le Rob.

Mais en général les pilules de Keyser ne pouvaient avoir qu'un effet funeste, parce qu'on les donnait, sur-tout dans les hôpitaux, aux sujets dans un état constant de dégénération, comme aux sujets bien constitués : cependant il était aisé au médecin le moins instruit de concevoir que, quand les organes avaient été affaiblis et altérés par un virus aussi puissant que le vénérien, le spécifique, qui agit toujours en masse, déchirerait les glandes, et ne procurerait que des évacuations forcées ; mais il a fallu que les dix-neuf vingtièmes des soldats périssent dans les hôpitaux consacrés à les guérir, pour qu'on

proscrivît un remède aussi meurtrier que celui des dragées (1).

Eau vegéto-mercurielle. — La combinaison du mercure avec l'acide végétal en est la base : ainsi, à quelques égards, c'est le remède de Keyser sous une autre forme.

Pressavin, membre du collége de chirurgie de Lyon, est l'inventeur de l'eau végéto-mercurielle ; en voici la formule : on prend une demi-livre de mercure qu'on dissout d'abord dans l'esprit de nitre, ensuite dans le vinaigre, et qu'on traite enfin avec la crême de tartre, ce qui produit vingt onces d'eau végéto-mercurielle.

Ce remède, de l'aveu même de son auteur, excite ; ainsi que le précédent, des nausées et des vomissemens, effet naturel de presque tous les sels métalliques, qui soulèvent l'esto-

---

(1) Il faut attribuer le trop long usage de ces funestes dragées au despotisme de M. de Choiseul, alors ministre : il destituait les chirurgiens qui refusaient de s'en servir : le célèbre Goulard, premier chirurgien de l'hôpital militaire de Montpellier, et d'autres avec lui, furent destitués à cause de leur refus d'empoïsonner les malades. Cet abus du pouvoir est un crime de lèse-humanité.

mac, et le forcent à rejeter le fluide avec lequel il n'a aucune sympathie.

La dissolution de ce sel mercuriel végétal n'est jamais parfaite, ce qui vient sur-tout de la propriété reconnue de la crême de tartre, de ne jamais contracter avec aucune substance connue une véritable adhérence : ainsi le mercure se trouvant inégalement distribué dans l mélange, il y a telle partie qui en renferme trois fois plus qu'elle ne le devrait, et telle autre qui n'en contient point du tout ; alors la première agit avec violence comme poison, et la seconde n'a aucun effet.

Mercure gommeux. — On le doit au savant Plenck, chirurgien de Vienne en Autriche : il tritura du mercure cru avec de la gomme arabique, et vit la première de ces substances s'éteindre complètement, ce qui lui donna un mucilage gris, qui, délayé dans l'eau, la colorait uniformément ; une partie restait suspendue dans le fluide, tandis que l'autre tombait au fond, sans pour cela se séparer du mercure auquel il adhérait ; car il suffisait d'agiter la bouteille pour rétablir le mélange dans son état primitif : l'auteur de cette expérience en conclut que si la gomme arabique est le véhicule du mercure le plus doux, il en est aussi le plus sûr, puisque l'eau, qui est

le dissolvant des gommes, ne saurait désunir cette nouvelle combinaison.

Plenck, séduit par cette théorie, appliqua son spécifique à la guérison des maladies vénériennes, et il assure avoir réussi en Allemagne sur plusieurs sujets qui étaient dans un état désespéré, et que de longues souffrances avaient conduits à l'épuisement.

Des expériences plus récentes, faites par de Horne, ont un peu détruit les illusions de Plenck et de ses partisans (1).

On ne peut douter que le mercure gommeux ne soit, de toutes les préparations mercurielles, la plus douce, puisque ce n'est point un acide qui est le dissolvant du minéral, mais plutôt un mucilage qui le divise en atomes presqu'imperceptibles, auquel il s'incorpore; mais il n'en est pas de même de l'autre propriété que l'auteur lui attribue, d'être le spécifique le plus sûr contre la maladie vénérienne; car le mercure n'est pas plutôt délayé dans l'eau et le sirop, qu'il perd son adhérence, et entraîne avec lui une partie

---

(1) Encyplopédie méthodique, tom. III, *médecine*, pag. 125. Cet homme de l'art a été notre principal guide dans la composition de cet article.

du mucilage ; effet qui produit une inégalité d'influence à l'égard du virus, et par conséquent ne rend pas à cet égard le mercure gommeux, quant à ses résultats, supérieur à l'eau végéto-mercurielle.

M. Costel, pharmacien de Paris, à qui nous devons une bonne analyse des eaux de Pougues, a imaginé de perfectionner la méthode de Plenck, en contenant le mercure divisé par la gomme, et en consolidant l'intimité du contact de ces deux substances par un procédé ingénieux qui les met dans un état de dessication parfaite et pulvérulente : cette idée est heureuse, mais elle a besoin d'une longue pratique, pour rendre au mercure gommeux la confiance publique, que des cures manquées lui ont fait perdre. Il est aisé de faire une théorie spécieuse, et très-difficile d'en tirer parti pour le soulagement des maladies invétérées : plusieurs hommes de l'art, dont je révère la mémoire, ont fait d'excellens ouvrages sur la cure des maladies vénériennes, et n'ont guéri presque personne.

Poudre unique de Godernaux. — Il m'en coûte, après avoir élevé des doutes sur les belles théories des Costel, des Plenck et des Pressavin, d'avoir à parler d'un prétendu spécifique aussi mal fait et aussi discrédité que

celui de Godernaux ; mais ce remède tue encore en secret ceux qui ne le connaissent pas.

La poudre unique fut long-tems préconisée, soit à cause de la modicité apparente de son prix, soit parce que des écrivains soldés par le vendeur assuraient qu'elle guérissait, sans le secours d'aucun pansement accessoire et méthodique, tous les maux vénériens les plus compliqués ; ce qui assurément eût été le grand œuvre dans les annales de la médecine.

Le précipité blanc et le sublimé-corrosif sont les élémens de la poudre unique ; son distributeur faisait chaque prise de douze grains, et il est constaté qu'une prise et demie suffit pour causer la mort d'un infortuné, qui aurait peut-être prolongé sa carrière, si la dose n'eût été que de trois ou quatre grains (1).

Sur le bruit que fit la poudre unique à son origine, l'Académie des Sciences nomma trois physiciens célèbres de sa compagnie, pour examiner ce prétendu spécifique ; et voici le rapport des commissaires, tel qu'il parut en 1783.

---

(1) Voyez l'anecdote dans le *Cours de matière médicale* de Desbois de Rochefort, tom. I[er], pag. 221.

« L'Académie des Sciences ayant nommé
» MM. Macquer cadet et Bertholet, ceux-ci
» ont dit dans leur rapport :

» Parmi les moyens qu'emploie l'empi-
» risme, il y en a qu'on peut abandonner à
» la crédulité publique, parce qu'ils ont peu
» d'énergie, ou qu'ils ne sont que ridicules ;
» mais il en est d'autres qui font souvent des
» victimes, et l'on doit rendre graces à ceux
» qui cherchent à éclairer les malades sur les
» dangers auxquels les expose leur penchant à
» accueillir ce qu'on leur présente de mysté-
» rieux : c'est ce que vient de faire M. Cro-
» haré sur un remède que l'on distribue sous
» le nom de *poudre unique* ou *suprême de*
» *Godernaux* ».

(Ici se trouvent les détails des expériences du chimiste, et de celles de trois commissaires ; d'où il résulte que la poudre n'a pour base qu'un précipité blanc ou le sublimé-corrosif : ensuite l'historien de l'académie continue.)

« Nous pensons donc que ces expériences
» sont très-concluantes, et qu'elles ne lais-
» sent aucun doute sur la nature de la poudre
» unique de M. Godernaux.

» Cette préparation, que l'on connaît depuis
» très-long-tems, que des médecins ont em-

» ployée quelquefois, et dont ils ont toujours
» borné presqu'entièrement l'usage aux ap-
» plications extérieures, a sans doute des
» succès dans quelques circonstances, comme
» en ont toutes les préparations du mercure ;
» mais que d'accidens inévitables contreba-
» lancent tristement ces succès, lorsque l'on
» donne des doses si fortes d'un remède si
» actif, sans égard à toutes les circonstances
» sur lesquelles un médecin prudent règle sa
» conduite ! »

» La prise de poudre unique, qui se vend
» quarante-huit sous, coûte, selon l'évalua-
» tion, moins de trois deniers à son distri-
» buteur.

» Nous pensons que le mémoire de M. Cro-
» haré peut être utile, et qu'il mérite l'ap-
» probation de l'Académie ».

Fait à l'Académie, au Louvre, le 28 juin 1873.

Signé Macquer cadet, Bertholet.

« Je certifie le présent extrait conforme à
» l'original et au jugement de l'Académie. »

Signé le marquis de Condorcet.

Ce jugement, de la première des compagnies savantes de l'Europe, n'empêcha pas, il y a quelques années, un médecin, le sieur An-

drieux, de répandre avec profusion, dans Paris et les départemens, une notice où il élevait jusqu'aux nues *le mérite inappréciable* du remède de Godernaux. Assurément, si la notice n'avait parlé que du mérite inappréciable de cette découverte, si bien appréciée par l'Académie, j'aurais laissé dans l'oubli, et la poudre unique, et le misérable écrit du panégyriste; mais ce dernier est entré en lice avec moi; il a même osé imprimer que la poudre de son client *avait guéri des malades que j'avais traités infructueusement pendant des années entières*, et mon respect pour l'opinion publique, qui me protège, et que je dois justifier, ne me permet pas de garder le silence sur une pareille imposture.

J'ai transmis d'abord, par la voie de l'impression, la fausseté absolue du fait; ensuite j'ai porté un défi personnel au panégyriste de la recette de Godernaux : je lui ai proposé de faire choisir vingt ou trente malades, le rebut des hôpitaux, reconnus pour les plus évidemment infectés de la peste vénérienne, et d'essayer sur eux, en présence des hommes de l'art, la vertu de nos spécifiques : il en aurait traité la moitié avec la poudre unique, et moi l'autre avec le Rob, me proposant bien de reprendre à mon tour les malades manqués

avec le spécifique de Godernaux, et de les guérir avec mon remède. Jamais il ne voulut entrer en lice en acceptant le défi ; il a prudemment gardé le silence, et dès-lors la poudre unique et son défenseur ont été jugés.

Considérations sur le Sublimé-Corrosif.

Le sublimé-corrosif n'est pas, comme on le croit d'ordinaire, une découverte moderne d'un médecin célèbre des empereurs : son usage est très-ancien en Europe : on l'employait dès le commencement du huitième siècle pour les maladies d'engorgement. Ce fut au seizième que les Tartares et les Russes le firent servir d'antidote à la peste vénérienne : ces derniers, dit-on, s'accoutument de bonne heure, comme Mithridate, aux poisons : ils ne font aucune difficulté, même quand leur état n'est pas suspect, de mélanger un peu de sublimé dans la première cuillerée de leur soupe : on dirait qu'ils se préparent, par un préservatif interne, contre le danger des jouissances.

Le célèbre Sanchez, qui avait long-tems professé la médecine à Pétersbourg, communiqua le procédé des Russes à son ami Van-Swiéten, qui se permit des expériences avec

le sublimé, rectifia cette effrayante découverte, et bientôt lui transmit son nom.

Un mot de Boerhaave avait produit ce premier engouement ; ce grand homme avait dit que, s'il était un moyen de rendre le mercure soluble pour les maladies vénériennes, c'était celui-là ; car la crédulité médicinale, comme la crédulité populaire, a souvent été dupe de ses oracles.

La première manière d'administrer le sublimé, consistait à faire dissoudre douze grains de ce sel mercuriel dans une pinte d'eau-de-vie de froment, et de donner une cuillerée de cette dissolution dans un verre de boisson mucilagineuse, telle que l'eau d'orge coupée avec un tiers de lait : aujourd'hui le mode d'administration est encore changé ; on triture dix à douze grains de sublimé avec le double de sel ammoniac, et on étend le mélange dans une peinte d'eau distillée qui répugne moins au goût que l'eau-de-vie de grain : on se contente pendant long-tems d'en prendre une cuillerée chaque soir dans un verre d'eau mucilagineuse, et ce n'est que quand le corps est fait à ce terrible poison, qu'on ajoute à son traitement une seconde cuillerée le matin. Il est impossible de déterminer la quantité absolue de sublimé-corrosif

nécessaire pour obtenir ce qu'on appelle dans le langage des enthousiastes, partisans de cette funeste méthode, une guérison. Les gens de l'art de l'école de Van-Swiéten, se flattent de faire disparaître les symptômes du virus avec huit à dix grains, et de l'anéantir en ajoutant une pareille dose : des médecins plus sages ont imprimé qu'avec cent grains de ce remède meurtrier, ils n'avaient pu opérer une guérison (1).

Rien de plus étonnant que l'éloge de ce remède féroce, par le docteur de Horne, qui a consacré la plus grande partie d'un volume de 400 pages à le faire regarder comme le premier des spécifiques contre la contagion vénérienne (2).

« Avant de produire aucun effet sensible, » dit ce médecin, le sublimé annonce sa pré- » sence par une sensation qui n'est point dé- » sagréable, quoiqu'elle paraisse inquiétante :

---

(1) *Cours élémentaire de matière médicale*, par Desbois de Rochefort, tom. Ier, pag. 225.

(2) *Exposition raisonnée des différentes méthodes d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes.* Paris, *in*-8°, 1775. Cet ouvrage a depuis été, je ne dis pas refondu, mais transcrit dans la nouvelle Encyclopédie.

» c'est une agitation légère du genre nerveux, » et une accélération du mouvement du sang » et des fluides animaux..... Doué de la qua- » lité la plus mobile, la plus active et la plus » pénétrante, il parcourt, comme une va- » peur légère, les vaisseaux les plus déliés du » corps humain, et s'échappe avec autant de » facilité par les émonctoires les plus délicats... » Loin d'affaiblir les solides, il semble au » contraire qu'il porte avec lui une ma- » tière vivifiante qui les conserve...... Après » le traitement, le malade jouit presque sur- » le-champ de toutes ses forces : rendu à sa » famille et à ses emplois, il rentre dans la » classe des hommes sains, vigoureux et » propres à remplir toutes les fonctions so- » ciales (1). »

Je n'insisterai point sur *cette vapeur légère qui parcourt les vaisseaux les plus déliés du corps humain ;* il est bien étrange que ce soit avec les mêmes expressions qu'Homère peint l'influence bienfaisante du nectar sur les immortels ; mais nous allons examiner un moment comment le sublimé-corrosif *porte*

(1) Voyez dans l'ouvrage que je viens de citer, les pages 109, 113 et 115.

avec lui une matière vivifiante qui nous conserve, et fait rentrer presque sur-le-champ le malade qu'il guérit dans la classe des hommes sains et vigoureux.

On voit, dans les Mémoires de l'académie de chirurgie, un travail du savant Pibrac, qui remet à sa place le sublimé, et les apologies que de tems en tems les médecins se sont permis de faire sur son emploi : ce travail est si bien fait, que je ne puis me refuser au plaisir d'en faire l'analyse.

« Van-Swiéten, dit ce sage critique, a » donné une certaine vogue au *poison le plus* » *dangereux*, et l'attrait de la nouveauté l'a » d'abord fait adopter dans la cure des ma- » ladies vénériennes.

» Une longue expérience ne m'a point fait » dévier de mes principes; j'ai réfléchi sur » les accidens qu'entraînait l'usage du sublimé » corrosif, accidens dont j'avais été le té- » moin; et loin de partager l'enthousiasme » des disciples de Van-Swiéten, j'ai trouvé la » plus grande répugnance à l'adopter.

» Le sublimé, appliqué à l'extérieur, m'a » d'abord paru non-seulement nuisible, mais » infiniment dangereux.

» J'ai vu un empirique saupoudrer avec ce » caustique terrible une plaie vénérienne d'un

» négociant de Nantes : le malade parut un » peu soulagé, mais il mourut le lendemain.

» Quant à l'usage intérieur, tout le monde » sait que quand on ne délaie pas dans un » fluide ce poison actif, il irrite les tuniques » de l'estomac, les cautérise : il amène en » peu de tems leur désorganisation et la mort.

» Astruc, à qui l'on rapportait quelques » exemples de succès par une méthode de ce » genre adoptée par le duc d'Antin, répondit » que le sublimé était une épée entre les mains » des fous. »

Quelques précautions que prenne l'expérience la plus consommée pour atténuer les effets terribles de ce remède meurtrier, personne n'ignore qu'il agace l'estomac, qu'il donne des tranchées, et qu'il faut être né avec un tempérament de fer pour résister à ses malignes influences.

En supposant que le sublimé n'agisse que faiblement sur la sensibilité émoussée des organes de la digestion, il faut toujours, pour obtenir le succès qu'on en promet, qu'il porte son action dans le sang ; mais distribué dans les liqueurs, y perd-il sa qualité dangereuse ? Qu'ont donc opéré les règles de la prudence, sinon d'avoir converti un poison subtil et actif en un poison lent ? Il résulte des obser-

vations souvent répétées du savant Louis (1), que, malgré les boissons émollientes et l'usage du lait, les malades guéris avec le sublimé, restent encore des années entières dans un état singulier de maigreur et de desséchement : il n'y a qu'un cri dans les hôpitaux militaires contre l'*infidélité et le danger de ce prétendu remède :* on ne conçoit pas comment des hommes raisonnables peuvent l'ordonner ou s'exposer à en être les victimes : *il semble que ce soit un attentat contre l'humanité.*

On voit, par tout ce que j'ai dit dans la seconde partie de cet ouvrage, que le raisonnement et les faits conduisent à regarder en général toutes les préparations mercurielles, mais sur-tout le sublimé-corrosif, comme un mode peu favorable à la marche de la nature pour l'extinction de la peste vénérienne. Voyons maintenant si j'ai été plus loin que les hommes de l'art qui m'ont précédé, et cherchons dans l'histoire du Rob Anti-Syphilitique, à justifier l'honorable confiance dont je reçois tant de preuves depuis près de trente ans, soit de la part de mes malades, soit de celle des médecins éclairés et du Gouvernement.

---

(1) Secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie de Paris.

TROISIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

HISTOIRE

DU

ROB ANTI-SYPHILITIQUE.

Livré dès ma jeunesse à l'étude de la médecine, et donnant tous mes soins au traitement des maladies vénériennes, en suivant les routes frayées, j'ai très-long-tems gémi de l'impuissance de l'art, et de ses moyens infidèles.

L'expérience et la réflexion me démontrèrent bientôt que le mercure, pris intérieurement, ou appliqué sur la surface du corps, donnait des résultats insidieux qui palliaient le mal sans le détruire; et que, lors même qu'il combattait le virus vénérien, il ne le faisait qu'en détériorant l'économie animale, de manière que le remède devenait plus dangereux que le mal même qu'il était destiné à guérir.

Je cherchai alors dans le règne végétal des moyens plus doux, plus analogues à notre nature ; mais trop timide, je n'osais faire usage que des végétaux exotiques déjà connus par la cure des maladies vénériennes : loin du soleil qui les fait naître, leur peu d'efficacité ne fit qu'ajouter à mes incertitudes.

Cependant je ne me décourageai point ; persuadé que les préparations mercurielles étaient plus nuisibles qu'utiles, je cherchai à suppléer à l'inefficacité reconnue des anciennes préparations végétales par un meilleur choix et par de plus sages combinaisons : le but auquel tendaient tous mes efforts, était de rencontrer un spécifique uniquement composé de plantes bienfaisantes, dont les effets seraient aussi doux et aussi prompts que salutaires ; qu'on administrerait sans danger aux vieillards, aux enfans, et même aux femmes enceintes, et qui rétablirait l'économie animale, altérée par le séjour le plus long du virus syphilitique : peu-à-peu je parvins à la composition du sirop purement végétal, connu sous le nom de *Rob de Laffecteur ;* mais dans mes premiers essais, j'étais loin de prévoir ce que deviendrait cette heureuse découverte : il fallut vingt ans d'expériences, de succès, et le travail le plus opi-

niâtre, pour obtenir à mon Rob la célébrité que lui a méritée la reconnaissance des malades, et pour déterminer les plus habiles médecins à l'employer dans les cas désespérés.

Le désir de m'instruire, et celui d'être utile à mes semblables, me conduisirent, en 1764, au dépôt militaire de Saint-Denis : j'y suivis le traitement des maladies vénériennes; et je vis avec effroi les dragées de Keyser faire périr les sept dixièmes des malades, ou du moins leur donner une vieillesse prématurée. Cet effrayant spectacle me fit rechercher les anti-vénériens les plus analogues à notre complexion. Je m'instruisis des vertus des végétaux, soit indigènes, soit exotiques; je dévorai les ouvrages qui avaient quelques rapports aux connaissances que je voulais acquérir ; je consultai les hommes de l'art, dont les lumières et l'amitié pouvaient guider mes pas incertains ; et quand j'eus fait un long essai de mes forces, je m'élançai dans la carrière.

Je ne citerai point ici les hommes éclairés dont les sages conseils aplanirent le sentier nouveau que j'osais me frayer : presque tous vivent encore, presque tous m'ont protégé au milieu des orages suscités contre moi par

la malveillance, et leurs noms respectés honorent mes écrits.

Quant aux livres qui servirent de base à mes connaissances, je les trouvai dans les bibliothèques publiques, et sur-tout dans celle de Saint-Germain-des-Prés; les savans qui en avaient la garde, m'indiquèrent eux-mêmes les ouvrages qui pouvaient seconder mes recherches, et par là concoururent avec moi au soulagement de l'humanité souffrante.

Le principe de la théorie que je me formai, fut que les végétaux n'altérant pas la constitution des malades, ne portant point le trouble dans le jeu des organes, aidant l'action de l'économie animale, devaient être préférés, dans toutes les occasions, au *mercure qui n'agit que comme l'élément du feu, en dévorant tout ce qui l'environne* (1).

Mais, pour parvenir à la solution entière de mon problême, j'avais d'autres observations à soumettre à l'examen le plus réfléchi, pour ne point faire d'essais dangereux sur la vie de mes semblables.

---

(1) Si l'on met du mercure dans un vaisseau de cuivre, d'or on d'argent, ce terrible agent le détruira.

Il fallait d'abord découvrir dans les plantes indigènes et exotiques les vertus les plus propres à neutraliser le virus vénérien, sans contrarier l'efficacité particulière de chacune d'elles.

Un heureux hasard me mit sur la voie ; je guéris des malades abandonnés : et, sûr de sauver la vie à beaucoup d'infortunés, j'employai tous les moyens possibles pour perfectionner un remède salutaire destiné à cicatriser la plaie cruelle qui, depuis près de quatre siècles, afflige l'humanité.

Il fallait ensuite trouver un véhicule qui pût faciliter sa distribution dans la masse du sang, donner du ton aux fibres, augmenter les forces vitales, atténuer, briser l'humeur, l'évacuer, et opérer ainsi la guérison.

Il ne suffisait pas d'avoir trouvé les végétaux les plus efficaces, il était encore nécessaire de savoir les associer, de les combiner ensemble, d'en varier les doses suivant l'intensité de leurs vertus, et de les unir au véhicule le plus propre à développer leur énergie pour détruire et expulser la matière morbifique.

Après plus de vingt ans d'expériences, je puis donc avec mon Rob guérir les écrouelles, humeurs-froides, ou tumeurs scrophuleuses,

et toutes les maladies chroniques qui ont pour cause un vice vénérien occulte, héréditaire et dégénéré.

Je ne crains pas, après tant d'années de succès, de donner au public des espérances pour des certitudes; en général, tel est l'effet de la composition précieuse que j'ai cherchée et trouvée, qu'elle aide la nature à dégager des vaisseaux le vice morbifique qui a résisté à des remèdes impuissans; qu'elle augmente les forces vitales; donne du ton à la fibre et à tout le système vasculaire; brise une humeur rebelle, la neutralise et la chasse, tantôt par les sueurs, tantôt par la transpiration insensible, quelquefois par les selles, souvent par les urines, qui deviennent alors épaisses, briquetées, et laissent au fond du vase un dépôt plus ou moins abondant. D'après cette théorie, il est aisé de se convaincre que le Rob, spécifique assuré contre la peste vénérienne, agit encore avec quelque énergie dans d'autres maladies qui n'ont avec celle-ci qu'un rapport éloigné, telles que celles qui naissent de l'épaississement de la lymphe, de la dissolution du sang ou de la dépravation des humeurs, des suppressions et du marasme (1).

---

(1) J'ai guéri chez moi, il y a trois ans, une femme

J'ai attendu, pour annoncer au public mes heureuses expériences, que les conditions essentielles de mon problême médical fussent remplies, c'est-à-dire, que les effets salutaires de ma préparation végétale fussent bien constatés; que je fusse certain que cet heureux spécifique serait toujours efficace; qu'il conviendrait aux enfans, aux vieillards, et même aux femmes enceintes; enfin à tous les individus mutilés par le mercure, et condamnés à périr avant le tems.

Ce fut en 1776, qu'heureux d'avoir rendu à la vie et à la santé quelques malades renvoyés des hôpitaux comme ncurables, je me présentai chez l'intendant de Paris, M. Berthier, avec cette confiance intime d'une conscience pure, qui s'applaudit de ne travailler que pour le bonheur de l'humanité. Ce magistrat, qui ne voulait accorder sa protection qu'à l'efficacité reconnue du Rob, consentit à faire faire l'épreuve de mon remède, mais à condition que ce serait à mes frais; j'acceptai la proposition.

L'épreuve fut faite aux casernes de Saint-Denis, sur trois soldats de recrue du corps des

---

jeune et jolie, que les plus fameux médecins de Paris avait abandonnée.

pionniers. Ce fut le docteur Poissonnier des Perriers, médecin, et M. le Breton, chirurgien et accoucheur très-célèbre aujourd'hui, qui se trouvèrent chargés de surveiller ces expériences.

Comme il était important d'écarter jusqu'à l'ombre du soupçon, j'obtins de M. l'intendant que les trois malades seraient placés dans une chambre particulière, dont la porte serait fermée de trois clefs; qu'on m'en remettrait une, et que les deux autres seraient confiées aux agens du magistrat, pour que tout accès, quand je serais seul, me fût interdit. On posa une sentinelle à la porte extérieure, et un garde dans l'intérieur de l'appartement où se faisait l'expérience.

Non content de ces mesures, mon spécifique fut enfermé dans une armoire à trois clefs, et le vase qui le contenait, scellé du cachet de l'intendant, de celui du médecin qui suivait l'expérience, et du mien. Ces trois cachets étaient brisés et remis par les préposés du magistrat, toutes les fois qu'on administrait le remède : je ne me permettais pas même de préparer les tisanes et la nourriture des trois soldats, afin d'éloigner toute idée que je pusse y insérer des préparations mercurielles.

Les trois malades étaient dans un état de délabrement qui faisait craindre pour leur vie : je les traitai, et à l'époque fixée pour ma cure, ils se trouvèrent parfaitement guéris.

Un tel résultat était fait pour étonner et pour convaincre les plus incrédules. Le magistrat, qui n'était pas circonvenu par mes ennemis, ne se refusa point à l'évidence, et il informa à l'instant de mes succès les ministres des divers départemens.

J'étais autorisé, après cette épreuve solennelle, à solliciter un titre qui donnât à mon Rob Anti-Syphilitique la sanction du Gouvernement. Ce titre ne parut qu'au 12 septembre 1778; et un excès de prudence que je n'ose blâmer de la part du médecin qui avait surveillé le traitement des casernes de Saint-Denis, m'avait obligé dans l'intervalle à répéter en grand ma première expérience.

Pour ne point donner à mon remède des éloges qu'il doit moins tenir de ma plume que des faits, je me contenterai d'extraire l'arrêt même du conseil.

« *Quoique la première épreuve du Rob ait eu tout le succès qu'il était possible d'en espérer, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux dressés pour constater l'état des trois malades de Saint-Denis, et leur guérison, M. Pois-*

sonnier des Perrières ne l'a pas trouvée suffisante pour porter un jugement certain sur l'efficacité du remède. »

Je fus donc invité par les médecins à recommencer à mes frais, avec les précautions déjà employées, et sur un plus grand nombre de sujets, l'épreuve des casernes de Saint-Denis : on invita même tous les médecins à suivre le traitement.

Douze des plus connus se rendirent exactement au lieu de l'expérience, et signèrent les procès-verbaux.

Fort de mes moyens, je ne demandais que des malades et des juges. Leur nombre, loin de m'effrayer, m'encouragea, et j'acceptai les propositions du Gouvernement.

D'après les ordres du lieutenant-général de police, il fut choisi à Bicêtre douze malades dans un état déplorable, et sur lesquels tous les remèdes jusqu'alors connus avaient été infructueux. Il s'en trouva même parmi eux trois qui avaient été déclarés incurables par les officiers de santé de l'hôpital de Bicêtre, et par les médecins qui suivirent l'expérience, comme l'attestent les procès-verbaux de réception et de guérison.

Ces maîtres de l'art, dont le nom seul fait l'éloge, étaient MM. *Borie*, *Geoffroy*, *Pois-*

sonnier des Perrières, Darcet, Paulet ; Vicq-d'Azyr, Charles le Roi, Andry, Buquet, Mauduit et Verniers.

Telle était l'efficacité de mon remède à sa naissance, et avant qu'une longue expérience l'eût porté au point de perfection où il est aujourd'hui, que l'attente des médecins se trouva remplie : les douze malades, choisis à Bicêtre, se prêtèrent à mon traitement, et furent guéris.

Quels que fussent les préjugés des corps à cette époque, ils cédèrent à l'évidence : mes juges connaissaient ma bonne foi ; ils s'étaient convaincus de la sûreté de ma méthode ; ils ne balancèrent pas à suivre l'impulsion de leur conscience, et ils attestèrent unanimement les cures que leurs yeux avaient vu s'opérer par mon Rob.

L'accord de tant de médecins, d'une probité irréprochable, ne saurait être concerté, et ne donne aucune prise à la malveillance, sur-tout quand il s'agit d'un remède que la médecine ne connaît pas : aussi l'expérience sur les malades de Bicêtre fit une grande sensation dans la capitale, en France et chez l'étranger.

Cependant la réputation du Rob étonnait, sans les persuader, les officiers de santé qui

ne connaissaient que la vieille routine ; comme ils n'avaient pas le courage de revenir sur leurs pas, ils se retranchèrent dans cet argument :

« Le mercure est le seul spécifique qui » guérisse radicalement le mal vénérien ; or » le Rob guérit ; donc c'est une préparation » mercurielle déguisée. »

La théorie de l'art de guérir les maladies vénériennes par les végétaux n'était pas alors assez connue pour qu'on pût attaquer l'absurdité majeure de ce syllogisme ; mais la mineure, qui reposait sur un fait, pouvait être confirmée par la chimie, ce qui naturellement anéantissait la conséquence, et ce fut par-là que mes détracteurs furent réduits au silence.

Il est certain que si le Rob contenait du mercure, on l'eût trouvé, on le trouverait encore par l'analyse. Aussi les commissaires qui ne prenaient part à ma querelle avec les ennemis de mon spécifique que par intérêt pour l'humanité, s'adressèrent-ils à deux chimistes de la capitale les plus connus par leurs lumières et leur probité, aux célèbres *Darcet* et *Bucquet*. Ceux-ci, chargés de décomposer mon remède, prirent chacun, dans le résidu de ce qui avait servi aux malades de Bicêtre, un grand vase, encore sous les sceaux des

commissaires, et travaillèrent à part, sans se communiquer leurs procédés : le résultat fut le même dans les deux laboratoires, et le mercure, qui n'entre en rien dans la composition du Rob, ne put se trouver par l'analyse faite séparément par ces messieurs.

Cependant les deux chimistes, obsédés par les enthousiastes du mercure, se défiant peut-être trop de leurs propres lumières, mirent à leur rapport une restriction qui semblait faite pour laisser subsister quelques nuages. Tout en déclarant que, d'après l'analyse la plus exacte, ils n'avaient rencontré dans le Rob aucune trace de mercure, ils ajoutèrent qu'ils n'osaient assurer qu'il n'en contînt pas : cette restriction, dernier hommage rendu à un vieux préjugé qu'il était encore dangereux de combattre, ne fit aucun effet sur les médecins qui, à portée d'apprécier les lumières des deux chimistes dans l'art des décompositions, sentaient que, puisque le mercure avait échappé à leurs recherches, c'est que le Rob n'en contenait point ; mais les hommes superficiels et envieux, dont fourmillent les capitales, tirèrent parti de l'excessive circonspection de messieurs Darcet et Bucquet, pour infirmer leur analyse ; et partant toujours du principe erroné, qu'on ne pouvait faire dis-

paraître le virus vénérien sans préparation mercurielle, ils imaginèrent que si le Rob était sans mercure, j'en avais inséré dans la tisane des malades guéris à Saint-Denis et ailleurs.

Il était aisé de poursuivre la malveillance jusque dans son dernier retranchement, en rappelant que, dans les deux traitemens faits sous la surveillance de l'autorité, les mêmes mesures de précaution qui avaient été prises pour l'administration du Rob, l'avaient été aussi pour celle de la tisane ; mais il me restait un moyen sûr de réduire au silence l'incrédulité la plus obstinée ; je m'empressai de l'employer.

Il consistait à offrir et donner mon spécifique à tous les gens de l'art qui voudraient en faire usage, leur laissant la liberté d'administrer eux-mêmes la tisane dont la composition seule ne leur était pas connue, et en m'interdisant toute communication avec les malades dont ils entreprendraient le traitement.

Ma loyauté et ma franchise eurent le succès que je devais en attendre ; des médecins connus, et, entr'autres, le plus grand nombre des commissaires qui surveillèrent mes malades de Bicêtre, firent en particulier de nou-

veaux essais de mon spécifique, sur des malades qui n'avaient avec moi aucune communication ; ils leur donnèrent des tisanes faites de leurs mains, et les guérirent. Ces derniers succès du Rob n'étaient point de nature à rester ensevelis dans le silence, et je dois aux commissaires la justice qu'ils ont mise dans la déclaration de ces nouveaux succès, tout l'empressement et toute l'honnêteté que l'opinion publique devait attendre de leurs lumières et de leur impartiale probité.

Tel était l'état ces choses, quand je réclamai l'autorisation du Gouvernement ; ma requête, motivée sur des succès deux fois reconnus et avérés, fut envoyée au premier médecin, M. Lassône, à qui je m'empressai de communiquer la composition de mon remède : il la fit passer à la société de médecine ; celle-ci, après avoir nommé des commissaires pour faire le rapport qu'on lui demandait, le rédigea de la manière la plus judicieuse.

Peu de tems après, les pièces furent soumises au conseil d'état, revues avec attention, et il intervint un arrêt, en date du 12 septembre 1778, qui me donna le titre que je sollicitais.

Cet arrêt est un de ceux où la sagesse du Gouvernement d'alors éclate davantage : pour

ne laisser aucune prise au charlatanisme, accoutumé à éluder les meilleures dispositions de la loi, il fut statué que le Rob ne serait administré que sous la direction d'hommes de l'art : on nomma spécialement pour Paris deux commissaires-inspecteurs, chargés de suivre les effets du remède, d'examiner les malades qui voudraient y avoir recours, et de rendre un compte exact et journalier des traitemens, afin de le faire protéger ou proscrire, s'il y avait lieu.

Le choix était tombé sur MM. Andry et Paulet, tous deux docteurs-régens de la Faculté de Paris, et membres de la Société Royale de Médecine, tous deux célèbres par des ouvrages dont les hommes de l'art et le public connaissent tout le prix ; ils ne sacrifièrent point leur conscience à d'antiques préjugés. Le docteur Paulet fit insérer dans la Gazette de Santé que, d'après son expérience, le Rob agissait et guérissait sans accident et sans inconvénient ; le docteur Andry, non moins respectable par sa franchise et ses lumières, me rendit les témoignages les plus authentiques, soit verbalement, soit par écrit : le premier médecin, Lassône lui-même, qui avait guéri en son particulier deux malades avec mon Rob, ne le dissimula pas à la So-

ciété de Médecine, même en présence de ceux de ses confrères qui avaient le plus grand intérêt à douter de mes succès.

Cependant l'arrêt du conseil s'imprime, s'affiche et se distribue : j'en fais hommage à tous les officiers de santé connus, soit de la capitale, soit des provinces, en les invitant à faire l'essai d'un spécifique dont treize médecins attestent la douceur et l'efficacité, qui a l'approbation de la Société de Médecine, et la sanction du Gouvernement. Les journaux rendent compte de ce qui s'est passé, pour constater les résultats heureux des premiers traitemens ; la confiance s'établit par les cures qui se multiplient, et de toute part on me demande des entrepôts pour la distribution de mon remède (1).

La malveillance ne tarda pas à s'alarmer de la protection que le Gouvernement accordait à mon Rob, mais bien plus encore des succès constans qu'il obtenait contre les partisans des préparations mercurielles. Il se forma une ligue puissante d'empiriques, dont

---

(1) J'en ai aujourd'hui plus de cent cinquante, et j'en ai refusé à beaucoup de personnes, dont la fidélité ne m'était pas garantie.

les recettes dangereuses, mais lucratives, tombaient dans le discrédit. Ils me représentèrent comme un imposteur plus adroit qu'eux, ou du moins plus heureux. Ils répandirent que j'avais surpris la religion de mes juges, et propagèrent avec tant d'audace ces calomniatrices assertions, que peu-à-peu la Société de Médecine craignit de se trouver compromise.

Ici se renouvela le fameux reproche qui dérivait de la restriction, que les célèbres chimistes Darcet et Bucquet avaient cru de la prudence de mettre dans leur rapport d'analyse : on déclara, d'après une foule d'hommes soi-disant éclairés (qu'on eut la prudente précaution d'envelopper du manteau de l'anonyme), que le Rob était composé d'élémens mercuriels; mais qu'il était aisé, quand ce métal, réduit à une très-petite dose, se trouvait disséminé dans une substance muqueuse et sucrée, de le masquer avec tant d'art, qu'il était impossible de le retrouver dans l'analyse.

Ma réponse était simple : quelques papiers publics la répandirent, et propagèrent la vérité, comme tant d'autres avaient propagé le mensonge.

Tout le monde avouait que les maladies vé-

nériennes, pour peu qu'elles fussent invétérées, et sur-tout compliquées avec d'autres maladies, telles que les affections nerveuses et scorbutiques, ne pouvaient être guéries que par de longs traitemens, quand on employait les préparations mercurielles. Mon spécifique, d'après les expériences journalières, les guérissait toutes et ne prolongeait pas le traitement : on était donc fondé à reconnaître que si le Rob ne contenait qu'une petite dose de mercure dans ses élémens, les effets de ce minéral seraient nuls : de là la conséquence si naturelle, que l'efficacité du Rob est due à celle des végétaux qui en sont l'essence, et par suite que le mal vénérien peut être guéri sans mercure.

A cette réponse péremptoire, s'en joignait une autre non moins décisive ; je la tirais de la manière d'administrer mon remède, manière absolument différente de celle qu'emploient les gens de l'art, qui ont le malheur de ne traiter leurs malades qu'avec le sublimé en dissolution, ou d'autres préparations mercurielles. Ma méthode consiste à donner deux fois par jour la même dose de Rob, pendant tout le cours du traitement, jusqu'à la guérison radicale ; à mettre dix heures d'intervalle entre l'administration de chaque dose,

à n'en faciliter l'introduction dans tous les viscères, qu'à l'aide d'une tisane de salsepareille; s'il entrait du mercure dans le Rob, et sur-tout du mercure concentré avec l'acide marin, je donnerais au malade en commençant une petite quantité de spécifique, que j'augmenterais graduellement ensuite, pour empêcher le malade de s'alarmer de sa grande activité; je modifierais cettte composition terrible avec du lait, de l'eau d'orge, et d'autres adoucissans ordonnés dans la théorie de Van-Swiéten: toute cette doctrine tient aux premiers élémens de l'art, parmi les médecins qui sont attachés aux préparations mercurielles: traiter les malades avec le sublimé, d'après la méthode de l'administration du Rob, ce serait à coup sûr les empoisonner, et non les guérir.

Mais tous ces raisonnemens, destinés aux gens de l'art, pouvaient glisser sur des esprits superficiels: je résolus de frapper un coup décisif, pour convaincre et forcer au silence le pyrrhonisme le plus opiniâtre.

Je priai la Société de Médecine de nommer des commissaires pour composer mon Rob, et en particulier deux chimistes de son choix, qui acheteraient eux-mêmes tous les végétaux que je leur indiquerais, les prépareraient à

ma manière, et traiteraient par ma méthode des malades déclarés incurables, que je ne devais voir qu'après leur guérison ; c'était le moyen le plus sûr, suivant cette compagnie célèbre, de démontrer, d'abord la non existence du mercure dans mon Rob, et l'identité de sa composition avec celui qui sortait de mon laboratoire, et par conséquent de faire naître la confiance dans tous les esprits, en dissipant tous les nuages.

Paisible possesseur de mon titre, dont j'observais avec un scrupule religieux toutes les conditions, si j'avais été moins fort de ma théorie et de mes moyens, je pouvais attendre du tems une révolution que les cures surprenantes que j'opérais tous les jours devaient nécessairement amener; mais j'attachais trop de prix à l'opinion publique pour ne pas lui sacrifier mon repos, tant qu'il resterait quelques moyens de dissiper ses incertitudes ; et malgré les craintes qu'on cherchait à m'inspirer sur ma condescendance, je me dévouai.

Le 4 janvier 1779, j'écrivis à la Société de Médecine assemblée ; je la remerciai d'avoir accepté la proposition que je lui avais faite de composer elle-même mon remède : j'ajoutai que je craignais si peu le concours des lu-

mières par rapport à mon spécifique, qu'au lieu de deux commissaires j'en demandais quatre pour l'examiner et le composer.

La réponse de la Société ne me parvint que le 12 de mars : on m'y apprenait que le nombre des commissaires avait été porté à sept ; je les acceptai tous, et les priai de fixer le jour de l'épreuve définitive.

Ces commissaires, auxquels un huitième fut adjoint dans la suite, avaient tous, par leur probité et par leurs lumières, le plus grand poids dans l'opinion publique : c'étaient MM. de *Lassône*, *Macquer*, *Geoffroy*, *Lorry*, *Bucquet*, *Poultier de la Salle*, *Montigny* et le duc de *la Rochefoucault*.

Dans la séance du 16 mars, à la fin de laquelle j'assistai, le jour fut fixé par les commissaires au 30 du même mois, et M. Macquer, le chimiste le plus célèbre, fut chargé de se procurer dans l'intervalle toutes les substances nécessaires à la composition du remède : j'observai qu'il y en avait quelques-unes qu'on ne trouverait nulle part, à moins qu'on ne les prît dans mon laboratoire ; mais j'offris, en les remettant, de les soumettre à tous les procédés chimiques, pour démontrer qu'aucune préparation mercurielle ne les avait altérées : les membres de la Société ne

purent se persuader qu'il manquât dans Paris une substance connue dans les pharmacopées, et ils persistèrent à vouloir que leur collègue se les procurât sans communiquer avec moi.

M. Macquer m'écrivit le 21 janvier 1779, qu'une partie des végétaux qui entraient dans la composition de mon remède ne se trouvait point dans Paris : je me hâtai de porter chez lui plus du double de ce qui lui manquait, et je le priai de soumettre l'excédant à toutes les analyses chimiques, pour s'assurer qu'il n'y entrait aucune préparation mercurielle.

J'en informai tous les commissaires par une lettre particulière, dont il n'est pas inutile de rapporter ici la substance.

« .... Il ne m'appartient pas, Messieurs,
» de vous indiquer des procédés d'analyse :
» vous savez mieux que moi que, quelque
» forme que prenne le mercure qu'on a in-
» troduit dans une liqueur sucrée avec l'ex-
» trait de divers végétaux, si l'on verse dans
» le mélange une quantité d'esprit de nitre
» rectifié, suffisante pour lui faire contracter
» un goût légèrement acide, le mercure se
» précipite, et se trouve, au moyen d'une
» lame d'or ou de cuivre bien nettoyée, avec

» le même esprit de nitre qu'on a employé à » l'analyse.

» Or, si les corps mucilagineux et sucrés » que le fluide renferme ne gênent point » l'action de l'esprit de nitre, à plus forte » raison l'épreuve sera-t-elle victorieuse sur » une simple décoction de végétaux que » M. Macquer tient de moi, sur des drogues qui, » n'étant nullement en proportion par leur » volume avec celles que ce chimiste a lui- » même achetées dans Paris, devraient con- » tenir une prodigieuse quantité de mercure, » dans l'hypothèse si erronée que le Rob doit » à ce minéral sa vertu anti-vénérienne.

» Je ne me permets plus qu'une observation : » pour composer le Rob, je fais usage de vais- » seaux de cuivre non étamés : or, vous savez » quelle est l'action du mercure sur ce métal : » si donc, après la confection opérée par les » commissaires, le cuivre du vase se trouve le » plus légèrement affecté, je consens que » vous rejetiez mon spécifique de la classe » des remèdes anti-vénériens. »

La Société, après avoir délibéré sur la loyauté de mon procédé et sur ma lettre, m'accorda des éloges unanimes ; elle décida que, pour laisser à M. Macquer le tems de

faire venir les substances qui lui manquaient, et que la Société avait refusé de recevoir de moi, l'épreuve définitive serait renvoyée à dix mois.

Un délai si prolongé pouvait être justifié par la délicatesse que témoignaient les commissaires de s'entourer de toutes les lumières, pour éviter les surprises, s'il pouvait y en avoir; mais il servit singulièrement à la malveillance pour calomnier, avec une ombre de succès, le Rob destiné à ensevelir dans l'oubli tant de recettes anti-vénériennes qui tuent ou ne guérissent pas.

On répandait que la commission avait reconnu que mon Rob n'était autre chose qu'une *bouillie de sublimé*, et que, dans sa juste indignation, elle avait couvert l'auteur d'ignominie et proscrit son remède.

Les hommes pervers qui imaginaient ces calomnies, savaient mieux que personne que mon Rob ne contenait aucune préparation mercurielle, et qu'il était même physiquement impossible qu'il en renfermât : ils ignoraient encore moins que la commission n'avait pas cessé un moment de me donner des témoignages d'estime et de confiance; mais ils parlaient à des hommes faibles qui allaient au-devant de l'imposture : le retard du juge-

ment, dont ceux-ci ignoraient les motifs, ajoutait quelque poids à leurs perfides insinuations ; et ils se consolaient de l'ignominie dont ils seraient couverts à l'apparition de la lumière par le mot : *calomniez toujours, la blessure se ferme, mais la cicatrice reste.*

C'est au milieu de cette attente générale, long-tems trompée, que parut une brochure du docteur Bucquet, ayant pour titre : *Rapport sur le Rob Anti-Syphilitique :* on se la communiqua avec empressement ; les hommes de bonne foi y virent l'éloge de mon spécifique ; les malveillans profitèrent de l'intention que manifeste l'auteur de ne point fronder trop ouvertement les préjugés du tems, pour commenter cet écrit au gré de leur haine : je soumettrai un jour ce rapport à un examen aussi impartial que si l'objet en était étranger à ma cause : je me contenterai d'observer ici que l'extrême circonspection du docteur Bucquet ne lui a jamais fait faire un pas rétrograde vers les opinions de mes ennemis : il était trop éclairé pour ne pas saisir les avantages d'un spécifique dont il avait suivi les épreuves et signé les succes : d'ailleurs ses connaissances en chimie l'assuraient intérieurement que les procédés ingénieux dont il avait fait usage pour trouver du mer-

cure dans le Rob, auraient démontré sa présence s'il y en avait existé : aussi déclare-t-il par-tout, avec franchise, qu'aucun de ses résultats ne lui a présenté de combinaison de végétaux avec une préparation mercurielle : l'unique tribut qu'il paie aux préjugés du tems, c'est que ses connaissances en analyse ont pu être mises en défaut par une manière inconnue jusqu'à présent de déguiser dans une liqueur sucrée la présence du mercure. Il termine sa brochure en annonçant que bientôt le public, éclairé par le résultat des expériences de la nouvelle commission, n'aura plus de doute sur la vérité de mes assertions.

Enfin, le jugement de la Société intervint : il est du 19 avril 1780, et cette compagnie savante l'a fondé sur la cure radicale de douze malades choisis parmi les plus désespérés des hôpitaux de la capitale : cure opérée sous les yeux des commissaires avec le Rob qu'ils avaient eux-mêmes préparé.

Les conclusions renferment quatre articles, que je vais transcrire littéralement :

« *La Société pense*, 1°. *que le Rob du*
» *sieur Laffecteur, tel qu'il a été préparé, ne*
» *contient point de mercure ;*

» 2°. *Que le remède et la méthode de Laf-*

» fecteur peuvent guérir les maladies véné-
» riennes confirmées et désespérées ;

» 3°. Que cette méthode n'exclut point les
» traitemens particuliers accessoires, les pré-
» cautions et les modifications relatives
» aux circonstances qu'il est impossible de
» désigner, et qui doivent être laissées à la
» prudence du médecin ;

» 4°. Que ce remède ne contenant point
» de mercure, peut devenir utile, sur-tout
» dans les cas où l'on aurait quelque incon-
» vénient à craindre de l'usage, soit inté-
» rieur, soit extérieur des préparations
» mercurielles, tel que serait par exemple
» une complication des virus vérolique et
» scorbutique, etc. »

D'après un examen aussi approfondi du Rob Anti-Syphilitique, examen précédé de tant d'analyses chimiques, accompagné de tant de cures prodigieuses, opérées sous les yeux et par les mains d'hommes que d'anciens préjugés invitaient le plus à s'en défier, je puis donc annoncer que j'ai trouvé un spécifique purement végétal, et bien supérieur à toutes les préparations mercurielles, puisqu'il opère la cure radicale de toutes les maladies vénériennes désespérées.

Le rapport de la Société de médecine, du 19 avril 1780, dont je viens de donner un extrait, acheva de justifier la confiance dont je suis honoré dans toute la France et dans les pays étrangers.

Je fus chargé, le 1er avril 1781, par M. de Sartine, ministre, de fournir mon Rob pour le service des vaisseaux et de tous les hôpitaux de la marine : depuis plus de vingt-cinq ans, ce service n'a jamais été interrompu : ce témoignage de confiance de la part du Gouvernement fut renouvelé le 8 août 1788, par M. de la Luzerne, alors ministre de la marine, et l'a été par tous ses successeurs jusqu'à ce jour.

Notre auguste Empereur, à qui l'humanité est chère, ne m'a point retiré la confiance dont j'ai été honoré jusqu'à ce jour.

Le 1er décembre 1793, sur le rapport du chef des bureaux civils, préposé aux approvisionnemens de la France, M. Dalbarade, ministre de la marine, me chargea de continuer à fournir mon Rob Anti-Syphilitique dans tous les ports pendant le cours de la guerre.

Le 29 septembre 1794, sur le rapport de la commission de commerce, le Comité de salut public, qui représentait alors le Gouverne-

ment, m'accorda la faculté d'exporter mon remède, par-tout où l'intérêt de l'humanité l'exigerait, et ordonna aux employés des douanes d'en laisser sortir les caisses sans acquit à caution.

« *Sur le rapport de la commission de com-*
» *merce, d'après les motifs et considérations*
» *qui y sont énoncés, le Comité de salut pu-*
» *blic arrête que le citoyen* BOYVEAU LAFFEC-
» TEUR, *médecin, pourra exporter de la ré-*
» *publique telle quantité qu'il voudra de*
» *son remède en bouteilles de pinte, pesant*
» *chacune trente-deux onces.*

» *Les employés aux bureaux des douanes*
» *laisseront sortir lesdites bouteilles sans*
» *exiger d'acquits à caution, ledit citoyen*
» BOYVEAU LAFFECTEUR *en étant dispensé par*
» *ces présentes.*

» *Les membres du Comité de salut public,*

» R. LINDET, TREILLARD, ESCHASSÉRIAU,
» CARNOT, THURIOT, J.-F. DELMAS,
» MERLIN (de D.). »

Depuis cette époque, j'ai eu des témoignages très-flatteurs et souvent répétés de la confiance du public : on en pourra juger bientôt par quelques procès-verbaux des cures que j'ai opérées des malades désespérés, à l'in-

vitation du ministre de l'intérieur et de plusieurs membres du Gouvernement.

D'après des témoignages aussi authentiques, ne doit-on pas être surpris du déchaînement d'une foule d'imposteurs qui s'irritaient des succès qu'ils ne pouvaient obtenir de leurs poisons ou de leurs moyens impuissans ? Ceux qui ne guérissaient pas avec leurs sudorifiques, disaient que le mercure était la base de mon spécifique : ceux qui tuaient avec leurs préparations mercurielles, prétendaient que mon Rob, tiré du règne végétal, ne faisait que pallier le mal sans le guérir : les uns achetaient mon Rob et faisaient de belles cures, pour donner à leur remède prétendu quelque célébrité ; les autres, comme Lioult, se prétendaient inventeurs du vrai Rob Anti-Syphilitique, décriaient le mien, et me rendaient garant de leurs nombreux homicides.

Il y eut, parmi les hommes de l'art, des attaques un peu plus adroitement dirigées ; la plus perfide a été celle d'annoncer solennellement, dans divers ouvrages, qu'ils avaient décomposé mon remède, et d'en publier hardiment la prétendue recette, afin d'en grossir les formules de leurs ouvrages ; c'est ainsi que le docteur Desbois de Rochefort, qui a compilé un *Cours Elémentaire de matière médicale*,

affirme que mon Rob n'est, sous un autre nom, que le *sirop de Cuisinier* : cette absurdité est tombée d'elle-même.

Il n'en est pas de même du *Traite complet des Maladies syphilitiques* de M. Swediaur ; il a été lu, parce qu'il promettait d'être complet, parce qu'on y trouve en effet des détails qui ne se rencontrent point ailleurs, parce que la partie historique, quoiqu'elle soit une compilation indigeste, prouve des recherches ; or comme ce livre a son rang dans les annales de la médecine, je dois m'étendre un peu plus sur l'assurance avec laquelle il fait revivre, en d'autres termes, la calomnie du docteur Desbois de Rochefort.

M. Swediaur (1) prétend d'abord (tout seul) que le Rob n'est autre chose que l'*arundo-phragmites* de Daleschamp, réduit en sirop ; et il a bien raison d'ajouter que ce végétal n'a pas une grande vertu pour guérir les maladies vénériennes. Peu m'importe que Swediaur prétende avoir mon secret, qu'assurément je ne lui ai pas donné, et que les commissaires de la Société de médecine, les plus respec-

---

(1) *Traité complet des Maladies syphilitiques*, t. II, chap. XI.

tables des hommes, ont presque tous emporté avec eux dans la tombe : ce secret, tel qu'il l'annonce, ne contribuera certainement ni à la perfection de l'art, ni à sa propre fortune.

Mais à cette perfide assertion, M. Swediaur ajoute une imputation plus odieuse, et qu'il est de mon devoir de détruire.

« On a, dit-il, vanté, sur-tout en France, » une composition sous le nom de *Rob Anti-* » *Syphilitique de Laffecteur ;* on a même » prétendu, et des médecins de la Faculté de » Paris, ont fait accréditer que ce remède » guérit les maladies vénériennes dans tous » leurs degrés, sans mercure. Je ne veux point » nier des faits attestés par des personnes res- » pectables. »

Jusqu'ici je n'ai point à me plaindre ; mais cette espèce de justice que l'auteur me rend, n'est qu'une formule oratoire très-adroite, pour faire passer, à l'ombre de sa prétendue bonne foi, l'imposture la plus grossière.

« D'un autre côté, ajoute M. Swediaur, je » dois à la vérité de dire que j'ai vu plusieurs » cas où les malades réduits par le régime » sévère, pendant l'usage de ce Rob, sem- » blaient être délivrés de leurs anciens maux » syphilitiques ; mais après être retournés à

» leur diète ordinaire, et avoir repris leurs » forces naturelles, ils étaient de nouveau » affectés de symptômes syphilitiques, qui pa- » raissaient tels qu'ils étaient auparavant : » beaucoup s'en trouvent guéris radicalement, » après avoir fait usage auparavant d'un trai- » tement mercuriel complet ; mais je crois » qu'il y a peu de malades qui soient guéris » radicalement par l'usage de ce remède » seul, sans l'usage précédent du mercure (1). »

Combien une raison sévère trouverait d'erreurs, de contradictions et d'absurdités dans ce peu de lignes !

Il semblerait, à entendre M. Swediaur, qu'une diète sévère, sans l'intervention même du Rob, aurait suffi plusieurs fois pour faire disparaître, du moins pendant quelque tems, les maux vénériens ; mais si cela était, la diète prolongée pendant un très-grand intervalle de tems, épuiserait donc à la longue tous les miasmes de cette terrible contagion, et il suffirait de vivre comme les Anachorètes de la

(1) On croit entendre le docteur anglais dire aux malades : Payez-moi d'abord pour vous donner du mercure qui ne vous guérira pas, puis vous prendrez du Rob qui vous guérira.

Thébaïde pour se guérir radicalement d'un mal assez enraciné pour que le sublimé-corrosif lui-même n'ait pas toujours assez de vertus pour le détruire. Il est difficile d'avancer un principe aussi faux, aussi extravagant, et enfin aussi contraire à tous les axiomes de la médecine.

« *Beaucoup de malades,* dit mon critique, » *se trouvent guéris radicalement* (avec le » Rob), *après avoir fait usage auparavant* » *d'un traitement mercuriel complet.* » Mais si cela est, les préparations mercurielles sont donc insuffisantes ? Le Rob est donc le seul spécifique qui guérisse sans danger, et surtout avec sûreté, et même dans les cas désespérés ?

« *Mais je crois qu'il y a peu de malades* » *qui soient guéris radicalement par le Rob,* » *sans l'usage précédent du mercure.* »

M. Swediaur a dit, dans le paragraphe précédent, que, suivant les médecins de la Faculté de Paris, le Rob guérit les maladies vénériennes dans tous leurs degrés, sans mercure; et il ajoute qu'il ne veut point nier des faits attestés par des personnes respectables. Actuellement il nie ces faits, et croit que, sans un traitement mercuriel qui précède l'usage du Rob, celui-ci ne saurait guérir : qui faut-

il croire, de M. Swediaur disant oui, ou de M. Swediaur disant non ?

D'ailleurs si le critique suivait le cours de mes traitemens, s'il avait assisté à toutes les expériences faites depuis près de trente ans, par ordre du Gouvernement, s'il lisait les procès-verbaux qui sont à la fin de mes *Observations*, il se convaincrait, s'il était de bonne foi, que la moitié de mes malades ont été guéris à la première apparition des symptômes vénériens, et sans avoir subi aucun traitement préliminaire par le mercure.

Je termine cette réponse par une observation sur le trait injurieux de M. Swediaur, où il affirme qu'il a vu des malades guéris, non par le Rob, mais par la diète, se trouver, en reprenant leur ancien régime de vie, affectés des mêmes symptômes vénériens qu'ils avaient auparavant.

Si je ne guéris que par la diète, il est bien évident que le régime diététique cessant, le virus syphilitique doit reparaître ; mais jamais nous n'avons été assez absurdes, mes commissaires et moi, pour tenter de guérir par la diète une maladie aussi enracinée. Le régime dans mon traitement ne fait que seconder l'activité du Rob, sans ajouter à son efficacité. Quand des malades ont pris mon Rob, ils sont radi-

calement guéris : quoi qu'en dise M. Swediaur, jamais il ne pourra prouver *avoir vu le contraire*.

Cette guérison radicale, comme personne ne le conteste sans doute, dépend de la fidélité avec laquelle on suit le traitement ordonné, et sur-tout du soin qu'on prend de ne point se laisser inoculer de nouveau la maladie terrible dont on cherche à se délivrer : il est bien évident que, dans ces deux cas, la rechute est inévitable, parce qu'alors le malade n'a pas voulu guérir.

Mais un malade qui ne s'est point écarté du régime prescrit, qui est resté sage, n'a rien à redouter ; c'est même cette certitude d'avoir anéanti le virus vénérien, qui place ma méthode au-dessus de toutes celles qu'on a adoptées jusqu'à ce jour pour la guérison des maladies vénériennes.

J'ai peut-être mis trop d'importance à la critique de M. Swediaur : cet écrivain brillera peu dans les fastes de la médecine : son livre n'annonce point qu'il ait eu de grands succès dans l'art de guérir : d'ailleurs les satires indécentes contre le docteur Hunter, dont il a parsemé son ouvrage, doivent consoler l'homme de bien, des traits qu'il partage avec cet illustre médecin. Londres a vu avec une

surprise mêlée d'indignation, l'officier de santé ambulant, qui n'avait de célébrité ni par ses écrits, ni par sa pratique, s'acharner contre le premier médecin de l'Angleterre, qui, de nos jours, semble partager avec Astruc, Boerhaave, Petit, etc., l'empire où brille leur sagesse.

QUATRIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

THÉORIE

DE LA GONORRHÉE,

ET MANIÈRE DE LA GUÉRIR.

L'ANTIQUITÉ n'attachait point, comme nous, au mot Gonorrhée, l'idée de la maladie vénérienne commençante. En grec, ce mot signifie un écoulement de semence ; et un flux pareil, à quelque degré de virulence qu'il parvienne, n'a point lieu après une jouissance dangereuse. C'est un fait reconnu aujourd'hui par tous les gens de l'art qui ont consacré à ce genre de maladie leurs veilles et leurs recherches.

L'erreur que produit cette dénomination, a engagé quelques médecins à en substituer une autre, plus propre à caractériser le mal qu'elle représente. Comme la matière de l'é-

coulement n'est, au fond, qu'un véritable mucus, chargé en couleur et augmenté en quantité, ils ont adopté l'étymologie grecque : *Pichilera*, appelle la maladie Myxhorhée (1), et d'autres auteurs Blennorhagie (2).

Malheureusement les hommes les plus sages changent très-rarement les idées vulgaires ; on, s'est obstiné à désigner, sous le nom de gonorrhée, l'écoulement du mucus par les organes générateurs, au premier période de la contagion vénérienne, et il faut bien se conformer à cet usage absurde, afin de se faire entendre.

L'officier de santé Teytaud, qui nous a donné un des ouvrages le plus étendus et le plus précieux sur la gonorrhée (3), en admet un grand nombre de variétés, auxquelles il n'est point indifférent, pour éclairer cette partie de la théorie, de consacrer quelques paragraphes de ces préliminaires.

---

(1) *Mémoire sur les maladies contagieuses*, p. 109.

(2) *Traité complet des maladies syphilitiques*, tom. I, pag. 2.

(3) *Traité de la gonorrhée et des maladies des voies urinaires*, troisième édition de l'an VI, p. 75.

Diverses espèces de gonorrhées.

La gonorrhée (1) est interne ou externe, c'est-à-dire qu'elle a son siège dans l'intérieur de l'urètre, ou qu'elle attaque le gland ou l'intérieur du prépuce.

Il y a des gonorrhées internes, bénignes; il y en a d'autres qui sont malignes. La gonorrhée bénigne peut avoir pour cause l'usage immodéré de la bière, l'abus des jouissances, la masturbation, ou même la simple malpropreté. Ces symptômes ne sont pas très-effrayans; la douleur est moins forte en rendant ses urines, le flux n'est point sanguinolent, et l'érection est moins pénible et moins douloureuse. Le docteur Doussin du Breuil a fait un ouvrage estimé, sur cette espèce de gonorrhée sans virus, et comme elle ne fait pas l'objet particulier de mes recherches, j'y renvoie mes lecteurs.

---

(1) Cette maladie, après un commerce suspect, est le symptôme le plus commun, le plus douloureux et souvent le plus rebelle aux remèdes ordinaires. Elle dégénère quelquefois en vérole confirmée, malgré tous les efforts des médecins, qui n'ordonnent pas à leurs malades la modification du Rob.

La gonorrhée interne, maligne ou virulente, que je guéris avec une modification particulière de mon Rob, est produite par le levain syphilitique.

Celle-là est accompagnée de mouvemens fébriles, de spasme, d'inflammation, de gonflement au périnée, d'engorgement aux glandes inguinales : une matière jaune, verdâtre ou sanguinolente, coule abondamment par le canal de l'urètre, le malade n'urine qu'avec des douleurs aiguës et quelquefois lancinantes, le gland souvent rougit, l'ouverture se gonfle et se tuméfie, l'érection tourmente, et les accidens s'aggravent lorsqu'on néglige d'y remédier promptement.

Cette gonorrhée virulente se nomme sèche, lorsqu'il n'y a que très-peu ou point du tout d'écoulement ; alors, le virus fixé sur les glandes du canal, n'amène qu'une sorte de phlogose érésipélateuse, qui n'est presque point accompagnée de matière puriforme, et qui parvient souvent à un degré de violence. Quand le mal est porté à son dernier période, les glandes du canal de l'urètre, la prostate, tous les vaisseaux même de l'organe, et le gland éprouvent le gonflement le plus douloureux ; l'urine ne sort qu'avec des difficultés extrêmes, et quelquefois se supprime totale-

ment. Cet état de crise devient plus alarmant par une fièvre symptomatique, qui ne cède qu'aux remèdes indiqués.

Une gonorrhée virulente, infiniment plus rare, est celle qu'on appelle humide; l'écoulement s'y fait avec abondance, mais sans douleur; le malade n'y éprouve aucune difficulté d'uriner, et n'est pas tourmenté d'érection involontaire. On ne distingue cette espèce de gonorrhée bénigne, que par la couleur jaune ou verdâtre de l'écoulement, et par la nécessité de la combattre avec un spécifique approprié aux maladies vénériennes.

En général, la gonorrhée virulente, surtout dans la jeunesse, où le sang, aisé à s'embraser, donne au virus plus d'intensité, s'annonce, mais graduellement, avec toute sa violence. Outre les symptômes dont j'ai parlé, quelquefois la verge se recourbe; on appelle cordée cette espèce de gonorrhée; d'autres fois, l'écoulement se supprime de lui-même, le scrotum se tuméfie, ainsi que les testicules; alors on la dit tombée dans les bourses. Ce dernier accident demande de prompts secours, pour éviter des suites fâcheuses d'opérations douloureuses, ou l'impuissance (1).

---

(1) La saignée, les bains, les lavemens et les cata-

Quand une gonorrhée virulente a été négligée ou mal guérie, elle devient chronique; elle consiste dans un écoulement continuel, mais faible, d'un jaune pâle, sans douleur au passage des urines ou dans l'érection; ce flux devient beaucoup plus sensible le matin en s'éveillant, ou lorsqu'on se livre à quelque excès. Les femmes confondent quelquefois cet écoulement gonorrhique avec les fleurs-blanches; mais l'homme de l'art, quand il connaît les passions de la malade, et le genre de vie qu'elle mène, s'y trompe rarement.

La gonorrhée virulente externe a son siège dans les glandes sébacées, qui entourent la racine du gland et du prépuce dans les hommes, et celles des grandes et des petites lèvres chez les femmes; l'écoulement, plus abondant que dans la gonorrhée interne ordinaire, a une couleur jaune, quelquefois verte, paraît épais, suivant le degré d'inflammation, et s'annonce

---

plasmes émolliens renouvelés trois fois dans vingt-quatre heures, et les boissons rafraîchissantes, sont des moyens efficaces en pareil cas. Quand la fièvre et l'inflammation seront calmées, on mettra un demi-grain d'émétique dans une pinte de ces boissons, qu'il faut prendre à jeûn, pendant quatre à cinq jours, pour amener le dégorgement des parties.

par une odeur d'une grande fétidité. Il n'est pas rare de voir alors de petits chancres se former autour du gland et dans l'intérieur du prépuce ; le gonflement de ces deux parties produit bientôt un phimosis ou un paraphimosis, et le mal, à ce période, exige les ressources de l'art pour empêcher la gangrène (1).

Siège et cause de la gonorrhée virulente.

Les médecins, depuis trois cents ans, c'est-à-dire, depuis le voyage de Colomb aux Antilles, ont varié sur la fixation du vrai siège de la gonorrhée : les uns ont prétendu qu'elle prenait naissance dans les vésicules séminales ; d'autres, aux canaux déférens ; il y en a qui en fixent le principe morbifique à la prostate, et quelques-uns à la bulbe de l'urètre. Une théorie plus approfondie, des expériences faites avec plus de soin, semblent nous assurer aujourd'hui que la gonorrhée naissante se manifeste d'abord à l'entrée du canal, vers la base du gland, dans la partie évasée que

(1) Voyez la note précédente ; employez les moyens indiqués, mais sans émétique.

l'anatomie désigne sous le nom de fosse naviculaire.

On n'a pas été moins partagé sur la cause de l'écoulement que sur son siège, et cette diversité d'opinions, en amenant des traitemens contraires, a reculé la théorie de cette partie de la médecine.

Une grande partie des gens de l'art a cru long-tems que ce flux de matière puriforme n'était autre chose qu'un écoulement de liqueur séminale, et c'est même ce qui lui a fait donner, si improprement, le nom de gonorrhée.

Un peu de réflexion sur l'économie animale, dut cependant détruire ce préjugé. Il y a des gonorrhées qui durent plusieurs années, avec plus ou moins de force; et quel est l'homme, fût-il Hercule, le maréchal de Saxe ou Mirabeau, qui pourrait supporter si long-tems la perte de cette précieuse partie des principes de la vie, qu'on appelle le fluide séminal? La centième partie d'une telle déperdition, dans les infortunés qui s'accoutument à des jouissances solitaires, les conduit à la consomption dorsale, au marasme et à la mort.

Au reste, il y a dans les annales de la médecine, un fait sans réplique contre cette

théorie, c'est que le docteur Arnaud, et l'officier de santé Teytaud, ont traité des eunuques de la gonorrhée (1).

Les causes des écoulemens chroniques, attribuées aux tumeurs lymphatiques dans l'intérieur du canal de l'urètre, ou au rétrécissement accidentel de sa membrane; celles qu'on suppose amenées par le rétrécissement du sphincter des orifices excréteurs, des glandes, par l'ulcération de la vessie ou par la *migration* du flux hémorroïdal sur le système vasculeux des parties génitales, n'ont guère plus de fondement; ou bien ces causes n'existent pas dans le principe de la maladie; ou bien, s'il est difficile d'en contester la présence, ce ne sont que des causes secondaires qui agissent simultanément avec la cause primordiale, que je ne tarderai pas d'indiquer.

L'opinion qui, jusque vers le milieu de ce siècle, semblait la plus vraisemblable, et que la très-grande majorité des gens de l'art avait adoptée, est que la matière de l'écoulement *gonorrhique* vient d'un ou de plusieurs ulcères dans le canal de l'urètre.

Quelques expériences faites à Londres, dans

---

(1) *Traité de la Gonorrhée*, p. 103, texte et note.

l'hiver de 1749, ont fait croire aux médecins que la matière de l'écoulement avait sa cause dans l'inflammation, et non dans l'ulcération du canal de l'urètre.

Ces expériences furent répetées, quatre ans après, par le docteur Hunter, un des hommes qui a écrit d'une manière plus distinguée sur les maladies vénériennes (1); instruit que, sur huit hommes exécutés, il y en avait deux atteints d'une gonorrhée très-virulente, il se procura leurs cadavres, et, après l'examen le plus scrupuleux, il trouva leurs organes générateurs un peu plus rouges, sur-tout proche du gland, mais sans aucune trace d'ulcères. L'anatomiste *Gataker* réfléchit sur ce fait important, et publia, en 1754, un ouvrage où il prouva, par le mécanisme de notre organisation, que le flux *gonorrhique* ne venait point d'un ulcère; depuis, on a prouvé jusqu'à l'évidence que cet écoulement, quand il était vénérien, provenait de la sécrétion de l'humeur muqueuse des glandes, occasionnée par l'irritation de la membrane interne de l'urètre; et, comme tout s'explique naturellement

---

(1) Voyez *Traité des Maladies vénériennes*, traduit de l'anglais, par Audiberti, édit. de 1787, p. 32.

d'après ce principe, la raison l'a fait adopter.

On objecte que quelquefois on a trouvé des points d'ulcération sur le canal ; mais, comme je l'ai déjà fait entendre, ce n'est qu'un effet secondaire qui vient de ce que le malade a été mal traité, qu'il s'est exposé à de nouveaux dangers avant d'avoir fait disparaître la trace des anciens, et que le virus s'est compliqué avec d'autres affections morbifiques, qui n'avaient avec lui qu'un rapport éloigné (1).

La gonorrhée, suivant la plus sage théorie, n'agit sur la membrane interne de l'urètre que comme le catarrhe, sur la membrane pituitaire ; dans l'un et dans l'autre cas, l'irritation des membranes produit l'écoulement muqueux qui les caractérise (2) ; mais quand le catarrhe est négligé, l'humeur âcre et corrosive qu'il attire fait des gerçures à la peau extérieure des narines et des lèvres, qui les excorie et les couvre d'ulcères ; il en est de même de l'humeur infiniment plus délétère qui parcourt la membrane de l'urètre : comme

---

(1) Telles que des dartres rentrées ou des reliquats de gale, qui se portent sur le canal, et y forment une espèce de cautère plus désagréable que dangereux.

(2) C'est ce qui, avec raison, quoiqu'en plaisantant, a fait appeler la gonorrhée : *Rhume ecclésiastique.*

le virus, abandonné à son activité, y contracte un plus grand degré d'acrimonie, il n'est pas surprenant qu'à force de corroder le canal, à la longue il y produise des ulcères.

Mais si un médecin instruit prévient à propos les ravages du virus vénérien dans l'organe générateur, il est constant qu'il arrêtera les effets dangereux de la sécrétion de l'humeur muqueuse des glandes.

La nature de la gonorrhée une fois établie, son siège fixé, le principe de l'écoulement se détermine ; il est bon de s'arrêter quelques momens sur la manière dont la maladie exerce sa fatale influence.

Ce qui doit alarmer une personne honnête qui s'expose à un commerce suspect, c'est que jamais on n'est sûr du tems précis où le virus acquis se développe : ce qui expose un mari à infecter sa femme sans le savoir, et une épouse à faire partager malgré elle, à son époux, les fruits amers de son infidélité.

Dans toutes les maladies vénériennes, et sur-tout dans la gonorrhée, il se passe toujours un certain intervalle de tems entre l'inoculation du virus et sa manifestation au-dehors; il y a des occasions où le virus, infiniment actif, fait son effet en très-peu d'heures; les périodes les plus ordinaires sont entre deux

et douze jours ; mais Hunter dit avoir vu des malades infectés, ne s'apercevoir de l'écoulement gonorrhique, qu'au bout de six semaines (1).

L'inflammation des organes, qui dans les deux sexes est l'effet de l'inoculation du virus vénérien, devient le principe primitif de la gonorrhée : la douleur qui l'accompagne, et la formation de la matière purulente qui la suit, produisent alors un changement dans les sensations du malade ; il éprouve quelquefois un mal-aise pareil à celui que fait naître sur mer le roulis d'un vaisseau ou son tangage : il sent, aux environs du pubis, une sorte de lassitude ; cette espèce d'affaissement s'étend jusqu'aux testicules, qui bientôt arrivent à un tel état d'irritation, qu'il faut les suspendre pour prévenir leur gonflement.

Gonorrhée testiculaire de l'homme.

C'est celle dont je viens de parler, et qu'on appelle, dans la langue vulgaire, *gonorrhée tombée dans les bourses.* Il est rare que le gonflement se manifeste sur plus d'un testi-

---

(1) *Traité des maladies vénériennes*, pag. 34.

cule ; quelquefois, semblable à l'humeur de la goutte, il semble se jouer de l'un à l'autre, de manière que, quand la tuméfaction du premier diminue, l'autre s'engorge et augmente de volume. La tumeur est d'ordinaire à son plus haut degré de tension vers le cinquième ou le sixième jour, et, si l'on n'y apporte de prompts remèdes, on éprouve des douleurs lancinantes ; quelquefois la fièvre s'y joint avec la colique néphrétique et les vomissemens (1).

Diverses causes produisent ou aggravent ces accidens : quand on a contracté quelque affection vénérienne, les lotions avec l'eau froide, les injections avec des liqueurs âcres ou astringentes, l'abus de la jouissance, la masturbation, quelquefois même le simple exercice du cheval, de la danse ou des armes, sur-tout quand on n'a pas la précaution de porter un suspensoir.

La modification de mon Rob Anti-Syphilitique fait disparaître peu-à-peu tous ces accidens, quelque graves qu'ils paraissent ; cependant, quand le danger est urgent, il est convenable d'y joindre les précautions accessoires : tels sont la position horisontale du

---

(1) Voyez la note de la page 125.

malade dans son lit, l'usage du suspensoir, une saignée modérée, des demi-bains, des boissons délayantes et des lavemens émolliens (1).

Gonorrhée de la femme.

Le sexe est sujet à deux écoulemens contre nature, l'un (le seul qui nous occupe en ce moment) est virulent, et dérive d'une cause vénérienne ; l'autre n'a rien de vénérien dans son origine, et porte le nom de fleurs-blanches.

Le docteur Hunter a supposé que le siège de la gonorrhée des femmes peut se trouver dans l'urètre, aux grandes lèvres, sur les nymphes et au clitoris ; mais ce sont des cas singuliers dans le cours ordinaire de cette maladie vénérienne : le mal se fixe primitivement à l'entrée du vagin et aux glandes botriformes, qui sont placées entre le vagin et le meat urinaire, sous la symphise du pubis.

La gonorrhée virulente semble en général plus difficile à traiter dans les femmes que chez les hommes, et cette difficulté augmente lorsqu'elles sont mères ou prêtes à le devenir.

---

(1) *Ibid.*

Le mal s'annonce avec les mêmes symptômes dans les deux sexes, mais les accidens, dans celui que la nature a fait le plus faible, ont d'ordinaire beaucoup moins de violence (1).

La gonorrhée des femmes se guérit, comme celle des hommes, avec la modification du Rob. Lorsque, ne connaissant pas ce spécifique, elles emploient des préparations mercurielles qui font manquer leur guérison, ou qu'elles s'infectent de nouveau avant que leur traitement soit terminé, il leur arrive quelquefois de voir dégénérer leur écoulement en gonorrhée habituelle, accident d'autant plus rebelle aux moyens ordinaires, que l'âcreté d'une sécrétion contre nature qui se perpétue, maintient le vagin dans un état continuel de phlogose, et y fait naître des ulcères.

Cette gonorrhée habituelle est d'autant plus opiniâtre, qu'elle se combine avec les fleurs-blanches; alors ces deux écoulemens deviennent vénériens, et il faut les traiter avec le même remède.

Il est arrivé plus d'une fois que le siège de

---

(1) Quelquefois les femmes ont cette maladie sans le savoir, sur-tout si elles ont habituellement des fleurs-blanches, qu'elles confondent souvent avec un écoulement vénérien.

cette gonorrhée habituelle s'est déplacé, par l'usage téméraire des astringens ; alors la malade a éprouvé les accidens les plus étranges : on en connaît qui sont devenues sourdes, d'autres aveugles ; il est important de ramener alors le mal à son siège ordinaire, avant de songer à le faire disparaître tout-à-fait.

Stranguries.

Le flux long-tems prolongé d'une matière purulente détermine, à la longue, des rétrécissemens dans les parois du canal de l'urètre ; ce qui amène la difficulté du passage, et quelquefois la rétention totale des urines.

On s'aperçoit de ces stranguries, par la petitesse du jet des urines, par leur bifurcation, par leur sortie en spirales, en forme de tire-bouchon ou d'arrosoir.

La strangurie n'est pas toujours complète ; alors on appelle le mal dysurie ; c'est une difficulté d'uriner, accompagnée de douleurs, parce que le fluide, en passant, semble brûler le col de la vessie et l'urètre. La strangurie, portée au dernier période, amène l'ischurie ou la suppression totale de l'urine dans les reins ou dans la vessie : cette situation du malade est effrayante ; car si l'on n'emploie pas

propos les ressources de l'art, la fièvre survient avec les vomissemens, la sueur et la respiration contractent une odeur fétide d'urine, les mouvemens convulsifs se manifestent, et l'on ne cesse de souffrir qu'en cessant de vivre.

Dans les stranguries dégénérées, où les antiphlogistiques, les demi-bains et les injections opèrent d'une manière trop lente, on ne peut se dispenser de recourir à l'usage des sondes et des bougies (1).

Dépôt et fistules urinaires.

Des stranguries négligées ou mal guéries, naissent l'ulcération et le déchirement de la membrane interne de l'urètre, cause immédiate des dépôts urinaires; quand ces dépôts s'ouvrent dans l'intérieur, soit d'eux-mêmes, soit par l'introduction de la sonde ou des bougies, la plaie étant simple, les résultats n'en sont pas dangereux; mais lorsqu'ils percent au dehors, ils sont suivis de fistules plus ou

---

(1) Voyez le bel ouvrage de la médecine opératoire de M. Sabatier, tom. II, pag. 176, et le Traité des maladies de l'urètre, par M. Leroux.

moins difficiles à guérir. Il faut recourir aux sondes de gomme élastique gardées jusqu'à ce que la fistule soit bien guérie, et retirées tous les quinze jours, au plus tard, pour les nettoyer.

On ne peut se dissimuler que, dans tous ces accidens, la constitution du malade ne soit singulièrement affectée : à mesure que l'économie animale se désorganise, les frissons surviennent, les accès de fièvre, les mouvemens spasmodiques ; et il n'est pas rare, quand le sang du malade est déja vicié, de voir les dépôts fistuleux se terminer par la gangrène.

Il est très-important, tout en délivrant l'intérieur du vice vénérien qui a été le germe de la gonorrhée, de s'occuper avec activité à désobstruer le canal de l'urètre, afin de détruire la fausse route par où s'épanchent les urines. Les anciens officiers de santé employaient à cet effet des méthodes cruelles, telles que les sondes cannelées, les caustiques ou même les opérations chirurgicales ; c'était forcer la nature et non la seconder. Aujourd'hui, grâce à une sage théorie, née d'heureuses expériences, les instrumens meurtriers entrent peu dans la cure des fistules et des dépôts ; on se contente d'employer des sondes, des bougies qui dilatent le canal, en écartant les fibres de la

membrane, compriment les bords de la fistule, et, par la supuration qui en résulte, amènent insensiblement la guérison parfaite.

Les fistules récentes cèdent sans peine à ce mode de traitement; il faut un peu plus de persévérance pour les fistules invétérées: la cure n'est infructueuse que quand le mal se complique avec un vice scrophuleux, qui s'oppose à la cicatrisation de l'ulcère.

Les accidens de ce genre sont plus rares dans le sexe que chez les hommes, et il est plus aisé d'y remédier, parce que le canal de l'urètre féminin étant court, large et peu courbé, rend plus facile l'introduction de la sonde ou celle de la bougie.

Ophtalmie vénérienne.

Cette maladie des yeux est quelquefois la suite d'une gonorrhée virulente, imprudemment supprimée par l'usage indiscret des astringens, ou par quelqu'autre moyen.

Il y a dans l'ouvrage curieux de Teytaud une anecdote, à ce sujet, bien propre à faire trembler les hommes faibles qui adoptent les secrets populaires ou les spécifiques de l'empirisme (1).

---

(1) *Traité de la Gonorrhée*, pag. 272.

En 1786, un malade de Paris vint trouver cet officier de santé ; il était atteint, depuis deux mois, d'une ophtalmie rebelle à tous les traitemens ordinaires ; il ne dissimula pas, dans le cours de ses aveux, qu'il avait eu une gonorrhée guérie en trois jours, et sans aucune espèce de régime, d'après le secret d'un invalide, qui consistait à injecter dans le canal de l'urètre un mélange composé de trois quarts d'eau, et d'un quart d'essence de térébenthine. Il était évident que cette gonorrhée avait été répercutée. M. Teytaud traita le malade avec des bougies destinées à rappeler dans l'urètre le flux vénérien ; l'expérience réussit : à mesure que l'écoulement gonorrhique se manifesta, l'inflammation des yeux s'affaiblit, et finit par disparaître totalement ; alors on attaqua la gonorrhée elle-même, et le malade se trouva parfaitemens guéri.

Las ophtalmies vénériennes commencent par une humeur âcre, qui s'échappe des glandes et des membranes d'un œil, et quelquefois de tous les deux, avec plus ou moins d'abondance.

Ensuite la conjonctive s'enflamme, se tuméfie, et l'œil se couvre d'une matière épaisse, mordicante et semblable à l'écoule-

ment de la gonorrhée, qui ronge souvent le bord des paupières et ses points lacrimaux.

Quand les remèdes ne sont pas appliqués à propos, le globe de l'œil se boursouffle et reste à demi-ouvert, parce que les paupières ne peuvent le recouvrir.

Enfin, la *cornée devient* opaque, suppure, tombe par lambeaux, et l'œil est perdu sans ressource.

Il n'existe, pour tous ces accidens, quand ils ne sont point parvenus à leur dernier période d'intensité, qu'une méthode de curation; c'est de rappeler, d'après le procédé ingénieux de Teytaud, la gonorrhée dans le canal de l'urètre, et de faire marcher parallèlement le traitement interne du Rob: alors la modification est insuffisante; il faut faire un traitement complet, comme dans les véroles confirmées.

Du Chancre.

Les chancres vénériens sont des ulcères souvent ronds, et qui ont leur siège à la surface des organes sexuels.

Le chancre, dans l'homme, se montre particulièrement au gland, et sur-tout à la couronne, en dedans et en dehors du prépuce,

au frein, quelquefois aussi à l'extrémité extérieure du canal de l'urètre (1), sur le scrotum, et quelquefois sur le corps de la verge.

Les chancres, chez les femmes, occupent l'intérieur des grandes lèvres, les nymphes, le clitoris, les caroncules, et pénètrent quelquefois dans l'intérieur du vagin.

Quand l'ulcère est peu profond, que les bords ne sont pas enflammés, que l'humeur qui en découle n'est point encore rongeante, il est d'une nature bénigne; le contraire arrive lorsque les chairs sont dans un état perpétuel de phlogose, que le mal creuse et s'étend, qu'il en sort une matière âcre, mordicante et fétide.

Le chancre est presque toujours un symptôme de la maladie vénérienne confirmée; quand on le néglige, il fait, dans les parties naturelles des deux sexes, d'affreux ravages; il se réunit avec ceux qui l'avoisinent, pour ne former qu'un ulcère à grande surface, et rongeur dans tous ses points : il corrode le gland, et produit dans le vagin des carci-

---

(1) Ce cas est le plus fâcheux, parce qu'alors le chancre gêne l'émission des urines qui l'irritent, et cause des cuissons aussi vives que fréquentes.

nomes qui deviennent rebelles à tous les efforts de la médecine ordinaire.

Le traitement du chancre demande la plus grande circonspection ; car lorsqu'on emploie des remèdes trop actifs, il survient des accidens plus dangereux que le mal local qu'on voulait faire disparaître.

Il a été un tems où les partisans de la médecine opératoire prétendaient qu'on ne pouvait guérir radicalement un chancre vénérien que par le moyen des caustiques : on le touchait alors une ou deux fois en vingt-quatre heures avec la pierre infernale, et les escarres, en se détachant successivement, faisaient de la base de l'ulcère une plaie ordinaire et simple ; mais, outre les douleurs aiguës que produisait un tel traitement, on a observé que souvent le virus survivait à la chute de l'escarre, et que le chancre ne disparaissait que pour faire place à ces dangereux bubons qui sont encore plus difficiles à guérir.

Le chancre est en général plus facile à traiter chez les femmes, à cause de la structure simple de l'organe sexuel.

La vraie manière de traiter le chancre d'un caractère malin dans les deux sexes, est, après une saignée que commande d'ordinaire l'état de phlogose de l'organe affecté, de faire

marcher ensemble les remèdes internes et les remèdes locaux ; on applique sur l'ulcère un cataplasme émollient, et l'on se met à l'usage du Rob Anti-Syphilitique. Le mal, quelque opiniâtre qu'il soit, cède toujours à ce traitement : on guérit au bout d'un terme fixe, sans secousse, sans accidens, et sur-tout sans le secours de cette terrible médecine opératoire, qui ne fait disparaître la douleur qu'en la rendant plus lancinante, et n'arrive à la destruction du mal qu'en mutilant la partie du corps qui en est le siège (1).

Du Phimosis.

On donne ce nom à un accident qui accompagne quelquefois les chancres négligés ;

---

(1) Les bains locaux tièdes, avec une légère décoction de racine de guimauve, de la charpie ou de petites compresses trempées dans la même décoction, appliquées sur le mal, et renouvelées souvent, ont mieux réussi que toute autre chose : on peut ajouter à la guimauve une tête de pavot blanc, et même faire infuser dans cette eau une pincée de fleurs de sureau vers la fin de l'inflammation. Une cuillerée à bouche d'eau-de-vie, sur une pinte de cette décoction, donnerait du ton aux vaisseaux trop relâchés.

c'est un resserrement du prépuce, tel qu'il ne peut se renverser pour découvrir le gland; l'incision au prépuce, qu'on pratique vulgairement, est d'ordinaire insuffisante; car la blessure qu'on étend, ne sert qu'à donner une nouvelle surface à l'absorption du virus; mais du moins il ne faut y avoir recours que quand le mal s'annonce par les symptômes les plus violens, tels que des taches livides et gangréneuses sur le prépuce; l'incision, dans ce cas-là, semble commandée pour prévenir la destruction d'une partie de l'organe.

De simples cataplasmes de mie de pain, de graines de lin ou de guimauve, des injections émollientes faites avec une petite seringue qu'on introduit avec soin entre le prépuce et le gland, suffisent, dans la maladie commençante, pour arrêter ses progrès, jusqu'à ce que le remède interne en détruise la cause.

Du Paraphimosis.

C'est l'accident où le prépuce retiré derrière le gland s'y contracte au point qu'on ne peut plus le ramener sur la partie qu'il est destiné à couvrir. Dans le phimosis, le prépuce est particulièrement affecté; dans les paraphimosis, c'est le gland lui-même qui est

étranglé ; alors le mal est bien plus dangereux, et c'est le cas d'inciser le prépuce pour débrider la partie étranglée.

Il est d'autant plus important de remédier de bonne heure au paraphimosis, qu'on a vu quelquefois le gland tuméfié tomber très-promptement en gangrène. Avant de se décider à l'opération, il convient d'essayer la réduction du gland ; réduction à laquelle un homme de l'art, familiarisé avec ce genre de maladie, parvient facilement, pourvu qu'on n'attende pas trop long-tems. Dans ce cas, l'incision du prépuce et la suppuration des parties étranglées devient le seul moyen de guérison.

L'eau à la glace, jetée par des empiriques sur le gland, en diminue sans doute la turgescence ; mais c'est en répercutant le virus vénérien dans toute l'économie animale ; ce qui devient plus funeste au malade, que le mal local qu'on voulait guérir.

La diète, les lotions fréquentes, et surtout le Rob, ôtent au paraphimosis, quand l'inflammation est calmée, tout son caractère de malignité. (Voyez la dernière note.)

Du Bubon.

C'est un des résultats immédiats du chancre ou de la gonorrhée, quand on s'endort sur ses funestes effets. Bubon, en médecine, est synonyme de *poulain*, et désigne le gonflement des glandes lymphatiques, des aines, qui tend à suppurer. Le bubon vénérien n'attaque guère d'autres glandes que celles des aines, et dans des cas très-rares, celles des aisselles (1).

Les glandes malades s'engorgent, deviennent douloureuses, dures, rénitentes, et surtout quand le bubon est phlegmoneux ; elles se dissipent par la résolution ou par la suppuration.

Lorsque le bubon est œdémateux, c'est-à-dire, que la tumeur est si molle, qu'elle conserve l'impression du doigt qui la comprime, il tend souvent, non à se résoudre ou à suppurer, mais à devenir carcinomateux, ce qui rend la cure infiniment difficile, sur-tout avec les préparations mercurielles.

L'incertitude de la médecine devient en-

---

(1) Quelquefois même aussi les glandes du cou.

core plus grande, quand le bubon est d'une nature squirreuse, ce qui se reconnaît à sa rénitence, quoiqu'il soit sans pulsation, sans chaleur, et presque sans douleur et sans rougeur.

Hunter a cru que les boissons émétiques opéraient la résolution des bubons, d'après le principe qu'une irritation en détruit une autre. Il a proposé le quinquina comme le meilleur spécifique, quand l'inflammation de cette tumeur est de l'espèce érésipélateuse ; et il conseille la ciguë et les cataplasmes faits avec l'eau de mer, quand le bubon est scrophuleux (1). Mais tous ces moyens ne sont que palliatifs. On n'obtient de cure radicale, qu'en allant chercher le virus syphilitique dans sa source ; le Rob a cet avantage particulier ; il guérit seul les bubons, sans qu'on ait besoin de recourir au bistouri et à toutes les opérations chirurgicales. (2)

---

(1) *Traités des maladies vénériennes*, p. 287.

(2) Dès le principe de la tumeur, les bains, les cataplasmes émolliens, et l'application des sangsues, au nombre de sept à huit, suivant la force du sujet, deux fois dans quarante-huit heures, produisent presque toujours le meilleur effet. Les ventouses vont au même but.

Des diverses excroissances vénériennes.

Elles sont d'ordinaire la suite de symptômes vénériens antécédens, mal guéris ou négligés.

Dans l'homme, ces excroissances affectent indifféremment toutes les parties de l'organe génital, sans en excepter aucune.

Il en est de même de la femme ; la vulve entière peut leur servir de siège ; mais elles se manifestent sur-tout sur les grandes lèvres, sur les nymphes et sur le clitoris.

Les dénominations qu'on leur donne viennent de leur figure, et trouvent leur étymologie dans les langues grecque, latine et arabe ; car dans l'antiquité on connaissait les excroissances sur les organes générateurs, tels que le *ficus*, le *porus*, le *thymus*, le *condyloma*, etc. Il est vrai que, d'après la description des auteurs, ces excroissances n'étaient point vénériennes.

Les excroissances syphilitiques, qui sont longues, minces et rondes, s'appellent des *poireaux*.

On donne celui de *verrues* à celles qui sont rondes, courtes et plates.

Quand elles se trouvent à-la-fois plates et longues, ce sont des *condylomes.*

On en voit quelquefois de grandes découpées à-peu-près comme des franges ; on les nomme *crêtes.*

Les accidens vénériens négligés ou supprimés mal-à-propos, amènent aussi à l'anus des excroissances plus compactes que celles des organes sexuels ; il en est de rondes, distinguées en plusieurs grains ; les grosses sont connues sous le nom de *fics*, et les moins considérables sous celui de *mûres* ou de *fraises ;* les plus volumineuses sont désignées sous le nom de *choux-fleurs.*

Les excroissances de l'anus ne sont d'ordinaire ni rouges, ni douloureuses ; mais il est à craindre que, s'accroissant par l'effet d'une chaleur interne, elles ne deviennent carcinomateuses, ou si elles suppurent en s'enflammant, qu'elles n'amènent la fistule au fondement.

Enfin, au fond des sillons qui environnent l'anus en forme de rayons, paraissent quelquefois des espèces de gerçures auxquelles la chirurgie donne le nom de *rhagades.* Il y a peu de danger quand elles ne s'annoncent qu'à la surface ; il n'en est pas de même quand elles sont profondes, qu'elles procurent des

douleurs lancinantes, et qu'elles rendent un pus de mauvaise qualité; alors la promptitude des remèdes doit égaler l'activité du mal.

En général, toutes les excroissances aux organes sexuels ou à l'anus, dont je viens de parler, sont des maladies locales qui cèdent aisément aux remèdes topiques, quand on fait marcher de front le Rob Anti-Syphilitique; mais si, dans le cas de l'infection générale, on néglige le traitement intérieur, les topiques ne font qu'aggraver le mal local, et rendre plus difficile la cure radicale.

Celse recommandait pour topiques contre les excroissances non vénériennes, les astringens du règne végétal ou minéral, et les caustiques contre les condylomes; dans le cas où ces derniers étaient rebelles, il ordonnait de les couper avec le scapel, ou de les brûler.

Les hommes de l'art, lors de l'introduction de la peste vénérienne en Europe, suivirent la pratique de Celse pour les excroissances syphilitiques, et réussirent quelquefois, surtout quand ils employèrent à l'intérieur les préparations mercurielles. Plus souvent le traitement intérieur ne fit que pallier le mal, en fatiguant l'organisation animale, et alors les excroissances reparurent.

Le grand bienfait du spécifique dont j'eus le bonheur de faire la découverte, c'est qu'agissant successivement par tous les émonctoires, il poursuit le virus rebelle jusque dans ses derniers retranchemens ; et quand ce virus, qui tendait à dénaturer toutes les parties intégrantes du corps humain, n'existe plus, tous les accidens locaux doivent cesser d'eux-mêmes ; c'est ce qui arrive presque toujours vers la fin de mon traitement. Ainsi, ce qui fait le désespoir des méthodes mercurielles, assure le triomphe de la mienne dans la cure des maladies vénériennes les plus invétérées et les plus rebelles à toutes les méthodes.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES SYMPTÔMES

DE LA GONORRHEÉ,

ET DE TOUTES LES MALADIES VÉNÉRIENNES

Méthode Curative.

LA plupart des malades ne sont pas à portée de prendre des conseils de l'homme de l'art qui peut diriger leur traitement ; il est donc du plus grand intérêt pour eux de pouvoir se suffire à eux-mêmes, et une fois possesseurs du Rob, de ne pas retarder le progrès de leur guérison par une marche incertaine.

Principes généraux.

Quand la maladie vénérienne est compli-

quée avec une maladie aiguë, telle qu'une fièvre continue, ardente, bilieuse, putride ou maligne, une pleurésie, un crachement de sang, ou une péripneumonie, il faut d'abord procéder à la guérison de la maladie aiguë, qui peut, avec une rapidité effrayante, emporter le sujet, et suspendre, jusqu'au retour de ses forces, le traitement de la maladie vénérienne.

La même prudence doit avoir lieu quand le mal syphilitique se trouve compliqué avec certaines maladies chroniques, telles que l'hydropisie confirmée, les fièvres intermittentes, la phthisie parvenue à son dernier période, le squirre au foie, à la rate ou à la matrice, etc.

Si cependant, par une étude approfondie du genre de vie des malades, il était à présumer qu'un vice vénérien, mal guéri ou négligé, en désorganisant l'économie animale, eût été la cause primitive de ces funestes accidens, il faudrait recourir à l'instant même au Rob; car alors, en détruisant le principe morbifique, vous anéantissez nécessairement ses effets dangereux.

De simples incommodités, telle qu'une diarrhée, quand elle est opiniâtre, et qu'elle rend les forces du malade insuffisantes au traitement, nécessitent la suspension de l'usage

du Rob ; alors ne se digérant pas, il n'opérerait aucun bon effet. La première indication, dans ces cas, est de rétablir l'estomac, et de réparer les forces épuisées du malade. Quand on y est parvenu, l'usage du Rob, en détruisant le virus, procure bientôt une santé parfaite.

Dans les autres circonstances de complication avec des maladies moins graves, le Rob peut être admis, pourvu qu'on le fasse précéder des remèdes préparatoires, qui disposent le corps du malade à ne point contrarier son efficacité.

Si le malade tousse d'une manière douloureuse, qu'il respire avec peine, que sa poitrine semble affectée, l'art de la médecine indique qu'il faut le mettre quelque tems au lait pour toute nourriture.

S'il est cachectique, qu'il ait les pieds œdémateux ou des obstructions dans les viscères, l'usage des remèdes fondans, légèrement purgatifs et apéritifs, lui deviennent nécessaires pour évacuer des sérosités nuisibles par les urines, et les préparer ainsi à sa régénération, par le Rob anti-vénérien.

L'ictérique prendra des bains tièdes pendant plusieurs jours, pour atténuer sa bile, et l'hypocondriaque pour délayer son sang. On

y joindra l'usage des eaux minérales de Vichy, de Forges, ou de Passy, ou d'autres remèdes analogues.

L'épilepsie demande un traitement préparatoire plus long et plus soutenu ; d'ordinaire il consiste dans les saignées, l'émétique, les demi-bains, et l'usage des anti-épileptiques les plus recommandés dans les pharmacopées (1).

Gonorrhée Virulente.

Trois, quatre, huit jours et quelquefois plus, écoulés après une jouissance suspecte, si l'on éprouve d'abord un chatouillement inaccoutumé dans l'organe affecté, ensuite des cuissons en urinant, des douleurs dans l'érection, et enfin un écoulement, tantôt jaune, tantôt verdâtre, et quelquefois sanguinolent, on ne peut se dissimuler qu'on a une vraie gonorrhée vénérienne; dans ce cas là il faut éviter avec grand soin les astringens, et tous ces spécifiques du charlatanisme, qui, en supprimant cette maladie locale, condui-

(1) J'ai guéri plusieurs épileptiques avec une combinaison de camphre, de savon amigdalin, de vitriol blanc, d'iris et de safran.

sent à l'infection du système. Il importe infiniment, dès l'apparition des premiers symptômes du mal, de se mettre à l'usage de la modification du Rob, qui guérit d'ordinaire radicalement en vingt-cinq ou trente jours, sans compromettre le malade, et sans l'empêcher de vaquer à ses affaires.

Si l'on n'a pas été à portée de recourir à la modification du Rob, dès le principe de l'infection, le mal fait des progrès, l'inflammation devient grave, l'érection est fréquente et pénible, le prépuce se tuméfie ; on éprouve dans le canal de l'urètre les accidens de la dysurie ou de la transgurie ; dans ces circonstances, il faut préparer le malade à l'usage du spécifique désigné par une saignée, par des bains tièdes, des cataplasmes émolliens, et sur-tout par une boisson analogue à son état, telle que l'eau d'orge légère, le sirop de guimauve, de nymphéa, d'orgeat ou de violette, étendu dans de l'eau.

Si l'écoulement est ancien, et a été imprudemment arrêté, la gonorrhée conserve, malgré le traitement convenable, son caractère de virulence ; alors c'est vraiment une maladie vénérienne confirmée, et il n'y a que le Rob Anti-Syphilitique qui puisse la guérir sûrement et promptement.

Il ne faut pas confondre cet écoulement vénérien avec un autre qui n'est que le produit d'un mal local dans l'urètre, et qui existe souvent lorsque le vice qui l'a fait naître est détruit.

L'écoulement dont je parle, vient du relâchement et de l'atonie des canaux excrétoires; on s'en aperçoit à la difficulté plus ou moins grande qu'a la malade de rendre des urines, qui se divisent alors en plusieurs filets, et sur-tout en forme de fourche ou de tire-bouchon. Ces accidens du canal urinaire, annoncent qu'il y existe des callosités, des rétrécissemens et autres obstacles, qu'on ne peut détruire qu'avec les bougies qui désobstruent le canal, et tarissent la source de l'écoulement.

L'atonie des organes sexuels, principe de cet écoulement, vient souvent de l'abus des plaisirs, des jouissances isolées; c'est un des plus grands malheurs qui puissent arriver aux deux sexes; il n'y a rien de vénérien dans une pareille gonorrhée; mais outre le remède indiqué, il est essentiel de s'astreindre à un régime sévère dans l'usage des plaisirs, pour éviter les vengeances de la nature outragée, c'est-à-dire, l'impuissance, le marasme et la mort.

Les femmes cherchent souvent à s'en imposer à elles-mêmes sur une gonorrhée virulente, en la confondant avec un écoulement laiteux ou des fleurs-blanches, qui, malgré leur couleur suspecte, les érosions et les tuméfactions douloureuses qu'elles entraînent, n'ont d'ordinaire rien de vénérien. Ici, c'est à la femme qui souffre à s'examiner elle-même, et à voir quels sont les reproches qu'elle a à se faire : si, par exemple, après l'abandon indiscret de sa personne, elle éprouve un écoulement suivi de cuissons en urinant, et de l'irritation des parties naturelles, il faut qu'elle ait recours au traitement de la gonorrhée, c'est-à-dire, à la modification du Rob.

Fluxion des Testicules ou Gonorrhée Testiculaire.

Dès que le malade s'aperçoit qu'un des testicules, ou tous les deux à-la-fois, s'engorgent, se distendent et s'enflamment, on suspend tout traitement, pour s'occuper du mal local qui peut avoir les suites les plus graves ; la saignée, les demi-bains, les cataplasmes émolliens appliqués sur la tumeur, et renouvelés trois fois par jour, deviennent néces-

saires. Lorsque la fièvre et l'inflammation diminuent, on continue les cataplasmes émolliens faits avec une cuillerée de graines de lin et une demi-livre de mie de pain cuites avec de l'eau, et renouvelées au moins toutes les douze heures : voilà ce qui convient le mieux pour calmer les douleurs, dissiper l'inflammation, résoudre ces sortes de fluxions. Il faut mettre cette bouillie dans un petit sac de linge doux, en entourer les testicules, et faire monter ce sac jusqu'au-dessus de l'anneau par où sort le cordon spermatique, afin que le relâchement du cordon facilite le dégorgement du testicule.

C'est à cette époque que le malade se met à l'usage du remède anti-gonorrhique : bien entendu que pendant tout son traitement, et long-tems après encore, il continue l'usage du suspensoir.

Lorsque le remède modifié ne diminue aucun des accidens, il en résulte que la gonorrhée a pour principe une maladie vénérienne confirmée ; alors il faut recourir au Rob, ce qui d'ordinaire prévient l'ouverture de la tumeur avec le bistouri, ou si la gangrène se détermine, l'amputation même du testicule.

Abcès du Périnée.

Cet accident est quelquefois la suite d'une gonorrhée virulente supprimée mal-à-propos par des injections astringentes, ou négligée : l'intempérance, l'excès des boissons spiritueuses, des exercices violens, quand on a le sang âcre, suffisent alors pour déterminer cet accident fâcheux.

La matière purulente contenue dans l'abcès du périnée, se procure souvent plusieurs issués, d'où dérivent des sinus et des fistules qui ont plus ou moins de profondeur.

Le premier soin de l'homme de l'art est de s'opposer à toute suppuration dans un endroit aussi dangereux : ce qui réussit quelquefois par les simples précautions de saignée, de demi-bains, de cataplasmes émolliens, que j'ai indiquées pour la gonorrhée des testicules ; quand le mal est rebelle, on est contraint de faire opérer les différentes fistules, formées par l'épanchement de la matière purulente, et de traiter les blessures d'après les méthodes chirurgicales.

Quel que soit le terme de l'abcès au périnée, qu'il se dissipe sans suppuration, qu'on l'ouvre méthodiquement, ou qu'il se forme lui-même

une issue, du moment que le malade est en état de supporter un remède interne, il faut le mettre à l'usage du Rob anti-vénérien.

Chancre.

Les remèdes locaux précédemment désignés, sont nécessaires pour tempérer la phlogose vénérienne, de peur que le prépuce ou le gland chez les hommes, la vulve ou le vagin chez les femmes, n'amènent, en s'enflammant trop, des accidens qui, avant l'influence salutaire du Rob, appelleraient le secours douloureux de la chirurgie.

Les boissons appropriées, l'émétique, les purgatifs, et sur-tout un régime austère, préparent le malade à l'usage du Rob, qui, administré à propos, déterge les ulcères, et résout seul les callosités.

Je ne dirai rien ici du *phimosis* et du *paraphimosis*, suite de la négligence qu'on a mise au traitement du chancre, parce que j'en ai parlé ci-devant, et que je n'ai rien d'essentiel à y ajouter.

Bubon.

Nos principes pour le traitement local s'ap

pliquent au bubon comme au chancre : huit ou dix jours seront employés au régime préparatoire ; alors quand les caractères de la phlogose deviennent moins graves, on évacue le malade avec un ou deux grains d'émétique pris en grand lavage : ce qu'on répète deux ou trois jours de suite ; puis on le purge avec une médecine ordinaire.

Il ne faut jamais se presser d'ouvrir un bubon avant que le pus n'ait ramolli une grande partie de la tumeur ; dans le cas de l'ouverture, la pierre à cautère est préférable au bistouri (1). Ordinairement je laisse agir la nature, et je n'emploie ni caustique, ni instrument ; et quand le bubon s'est ouvert de lui-même, ce qui est préférable, je n'applique jamais que les mêmes cataplasmes émolliens.

On rencontre quelquefois des bubons qu'on ne peut ni résoudre, ni faire suppurer ; alors ils sont d'une nature squirreuse : dans cette occasion, il faut éviter tout mode irritant, tels que les ventouses sèches, les cathérétiques, parce que le squirre degénérerait en

---

(1) Le mieux serait d'attendre que le bubon s'ouvrît seul. Pour prévenir l'abcès, ou du moins pour le résoudre, suivez l'indication donnée dans la note, p. 250.

cancer ; une peau de lapin appliquée dessus pour entretenir une douce chaleur, suffit.

Le Rob, bien administré et précédé de bains tièdes, de cataplasmes émolliens ou d'emplâtres de mucilage, guérit à la longue le bubon, quelque suspecte que soit sa cause, et quelque terribles que soient ses effets.

Excroissances vénériennes des parties naturelles.

Je les ai décrites plus haut, avec quelques détails : on se rappelle que les principales portent le nom de *porreaux*, de *verrues*, de *crètes*, de *condylomes*, etc.

Le nombre et la situation de ces excroissances n'empêche pas qu'on ne fasse usage du Rob dès le principe du traitement. Quand elles résistent à ce spécifique, il faut, par un traitement local, songer à les détruire, ou attendre qu'elles tombent d'elles-mêmes, ce qui arrive très-souvent.

Si elles sont courtes et peu élevées, on en vient à bout avec de simples cathérétiques, tels que la poudre de sabine ou celle de vitriol, de Chypre ; d'après leur inefficacité, on en emploie de plus puissans, tels que la pierre à cautère devenue liquide étant exposée à l'air.

Les porreaux longs, durs et calleux, ainsi que les grosses crètes à franges, s'enlèvent sans danger avec des ciseaux. Après l'excision des excroissances, il faut appliquer sur leurs racines le caustique dont je viens de parler pour faire suppurer et brûler les racines.

Ulcères Fistuleux.

Lorsqu'on a trop tardé à recourir au Rob, les ulcères que l'on a négligés deviennent fistuleux; quand, par la gravité des accidens, on est obligé d'avoir recours à la chirurgie, il faut se bien pénétrer du principe que les ulcères de ce genre ne se guérissent jamais avec plus de promptitude et de sûreté, que lorsqu'on les a mis à découvert par l'ouverture de leur sinus. Peu-à-peu le Rob exerce son influence salutaire, la plaie locale se ferme, et le malade est guéri sans secours étrangers (1).

Exostoses.

Celle qui provient de l'épaississement du périoste, et qui forme un ganglion, se nomme

(1) Les cas où il en faut sont fort rares.

hiperostose ; elle disparaît promptement, par le seul secours du Rob, pendant le traitement.

Il en est un autre qui dérive du gonflement de la substance même de l'os, de l'écartement de ses lames, entre lesquelles s'interpose le virus, et qui semble plus rebelle ; cependant le malade ne doit pas s'alarmer ; la plus grande partie de ces sortes d'accidens cèdent à l'usage du Rob, et quelque tems après l'avoir fini, il suffit d'avoir soin de couvrir la partie avec une peau de lapin ou de lièvre (ainsi que je l'ai déjà conseillé plus haut) pour la préserver du froid.

Carie des os.

Presque tous ces accidens, quelque graves qu'ils soient, se guérissent par l'usage du Rob un peu plus long-tems continué ; dans ces cas, l'exfoliation est plus ou moins longue à se faire, suivant la plus ou moins grande dureté des os attaqués de carie : il est quelquefois nécessaire de la provoquer par les moyens qu'offre la bonne chirurgie. Voyez une des observations de M. Génouville à la suite de cet ouvrage. Voyez aussi celle du malade guéri par l'ordre du ministre de l'intérieur Benezech.

TABLEAU

DES SYMPTÔMES SECONDAIRES

DES

MALADIES VÉNÉRIENNES.

Je n'ai exposé jusqu'ici, de tous les symptômes primitifs de la peste vénérienne, que ceux qui, frappant les regards, ne laissent aucun doute sur le mal et sur la nécessité de le guérir. Il me reste à esquisser le tableau de la maladie vénérienne, plus dangereuse encore, lorsqu'elle attaque, d'une manière ouverte ou cachée, tous les principes de la vie; de cette maladie qui alors, comme Protée, prend toutes les formes, s'annonce par tous les genres de douleurs, entraîne la plus grande variété d'accidens, et dont les suites cruelles sont d'autant plus à craindre, que quelquefois

la cause même n'en saurait être soupçonnée ; c'est ce qui arrive particulièrement aux infortunés qui, ayant subi le traitement si infidèle du mercure, et ne s'étant pas exposés à de nouveaux dangers, vivent dans la plus profonde sécurité ; le mal, qui n'a été que pallié, se reproduit sous des formes qui présentent rarement des apparences vénériennes, et qui pourtant attaquent les principes de la vie ; dans ce cas, le médecin qui n'est pas éclairé par une longue pratique, se trompe à-la-fois sur la cause des désordres de l'économie animale, et sur le remède qu'il convient d'employer.

En général, le médecin habile doit soupçonner un reste de vice vénérien dans les maladies opiniâtres de la peau, locales ou universelles dans certaines gouttes, dans un genre particulier de sciatiques, dans les rhumatismes, les maux d'yeux, de bouche et d'oreilles, ainsi que dans la toux continuelle, les oppressions de poitrine, les douleurs de reins chroniques et rebelles. Trente ans de pratique m'ont conduit à faire, de ce soupçon, une espèce d'aphorisme dans l'art de guérir, et c'est ce qui m'a engagé à adopter pour épigraphe la maxime d'un médecin célèbre, *in pertinacibus morbis semper suspi-*

canda est lues venerea. Dans les maladies rebelles, on doit toujours soupçonner un principe vénérien (1).

Maladies de Peau.

Le front, dans les éruptions qui ont quelque chose de vénérien, se couvre souvent de petits boutons; la poitrine et les épaules sont parsemées de taches rouges ou jaunes; la gale syphilitique, les dartres suppurantes, sèches ou farineuses, les fréquentes érésipèles, les pustules, les ulcères rongeurs se fixent indistinctement par-tout avec plus ou moins d'abondance.

Il arrive quelquefois que la plante des pieds et la paume des mains se gercent et se fendent avec rugosités, démangeaisons, suintement et callosités : dans d'autres occasions, il survient des boutons au-dedans des mains, assez semblables à ceux de la petite vérole discrète, qui, ne pouvant s'ouvrir à cause de l'épaisseur de l'épiderme, se dessèchent et

---

(1) La guérison de l'aveugle traité par le chirurgien-major du ci-devant hôpital militaire de Gand, justifie l'assertion que je pose en principe.

laissent paraître des taches de la couleur et de la largeur d'une lentille. De tems en tems aussi le vice se porte spontanément sur le visage, et s'étend jusque dans le cuir chevelu, ce qui amène quelquefois la chute des sourcils, de la barbe et des cheveux.

Quand le mal vénérien se développe par de petits abcès, ou à l'extrémité des doigts, les ongles tombent et ne reviennent que difformes : dans tous ces cas, les remèdes locaux ne sont d'aucune efficacité, à moins qu'on ne détruise auparavant la cause véné rienne, qui est le germe de tous ces accidens.

Chancre.

On connaît les symptômes de cette cruelle maladie : quand elle est occasionnée ou entretenue par un vice vénérien, les accidens les plus terribles cèdent aussi aisément que les autres à l'usage du Rob, comme cela est démontré par deux observations dont je ne tarderai pas à faire part ; l'une faite à l'occasion d'une malade qui me fut adressée par M. *Pelletan*, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu ; l'autre du docteur *Leroy*, ci-devant médecin de *Monsieur*, frère de Louis XVI, résidant ici, rue Baillet.

Maladie des Yeux (1).

Le vice vénérien, quand il se porte aux paupières, les gonfle, les rougit, les ulcère et les ronge ; lorsqu'il attaque le globe de l'œil, sur-tout le soir, il enflamme la conjonctive, et produit des taies sur la cornée. Tous ces accidens peuvent causer la perte de l'œil, quand on ne devine pas l'origine du mal, et qu'on n'y porte pas le vrai remède ; l'humeur vitrée se trouble, s'épaissit et produit le glaucome, le cristallin devient opaque et cause la cataracte. Quelquefois il survient sur les prunelles un estaphilome, dont la cicatrice faisait perdre la vue, avant que M. Demours, célèbre oculiste, eût imaginé de faire au malade une pupille artificielle.

Dans cet état, toute opération chirurgicale ne peut avoir d'heureuses suites que quand le vice vénérien est détruit : encore est-il à craindre que sa présence, dans une partie aussi délicate que l'œil, ne l'ait entièrement désorganisé avant l'administration du remède.

Le Rob Anti-Syphilitique est souverain dans

---

(1) Voyez l'observation du chirurgien-major du ci-devant hôpital militaire de Gand.

de pareilles ophtalmies, comme on le verra dans le détail des cures qui terminent cet ouvrage ; c'est ainsi qu'en présence de quatorze médecins qui suivirent mes expériences ordonnées par l'ancien Gouvernement, un de mes malades, plus que sexagénaire, qui ne voyait pas assez pour se conduire, traité avec mon spécifique, lut sans lunettes dans les *Etrennes Mignonnes*, le plus petit de nos almanachs.

Maux d'Oreilles.

Le vice vénérien produit quelquefois des tintemens, avant-coureurs de la surdité ; le Rob guérit cet accident, pourvu que pendant le traitement la tête n'éprouve aucun sentiment de froid et d'humidité ; si l'on s'endort sur la cause du mal, le tympan *qui se perce et se détruit*, s'enflamme, un abcès se forme sur sa membrane, les osselets même tombent, l'ouïe se perd, et les douleurs qu'amènent ces accidens sont si vives qu'elles font désirer la mort.

Douleurs vénériennes des parties molles.

Ces douleurs sont quotidiennes, et se font sentir avec plus de violence vers le soir,

quand la nature épuisée appelle le sommeil ; à peine le malade est-il couché, que de nouveaux élancemens agitent tout son tissu fibrillaire ; il jette des cris involontaires, et s'élance enfin d'un lit qui est pour lui un brasier ardent ; les maux se calment un peu à mesure que son sang se rafraîchit ; mais s'il veut se livrer de nouveau au sommeil, des tourmens inexprimables l'éloignent ; ce n'est qu'à la pointe du jour que l'infortuné jouit, par épuisement, d'une espèce de repos, qui ne rend point à ses organes le ressort qu'ils ont perdu.

Douleurs vénériennes des parties dures.

Lorsque le vice vénérien est porté au dernier degré d'intensité, il s'attache indifféremment à toutes les parties osseuses ; quand c'est le périoste seulement qui s'enflamme et se gonfle, la grosseur se nomme hipérostose ; mais lorsque le vice s'introduit dans la substance du corps de l'os où de ses extrémités, ces gonflemens osseux s'appellent exostoses : il est alors d'une nécessité urgente de recourir à l'usage du Rob ; car les accidens, sans lui, se multiplient avec une rapidité effrayante ; les articulations s'enkilosent, les os se carient, et telle est l'activité du virus lorsque rien ne le

neutralise, que les os s'amollissent et se cassent comme la cire (1).

Tels sont les principaux symptômes secondés d'une gonorrhée mal guérie, ou d'une contagion vénérienne, que la médecine n'a pas soupçonnée : l'Appendix qui va suivre achèvera de porter la lumière sur un objet qui a long-tems occupé la sagacité des Carrère et des Sanchez, et qui complète notre théorie des maladies vénériennes.

---

(1) Voyez dans le Recueil d'observations, celle de M. Brillouet, chirurgien du prince de Condé.

APPENDIX

SUR LES MALADIES VÉNÉRIENNES CHRONIQUES,

SANS SIGNES ÉVIDENS, C'EST-A-DIRE, MASQUÉES, DÉGÉNÉRÉES ET COMPLIQUÉES.

A l'appui de ma longue expérience, je vais présenter ici l'analyse des recherches de M. *Carrère*, médecin, dont l'ouvrage imprimé chez Cuchet, en 1788, est généralement estimé (1).

Personne, depuis la découverte de l'Amérique, époque de l'introduction du mal vénérien en Europe, ne s'était occupé de cette matière délicate. Le célèbre *Sanchez* a le premier cherché, de nos jours, à fixer l'attention des gens de l'art sur les maladies vénériennes

(1) L'édition de cet ouvrage est épuisée depuis longtems.

qui n'ont aucun signe apparent ; ses observations sont précieuses ; seulement il eût été à souhaiter qu'il eût mieux caractérisé le diagnostique, et le vrai traitement d'un mal qu'on porte d'ordinaire sans s'en douter ; qui, assoupi pendant des années entières, se développe tout d'un coup avec activité ; qui, dégénéré de sa nature primitive, se montre sous l'aspect trompeur d'une foule de maladies différentes, dont les ravages sont d'autant plus effrayans, qu'on en méconnaît le principe dangereux, et qui, déguisé sous toutes sortes de formes, échappe à la sagacité des maîtres de l'art, et élude l'action des remèdes ordinaires.

Existence de ce genre de maladies.

Tous les médecins connus confirment cette existence.

Mercurialis prononce formellement qu'on la trouve *par-tout où les remèdes ordinaires demeurent sans activité.*

Baglivi et *Van-Swiéten*, assurent que le virus vénérien s'introduit quelquefois dans le corps, *sans laisser de traces de son introduction.*

Sydenham veut qu'il *vicie la masse du*

sang et des humeurs, sans détruire les signes apparens d'une bonne santé.

Juvner l'a vu se développer après un terme de dix ans. Je renvoie, pour une foule d'autres autorités, à l'ouvrage même dont j'offre ici la notice.

Description.

Le virus vénérien caché se masque sous la forme de dartres ou d'érésipèles, de douleurs sciatiques nocturnes, catarrhales, rhumatismales, de phthisie, ou pulmonaire, ou nerveuse, d'ophtalmies rebelles, etc.

Il produit quelquefois des squirres, des ulcères de mauvaise qualité, l'irrégularité des règles, les affections douloureuses de la vessie, la paralysie, l'épilepsie et l'apoplexie.

Il se complique avec les rhumatismes, la goutte et l'humeur des cancers; il en augmente l'activité, et en reçoit, à son tour, un nouveau degré d'énergie.

Sous ce point de vue, il est la cause de l'extinction des familles : il nuit sur-tout essentiellement à la propagation de l'espèce, en affaiblissant dans l'homme le principe de la génération, et en altérant dans la femme le jeu des organes qui doivent y concourir.

On peut donc considérer cette espèce de vice vénérien, ou comme n'ayant subi aucune dégénération, ou comme dégénéré de son principe primitif, ou comme compliqué avec des maux d'une autre nature. Dans le premier cas, sa répercussion dans l'intérieur de la machine rend ses effets, quoique les mêmes, beaucoup plus violens; c'est alors qu'il exerce toute son activité et ses affreux ravages sur les substances osseuses.

Dans le second, il semble ne produire des effets sensibles qu'après avoir miné sourdement la constitution même de la machine. De là tant de maladies chroniques qui échappent à la sagacité des gens de l'art, comme les maladies nerveuses, les obstructions des viscères et la phthisie.

Dans la troisième hypothèse, le vice vénérien sert d'ordinaire à donner plus d'intensité à la maladie avec laquelle il se complique; et de leur combinaison, il résulte que leurs principes primitifs sont dénaturés. Alors participant, dit Vigaroux, par leur essence à l'un et à l'autre virus, ils n'appartiennent absolument ni à l'un ni à l'autre, ce qui conduit à l'insuffisance des remèdes ordinaires de la médecine.

Marche de la Maladie.

Elle dépend de la constitution du malade ; si ses organes sont vigoureux, le virus se développe plutôt, irrite davantage le tissu fibrillaire, et prend plus aisément le caractère inflammatoire. Le contraire arrive chez les personnes d'un tempérament délicat ou affaiblies, soit par l'âge, soit par l'intempérance ; le virus conduit alors aux maladies d'inertie, de langeur et d'empâtement.

Il n'est point indifférent d'observer ici que les maladies vénériennes, du genre que nous examinons, ont une marche plus lente, plus sourde, plus insidieuse chez les femmes, à cause de leurs évacuations périodiques qui en atténuent l'activité ; mais elles n'en sont que plus dangereuses, sur-tout parmi celles qui, incommodées de fleurs-blanches, ne veulent presque jamais reconnaître dans cet écoulement son identité avec la gonorrhée.

Ses Causes.

Le vice vénérien est ou héréditaire ou acquis.

Il se transmet par des parens dont la masse du sang a été infectée.

Il s'acquiert non-seulement par la jouissance, mais encore par des baisers indiscrets, et quelquefois pour avoir bu dans un verre dont une personne infectée vient de se servir. Des sages-femmes et des accoucheurs ayant mal aux doigts en ont été atteints pour avoir accouché des femmes infectées ; des nourrices l'ont reçu de leurs nourrissons, ou le leur ont communiqué.

Les symptômes vénériens disparaissent quelquefois dans les maladies chroniques, sans le secours d'aucun remède ; alors on a la faiblesse de se croire guéri, on néglige le traitement nécessaire, on s'imagine (sur-tout les femmes) que des lotions froides, astringentes, répercussives, remplissent le but indiqué par la nature, et le virus peu-à-peu vicie la masse du sang, de manière qu'il se décompose, ce qui est un principe de mort.

Son Siège.

Le virus vénérien se porte toujours sur les parties faibles et privées de ressort : il affecte les nerfs dans les personnes nerveuses ; parmi celles qui ont la poitrine délicate, il détermine la phthisie pulmonaire.

Le siège particulier de ces maladies varie aussi suivant le genre de vie de ceux qui en sont affectés : il se porte, chez les gens de lettres, vers la tête qu'affaiblit singulièrement le travail du cabinet; chez les femmes, vers les glandes du mésentère qu'une vie trop peu active a déjà relâchées; chez les intempérans, vers les premières voies: d'où résultent les digestions difficiles, les obstructions des viscères.

Ses Effets.

La lymphe viciée par une cause vénérienne, parcourt avec peine des vaisseaux déjà incapables de réaction, les empâte et les engorge.

Arrêtée vers la peau, elle y produit des cloux, des dartres et des ulcères.

Dans les articulations, des douleurs analogues à celles de la goutte.

Dans les os, des exostoses, des caries.

Cette lymphe dégénérée, cause aux yeux des ophtalmies, à la bouche des aphtes, aux oreilles la surdité.

Si elle attaque le sein, elle y forme des squirres ou des cancers; si elle se jette sur la vessie, etc., elle y produit la dysurie, l'incontinence d'urine; si elle se porte vers la tête,

elle peut faire naître l'épilepsie, la paralysie, l'apoplexie.

Le plus grand danger a lieu quand le vice vénérien exerce son action sur le sensorium commun, parce qu'il en résulte la langueur de toutes les fonctions animales, l'apathie et quelquefois la démence, ou du moins l'imbécillité.

Signes du Mal.

Quoique la multiplicité des formes sous lesquelles il se présente, empêche d'ordinaire les yeux non exercés de le reconnaître, cependant il existe des signes généraux indépendans de l'action locale du virus, de la constitution particulière du malade, et de sa complication avec d'autres maladies : voici comment le savant *Sanchez* les fait connaître.

L'ame s'abandonne par intervalle à la mélancolie : on éprouve une douleur sourde aux épaules, au cou, sur les reins et au sternum ; les gencives deviennent d'un rouge pourpre ; une légère rougeur aux yeux : on a des maux de tête fréquens ; des boutons petits et en petit nombre, défigurent le visage, et se jettent sur-tout sur le front. Les femmes ont des coliques plus tranchantes à l'approche de leurs

règles ; les malades des deux sexes ont un teint jaune, plombé ; et quand le mal a fait des progrès, ils semblent attaqués de la consomption anglaise : ils se dégoûtent de la vie, et désirent en voir le terme.

Tous ces symptômes sont décrits par les gens de l'art, et sur-tout par *Tomitanus* et *Jordanus*. *Forestus* insiste sur-tout sur les dérangemens dans l'organisation morale. Les malades, dit-il, dominés par une imagination noire, deviennent sauvages et impatiens ; ils ne peuvent rien supporter ; le désir de ne rien faire est leur passion dominante, et ils ne soupirent qu'après le sommeil.

Nous avons vu que les gencives du malade, dans l'origine, deviennent d'un rouge pourpre ; à mesure que le virus se concentre, elles se gonflent, paraissent fongeuses, d'un rouge pâle ; quelquefois, quoique rarement, elles présentent un cercle légèrement livide, qui suit le contour de la racine des dents.

Des médecins aussi expérimentés ont remarqué d'autres symptômes, tels que l'épiderme des mains qui devient rude, raboteux, et se gerce quelquefois, et presque toujours une chaleur brûlante qui se fait sentir à la paume des mains et aux pieds.

Tous ces signes se manifestent rarement

à-la-fois, et avec la même intensité ; en général (et c'est une remarque digne de la plus grande attention), ces signes sont beaucoup moins sensibles, dans les cas où le virus affecte quelque partie extérieure, et fait explosion.

Vues sur la Méthode curative.

Le traitement de ces maladies chroniques et masquées est très-difficile, parce que n'offrant à l'extérieur qu'un rapport éloigné avec leur principe, elles se guérissent rarement par les remèdes vulgaires qui paraissent le combattre, tel que le mercure, de quelque manière qu'on le prépare.

Le traitement est d'autant plus urgent que, quand on néglige le mal, la lymphe viciée désorganise le mouvement des solides, trouble les secrétions et les excrétions, dérange le cours ordinaire des fluides, et les conduit, pour l'ordinaire, à l'alkalescence et à la dissolution.

Il suit de cette vue générale qu'il faut éviter, dans le traitement, tous les remèdes qui pourraient accélérer l'inertie des solides, altérer les fluides, et conduire ainsi, par la dissolution totale, à la mort.

Danger du Mercure pour le traitement.

Le mercure est le remède ordinaire pour tous les vices vénériens : cependant, appliqué mal-à-propos, une triste expérience démontre les désordres incalculables qu'il cause dans l'économie animale, sur-tout dans les tempéramens faibles, où le genre nerveux est affecté, et où tout fait craindre une dissolution prochaine.

Un phénomène bien étonnant, c'est que la manière d'agir du mercure, a une sorte d'analogie avec la manière d'agir du vice vénérien dégénéré.

Le mercure exerce ses ravages particulièrement sur les nerfs ; dans les sujets délicats, il produit les palpitations de cœur, les spasmes, les convulsions, les tremblemens des membres, la phthisie nerveuse et les fièvres du même caractère.

Ainsi que le vice vénérien dégénéré, le mercure attaque le sensorium, et produit les stupeurs, la perte de la mémoire, l'affaiblissement des facultés intellectuelles, et quelquefois l'imbécillité.

Le mercure a encore d'autres inconvéniens dans sa manière d'agir.

En divisant trop les fluides, il accroît leur mobilité, et par-là détruit les liens qui maintiennent l'espèce de consistance que leur a donnée la nature ; ce qui les conduit à la dissolution.

En mettant les solides trop en mouvement, il les fait passer à la gangrène.

Un autre inconvénient du mercure est non-seulement de développer un virus préexistant qui était caché, mais encore d'augmenter son énergie.

Si donc le mercure agit de la même manière que le vice vénérien dégénéré, s'il augmente l'affection nerveuse qu'il fallait calmer ou détruire, s'il détermine une dissolution des solides qu'il fallait arrêter, s'il augmente l'énergie des vices étrangers avec lesquels le mal vénérien était compliqué, il est bien évident que l'usage de ce terrible remède doit être à jamais banni du traitement.

Vraie Méthode curative.

S'il en est une qui doive obtenir l'assentiment des hommes sages et amis de leurs semblables, c'est celle qui agit par des voies douces, et cependant efficaces, qui opère la séparation du vice qui infecte la lymphe, et

qui l'évacue sans augmenter le spasme des nerfs, et sans conduire à la détérioration des fluides et à la destruction totale de la machine.

Les seuls végétaux peuvent produire de pareils effets ; et de toutes les préparations végétales, celle qui jouit, depuis trente ans, du succès le plus constant et le plus caractérisé, c'est évidemment le *Rob Anti-Syphilitique*, dont la découverte me procure le moyen de cicatriser peu-à-peu l'une des plaies les plus funestes à l'humanité.

AVIS IMPORTANT,

POUR CONSERVER

L'HONNEUR ET LA PAIX

DANS LES UNIONS D'AMOUR, ET SUR-TOUT DANS LES MARIAGES.

L'HUMANITÉ souffrante a des droits sur l'homme sensible : cet ouvrage et mon spécifique sont le tribut que je lui paie. J'ai fermé, autant qu'il était en moi, la blessure qu'a faite à la société la contagion vénérienne ; mais pour m'en acquitter, il me reste un service à rendre, c'est de prévenir les fureurs de l'amour outragé, ses vengeances, et quelquefois ses assassinats.

Le sujet que je vais traiter est d'une très-haute importance ; aucun homme de l'art ne

s'en est, je crois, occupé; et je pense avoir bien mérité de mon pays, en ouvrant une carrière dans laquelle je désire être surpassé par les hommes habiles qui voudront y entrer après moi.

On voit, dans les unions les plus tendres, et même les plus saintes, des scènes de discorde, nées de la persuasion, que l'un des deux amans ou des deux époux a violé ses sermens : cette persuasion est l'effet presque nécessaire d'une maladie vénérienne qui s'annonce tout d'un coup dans la personne soupçonnée, et que l'infortuné qui s'en trouve inoculé, a quelque raison de regarder comme un attentat contre l'amour ou contre la foi conjugale.

Un homme sort infecté des bras de son amante; une épouse chaste et scrupuleusement attachée à ses devoirs, trouve dans les caresses de son mari, le germe d'une maladie qui dégrade ses charmes et sa santé; alors chacun se plaint avec amertume : l'inoculateur, ainsi que l'inoculée, chacun fort de sa conscience, accuse l'être qu'il se voit contraint de haïr; et cependant si l'on voulait examiner avec calme la nature des faits, si l'on écoutait la voix de la raison, plutôt que le cri des préjugés, on ne trouverait souvent,

dans l'évènement le plus fâcheux, ni délit, ni sujet de haine et de vengeance.

Pour me faire mieux entendre dans une matière aussi délicate, il faut que je réunisse ici quelques faits incontestables, utiles à la théorie des maladies vénériennes.

Tous les hommes de l'art savent (et je l'ai prouvé dans l'essai sur les maladies des femmes) que le vice vénérien, non-seulement s'acquiert par un commerce impur, mais encore se transmet avec la vie d'une manière cruelle, ou se puise dans un lait étranger.

Les tables de mortalité de Paris, depuis l'époque de la révolution, semblent attester que douze mille enfans nouveaux nés, périssent chaque année de cette fatale contagion, léguant à leurs nourrices le virus qu'elles transmettent d'ordinaire, sans le savoir, à leur propre famille, ce qui étend le foyer de cette peste dans les campagnes éloignées, jusqu'alors l'asile des mœurs et de l'innocence.

La maladie vénérienne, quand elle est héréditaire, dort souvent les quinze premières années de la vie (1), ne s'annonçant que de la

---

(1) Le célèbre Baglivi étend ce terme jusqu'à trente ans. Voyez *Baglivi opera : Venetiis*, 1721, lib. I, pag. 61.

manière la plus vague et la plus indécise, parce que les premiers principes de vie ne sont pas encore accumulés dans les organes générateurs: les dartres, les éruptions cutanées, sur-tout les affections nerveuses qui surviennent dans l'intervalle, sont prises pour une sorte de gourme qu'on guérit mal, parce qu'on est loin d'en soupçonner la cause : enfin, à l'âge de puberté, les germes viciés se développent : un jeune homme, sans le savoir, infecte son amante ; une fille bien née sort de l'autel, pour donner à un époux qu'elle chérit, un mal impur caché dans son sein virginal.

Le péril est d'autant plus grand, qu'à un âge si tendre où les incommodités de la nature semblent un crime, quand c'est à l'organe sexuel qu'elles se montrent, il est rare que la honte et la timidité n'engagent pas une jeune épouse, victime de l'incontinence de ses pères, à dissimuler les douleurs qu'elle souffre : alors le mal s'aggrave, parce qu'on ne voit rien de vénérien dans des crises nerveuses, parce qu'on donne à la gonorrhée le nom de fleurs blanches ; et si un homme de l'art ne déchire pas le bandeau qui couvre ses yeux, elle est bientôt perdue pour elle et pour son époux.

Sanchez, un des médecins qui a vu avec le

plus de sagacité la peste vénérienne, et qui a démontré avec le plus de force son hérédité, donne à la jeunesse du sexe quelques aperçus pour reconnaître si elle a été infectée par le vice de ses pères (1). On remarque, dit-il, que les personnes qui ont reçu ce funeste héritage, arrivent à la puberté avec un tempérament faible et délicat, leur voix est aiguë, leur corps sans muscles, et leur poitrine étroite et mal conformée ; à peine leur sexe se décèle-t-il, qu'il leur survient des gonflemens aux glandes, quelquefois des crachemens de sang, et sur-tout des ophtalmies opiniâtres et dangereuses.

A mesure que le germe vénérien se développe, il acquiert plus d'énergie ; les premiers maux dont une fille infectée se plaint, sont l'irrégularité de son flux menstruel, les coliques et les fleurs-blanches ; les spasmes bientôt rendent douloureux l'estomac et le canal intestinal ; de-là les affections nerveuses et l'hystérisme. La plupart de ces infortunées, lorsqu'elles se marient, sont stériles, ou font de fausses couches ; le malheur le plus grand, c'est qu'elles s'exposent à inoculer une ma-

---

(1) Observations sur les maladies vénériennes, édition donnée en 1787, par le savant Andry, pag. 22.

ladie, dont souvent elles ignorent le nom, à l'époux confiant qui se repose sur leur vertu.

Le vice vénérien caché se développe d'ordinaire d'une manière moins équivoque dans un jeune homme, parce qu'à l'âge de la puberté, il n'a point cette évacuation périodique du sexe, qui sert d'émonctoire pour épuiser quelquefois ou affaiblir peu-à-peu les miasmes de la contagion : aussi souvent l'approche d'une femme saine suffit pour développer en lui les symptômes de la maladie qu'il avait sans le savoir. L'infortuné qui en est à sa première jouissance, s'indigne alors contre la prétendue perfidie d'une amante ; il l'accuse d'un délit qui n'est que le défaut de sa propre complexion. Il calomnie ce qu'il aime, parce que lui-même a eu le malheur de naître d'un père qui a négligé les suites dangereuses de son incontinence.

D'autres causes du même mal doivent faire suspendre tout jugement défavorable.

Depuis que l'esprit d'observation rassemble et compare les faits, on sait que la contagion syphilitique ne suppose pas toujours la jouissance.

Suivant les gens de l'art, pour communiquer à l'être le plus sain et le plus vertueux, cette peste si dangereuse, il suffit de toucher

une plaie vénérienne, quand une coupure au doigt peut faciliter l'introduction du virus ; de coucher seulement dans le lit du malade ; de respirer, dans de simples baisers, son haleine empoisonnée ; de boire dans son verre, lorsque sa bouche ulcérée y a laissé quelques vestiges d'infection.

Une anecdote qui nous est transmise par le docteur Carrère (1), doit encore ajouter aux inquiétudes : une demoiselle de dix-huit ans, ayant eu l'imprudence de faire usage de l'éponge d'une femme atteinte du mal vénérien, éprouva des accidens singuliers à l'organe sexuel ; quelques lotions avec l'eau de lavande et le vinaigre firent disparaître les symptômes les plus alarmans ; mais neuf mois après, la maladie cachée fit une nouvelle explosion ; ce médecin l'a guérie avec le Rob Anti-Syphilitique. L'auteur de cette observation ne doute pas que le mal vénérien n'eût été communiqué, gagné d'abord par l'éponge, et porté ensuite à son dernier période, par les lotions astringentes et répercussives.

Le trait rapporté par Fabrice Hilden n'est

---

(1) Recherches sur les maladies vénériennes chroniques, pag. 190.

pas moins étrange : ce médecin observe qu'une fille de quinze ans, au milieu d'un bal, après que la danse l'eut couverte de sueur, ayant eu l'imprudence de changer de vêtement avec un jeune malade, contracta des pustules et des ulcères à l'organe sexuel, ce qui l'obligea de recourir au seul remède alors en usage, aux préparations mercurielles (1).

Je termine ces observations bien tristes, mais utiles, par les considérations du célèbre Hunter, sur des dents transplantées, qui produisent souvent des maladies vénériennes.

Il fut un tems, dit ce sage observateur (2), où l'idée absurde de changer ses dents, pour peu qu'on eût à se plaindre de leur couleur ou de leur mauvaise position, devint une espèce de mode chez les femmes de Londres, et quelques-unes d'elles en furent les victimes ; la transplantation d'une dent molaire provenue d'un jeune homme infecté, ulcéra, au bout d'un mois, la gencive et la mâchoire, ce qui conduisit à l'exfoliation de l'alvéole ; le mal s'étendit jusqu'à la gorge : on le regarda

---

(1) *Observation*, cen. I.

(2) *Traité des maladies vénériennes*, traduit de l'anglais, par Audiberti, page 418.

alors comme un vice vénérien ; les symptômes cédèrent et reparurent ensuite ; enfin, après un traitement mercuriel très-orageux, la malade guérit.

Hunter cite un Anglais non moins imprudent, qui, ayant eu la même manie, en fut encore plus cruellement puni : le malade n'ayant sans doute pas connu l'origine de son mal, contracta une disposition à la fièvre hectique, perdit le sommeil et l'appétit, et se vit affligé d'une tumeur vénérienne sur les os du métacarpe : on lui fit subir trois traitemens mercuriels, dont un par le sublimé-corrosif, mais il resta trois ans avant d'obtenir une guérison radicale.

Il est aisé de conclure de tous ces faits, que puisqu'on l'acquiert par des voies dont l'innocence confiante n'a point à rougir, il serait affreux d'accuser sa femme ou sa maîtresse du développement d'une maladie dont on avait le germe.

Lorsqu'un événement aussi déplorable arrive, avant de hasarder un jugement qui peut entraîner les suites les plus funestes, je crois que l'infortuné qui souffre doit suivre la marche que lui indique, non la jalousie, mais la justice éclairée par les gens de l'art, et les conseils de l'amitié.

Il faut d'abord qu'il se replie sur lui-même, qu'il examine s'il n'a point mérité son sort en jouant avec des filles publiques, dont les caresses, quelles qu'elles soient, ne sont presque jamais sans danger ; s'il n'a point recueilli le fruit de l'incontinence de ses pères ; si quelqu'accident, auquel il ne pouvait ni penser ni remédier, n'a point allumé dans ses veines la peste syphilitique dont il est la victime.

Si le malade est sage, il croira à la moralité de l'être sensible qu'il aime, et par lequel il craint d'avoir été outragé.

Après un long commerce d'amour, après plusieurs années d'union intime sans nuages, il est à présumer qu'un caractère honnête ne s'est point dépravé, qu'un amour pur ne s'est pas laissé corrompre, et que dans le cas où la faiblesse aurait succombé, elle s'abstiendrait, en vertu de ses remords, de ses anciennes jouissances.

Infecté dans les bras de l'être qu'on estime, il est plus naturel d'attribuer ce malheur à un vice héréditaire, dont le germe assoupi a été long-tems à se développer, ou qui ne s'est souvent manifesté que par l'excès de la jouissance et du plaisir, ou bien, à quelqu'accident où le crime n'a point de part, que de supposer que l'objet de l'amour le plus tendre

a voulu, de gaîté de cœur, rompre des nœuds dont il s'honorait, et empoisonner les jours de tout ce qui lui était cher, ainsi que leur commune félicité.

Ces réflexions, dictées par l'impartialité et par l'humanité, s'adressent sur-tout aux hommes de bien, qui, épousant des veuves, courent, sans y penser, une double chance d'infortune.

Il n'est point rare de voir une femme vertueuse, trompée par un premier mari qui s'est permis d'être infidèle, conserver un germe vénérien, qu'une vie simple et frugale, l'absence des grandes passions, et sur-tout la régularité des évacuations menstruelles, empêchent long-tems de se développer; si elle se livre avec trop d'emportement aux caresses d'un second époux; si, particulièrement, elle les reçoit à l'approche de ses règles, ou les trois jours qui en suivent la disparition, il peut arriver à ce dernier de contracter une vraie maladie vénérienne, qui, communément, est une gonorrhée.

Le danger est encore plus imminent, quand cette inoculation s'opère dans des climats chauds; car le sang de ces évacuations périodiques étant alors plus âcre, communique au virus qu'il recèle plus d'intensité. Cette observation de physique nous démontre la sa-

gesse des lois de Moïse sur les purifications légales dont elles semblaient surcharger les Hébreux ; celle du Lévétique, qui déclare impure toute femme qui a le flux menstruel, tire évidemment de là son origine. La politique voulait que, sous le ciel brûlant de l'Egypte ou de la Palestine, le désir des jouissances, à l'époque d'une évacuation naturelle, n'aigrît pas le virus des maladies cutanées, si communes alors, telles que les dartres, la lèpre ou l'éléphantise ; et c'était un trait de génie d'avoir fait intervenir la religion, pour éloigner une femme qui ne faisait qu'obéir à la nature, soit des marches de l'autel, soit des bras d'un époux.

Il y a très-long-tems qu'ayant l'esprit occupé de ces réflexions, un fait que je vais raconter vint confirmer toutes mes idées.

Un de mes amis, mort avant 1789, homme du plus grand mérite, M. Francès, qui a long-tems servi l'Etat dans la diplomatie, instruit qu'un lord, attaqué d'une maladie vénérienne, avait à se plaindre de l'insuffisance d'un traitement mercuriel que lui administrait un homme de l'art très-célèbre (1), l'engagea à recourir à moi.

---

(1) Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie.

Dans le faubourg Saint-Antoine, rue des Amandiers, introduit dans un bel hôtel, où le riche étranger qui l'habitait avait étalé un luxe asiatique, l'Anglais me demanda, avec inquiétude, s'il était réellement attaqué d'une maladie vénérienne, et s'il était en mon pouvoir de le guérir; je lui donnai, sur ces deux questions, une réponse affirmative; à mon premier mot, je vis son visage pâlir, puis rougir; sa voix entre-coupée, exprimait, tantôt des regrets, tantôt un désespoir farouche: j'en conclus qu'il y avait, dans cette affaire, un grand coupable aux yeux du malade, et que ce n'était pas lui.

Après quelques momens d'un pénible silence, le lord me pria de passer dans un autre appartement, où je trouverais une personne qui lui avait été chère, et à qui j'aurais occasion de donner des conseils et des secours.

Au milieu du plus voluptueux des boudoirs, je trouvai dans les larmes une femme de la plus grande beauté, et dont la douleur, qui n'avait rien d'étudié, inspirait le plus vif intérêt; j'approche, je me nomme, j'offre mes services; on les refuse avec une dignité qui me les fit croire inutiles.

Mais cette femme éplorée, m'honorant de sa confiance, me dit que le lord, avec lequel elle

était unie depuis long-tems, et dont l'œil vigilant ne l'abandonnait jamais un instant à elle-même, se trouvait attaqué d'une maladie vénérienne; qu'il était convaincu qu'il la tenait de ses caresses perfides, et que cette idée calomnieuse remplissait d'amertume ses jours et ceux de l'homme soupçonneux et jaloux qu'elle n'avait jamais cessé d'aimer : je demandai à voir le siège du mal qu'on lui supposait; et après quelque résistance, elle céda, espérant recouvrer, par ma franchise, un attachement que jamais elle n'avait mérité de perdre.

Le plus sévère examen me persuada que ce n'était point elle qui avait inoculé la maladie vénérienne à son mari : et je le dis avec assurance à cette femme honnête, qui ne me répondit qu'avec un sourire de joie, mêlé de larmes, de crainte et d'espérance : *Vous en imposez*, me cria un homme transporté de colère, qui, entré par une porte secrète, s'était glissé derrière moi : je me retourne, c'était le lord, qui se croyait accusé par moi. *Voilà la coupable*, ajouta-t-il avec fureur : *s'il est un coupable, c'est vous; c'est vous*, répliquai-je, *Milord*. J'entrai alors, très-vivement, dans tous les détails de la théorie médicale, qui justifiaient mon assertion; peu-

à-peu, des sentimens plus doux entrèrent dans l'ame du malade; il parut satisfait de ce que toute espèce de justification ne pouvait pas être interdite à sa compagne, et il souffrit avec un peu plus de calme que je répandisse quelques soupçons sur sa propre vertu.

En suivant ce personnage, je me confirmai dans l'idée qu'il n'avait aucun reproche à se faire; je pris alors des informations de la plus grande exactitude, sur la vie et les mœurs de l'intéressante beauté à laquelle il refusait toujours son estime et sa confiance; ma persévérance, à cet égard, me conduisit à la solution du problême.

J'appris que la dame avait été veuve; qu'elle avait contracté avec son premier mari une maladie vénérienne que la sévérité de ses mœurs, avait tenue long-tems cachée; que ce germe avait eu occasion de se développer depuis peu, parce que l'Anglais, d'ailleurs homme très-sage, avait eu l'imprudence de jouir aussitôt après l'évacuation menstruelle. Je fis part de ma découverte aux deux époux, qui parurent se rassurer, mais qui n'osèrent encore de long-tems satisfaire leurs désirs.

Il était tems de ramener la paix dans ce ménage; car l'Anglais, le plus impétueux des

hommes, s'était proposé de tirer une vengeance éclatante de ce qu'il appelait la perfidie de sa moitié : il voulait lui arracher un aveu de son délit, lui tirer un coup de pistolet, et retourner à Londres. La jeune infortunée avait pénétré ce secret, et n'avait pris aucune mesure pour se dérober à son sort ; aussi, lorsque dans la suite l'orage fut entièrement dissipé, le lord lui ayant avoué son horrible projet : Je le savais, dit cette femme courageuse ; mais j'espérais le retour de votre estime, elle m'est plus chère que la vie.

Le lord ne tarda pas à recouvrer sa santé, grace à mon spécifique ; mais n'accordant qu'une demi-confiance à ma théorie, il se tenait éloigné de sa femme. Un jour que je le vis ivre de désirs qu'il n'osait satisfaire : Milord, lui dis-je, en souriant, il ne tiendrait qu'à vous de faire une expérience qui jetterait beaucoup de lumière sur l'innocence de madame, et servirait la médecine : vous êtes parfaitement guéri ; votre épouse n'a pas le plus léger symptôme apparent du mal que vous lui soupçonnez ; vous pouvez vous livrer à ses caresses, pourvu que ce soit trois ou quatre jours avant, et après la fin de ses règles ; ma longue expérience et mes observations

me garantissent que sans cette sage précaution, vous serez obligé de recourir de nouveau à mon remède.

Cette idée, toute décourageante qu'elle était sous un point de vue, ne lui déplut pas; il était jeune, et il pouvait compromettre un moment sa santé, pour pouvoir toute sa vie dormir en paix, sous la sauve-garde de la vertu de son épouse. Ainsi, l'expérience se fit; et, comme je l'avais prévu, la jouissance fut suivie du retour d'une maladie vénérienne.

Alors je fis prendre le Rob à la femme, et sa modification au mari; je leur procurai, à la même époque, une guérison radicale, et ils retournèrent à Londres, plus idolâtres l'un de l'autre que jamais ils ne l'avaient été; enchantés d'une épreuve cruelle, qui leur avait rendu leur estime réciproque, et bénissant celui qui les avait guéris et réconciliés.

CINQUIÈME PARTIE.

CINQUIÈME PARTIE.

PREUVES

DE NOMBRE DE GUÉRISONS EXTRAORDINAIRES

OPÉRÉES PAR LE ROB ANTI-SYPHILITIQUE.

L'ORDRE que je vais observer est simple. Obligé par les convenances littéraires de graduer l'intérêt qui doit naître d'une lecture aride par elle-même, mais qui paraîtra infiniment importante aux malades dont la confiance est le prix le plus touchant de mes travaux, je commencerai par les cures qu'on ne peut constater que dans les départemens; je les ferai suivre de celles dont les médecins de Paris ont été les témoins dans le sein de cette ville, et je terminerai par celles qui ont été opérées avec une sorte de solennité dans les hospices nationaux, ou qui ont eu le sceau de

la Société de Médecine, et des Ministres de l'ancien et du nouveau Gouvernement.

OBSERVATION

De MM. Duret, Aufroy et le Breton, tous trois officiers de santé, et les deux premiers, chirurgiens de la marine de Brest.

Une simple gonorrhée et un chancre traités infructueusement par toutes les méthodes mercurielles connues, avaient tellement vicié la masse du sang d'un malade, qu'à la longue, malgré trois traitemens, il avait contracté sept ulcères de la plus mauvaise nature; il avait sur son corps plusieurs dépôts de pus, de la grosseur d'une noisette; la violence du virus avait carié la majeure partie du nez, de la face, et emporté la voûte palatine.

Ces symptômes effrayans firent juger la maladie incurable : elle a été guérie par le Rob en cinquante-six jours.

OBSERVATION

De M. Rossignol, docteur en médecine, à Grasse, Département du Var.

Un malade, manqué deux fois par le mercure, avait pour principaux symptômes consécutifs, un abcès fistuleux à la voûte du palais, qu'il fallait ouvrir de tems en tems avec le bistouri ; un ulcère au fond du gosier, des pustules sur toute la surface du corps, un sarcocèle et une exostose à la maléole interne droite ; en moins de deux mois de traitement par le Rob, tous ces accidens disparurent, et le sujet jouit d'une santé parfaite.

PREMIÈRE OBSERVATION

De M. Génouville, officier de santé, ancien chirurgien de première classe, des hôpitaux militaires, et actuellement au Val-de-Grâce.

Mme Mel***, du département de la Meurthe, affectée de douleurs lancinantes au bras gauche, au côté droit et dans d'autres parties

du corps, avait été opérée à Nancy d'une tumeur à la partie supérieure du front, par l'officier de santé Valentin ; il fit disparaître en même tems une carie qui s'y était formée ; arrivée à Paris, plus tourmentée et plus malade que jamais, elle me fut présentée. Je lui reconnus une exostose à la partie inférieure de l'humérus gauche, et une fracture à la septième côte vertébro-sternale ; je fis disparaître en cinq semaines le dernier accident avec un emplâtre de vigo et un bandage de nature à contenir la fracture. L'exostose et les douleurs qui l'accompagnaient furent rebelles ; j'essayai, d'après les anciennes méthodes, de faire prendre à la malade des pillules, où il entrait du mercure doux ; ce traitement ne servit qu'à faire paraître une nouvelle exostose à la partie supérieure du sternum, et sur-tout une tumeur sur le sourcil gauche, qui, accrue en peu de tems jusqu'à la grosseur d'un œuf, comprima le globe de l'œil et menaça de détruire l'organe ; alors je me déterminai à faire usage du Rob Anti-Syphilitique : l'effet surpassa mes espérances ; en quinze jours, le sommeil fut parfaitement rétabli. Six bouteilles de Rob réduisirent à la grosseur d'une noisette la tumeur que je m'étais proposé d'extirper, parce qu'elle sem-

blait résister au nouveau traitement. J'en fis prendre trois autres à la malade ; alors les deux exostoses, la tumeur de l'œil, ainsi que les douleurs ostéocopes disparurent.

A Paris, ce 22 messidor, an VI de la république (11 juillet 1798). *Signé* GÉNOUVILLE.

SECONDE OBSERVATION

Du même.

J'étais professeur d'anatomie et de chirurgie à Grenoble, lorsqu'on me présenta une malade de Pierre-Late, affectée de deux ulcères rongeurs au visage, dont l'un avait dévoré la joue, carié l'os de la pommette, et l'autre l'arcade surcilière du coronal ; les traitemens mercuriels, auxquels on l'avait assujétie depuis deux ans, n'avaient fait qu'irriter ses maux ; je lui fis prendre huit bouteilles du Rob Anti-Syphilitique : elles rétablirent le sommeil et détergèrent les ulcères ; quatre autres achevèrent la guérison, qui fut si complète et si solide, qu'au bout de dix ans, ayant revu la malade à mon retour de l'Italie, elle me parut avoir recouvré toute son ancienne

vigueur. J'ai observé que son mari et ses enfans n'ont jamais été malades.

Paris, ce 22 messidor, an VI de la République (11 juillet 1798). *Signé* GÉNOUVILLE.

REMARQUE DE L'ÉDITEUR

Sur les Observations de M. Génouville.

Il est difficile, d'après ces deux observations, et deux autres du même officier de santé, qu'on verra ci-après, d'avoir quelque doute sur le principe virulent des maux que le Rob guérit si bien ; cependant aucune de ces femmes n'en avait les symptômes, du moins pendant le traitement, aux parties génitales, et deux d'entr'elles attestaient qu'elles n'y en avaient jamais remarqué.

Ce qui prouve que le mal vénérien est un vrai prothée qui se modifie de cent façons différentes, et dont les ravages sont d'autant plus grands que, d'après un traitement mercuriel méthodique, les premiers symptômes ont disparu.

Cette autorité en faveur de l'efficacité de mon Rob est d'autant plus grande, qu'elle est

d'un homme de l'art, qui joint à ses lumières la longue expérience des hôpitaux.

M. Génouville a observé aussi que les méthodes ordinaires aggravent singulièrement le mal vénérien dans les climats chauds et sur le bord des mers ; il dit expressément qu'il y a rencontré bien moins de victimes du mal que du remède destructeur qu'on emploie pour le guérir.

OBSERVATION

De M. Boyer, chirurgien en chef de la Charité de Paris, et de M. Caillot, alors son élève, et actuellement professeur de chirurgie à l'école de Strasbourg.

Mme N***, âgée de vingt-huit ans, et parfaitement saine jusqu'à son mariage, se trouva incommodée, peu de tems après cette époque, d'une tumeur, dont le siège était dans l'épaisseur de la grande lèvre, qui roulait entre les doigts, et se présentait sous l'aspect d'une glande lymphatique engorgée ; les traitemens ordinaires ne firent qu'aigrir le mal et l'accompagner de douleurs de tête et d'insomnie.

De nouvelles tentatives ne furent pas plus heureuses ; à cette position alarmante, se joignirent des ulcères au gosier et une éruption de taches sur tout le corps, semblables à celles que laisse la petite-vérole.

M. Boyer prescrivit le remède de Van-Swiéten ; les symptômes disparurent ; la malade devint grosse, accoucha heureusement, et ce ne fut que quatre mois et demi après cet événément, que de nouveaux accidens reparurent, entr'autres un bouton au-dessous du genou, qui, se développant graduellement jusqu'à acquérir le diamètre d'une pièce de douze sous, s'ulcéra, et produisit sur tout le corps une enflure universelle.

Le sirop de Cuisinier, les frictions mercurielles furent employés successivement et sans fruit, pour faire disparaître ce reste de virus vénérien.

La malade se trouvait dans l'état le plus déplorable, quand on eut recours au Rob Anti-Syphilitique de Boiveau Laffecteur ; neuf bouteilles de ce spécifique ont procuré une guérison radicale. Il y avait un an que sa santé était solidement affermie, quand, au mois de ventôse an VII (mars 1799), M. Boyer transmit sa déclaration.

OBSERVATION

De M. Wan-Denzande, docteur médecin, à Bruxelles.

M. Van...., attaqué à vingt-trois ans de la peste vénérienne, alla à Paris se faire traiter : il prit de la liqueur de Van-Swiéten une quantité effrayante, et revint dans ses foyers plus malade que jamais.

En thermidor an V, je fus consulté ; un chancre considérable couvrait tout le gland du malade ; un ulcère rongeait les cartilages du nez ; un autre enlevait le voile du palais et cariait l'os ethmoïde ; à ces symptômes s'en joignaient d'autres plus effrayans, et dont la description occuperait plusieurs pages : le tout était accompagné d'une fièvre hectique, et de douleurs ostéocopes insupportables.

Tous les remèdes possibles ayant été infructueux, et la maladie jugée incurable, nous eûmes recours au Rob Anti-Syphilitique ; à la sixième bouteille, la fièvre et presque tous les accidens disparurent : il en fallut dix pour rendre au malade sa santé et son ancienne vigueur. L'unique désagrément qui

lui reste, est de porter un ratelier artificiel à la mâchoire supérieure, et un obturateur d'or, sans lequel il lui est impossible de parler.

Cette observation a été lue à la Société de Médecine de Bruxelles, et adressée ensuite à M. Boyveau Laffecteur, pour être mise au nombre des plus intéressantes de son ouvrage.

Aux Rédacteurs de la Gazette de France.

De Gand, le fructidor an IX.

Messieurs, je viens d'opérer, avec le Rob Anti-Syphilitique de Boyveau Laffecteur, médecin, *rue de Varennes*, *n°* 10, *à Paris*, et mon commettant, une guérison surprenante, qui par sa nature doit, je pense, trouver place dans un journal aussi répandu que le vôtre.

A l'âge de quinze ans, et sans cause apparente, un apprenti charpentier perdit l'œil gauche. Il se maria par la suite, et, sans autre accident primitif, il devint aveugle il y a deux ans. Le malheureux, désolé d'être entièrement privé de la lumière, vint me trouver, voyant qu'aucun moyen ne pouvait le soulager. Je lui conseillai l'usage du Rob

dont je suis dépositaire, sans cependant lui en assurer le plein succès. Il fut long-tems à se décider ; mais ayant fait, par les conseils des médecins de cette ville, d'infructueux remèdes, il me fit rappeler, et heureusement il se détermina à suivre le traitement que je lui avais conseillé. Dès la troisième bouteille de Rob, il commença à distinguer les objets : à la sixième bouteille, il connut l'heure de sa montre ; avant la fin de sa dixième et dernière bouteille, il â vu et voit aussi bien qu'il faisait long-tems avant sa cécité.

Mais ce qui enivre ce malade d'une joie inexprimable, c'est que, depuis son traitement, il voit de l'œil droit dont il était privé depuis quarante ans.

Ce phénomène m'a paru digne d'intéresser l'humanité souffrante, et si vous daignez le publier, vous acquerrez des droits à ma reconnaissance.

Salut et estime.

PIÉTON, officier de santé, à Gand.

Extrait de la Gazette de France, du fructidor an IX (septembre 1801).

PREMIERE OBSERVATION

De M. Beauchêne, ancien médecin de l'hôpital des Gardes Françaises.

Une femme âgée d'environ trente-deux ans, d'un tempérament sanguin, bilieux, ayant le genre nerveux excessivement irritable, et une imagination ardente, qui sans cesse portait le trouble et l'agitation dans ses sens, avait contracté un vice vénérien depuis environ quinze ans, époque de son mariage. Les premiers symptômes de cette maladie se manifestèrent par un écoulement; ensuite des chancres, des bubons dans les aines, enfin, des exostoses, et la cachexie.

Ces différens symptômes se développèrent successivement, furent traités par les préparations mercurielles les plus estimées, et administrées par des gens de l'art en réputation.

Cependant, les divers traitemens auxquels la malade fut successivement soumise, ne mirent aucun terme à ses maux.

Cette maladie, combattue par des remèdes insuffisans, avait quelquefois changé sa marche, mais jamais son caractère.

Les accidens vénériens disparurent parfois, mais bientôt ils se reproduisirent sous de nouvelles formes; enfin, cette femme infortunée, dont la jeunesse se consumait dans la douleur et le désespoir, se voyait en proie au plus affreux virus, qui dévorait les restes de sa vie, après avoir flétri ses plus beaux jours.

Parvenue au dernier degré de dessèchement et de consomption, les médecins n'espérant plus conserver les jours de cette malade, qui déjà n'existait plus que pour la douleur, lui ordonnèrent une nourrice pour tout régime et traitement.

Mais le lait de femme, ce baume salutaire, que la nature a placé à côté des sources de la vie, pour les développer et perfectionner, ne devint pour elle qu'un aliment funeste; le sang qui coulait dans ses veines était trop impur; il fallait qu'un principe régénérateur en purifiât les élémens. C'était désormais le seul moyen de rattacher à la vie cette infortunée.

Dans ces circonstances, je fus appelé pour donner mes avis à la malade; une nombreuse assemblée de consultans fut convoquée; les opinions furent divergentes, excepté dans un seul point, et ce fut celui d'une mort prompte

et affreuse. Je discutai avec détail mon opinion sur la maladie, dans l'ensemble de ses causes, de ses effets; je conclus par proposer le Rob Anti-Syphilitique, comme le seul remède qui pût rappeler à la vie cette malade presque expirante. Mes confrères convinrent qu'il n'y avait plus d'espoir de guérison, et adoptant l'aphorisme de Celse, *in extremis melius est anceps, etc.*, consentirent à l'administration du Rob. La malade prit ce remède; une sorte d'instinct le lui faisait désirer avec avidité.

D'abord les doses furent légères, ensuite plus fortes, et enfin, elles furent portées à la quantité ordinaire pour les femmes.

L'usage du remède fut long-tems continué, et jamais, pendant tout le cours du traitement, il ne produisit le plus léger accident, quoique la malade fût dans le dernier degré de dessèchement; enfin il ranima les forces éteintes, rétablit l'embonpoint, et la santé acquit un nouvel éclat.

Germinal an VIII (mars 1800).

Signé BEAUCHÊNE.

DEUXIEME OBSERVATION

Du même.

Une femme, âgée d'environ vingt-cinq ans, d'un tempérament sec et bilieux, mariée depuis deux ans, avait contracté à cette époque un vice vénérien, qui s'était manifesté d'abord par un écoulement, ensuite des chancres et des ulcères dans la gorge, avec une fièvre lente, la jaunisse, et un dépérissement général.

Cette malade avait été soumise deux fois au traitement des frictions, dont elle avait reçu chaque fois un grand nombre.

La bouche avait été très-fatiguée, la constitution fort affaiblie, et enfin réduite à l'état que je viens de décrire.

La malade était presque désespérée quand je fus consulté. Plusieurs médecins ou chirurgiens furent appelés avec moi; et tous nous convînmes que dans l'état où était alors la malade, il était impossible de lui administrer du mercure : il fallait donc remettre le traitement à une époque où la santé aurait été rendue meilleure; mais comment s'y prendre pour l'améliorer? Un bon régime, du lait d'ânesse,

tout cela fut proposé ; mais il était évident que tout cela était insuffisant : je proposai le Rob Anti-Syphilitique comme le seul remède qui pût être employé, dans ce cas, avec succès et sans inconvéniens.

Je fus le seul de mon avis ; mais j'eus le bonheur de persuader la malade de l'efficacité du moyen, et elle se décida à l'employer, malgré l'avis général.

Ce remède lui fut administré ; et dans l'espace de cinq semaines, tous les maux qu'elle éprouvait disparurent. Les chancres à la gorge, après trois semaines de traitement, furent guéris.

La malade retrouva ses forces et son embonpoint en faisant usage du remède ; et bientôt après l'avoir quitté, elle devint grosse : ce qui n'avait pas encore eu lieu, quoique mariée depuis plus de deux ans.

Sa santé a toujours été parfaite depuis.

Germinal an VIII (mars 1800).

Signé Beauchêne.

OBSERVATION

De M. Coulon, médecin et inspecteur des hôpitaux de la Marine.

Chez un malade, âgé de soixante-quinze ans, le virus s'était porté à la tête, dans les sinus frontaux et sur les os du nez; l'épuisement de tous les principes vitaux, suite de remèdes inefficaces, quoique administrés par des hommes sages, ne lui faisait voir en perspective qu'une mort prochaine et douloureuse, lorsqu'en trois mois M. Coulon le traita par le Rob, et le guérit sans retour.

OBSERVATION

D'un malade de Lisieux, envoyé à M. Boyveau, le 14 *vendémiaire de l'an VII de la république* (*octobre* 1800).

M. S... était affligé, depuis vingt-cinq ans, d'un écoulement d'humeur puriforme, ayant son siège dans l'oreille gauche, dont le principe n'avait pu être détruit par la liqueur de Van-Swiéten. Lors d'une chute, faite il y a trois ans, le virus morbifique fit de nouveaux

progrès ; le nez se couvrit de boutons purulens, la voûte palatine se perça, et la surdité devint complète. Un médecin célèbre de sa ville lui conseilla l'application extérieure du sublimé-corrosif ; alors le nez se fendit. Il vint à Paris, il y a dix-huit mois ; il consulta MM. Sabatier, Pelletan, Portal et Deschamps, qui tous lui dirent franchement que sa maladie était mortelle : il s'adressa ensuite au médecin Jouenne, député, qui m'appela en consultation ; je rassurai le malade, je le pris chez moi et le guéris en cinq mois, sous les yeux du député Jouenne, et des médecins Champseru, Daignan, Andry, Dazille, et de beaucoup d'autres chirurgiens ou médecins, qui l'ont tous vu avant son traitement, pendant son cours, après sa guérison, et ont apposé à cette observation leur signature (1).

---

(1) Le procès-verbal de cette cure étonnante, se trouvera en entier dans les pièces justificatives : il est consigné dans une lettre très-instructive du malade même.

PREMIERE OBSERVATION

De M. Génouville, faite à Paris.

Mme. ***, demeurant à Paris, rue Guénégaud, avait deux ulcères vénériens, dont l'un avec carie au grand angle de l'œil, et l'autre avait rongé la voûte palatine et détruit une grande partie du voile du palais; consulté par cette infortunée, je lui fis prendre le Rob Anti-Syphilitique, dont sept bouteilles opérèrent la guérison radicale. Il ne lui reste d'autre incommodité qu'un nasillonement et une déglutition difficile.

Paris, ce 22 messidor an VI de la république (juillet 1799).

Signé Génouville.

SECONDE OBSERVATION

Du même.

Mme. ****, résidente à Paris, avait à la tête plusieurs ulcères avec carie à la partie supérieure du coronal, qu'accompagnaient des douleurs ostéocopes, et une perpétuelle

insomnie. Je lui administrai des remèdes analogues à sa maladie, qui ne firent que la pallier; deux ans s'écoulèrent, et, à mon retour de l'Italie, voyant son état empirer, je lui fis prendre, de concert avec M. Boyveau, huit bouteilles de Rob Anti-Syphilitique, qui opérèrent sa guérison.

Paris, ce 22 messidor an VI de la république (juillet 1799).

Signé Génouville.

TROISIÈME OBSERVATION

Du même.

M. ****, demeurant rue de la Chaise, fut atteint, il y a six ans, d'un bouton dartreux au grand angle de l'œil; il fut traité par les amers et les purgatifs, qui dissipèrent cette maladie, au moins en apparence; l'année suivante, la maladie reparut avec plus d'intensité : le même traitement fut recommencé; mais ayant été interrompu, la maladie fit des progrès; au bout de trois ans, je revis le malade qui avait un ulcère profond au grand angle de l'œil droit, cet ulcère avait quelques caractères cancéreux; j'y appliquai la poudre

scharrotique du frère Côme, je fis prendre intérieurement les amers et les purgatifs drastiques; l'ulcère se détergea après la chute de l'escarre : je le pansai méthodiquement, et je vis le moment où la cicatrice serait complète. Quelque tems après le malade fit une chute de dessus son siège ; il survint des boutons autour de la cicatrice qui s'ouvrit, et l'ulcère s'étendit plus loin qu'il n'avait fait encore ; il se forma quelques escarres qui, en tombant, laissèrent plusieurs os à découvert: ces parties d'os s'exfolièrent successivement, au point que toute la paroi interne de l'orbite fut détruite, depuis les apophyses montantes de l'os maxillaire, l'os *unguis*, l'os *planum*, et une partie des grandes ailes du sphénoïde ; la carie faisait tous les jours des progrès; des douleurs au-dessus de l'orbite tourmentaient cruellement le malade ; ayant été questionné sur sa vie passée, il a toujours répondu n'avoir jamais eu aucun symptôme de maladie vénérienne (1); malgré cela je l'engageai à prendre le Rob ; j'y conduisis à cet effet M. Boyveau Laffecteur, qui

(1) Sa femme jouit d'une santé parfaite, quoique âgée.

fut de mon avis; à mesure que le malade usait de ce moyen, les douleurs se dissipaient, la plaie se détergeait, et il se faisait de tems en tems des exfoliations qui laissaient à découvert un fond grenu et vermeil. Il en prit douze bouteilles : la cicatrice s'est faite en partie sur les os; mais comme ceux-ci ne prêtent pas, il reste un grand vide qui laisse à découvert la cloison des fosses nazales en dedans, et le côté interne du globe de l'œil en dehors; celui-ci est détaché de la paroi interne, par l'exfoliation de la portion du coronal, qui donne attache à la poulie du grand oblique, et il est porté en dehors par l'action du muscle abducteur.

Cet homme, qui se porte bien, est obligé de couvrir cette partie, pour empêcher le contact de l'air, et cacher sa difformité; il continue son état de loueur de carrosse.

Paris, ce 12 pluviôse an VIII de la république (28 janvier 1800).

Signé GÉNOUVILLE.

QUATRIÈME OBSERVATION

Du même.

M. D***, marchand de vin, âgé de trente-cinq ans (père de quatre enfans bien sains, ainsi que leur mère), fut attaqué en 1791 de douleurs de tête qui devinrent continuelles, après avoir été périodiques ; il a souffert, pendant dix-huit mois, des tourmens inouis, et a employé inutilement tous les remèdes connus. Réduit au désespoir, M. Génouville, ancien religieux, chirurgien et successeur du père Pontentien, à l'hôpital de la Charité, ensuite chirurgien de première classe aux armées, et maintenant à l'hôpital du Val-de-Grâce, alla le voir ; ayant examiné la tête du malade, il distingua parfaitement la désunion et l'écartement des os du crâne. Toutes les sutures s'étant disjointes, laissaient entre leurs dentelures un espace de six lignes. Dix bouteilles de Rob délivrèrent le malade de toutes ses douleurs, après deux mois de traitement. Les forces, le sommeil, l'appétit et l'embonpoint revinrent ; seulement la réunion des os fut plus de deux ans à s'opérer. Ce particulier, depuis son traitement, jouit d'une parfaite santé. Il s'est fait

un vrai plaisir de raconter lui-même sa guérison à toutes les personnes qui ont désiré s'en convaincre.

CINQUIEME OBSERVATION

Du même.

M. S. N. avait été affecté de plusieurs symptômes vénériens, dont on l'avait guéri en apparence ; mais au bout de quelques années il lui survint une exostose au coronal, une autre aux os propres du nez, avec une tache rouge et élevée sur l'aile du nez, de la largeur d'environ une pièce de vingt-quatre sous ; cette tache semblait être formée de l'agrégation de plusieurs petits grains rouges, ressemblant à ceux de la framboise, et remplis d'une sérosité rougeâtre.

Je lui conseillai le Rob, qu'il prit au nombre de sept bouteilles ; le premier effet de ce moyen, fut de faire renaître un écoulement gonorrhique, ce que je regardai comme d'un bon augure ; les autres symptômes sont entièrement dissipés, et le malade jouit d'une bonne santé.

Tous les malades dont j'ai donné les observations existent, et les faits que je cite peuvent être constatés.

Paris, ce 12 pluviôse an VII (27 janvier 1799).

Signé GÉNOUVILLE.

OBSERVATION

Des médecins et chirurgiens Geoffroy, Despérières, Andry, Paulet et le Breton.

Un soldat suisse de la compagnie de Diesbach fut attaqué, seulement dans le principe de la maladie, d'un chancre et d'un phimosis aux parties génitales : on lui fit subir, à l'hôpital du Gros-Caillou, trois traitemens mercuriels, dont deux par les dragées de Keyser, et l'autre par les frictions ; ces traitemens durèrent neuf mois, et ne servirent qu'à amener le déplacement du virus : il survint au malade un ulcère chancreux à la base de la luette, qui fit tant de ravages au palais, que la déglutition semblait impossible et la prononciation d'une difficulté inexprimable ; on le renvoya de l'hôpital comme incurable ; le Rob le guérit parfaitement en trente jours.

OBSERVATION

Sur la guérison d'une malade abandonnée, recommandée à mes soins, par M. Pelletan, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

Je vous adresse, mon cher Boyveau, une malade à laquelle je prends le plus vif intérêt : je la recommande à vos lumières et à votre humanité.

PELLETAN.

La malade dont il est question dans cette lettre était âgée de vingt-quatre ans. Depuis dix-huit mois, elle avait un ulcère chancreux dans la gorge, qui, ayant résisté à tous les remèdes ordinaires, avait entièrement détruit la luette, les amygdales et le voile du palais. La malheureuse était au désespoir, ne pouvant rien avaler sans des douleurs insupportables. Au bout de deux mois, elle fut parfaitement guérie avec neuf bouteilles de Rob.

OBSERVATION

Du docteur le Roy, ancien médecin de Monsieur, frère de Louis XVI.

Une simple gonorrhée traitée méthodiquement et guérie en apparence, depuis six ans, avait laissé un vénérien dans la plus profonde sécurité : il se maria, mais le virus, assoupi pendant un si long intervalle, se réveilla avec fureur ; il se forma un ulcère à l'arrière-bouche qui rongea une partie de la gorge, un autre sur le front, qui menaça d'emporter l'œil ; d'autres qui rongèrent la langue et les deux narines ; le malade épuisé pendant plusieurs années, soit par le mal, soit par les traitemens mercuriels, n'attendait plus que la mort ; le Rob lui fut administré, et il guérit en deux mois. Il y avait quatre ans que la santé du malade se soutenait, quand cette observation fut communiquée.

SECONDE OBSERVATION

Du même.

Un malade était réputé poitrinaire : le docteur le Roy lui avait fait ouvrir un cautère ; et

lui avait prescrit un régime d'herbes dépurantes, légèrement incisives et anti-scorbutiques; la poitrine dégagée, il survint une carie à la partie supérieure du coronal, et ensuite une exostose de la grosseur d'un œuf de poule à la partie moyenne et interne du tibia : on rechercha alors si l'infortuné avait contracté autrefois quelque maladie vénérienne; mais la plus grande incertitude régnait à cet égard; le docteur le Roy essaya le Rob, pour prévenir la cachexie scorbutique; ce remède a agi par tous les émonctoires; l'exostose a disparu et le traitement a été suivi du succès le plus complet.

TROISIEME OBSERVATION

Du même.

Une jeune orpheline de Dunkerque fut attaquée, avant sa nubilité, d'une tumeur au sein gauche, qui, sans cause externe déterminante, prit tous les caractères du cancer; déjà l'on avait proposé d'extirper la tumeur, lorsque le docteur le Roy fut consulté : il proposa de tenter l'usage de mon Rob; dans trois mois cette jeune personne fut entièrement guérie, et depuis trois ans, elle jouit de la

plus parfaite santé. Son tuteur m'a écrit, il n'y a pas long-tems, pour me renouveler sa vive reconnaissance et celle de son intéressante pupille.

OBSERVATION

Du docteur Andry.

Une femme, attaquée depuis quatre ans de maladies vénériennes, fut traitée à Paris par le chirurgien Quique, d'après l'ancienne méthode, telle que les pillules mercurielles, le sublimé-corrosif et les frictions; les symptômes disparurent quelque tems; mais ils reparurent peu après plus effrayans qu'auparavant: chancres aux amygdales, carie du vomer, dartres rongeantes sur tout le visage; la malade devint sourde, muette et aveugle pendant huit jours.

Le célèbre chirurgien Tenon administra à la malade quarante-deux frictions, qui atténuèrent le mal sans le guérir; la dartre surtout continua ses ravages.

Deux médecins, Thieullier et Missa, la condamnèrent sans ressource.

C'est dans cette position critique, que M. Andry entreprit cette incurable; il invita

à assister au traitement les docteurs Geoffroy, Poissonnier, Despérières, Paulet et Carrère, ainsi que les chirurgiens Quique et le Breton; le Rob fut administré, et la malade guérie parfaitement en deux mois.

OBSERVATION

Du docteur Despérières.

Un soldat, âgé de vingt-deux ans, était affligé, depuis quatre ans, d'une ulcération vénérienne aux glandes maxillaires et parotides: on le renvoya de son corps par congé, comme incurable; deux traitemens mercuriels qu'il essuya sans succès, à Bicêtre, firent confirmer ce jugement; il a été guéri radicalement par le Rob en sept semaines.

OBSERVATION

Du docteur Carrère.

Un vénérien de trente ans, à la suite d'une gonorrhée virulente mal guérie, avait vu le mal se porter à la tête, tuméfier sa joue droite, occasionner des douleurs lancinantes

dans l'oreille, et amener d'abord un écoulement purulent, et ensuite une éruption de dartres sur presque toute la surface du corps, à l'exception du visage; il fut mis à l'usage du Rob, en janvier 1780; au bout de deux mois, les croûtes et les autres symptômes disparurent, et le malade, depuis, s'est toujours bien porté.

OBSERVATION

De M. Cosme.

Je fus consulté, en décembre 1811, par le sieur Fouquereau, boucher, demeurant dans l'un des faubourgs de Chartres. Cet homme, âgé de trente ans, était, depuis un an, dans un état affreux; il souffrait tellement qu'il n'avait de repos ni le jour ni la nuit, et faisait horreur et compassion à tous ceux qui le rencontraient. La paupière supérieure de l'œil droit était à moitié détruite; deux ulcères sanieux, situés aux angles intérieurs du pariétal droit, avaient rongé en partie la table externe de cet os. Le voile du palais avait presque totalement disparu. Chaque jour le malade perdait quelques portions des cornets des fosses nazales. Les os du nez

étaient mobiles, desarticulés. Une exostose de la forme et du volume d'un œuf de poule couvrait le sommet de la tête. Deux autres exostoses plus aplaties, plus alongées, mais d'un volume à-peu-près égal, se trouvaient à la partie antérieure et moyenne de chaque tibia. Le malade avait perdu l'appétit, ses forces et tout espoir de guérison. En deux mois de tems, dix bouteilles de Rob, une douzaine de bains, la tisane de salsepareille, un régime sevère, ont fait disparaître tous ces symptômes. Les exostoses se sont affaissées, les ulcères ont été cicatrisés, le malade a retrouvé l'appétit, ses forces et sa gaîté ordinaires; il a repris ses travaux, et depuis deux ans il ne lui est rien survenu qui participât de la maladie vénérienne dont il était infecté. J'ai vu souvent le Rob produire des guérisons étonnantes; mais celle-ci m'a tellement frappé, que j'ai cru devoir vous en faire passer tous les détails.

Chartres, 19 septembre 1813.

Signé Cosme.

PREMIERE OBSERVATION

De Boyveau Laffecteur.

En 1793, un jeune homme de Morlaix, de la plus riche taille et de la plus belle figure, fut attaqué, à Douay, d'une maladie vénérienne, qui se manifesta par tous les symptômes les plus effrayans, et sur-tout par un ulcère rongeur à l'aine gauche, qui, dans l'intervalle de dix-huit mois, corroda la partie antérieure de la cuisse, dans un espace de dix-sept pouces de long sur huit de large; on lui administra en vain les frictions mercurielles dans son département : arrivé à Paris, maison de France, rue de Cléry, sa mère appela en consultation les gens de l'art les plus éclairés; le célèbre Dessault le traita par les méthodes ordinaires, et le manqua; comme il était dans l'âge de la réquisition, les officiers de santé, nommés inspecteurs par le Gouvernement, vinrent le visiter et le déclarèrent unanimement incurable; c'est à cette époque que je le pris chez moi; il y demeura quatre mois, et fut guéri radicalement, avec douze bouteilles de Rob. Cette cure, qui a fait du bruit, a été suivie par

plus de trente médecins, qui pourraient certifier l'état désespéré du malade, et sa guérison.

DEUXIEME OBSERVATION

Du même.

Un chirurgien avait contracté dans les colonies une maladie vénérienne, que les remèdes ordinaires n'avaient fait que pallier ; de retour en Europe, il se maria : son épouse resta pure au milieu de ses embrassemens, mais lui-même fut en proie à un ulcère rongeur qui lui détruisit les os de la moitié de la face, la voûte palatine, et toutes les parties de l'arrière-bouche. MM. Thilorier et Dessault lui donnèrent long-tems des conseils infructueux ; enfin, la fièvre lente et le dévoiement le conduisant aux portes de la mort, on me l'adressa, il y a sept ans ; je l'ai traité avec le Rob, et aujourd'hui il jouit de la plus parfaite santé.

TROISIÈME OBSERVATION

Du même.

Une dame, demeurant à Paris, cloître Notre-Dame, était depuis seize ans rongée par des ulcères, qu'aucun remède mercuriel n'avait pu même pallier; elle gardait la chambre, ou même le lit, depuis neuf ans entiers; je l'ai traitée, il y a dix ans et demi, avec mon spécifique, et elle ne paraît pas avoir jamais été malade.

QUATRIÈME OBSERVATION

Du même.

Le même mal porté à la tête d'un cordonnier du faubourg Saint-Jacques, avait entièrement détérioré sa figure, en lui détruisant les lèvres supérieure et inférieure, les ailes et l'extrémité du nez. M. Thilorier l'ayant traité infructueusement avec les remèdes ordinaires, je le guéris en deux mois et demi, avec dix bouteilles de Rob. J'ai appris, avec surprise, que le virus de cet infortuné n'avait passé ni à sa femme, ni à ses enfans.

CINQUIEME OBSERVATION

Du même.

Un menuisier du faubourg du Roule, non moins malade que le cordonnier du faubourg Saint-Jacques, avait trois ulcères à la face, accompagnés d'une plaie énorme sur toute la poitrine, et de carie au sternum. Traité sans succès, pendant dix-huit mois, par le chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, il me fut adressé par M. Charlart, apothicaire, rue Basse, porte Saint-Denis; trois mois de traitement par le Rob ont suffi pour le rendre au bonheur et à la santé.

SIXIÈME OBSERVATION

Du même.

Une jeune et jolie femme, de la rue des Brodeurs, faubourg Saint-Germain, me fit appeler pour me consulter sur l'état fâcheux dans lequel elle se trouvait depuis deux ans. Quelques années auparavant, elle avait donné sa confiance à un chirurgien de l'hôpital des Gardes-Françaises, pour la traiter

d'un écoulement gonorrhique, accompagné de chancres: on lui fit prendre les dragées de Keyser, qui lui donnèrent un dévoiement dyssentérique; après trois mois, elle abandonna le médecin et le remède.

Un autre homme de l'art parvint à calmer les accidens, et la malade, pendant trois ou quatre mois, se crut guérie; elle se donna, en dansant, une entorse au pied gauche; elle employa les remèdes qui lui furent indiqués par le médecin qui avait alors sa confiance: le pied, malgré tout ce qu'on put appliquer dessus, devint extrêmement enflé, rouge et douloureux; enfin, le virus, en cinq ou six endroits, se fit un passage et forma autant de sinus fistuleux. La malade ne pouvant quitter son lit, eut recours à une consultation des hommes de l'art les plus célèbres de cette ville; MM. Sabatier et Pelletan convinrent d'employer le sublimé-corrosif à petite dose: après plus d'un an et demi de ce remède dangereux, la malade était dans un état déplorable; la cuisse et la jambe du pied malade étaient tellement atrophiées, qu'il n'y avait que la peau sur les os. Le pied était énorme, si pesant et si douloureux, qu'il était impossible à la malade de le changer de place sans un secours étranger; elle se décida à une autre

consultation ; on appela, avec les premiers, divers autres médecins : l'avis fut général pour l'amputation. A cette époque, les fistules traversaient le tarse et le métatarse du pied d'outre en outre en plusieurs endroits ; cette fatale décision remplit de désespoir l'ame de la malade ; elle résolut de périr, plutôt que de se soumettre à l'amputation. Elle avait une jolie petite fille de six ans qui était en pension ; et réfléchissant que cette jeune infortunée serait, après elle, dénuée de toute ressource et dans le plus grand abandon, elle forma l'horrible projet de l'empoisonner avec elle ; par bonheur une de ses amies vint la voir, et lui trouvant un air égaré, la tête perdue, pénétra son abominable dessein, et ne fit pas de vains efforts pour l'en détourner. Elle envoya sur-le-champ chercher M. Deulzens, élève et prévôt de M. Pelletan, et aujourd'hui chirurgien distingué et professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale d'Evreux ; celui-ci la vint voir avec le sieur Pelletan, qui avait suivi le traitement qu'elle venait de faire ; ce fut lui et le docteur Beauchêne qui me firent appeler : je lui administrai douze bouteilles de mon Rob, qui, dans quatre mois, cicatrisèrent les plaies, firent reprendre nourriture aux parties supérieures atro-

pliées, et au bout de neuf mois, la malade, totalement guérie, marcha sans béquille et sans boiter; elle jouit depuis ce tems d'une santé parfaite; la petite fille, devenue aussi jolie que la mère, fait aujourd'hui le bonheur de sa vie. Sa reconnaissance est au-dessus de toute expression.

SEPTIÈME OBSERVATION

Du même.

En janvier 1793, Mme B****, accompagnée de M. Voisin, l'un des meilleurs chirurgiens de Versailles, m'amena son fils, âgé de dix-neuf ans, qui avait gagné une maladie vénérienne à Rouen, où il avait subi un traitement en règle par le chirurgien en chef de l'hôpital; n'ayant point été guéri, il revint chez sa mère: M. Voisin fut appelé, et lui donna ses soins pendant plus d'un an; malgré les talens distingués de ces deux chirurgiens, ni l'un ni l'autre ne purent détruire le principe du mal, qui s'était porté sur le pied gauche, et l'avait percé d'outre en outre, par sept à huit fistules qui traversaient le tarse et le métatarse avec un gonflement effrayant et des douleurs insoutenables; ce malade,

plongé dans le marasme le plus complet, avait la fièvre lente tous les jours, et un dévoiement continuel. Dans l'état désespéré où était cette victime du mercure, on avait décidé de lui couper la jambe, et l'opération aurait été faite, si l'épuisement du malade l'eût permis. Ce fut dans cette situation déplorable que M. Voisin le conduisit chez moi, où il resta trois mois ; il prit mon Rob à petites doses, peu-à-peu la fièvre et le dévoiement cessèrent, le sommeil, les forces et l'embonpoint revinrent, et enfin dans trois autres mois les plaies se fermèrent toutes : il fut entièrement rétabli, laissa ses béquilles, et toujours a joui, depuis ce tems, de la plus brillante santé ; plus de vingt médecins ou chirurgiens ont connu ce malade avant, pendant et après sa guérison.

HUITIÈME OBSERVATION

Du même.

Un habitant de la ville de Liége, jeune, fort et vigoureux, chef de bataillon, ayant été attaqué d'une maladie vénérienne, dont les symptômes n'avaient, dans le principe, rien d'alarmant, subit inutilement un pre-

mier traitement ; ensuite le sieur Gros-Bois, homme de mérite et chirurgien en chef de l'armée d'Italie, lui en administra un autre, il y a environ dix ans, à Milan, avec toute l'attention et les soins possibles ; il y employa les bains et les frictions : au deuxième traitement, les premiers symptômes avaient disparu ; mais un mois après, le mal se porta sur les os du nez et du palais. Ils étaient déjà cariés, le 15 vendémiaire an VIII, lorsque le malade me fut présenté ; le mal avait aussi gagné la cloison du nez ; les amygdales, le voile du palais, et la voûte palatine étaient entièrement détruits ; un ulcère fétide lui rongeait la lèvre supérieure, et l'infortuné souffrait des douleurs de tête insupportables ; une fièvre locale et une abondante salivation l'empêchaient de reposer : tel était l'état fâcheux de ce brave militaire, lorsqu'il s'adressa à moi. MM. Andry, le Breton, Daignan et plusieurs autres médecins bien connus l'ont vu dans l'état que je viens de décrire, et deux mois et demi après ont constaté son parfait rétablissement ; tous les membres de la commission de santé ont aussi attesté sa guérison. M. Carlier, dentiste fort habile, a été appelé pour lui faire et appliquer un obturateur.

NEUVIÈME OBSERVATION

Du même.

Une dame française, âgée de vingt-sept ans, et fixée à Madrid depuis l'an IV (1795), revint à Paris, attaquée d'une maladie vénérienne, qui, sans avoir des symptômes primitifs, porta ses ravages sur l'arrière-bouche, détruisit entièrement le voile du palais, la luette et les amygdales; tous les soins et les remèdes que lui apportèrent les médecins les plus célèbres de cette capitale furent inutiles; son mari, désolé de la voir périr, prit le parti de l'envoyer chez moi; plusieurs médecins et chirurgiens éclairés l'ont vue ici à son arrivée, et désespéraient presque de sa guérison; les mêmes l'ont examinée six mois avant qu'elle s'en retournât en Espagne; ils ont été bien étonnés de la voir si parfaitement rétablie; j'ai eu depuis ce tems plusieurs lettres de remercîment de sa part et de toute sa famille, qui constatent la sûreté de sa guérison.

DIXIEME OBSERVATION

Du même.

Une femme de vingt ans, de la ville de Rheims, reçut de son époux, en se mariant, une maladie vénérienne, pour laquelle elle fu infructueusement traitée dans sa ville; elle vint ensuite à Paris se mettre entre les mains de deux médecins célèbres, qui, malgré tous leurs soins, ne purent lui rendre la santé; les remèdes firent bien disparaître les symptômes vénériens, mais ils jetèrent la malade dans un état de catalepsie presque continuel; l'irritation de l'estomac devint si forte, qu'il fut, pendant plus de trois ans, impossible à la malade d'avaler le moindre des alimens: on la faisait vivre avec des lavemens, dans lesquels on délayait des jaunes d'œuf. En prenant depuis long-tems l'effet pour la cause, on l'avait couverte de vésicatoires à plusieurs reprises, ce qui ajoutait à l'irritabilité nerveuse, déjà portée au suprême degré. Je fus consulté par la famille; imaginant, avec raison, que l'état inconcevable de cette victime du mercure n'était occasionné que par l'abus qu'on en avait fait, ainsi que des

autres irritans, j'allai la chercher ; un hoquet effrayant et continuel était le seul signe de vie qu'elle donnait. Arrivée chez moi, je la fis mettre dans des bains émolliens, dix heures par jour ; elle y surnageait comme du liége ; j'employai tout ce qu'il y avait de plus adoucissant en lavemens ; après huit à neuf mois, la malade commença à pouvoir avaler de la gelée de poulet et d'orange. La détente devint générale ; huit à dix mois après, la bile et les urines commencèrent à couler, et au bout de quelque tems, il se fit aux parties naturelles une éruption des signes de la maladie qui avait causé tant d'accidens. Alors ma première idée se trouva juste ; elle prit long-tems mon Rob à petite dose, et en deux ans elle se porta bien ; mais ayant été dix ans couchée, elle fut obligée de rapprendre à marcher comme un enfant ; depuis ce tems elle jouit d'une bonne santé.

ONZIÈME OBSERVATION

Du même, écrite par le malade lui-même.

Après avoir habité pendant vingt ans la Nouvelle-Angleterre, je vins à Paris, il y a quinze mois, pour me faire guérir d'une ma-

ladie vénérienne, ancienne et rebelle à tous les remèdes que j'avais pris depuis long-tems à Philadelphie. En partant, mon dessein était de me confier aux soins de M. Boyveau Laffecteur, dont je connaissais la réputation; mais je fus entraîné chez M. Swediaur, médecin anglais, qui m'assura qu'il me guérirait mieux que personne. Il me traita infructueusement pendant près de six mois, et m'a laissé dans un état déplorable, ne pouvant mouvoir ni les bras ni les jambes, souffrant des douleurs affreuses dans les membres et à la tête, qui m'empêchaient, jour et nuit, de prendre le moindre repos. Je me fis conduire rue de Varennes, chez M. Boyveau Laffecteur, qui, en moins de trois mois, m'a parfaitement guéri; et si j'ai un regret, c'est de ne m'être pas adressé d'abord à lui. Je l'ai prié de publier cette observation, que j'ai écrite de ma main, comme un faible témoignage de ma vive reconnaissance, un hommage que je rends à celui qui m'a sauvé la vie, et en faisant des vœux pour que la faible peinture de mes maux passés puisse contribuer au soulagement de l'humanité souffrante.

DOUZIEME OBSERVATION

Insérée au Journal de Paris, du 15 ventôse an V (4 mars 1796), par un militaire guéri contre espérance.

Un fait bien connu, qui fut inséré dans le plus impartial des papiers publics du tems, sous ce titre : *Effet merveilleux du remède appelé* Rob Anti-Syphilitique, ou *Eloge bien mérité de son auteur ;* je le transcris dans les propres termes du malade, pour éloigner tout soupçon d'infidélité dans l'extrait.

« Je languissais depuis environ huit ans, » attaqué d'une maladie de peau qui fut seu- » lement calmée momentanément à la suite » de différens traitemens employés pour la » détruire ; cependant elle reparaissait tou- » jours de nouveau, revêtue d'un caractère » vraiment effrayant, et sur-tout pendant les » pénibles travaux de la guerre.

» Je reçus une blessure très-grave, le » 7 prairial an III (25 mai 1794), à la joue » droite, à la suite de laquelle il se forma » un squirre cancéreux, qui attira toutes les » humeurs à cette partie, et rendit ma situa-

» tion d'autant plus malheureuse, qu'après
» plusieurs traitemens infructueux, je fus
» abandonné de tous les gens de l'art em-
» ployés au service des hôpitaux de la répu-
» blique, et enfin envoyé comme incurable
» à la maison nationale des Invalides.

» Le hasard me conduisit rue de Varennes,
» chez M. Boyveau Laffecteur, qui m'admi-
» nistra son spécifique, et au bout de trois
» mois, je fus radicalement guéri. Il m'a
» sauvé la vie : que ne lui dois-je pas !

» Ce n'est point à cela que ce généreux et
» profond observateur de la nature borne ses
» bienfaits ; je lui présente le peu d'argent
» que je possède, en attendent la possibilité
» de le satisfaire plus amplement. — Gardez
» votre argent, brave homme, me dit-il ;
» reprenez le cours de vos services, défendez
» toujours mon pays, voilà ce que j'exige ; je
» vais faire mes efforts auprès du Gouverne-
« ment et l'engager à vous donner de l'emploi.

» Qu'on se peigne, s'il est possible, l'état
» où me laissèrent ces touchantes paroles !
» une douce émotion s'empara de mon cœur,
» et je ne pus lui répondre qu'en versant des
» larmes d'attendrissement et de reconnais-
» sance. »

Signé PLANTIÉ, capitaine invalide.

OBSERVATIONS

Extraites du procès-verbal des douze malades, soumis à l'expérience du faubourg Saint-Denis.

1°. Un malade, outre les accidens graves ordinaires aux vénériens, était perclus de tous ses membres ; il avait les deux organes de l'ouïe et de la vue attaqués ; le procès-verbal dit que ce sujet déclaré incurable, fut guéri en quarante jours.

2°. Il ne fallut que trois mois de traitement pour guérir dans un autre sujet un bubon gangréneux, qui avait l'étendue de cinq pouces de long, sur trois et demi de large, et qui avait fait juger le malade incurable. Sa guérison a été complète.

3°. Soixante jours suffirent pour un malade qui, à la suite d'un autre bubon près à se résoudre, avait le visage couvert de dartres et de pustules en suppuration.

4°. Une suite d'accidens vénériens fort graves, comme chancres, poireaux, paraphimosis, crêtes à l'anus, bubons, maux de tête violens, pustules, toux opiniâtre, crachement de sang, ulcère à la gorge, avaient affligé

ce malade pendant douze ans; il lui restait, lorsqu'il a commencé le Rob, un ulcère aux amygdales et à la luette, des tubercules à la base de la langue, des douleurs insoutenables à la partie moyenne du bras droit, un engorgement aux glandes inguinales, à l'anus, une crête.

Mon spécifique l'a guéri malgré son épuisement, quoique jugé incurable par les quatorze médecins qui ont suivi les expériences et rédigé les procès-verbaux.

OBSERVATION

Sur deux des cures opérées rue de Verneuil, avec le Rob composé par les commissaires de la Société de médecine.

Le premier malade avait vingt-quatre ans; il était sourd et d'un tempérament le plus délicat et le plus exténué; il avait une grande partie du gland rongé par un chancre, et le voile du palais presque tout emporté; le Rob ayant succédé à d'inutiles traitemens mercuriels, la guérison devint radicale, et le malade n'eut plus à se plaindre de sa surdité.

Un autre sujet avait eu pendant quatre ans, des chancres et d'autres ulcères vénériens,

qui, par les traitemens ordinaires, disparaissaient et reparaissaient à divers intervalles : il lui restait, à l'époque où le Rob lui fut administré, divers chancres aux parties génitales, des engorgemens aux glandes axillaires, et des pustules sur presque toute la surface du corps, et particulièrement aux cuisses et au visage; le procès-verbal le déclare radicalement guéri.

OBSERVATION

Sur la guérison du serrurier Magniez, confié à mes soins par le Ministre de l'intérieur.

Le Ministre m'écrivit le 8 fructidor, l'an IV (22 août 1794), la lettre suivante, que je transcris littéralement :

« Le citoyen Magniez, compagnon serrurier, m'expose qu'il est attaqué d'une maladie vénérienne, pour laquelle il a plusieurs fois passé, mais infructueusement, par les remèdes mercuriels. Il annonce que vous lui avez donné l'espoir de le guérir ; attendu qu'il serait dans l'impuissance d'acquitter les frais de ce nouveau traitement, il demande qu'il y soit pourvu par le Gouvernement.

» L'état malheureux et l'infortune où se

trouve le citoyen Magniez, me déterminent en sa faveur; je vous autorise à lui administrer votre remède, sous la condition, par vous généreusement souscrite, de n'en réclamer le prix, vis-à-vis le Gouvernement, qu'après avoir effectivement opéré la guérison radicale du malade, et suivant le taux porté en la soumission que vous avez faite en l'an II, pour le service des hôpitaux de la marine ».

Signé Benezech.

Le malade en faveur duquel cette lettre m'était adressée, avait subi, pour une maladie vénérienne des plus graves et des plus invétérées, sept traitemens divers par les méthodes mercurielles, dont deux à La Rochelle, un à l'hôpital de la marine de Rochefort, trois à Bicêtre, et un dernier à l'hospice des Capucins. Tous ces traitemens, quoique administrés par des gens de l'art, lui avaient laissé des ulcères dans l'arrière-bouche, qui, peu-à-peu, avaient dévoré la luette, le voile du palais et les amygdales, outre des plaies accompagnées de carie sur le front, suivie d'une exfoliation du frontal, plus large qu'un écu de six francs; un autre à l'omoplate droite qui est presque entièrement détruite; le Rob

pris avec constance, pendant quatre mois, lui procura une guérison radicale, et le procès-verbal en fut signé par les officiers de santé Andry, Gastaldy et le Breton.

OBSERVATION

Sur la guérison du sieur Mitrecez, employé à la police de Paris, et confié à mes soins par le même Ministre.

J'ai reçu du ministre Benezech une lettre qui ne mérite pas moins d'être transcrite que celle qui me recommandait le traitement du sieur Magniez : elle est datée du 9 prairial de l'an IV de la république (29 mai 1795).

« On m'a rendu compte, citoyen, de l'état douloureux dans lequel se trouve le citoyen Mitrecez, qui vous remettra cette lettre, de l'impuissance où il serait de se procurer le Rob Anti-Syphilitique dont vous êtes auteur, et de l'offre par vous faite de le lui administrer, suivant le prix fixé par la soumission que vous avez souscrite au mois de frimaire de l'an II, pour le service des hôpitaux de la marine, mais sous la condition de ne réclamer aucune indemnité, si, contre votre attente, le mal résistait au remède.

» L'intérêt qu'inspire le citoyen Mitrecez, et la confiance que vous avez déjà obtenue, me déterminent à accueillir vos propositions à son égard. Vous pouvez donc entreprendre sa guérison. Je désire que le succès réponde à l'espoir de ce citoyen, et soit pour le Gouvernement une preuve particulière de l'efficacité de votre Rob Anti-Syphilitique. »

Salut et fraternité,

BENEZECH.

Ce malade, que le ministre honorait de sa bienveillance, avait, comme tous les sujets jugés incurables, traîné son existence douloureuse, depuis 1793, de souffrances en traitemens mercuriels, et de traitemens mercuriels en de nouvelles souffrances; le dernier qu'il subit à l'hospice des Capucins, lui fit perdre l'œil droit; l'infortuné, réduit au désespoir par son demi-aveuglement, par ses douleurs de tête lancinantes, par l'impossibilité où il était de marcher, à cause de son exostose à la jambe droite, se livra avec confiance au traitement par le Rob : son attente fut parfaitement remplie, et MM. Andry, Gastaldy et le Breton, qui avaient certifié la cure précédente, constatèrent la maladie du sieur Mitrecez et sa guérison.

Les remercîmens que m'adressa à ce sujet le ministre de l'intérieur, sont contenus dans la lettre suivante, en date du 19 prairial an V de la république (5 juin 1796).

« J'ai reçu, citoyen, avec votre lettre du 4 de ce mois, les procès-verbaux qui constatent la guérison parfaite des deux individus, dont le traitement vous a été confié par mes ordres. Ce succès, vu l'état désespéré de ces malades, donne de l'efficacité de votre méthode, la nouvelle certitude que j'avais besoin d'obtenir. Il ajoute à la confiance que les suffrages des médecins distingués, dont vous avez mis le rapport sous mes yeux, lui avaient depuis long-tems acquise.

» Vous renoncez volontairement au prix de votre remède et de vos soins. Ce désintéressement honore votre civisme, en même tems que vos connaissances et votre zèle pour l'humanité.

Salut et fraternité,

BENEZECH.

OBSERVATION

Sur la guérison d'un malade confié à mes soins par le Directoire Exécutif.

Le procès-verbal de la maladie de ce sujet, d'abord officier aux chasseurs de Cassel, et ensuite officier au troisième bataillon de la première demi-brigade de la légion de police de Paris, a été adressé par les médecins Andry, Jouenne et le Breton.

Il en résulte que le malade avait été infecté dès le 15 avril 1793 ; que le vice vénérien ayant fait les plus grands progrès, il se fit traiter par les frictions et autres méthodes mercurielles aux hospices de Nantes, d'Angers, de Rennes et de Tours ; que tous ces moyens s'étant trouvés infructueux, il subit trois autres traitemens, où les gens de l'art les plus renommés déployèrent vainement la plus grande intelligence : désespérant de sa guérison, il vint chercher à Paris, non de nouveaux remèdes, mais des consolations. Le Directoire, auquel deux députés l'adressèrent, fit constater son état par le conseil de santé ; à cette époque, il avait la fièvre tous les soirs ; il éprouvait des douleurs insuppor-

tables dans l'oreille, et un ulcère rongeur avait détruit les cornets inférieurs du nez, les piliers antérieurs et postérieurs du voile du palais et les amygdales.

Ce malade incurable a été guéri parfaitement par le Rob ; et voici l'attestation littérale envoyée, à cet effet, au Directoire :

« Nous, officiers de santé, attestons avoir visité ce jour le citoyen L***, chez le citoyen Boyveau Laffecteur ; nous estimons sa guérison complète, d'après la santé dont il jouit, et la disparition des symptômes détaillés et énoncés ci-dessus. »

Paris, le 1er ventôse l'an IV de la république française (20 février 1795).

LE BRETON, ANDRY.

« Nous nous réunissons aux officiers de santé ci-dessus désignés, pour attester la vérité des faits énoncés dans le présent procès-verbal. »

ESCHASSÉRIAUX jeune, JOUENNE, représentans du peuple.

OBSERVATION

De M. Lacroix, chirurgien en chef de la garde de Paris.

Une jeune femme de la rue Sainte-Anne, mère de quatre enfans tous bien portans, fut attaquée d'une hémoptysie que cet habile chirurgien jugea être occasionnée par un vice héréditaire, parce que tous les moyens contre cette dangereuse maladie avaient été inutilement employés. M. Lacroix m'appela en consultation, et décida seul du besoin et de l'urgence de mon remède, dont il obtint le plus brillant succès. Cette femme, qui était dans le second degré de la phthisie, jouit depuis six ans qu'il l'a traitée d'une santé parfaite.

Paris, an IX (1801).

AUTRE OBSERVATION

De l'Auteur de cet ouvrage.

Mme B***, de la rue de la Monnaie, mariée de bonne heure à un jeune libertin, fut attaquée, deux ans après son mariage, d'un ulcère dans le nez qui lui détruisit le vomer

et les cornets inférieurs. Les douleurs qu'elle éprouvait dans la tête étaient insoutenables; il y avait déjà trois ans qu'elle était tombée dans une langueur extrême et près de succomber à ses tourmens, malgré les traitemens consécutifs et méthodiques administrés par les hommes de l'art les plus renommés de cette capitale. Sa mère m'invita à l'aller voir : pénétré de ses souffrances, je lui fis prendre le Rob Anti-Syphilitique, qui la guérit en deux mois, et depuis cinq ans elle jouit d'une parfaite santé.

Paris an X (1802).

OBSERVATION

Du même.

Un compagnon ébéniste, sans accidens primitifs et apparens du mal vénérien, fut attaqué d'un ulcère avec carie à la voûte palatine; après avoir employé sans succès une infinité de moyens, il se rendit à l'hospice des Capucins, où il demeura six mois sans pouvoir être guéri par les remèdes et les soins éclairés de M. Thilorier, chirurgien de cet hospice. Il vint chez moi, et en trois mois il fut parfaitement guéri par l'usage de

mon spécifique. Il est resté à mon service, et j'ai observé avec plaisir que le trou considérable qu'il avait à la voûte palatine, s'est entierement fermé, quoique les os propres du palais aient été totalement détruits par la carie.

Paris an XI (1803).

OBSERVATION

Du même.

Il y a quatre ans que deux officiers de la ville de Nancy, à leur retour des guerres d'Italie, furent atteints de la maladie vénérienne, contre laquelle ils employèrent inutilement dans cette ville, et sous la direction des gens de l'art les plus renommés, tous les remèdes méthodiques; ils étaient réduits l'un et l'autre à l'état le plus affligeant, rongés de scorbut, éprouvant dans tous les membres des douleurs ostéocopes qui leur occasionnaient des souffrances terribles. L'un d'eux avait une ankilose au genou droit, qui le tourmentait nuit et jour. Ils entrèrent au Val-de-Grace, où ils furent traités et guéris avec mon Rob, par M. Barbier, premier chirurgien de cet hôpital militaire.

Avant ces deux derniers, un troisième officier était sorti de cette maison, couvert de pustules et dans le plus profond marasme; il entra à l'hôpital Saint-Denis, où, par le conseil de M. Barbier, il fut mis à l'usage de mon spécifique, et parfaitement guéri; ce qui me surprit avec plaisir, autant que l'homme éclairé qui lui avait donné ce conseil salutaire.

Parmi un grand nombre de personnes affligées de maladies syphilitiques très-graves, auxquelles le célèbre Corvisart, premier médecin de notre auguste Empereur, a conseillé l'usage de mon Rob, j'ai remarqué une jeune et jolie femme épuisée par les moyens infructueux qu'elle avait employés; cette intéressante personne avait des poireaux sur la tête et plein les oreilles; toutes ces excroissances extraordinaires ont été entièrement dissipées pendant et peu de tems après le traitement.

Paris an XI (1803).

OBSERVATION

Du même.

Mme F***, demeurant rue Montmartre, maison de M. Botentui, chirurgien du Collége de Paris, sans aucun signe primitif et apparent de maladie vénérienne, fut affectée de gonflemens aux deux tibias avec des douleurs ostéocopes des plus vives; elle suivit pendant long-tems les conseils de M. Desessarts, qui, méconnaissant la maladie, employait des remèdes qui n'attaquaient pas la cause. Ce fut le docteur Malouet qui le lui désigna. Cette dame vint me trouver, prit huit bouteilles de mon spécifique, fut parfaitement guérie en trois mois, et jouit depuis ce tems de la meilleure santé.

Paris an XII (1804).

OBSERVATION

Du même.

Un jeune homme de Poitiers ayant eu de légers accidens vénériens qu'il avait traités avec peu d'attention, se crut guéri et se

maria. Cependant avant de contracter cet engagement sacré, il eut la précaution de passer les grands remèdes sous la conduite d'un homme très-instruit. Un an après son mariage, il lui survint un gonflement au testicule gauche, qui devint si considérable dans l'espace de quinze mois, qu'après avoir consulté les premiers chirurgiens de Paris, quatre d'entr'eux annoncèrent qu'il n'y avait pas d'autre remède que l'extirpation.

Par les sages conseils du docteur Desessarts, les soins assidus et éclairés de M. Baronna, chirurgien, la tumeur se fondit entièrement, et cette partie devint aussi saine qu'auparavant; mais malgré les médications internes que ces Messieurs firent prendre au malade, le vice n'ayant fait que changer de place, se jeta peu de tems après sur l'arrière-bouche, et, nonobstant la continuation des remèdes, dévora la luette, les amygdales et le voile du palais. Le malade désespéré vint me trouver l'hiver dernier; il m'invita à consulter son état avec M. Jeanroi et les deux docteurs ci-dessus. Après un mûr examen des accidens primitifs et de l'état actuel du malade, je lui promis une guérison radicale. L'usage de mon spécifique pendant deux mois et demi,

a rempli son attente et la mienne. Il en a pris dix bouteilles.

Nota. Ce malade est retourné dans le sein de sa famille ; sa femme et ses enfans jouissent en apparence de la plus belle santé, quoique je ne les croie pas dans un état très-sain.

Paris, an 1806.

OBSERVATION

Du même.

Un homme de loi, demeurant rue Montmartre, était tourmenté de maux syphilitiques auxquels s'étaient joints des gonflemens considérables aux maléoles internes et aux talons, qui lui faisaient souffrir les plus vives douleurs, sur-tout depuis qu'il avait pris, par les conseils de M. Swédiaur, médecin anglais, des eaux d'un empirique italien, nommé *Polignie,* remède qui n'est presque connu dans ce pays-ci, que de cet Anglais et de cet Italien. Ce malade était dans un état de marasme le plus complet ; une fièvre lente, des douleurs coliquatives faisaient désespérer de sa guérison ; plusieurs médecins furent consultés, entr'autres le célèbre Corvisart, qui

lui conseilla l'usage de mon Rob ; il a été guéri en deux mois et demi, et jouit depuis lors de la meilleure santé.

Paris, an 1806.

OBSERVATION

Du même.

Environ deux mois avant les hostilités avec la Prusse, l'aide-de-camp d'un de nos généraux, affligé depuis long-tems d'un ulcère à la gorge, que les meilleurs chirurgiens de l'armée n'avaient pu guérir, se rendit chez moi pour se délivrer d'un mal d'autant plus grave, qu'il pouvait à peine avaler ses alimens ; son état était des plus alarmans. Dix bouteilles de Rob lui ont sauvé la vie ; il est parti pour l'armée, où il s'est couvert de gloire. Promu à un grade supérieur, il m'a écrit pour m'annoncer son avancement ; j'ai appris qu'il a eu le bonheur de n'être point blessé, et qu'il n'a jamais joui d'une aussi bonne santé.

Paris, an 1806.

OBSERVATION

Du même.

Une nourrice de la commune de Pugey, département du Doubs, était, depuis quatre ans, atteinte du virus vénérien, et depuis vingt mois elle gissait sur son misérable grabat, pour avoir été infectée par un nourrisson qui mourut cinq jours après lui avoir donné le sein. Le système glandulaire s'était d'abord engorgé; ensuite une plaie générale avait couvert tout le corps; de profonds ulcères, depuis un pouce jusqu'à trois, se multiplièrent; les chairs furent rongées jusqu'aux os; le mercure avait déjà fait perdre un œil, attaqué l'autre, et racorni tous les nerfs; cette malheureuse victime n'attendait et ne soupirait plus qu'après la mort, quand l'honnête et charitable Pasteur de cette commune, animé de ce vrai sentiment d'humanité qui distingue ceux de son état, réclama la bienfaisance de ses voisins, la seconda lui-même avec ses faibles moyens, et me fit part de la déplorable situation de cette infortunée. Je me hâtai de lui faire passer dix bouteilles de mon Rob Anti-Syphilitique, qui l'ont rendue

en deux mois et demi à la vie et à sa famille ; elle jouit à présent d'une brillante santé.

Voici la lettre que m'a écrite à ce sujet le respectable curé de sa paroisse :

Pugey, 15 octobre 1806.

MONSIEUR,

Si j'ai mis tant de retard à répondre à l'honneur de votre lettre, du 22 septembre dernier, c'était afin de pouvoir déjà vous faire part de l'heureux effet de votre spécifique, dont notre victime infortunée du mercure a fait usage. Son œil va mieux, la vue revient sensiblement chaque jour ; ses jambes sont totalement désenflées ; celle dont les nerfs étaient retirés, s'alonge comme l'autre ; le pied pose tout entier à terre ; elle marche sans béquilles dans sa maison ; tous ses ulcères sont cicatrisés ; les chairs, dans les bras et le corps, depuis le menton jusqu'aux jarrets, recroissent déjà, et sous peu elles en feront de même aux jambes.

Au commencement du traitement, elle n'avait point eu de transpiration, du moins sensible ; dans la suite, les sueurs ont été abondantes, effet peut-être de la grande scrophulaire.

Notre chère malade, guérie aujourd'hui à l'aide de vos bienfaits, ainsi que toute sa famille, son mari sur-tout, me chargent de vous témoigner leur respectueuse reconnaissance, et de vous assurer qu'ils ne cesseront de prier Dieu pour votre conservation. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien aussi en agréer toute ma gratitude.

Comme vous désirez insérer dans vos observations la guérison de cette femme, je joins ici son nom: elle s'appelle T*** (1), âgée de vingt-huit ans, commune de Pugey, département du Doubs, canton Boussierres, arrondissement de Besançon. Comme il pourrait arriver que ma lettre du 17 septembre dernier ne fût plus entre vos mains, je vais vous rappeler en précis la cause de sa maladie, et les suites du traitement mercuriel.

Il y a eu quatre ans au mois de mars dernier, qu'elle donna le sein à un enfant gâté, qui mourut au bout de cinq jours; trois mois après, un bouton de la grosseur d'une tête d'épingle, parut au sein; trente fois dans le jour elle enlevait la petite croûte, ainsi pen-

---

(1) Je ne me suis jamais permis de nommer personne, même malgré les instantes prières de quelques malades.

dant une quinzaine de jours, après lesquels il disparut. Quinze jours environ après, elle sentit sous l'aisselle comme une glande qui se répandit sur le sein et s'ouvrit; le médecin appelé, y reconnaissant la maladie vénérienne, la fit passer d'abord par les petits remèdes mercuriels, ensuite par les grands. Tout le succès de ce remède fut de faire perdre un œil à cette infortunée, lui raccourcir les nerfs des jarrets, et la couvrir de plaies depuis la plante des pieds jusqu'au menton. Voilà son état jusqu'au moment où elle a commencé à prendre le Rob; elle en aura pris treize bouteilles quand elle aura fini les trois que vous lui avez envoyées en dernier lieu.

Une autre femme de ma paroisse, voyant l'effet de votre Rob et l'inutilité des remèdes de plusieurs médecins et chirurgiens, pour un cancer occulte et adhérant au sein droit, m'a prié instamment de vous faire part de sa triste situation; elle a conçu une si grande confiance en vous, qu'elle espère y trouver aussi sa guérison. Tout son corps est dans la souffrance; un point au côté opposé sur-tout, et le mal de tête, ne la quittent point; les vésicatoires au cou et au côté n'ont point diminué ni l'un ni l'autre.

Veuillez, Monsieur, me faire part des remèdes nécessaires en pariel cas, et me croire pour la vie, avec une respectueuse reconnaissance, etc.

Signé VERDOT, curé de Pugey.

Octobre 1806.

OBSERVATION

Du même.

M. Vidal, chirurgien distingué, demeurant à l'Arsenal, avait donné des soins infructueux à un homme respectable, âgé d'environ cinquante ans, né valétudinaire et cruellement tourmenté par la révolution. Ce malade avait été traité pendant long-tems, et sans succès, dans la ville où il demeure, par un médecin très-recommandable. Il me fut adressé par M. Vidal, et se rendit chez moi ayant un ulcère considérable avec carie à la voûte palatine, un ozène qui l'infectait et lui faisait salir douze ou quinze mouchoirs par jour. Ces accidens étaient accompagnés de coliques néphrétiques et de suppression d'urine. Il y a eu exfoliation de la carie, qui a laissé un trou de la largeur d'une pièce de vingt-

quatre sous. Depuis l'exfoliation, les alimens sortaient par ce trou, et se répandaient sur la lèvre supérieure, de sorte qu'il était obligé de se pencher fortement en arrière pour pouvoir avaler. Dans l'espace de trois mois, cette large ouverture s'est fermée. Il a été parfaitement guéri avec quatorze bouteilles; ce nombre a été nécessaire à cause de la longue interruption du traitement, occasionnée par les coliques néphrétiques. La santé de ce malade est aujourd'hui parfaite.

Paris, an 1807.

DERNIERE OBSERVATI O

Du même.

Un artiste célèbre d'un des premiers théâtres de la capitale, après avoir essuyé plusieurs traitemens infructueux, se présenta chez moi dans un état effrayant de maigreur; il portait sur la tempe gauche et sur la paupière inférieure du même côté, deux ulcères près de se réunir, et larges comme un petit écu; sa paupière était presque détruite; de gros bourgeons charnus, qui avaient l'air cancéreux, couvraient sa tempe et rendaient épouvantable l'aspect de ce malade, ce qui le rédui-

sait au désespoir. Je l'engageai à rester chez moi, en lui promettant une guérison parfaite. Après trois mois de traitement, tous ses maux furent guéris; il jouit depuis six ans de la plus brillante santé, et me donne très-souvent des marques de sa vive reconnaissance.

Avant de terminer ce Recueil d'observations, il est important de prévenir mes concitoyens sur les dangers des femmes publiques. Les jouissances, même les plus incomplètes, suffisent souvent à cet égard pour recevoir la contagion, et il en résulte alors les plus grands désordres. La maladie, produite ainsi par les attouchemens dangereux d'une fille mal-saine, s'annonce rarement par des symptômes apparens; l'homme égaré, qui ne croit pas s'être compromis, s'endort dans une fausse sécurité, et va porter dans les bras d'une épouse les germes d'une maladie cruelle et douloureuse, dont il est dans la suite tenté de lui faire un crime à elle-même, ce qui, leur ôtant leur estime mutuelle, occasionne les regrets et les peines dans le ménage le plus uni.

Le virus, porté ainsi d'une manière indirecte, est d'autant plus dangereux, qu'un

homme bien constitué et sujet à des transpirations qui atténuent le mal, le porte des années entières dans son sang, sans s'apercevoir de l'altération insensible de ses organes, et qu'une femme bien réglée n'est avertie de son malheur qu'à l'approche de son tems critique, lorsque la matrice ulcérée la conduit, par des tourmens intolérables, à la mort.

Tous ces maux incalculables seraient aisés à éviter, si les malades de l'un et de l'autre sexe pouvaient pressentir qu'ils portent dans leur sein l'ennemi le plus dangereux, et si, pour le combattre, ils avaient recours à mon spécifique, le plus efficace de tous ceux que l'art a imaginés; spécifique qui, même dans l'hypothèse où on serait parfaitement sain, ne saurait nuire aux personnes les plus délicates (1).

En 1785, un homme très-connu, et d'un âge plus que mûr, occupant une place à Versailles, marié depuis quarante ans à une femme d'une piété exemplaire, que tout mettait à l'abri du plus léger soupçon, se laisse

(1) Ce remède s'emploie journellement et avec succès pour la guérison des enfans qui apportent la maladie en naissant, et dont le traitement peut se suivre avec celui de sa mère ou de sa nourrice, si elle est infectée.

séduire aux Tuileries par une fille publique, qui, peu contente de sa générosité, n'achève qu'en murmurant son honteux ministère; peu de jours après, il survient sur le gland de cet homme imprudent une excoriation, accompagnée d'inflammation et de callosités, qui prend bientôt le caractère d'un chancre vénérien, rebelle pendant trois mois à tous les remèdes. Comme le malade n'avait de sa vie éprouvé les symptômes d'aucun mal vénérien, il consulta une de ces prêtresses de Vénus, qui trafiquent de la jeunesse du sexe et de sa turpitude; alors l'énigme fatale se devina. Il apprit qu'une fille consommée dans son art odieux, peut, par vengeance, ou simplement par défaut de propreté, communiquer, par l'attouchement, le virus à un homme qui s'est abstenu de la jouissance.

En 1788, un jeune homme de Soissons, bien constitué et plein de vigueur, vint passer quelques mois à Paris, rue de Bondy, à l'hôtel du Nord; une Anglaise le séduit, et ils se livrent ensemble à des jouissances incomplètes. Ses affaires terminées, il retourne à Soissons, et vole dans les bras d'une jeune et jolie femme qu'il adorait; son bonheur ne fut pas de longue durée: il survint, peu de jours après, à l'époux deux chancres sur la

couronne du gland, qui allumèrent dans ses sens tous les tourmens et toutes les fureurs de la jalousie. Ce couple infortuné vint me trouver, et je portai une triste lumière sur la nature de leur maladie.

Le jeune homme furieux accusa sa femme de son propre crime ; et s'il se fût trouvé seul, il l'eût poignardée. La jeune épouse ne répondit que par des larmes naïves, qui attestaient son innocence. Après ces fureurs, j'interrogeai le malade sur sa vie ; il fit l'aveu de son aventure avec l'Anglaise : comme cette dernière avait eu recours à moi quelques jours auparavant, ce fut pour nous tous un trait de lumière ; je contai aux époux malheureux l'histoire du malade de Versailles ; le jeune homme répara ses torts envers sa moitié ingénue ; je traitai et guéris les deux malades ; depuis cette époque, ils jouissent d'une santé parfaite, et m'ont donné cent fois des témoignages de reconnaissance et d'amitié.

Malgré que je me sois plus étendu que je ne voulais, je dois encore prévenir les pères de famille du danger que courent leurs enfans en se laissant lécher par des chiens sur la figure et sur les lèvres.

Un homme de lettres de la Roche-Bernard, attaqué d'une maladie vénérienne qui avait

résisté à plusieurs traitemens mercuriels, vint me trouver pour se faire guérir : il avait des douleurs ostéocopes et des exostoses considérables. Je lui rendis la santé en peu de tems, et il passa six mois à Paris après son traitement. De retour chez lui, un chien qu'il y avait laissé, en lui exprimant sa joie, lui lécha les lèvres et les gencives pendant long-tems, comme il avait coutume de le faire avant que son maître vînt à Paris pour se faire traiter. Peu de jours après, il lui survint du mal à la commissure des lèvres ; il eut des boutons pustuleux, des ulcères à la langue, et des fongités aux gencives (1) qui ressemblaient à des poireaux, à des champignons. Le médecin qu'il consulta sur son état, reconnut les mêmes symptômes de la maladie dont il venait de guérir, mais plus graves encore qu'auparavant. Il observa que le chien était infecté du virus vénérien, ce qui était visible à la gueule et sur-tout aux parties génitales de ce pauvre animal, où l'on remarquait une fongité ressemblant à une petite tête de choux-fleur. Le médecin pensa

(1) Le fongus est une excroissance charnue, molle, spongieuse, qui a la forme d'un champignon, et qui vient sur une plaie, sur un ulcère. La cause du fongus est un suc nourricier dépravé, retenu et gâté.

avec raison que le maître, qui avait communiqué le virus à son chien par les glandes salivaires, l'avait reçu à son tour et de la même manière de cet animal. Il se remit à l'usage du Rob, fut guéri radicalement, et jouit depuis ce tems d'une très-bonne santé.

J'ai pensé que ce fait extraordinaire devait trouver place ici, d'autant mieux que cette observation étant connue, mettra en garde contre les dangers que je viens de citer.

Il me serait aisé de transcrire ici des milliers d'observations sur des cures de malades preque tous désespérés, faites avec mon Rob, par une foule de médecins ou chirurgiens, tant de France que des pays étrangers, tous connus par leur probité et leurs lumières; mais il est impossible d'en faire usage ici, parce que leur simple analyse porterait cet ouvrage à la grosseur de plusieurs volumes.

FRAGMENS

DE MA CORRESPONDANCE.

PREMIÈRE LETTRE.

Extrait d'une lettre d'un respectable curé des environs de Paris.

10 juillet 1812.

Un homme âgé de 51 ans, qui, il y a 13 ou 14 ans, avait été attaqué d'une vérole complète dont il n'avait pas été parfaitement guéri, malgré les différens traitemens qu'il avait faits, était sujet depuis cette époque à des douleurs pleurétiques dont il lui était resté une douleur obtuse au côté droit. Cette année, 1812, il a éprouvé au commencement du printems une espèce de péripneumonie qui a cédé à un bon régime et à sa forte constitution ; mais quelque tems après, il a ressenti de plus fortes

douleurs que de coutume à la région du foie. Il est mélancolique, paresseux, enclin au sommeil; il a la tête embarrassée, le teint jaune; il lui est survenu des boutons rouges au nez, au front, au visage, ce qui, joint à un écoulement gonorrhique, me fait présumer que sa maladie est une maladie vénérienne chronique dégénérée; c'est pourquoi je lui ai conseillé d'avoir recours à votre Rob, etc.

RÉPONSE.

21 juillet.

L'engorgement du foie complique au moins la maladie, s'il n'en est pas lui seul la principale et la seule cause. Dans ce cas le Rob n'aurait aucun succès, et, en supposant que le virus syphilitique y entre pour quelque chose, il conviendrait alors de joindre au spécifique les apéritifs et les fondans, et attendre peut-être que l'obstruction hépatique fût dissipée avant d'y avoir recours. C'est au médecin ordinaire, etc.

DEUXIÈME LETTRE

Du même.

4 août 1812.

Après la purgation prescrite dans vos instructions, le malade a commencé l'usage du Rob, et on a joint les plantes fondantes et apéritives à la salsepareille. Mais l'estomac du malade ne pouvant supporter aucuns alimens, le médecin a jugé à propos de suspendre le Rob et la tisane, jusqu'à la résolution de l'obstruction hépatique.

TROISIEME LETTRE

Du même.

21 septembre.

Le malade auquel je m'intéresse se porte mieux depuis trois semaines ; l'estomac faisant bien ses fonctions, je lui ai conseillé l'usage de votre spécifique : il en est à sa quatrième bouteille, et se trouve très-bien.

QUATRIEME LETTRE

Du même.

5 novembre.

Mon malade va finir la douzième bouteille de Rob ; il ne lui reste qu'une douleur, ou plutôt qu'un embarras qu'il ressent tantôt au foie, tantôt à l'estomac, qui, néanmoins fait très-bien ses fonctions. En deux mots, bon appétit, bonne digestion, bonne carnation, plus d'obstruction au foie.

PREMIERE LETTRE

*De M. L****.*

9 juillet 1812.

Je commence aujourd'hui mes remèdes ; et, puisque vous voulez bien le permettre, je ne manquerai pas de vous instruire de toutes les particularités que pourra présenter le cours de mon traitement. Déjà vous avez eu la bonté de me prévenir que la quantité de six bouteilles vous paraît insuffisante pour des maux

invétérés comme les miens ; j'ai à cet égard consulté plusieurs médecins : l'un, et c'est celui qui me voit ici, pense que trois ou quatre suffiront ; un autre, croit qu'il en faudra six ou sept ; M. D*** de Lyon, veut que j'en prenne six ; M. M*** de la même ville, est du même avis ; M. C*** que j'ai vu à Paris, m'a conseillé d'aller jusqu'à douze, et même de joindre au Rob un peu de sublimé vers la fin du traitement. Vous voyez, Monsieur, une grande diversité d'opinions assez fâcheuse pour les malades, mais que bien sûrement je crois devoir faire céder à votre expérience et à vos lumières.

J'ai cinquante ans : quoique né avec une bonne constitution, l'usage prématuré des femmes, les excès même que j'ai faits avec elles, joints à des malheurs imprévus, l'ont extrêmement affaiblie. J'ai été sujet à une foule de maux, tels que fausses attaques d'apoplexie, douleurs instantanées entre les épaules et la poitrine, maux de tête, coliques nerveuses, jaunisse, hémorrhoïdes, douleurs constantes qu'on appelait rhumatismales et goutteuses ; enfin, il m'est survenu, après l'usage des eaux de Bourbonne-les-Bains, des grosseurs variables à la tête, au front, sous les sourcils, au coude gauche, au doigt in-

dex droit, sur les phalanges. Ces derniers accidens, joints à une insomnie entière depuis deux ans, ont fait soupçonner un principe syphilitique, et par conséquent déterminé l'emploi du Rob. Ainsi donc, ma maladie a été méconnue pendant trente ans, et pendant trente ans, je n'ai fait que des remèdes inutiles. Cependant je ne dois pas vous taire que j'ai vu peu de femmes suspectes, et que jamais je ne me suis aperçu d'aucun accident. Je sais que ce n'est point un argument contre des opinions aussi respectables que celles que j'ai nommées plus haut, et qui m'ont jugé atteint du virus syphilitique.

DEUXIÈME LETTRE

Du même.

1er août.

Me voilà à la quatrième bouteille du Rob; je ne m'aperçois point encore d'aucun effet bien sensible. Je ne puis recouvrer le sommeil, parce que je souffre d'une douleur que, jusqu'ici, j'ai cru rhumatismale : elle a son siège dans les muscles couturiers et aux genoux, et s'étend le long du tibia jusque sur

le coup de pied ; l'extrait d'opium aqueux que vous m'avez conseillé est alors ma seule ressource.

TROISIÈME LETTRE

Du même.

21 octobre.

Il y a déjà long-tems que je vous dois une lettre, que j'aurais eu bientôt l'honneur de vous adresser, si je n'avais désiré recueillir préalablement la certitude d'un succès dont je devais vous faire l'hommage. Maintenant que le tems l'a confirmé, je vous dois un tribut trop satisfaisant à ma reconnaissance pour le différer plus long-tems. Veuillez donc le recevoir, et permettez-moi de vous dire que dès la sixième bouteille le mieux a été sensible ; que je n'ai plus marché que de soulagement en soulagement, au point que depuis plus d'un mois et demi, je ne souffre plus d'aucune part ; que tous mes ulcères, qu'il fallait panser chaque jour, sont cicatrisés et mes membres rendus au mouvement : ce que je mets au-dessus de tout, c'est qu'au lieu des nuits terribles que je ne calmais trompeusement qu'à force d'opium, je jouis d'un

sommeil paisible, doux et assez long. Avec quel plaisir je m'occupe de ma nouvelle existence et du sentiment qui me dit que je vous la dois ! Mais, Monsieur, cette renaissance, cette résurrection réelle, reconquise ainsi sous vos auspices, la conserverai-je ? J'ai tant souffert, et je jouis tant, que j'ai toujours la frayeur de voir évanouir comme un songe un bonheur qui me fuit depuis si long-tems ; c'est vous, Monsieur, qui avez fait ce prodige.

PREMIÈRE LETTRE

*De M. P***, de Naples.*

18 février.

A l'âge de seize ans, j'attrapai un chancre à la verge, pour lequel un médecin me fit passer par les grands remèdes ; mais me fiant sur mon tempérament, je cessai le traitement trop tôt ; je ne tardai pas à voir paraître des boutons à l'anus : je repris les frictions, et tout disparut en apparence.

A vingt-deux ans, étant à l'armée, j'eus d'autres chancres que je brûlai. Cette dangereuse méthode me fit sortir des bubons qui ne passèrent qu'à force de frictions.

A vingt-sept ans, demeurant alors à Naples, j'eus dans l'espace de six mois trois gonorrhées, qui toutes me tombèrent dans les bourses. Ces rechutes multipliées, les remèdes violens que je pris, joints aux fatigues de la guerre, ont dérangé ma machine; je me suis senti des châtouillemens dans le poumon droit; plus une forte chaleur. Je consultai un médecin, qui, voyant mes crachats, m'ordonna le lait d'ânesse avec la poudre d'Islande. — L'année suivante, je sentis des tiraillemens dans les deux poumons. Quelques médecins que je consultai annoncèrent que j'étais menacé de la phthisie pulmonaire. Depuis cette époque (juin 1808), je n'ai cessé d'être dans les remèdes sans pouvoir faire disparaître les symptômes de cette cruelle maladie. Au contraire, elle n'a fait qu'empirer : j'ai consulté, il y a quatre mois, les quatre médecins les plus accrédités du pays, qui tous ont été d'avis d'employer les frictions; je suis à ma quatre-vingtième friction, et à ma huitième once d'onguent mercuriel. Je me sens mieux; je souffre moins; mais j'expectore toujours. Comme il est hors de doute que c'est la vérole qui m'a réduit dans l'état où je suis, je crois que le Rob peut seul me sauver. J'ai eu

l'année dernière huit ou neuf crachemens de sang.

Voilà ma situation. Je suis abandonné par toute la faculté : j'attends, sans crainte, la fin de mes souffrances ; mais si vous me rendez la santé, etc.

PREMIERE RÉPONSE.

2 mars 1812.

Il m'est démontré que vous n'avez jamais été bien guéri du virus syphilitique. Tous les maux que vous avez éprouvés depuis l'âge de seize ans, doivent en partie lui être attribués. Je ne suis point étonné que les quatre médecins que vous avez consulté à Naples se soient accordés sur ce point ; mais je suis surpris qu'ils vous aient soumis à un autre traitement mercuriel. Il n'était pas difficile de prévoir qu'il serait insuffisant dans l'état où vous êtes ; non-seulement le mercure n'a plus aucune efficacité, mais devient dangereux, si on persiste dans son usage.

Je ne puis, dans l'éloignement où je suis, juger d'une manière précise de l'affection de votre poitrine. J'aime à croire que les pou-

mons ne sont pas lésés matériellement, et qu'ils n'existe point de maladie organique de ce viscère; car quel qu'en fût la cause vérolique ou non, cette lésion, si elle était constatée, si elle existait véritablement, laisserait peu d'espoir pour le succès du traitement. Mais fût-il prouvé que vos crachats sont purulens, il faudrait encore le tenter, parce qu'il vaut mieux dans ce cas désespéré tenter un remède incertain que de n'en point faire.

En conséquence, je vous engage à faire usage de mon spécifique, mais comme en raison de l'ancienneté de votre maladie et des symptômes par lesquels elle se manifeste: votre position sort de la règle ordinaire. Voici les modifications que je crois devoir faire à l'administration générale du Rob et au régime qu'il nécessite.

DEUXIEME LETTRE

Du même.

14 mai.

La belle saison que j'attendais ne fut pas plutôt arrivée, que je commençai le traitement.

J'ai violemment éprouvé combien vous

aviez raison de blâmer l'usage des frictions ; car le 15 mars, jour de ma quatre-vingt-cinquième friction, vers les quatre heures du soir, je fus attaqué d'une hémorragie, qui me fit rendre par la bouche du sang d'un rouge foncé ; mes crachats furent mêlés de sang jusqu'au lendemain, et un rhume terrible succéda à ce contre-tems fâcheux, etc.

Enfin, le 23 avril, après l'application des sangsues à l'anus, j'ai commencé le traitement par le Rob, quoique l'expectoration fût très-pénible et les crachats teints de sang. J'augurai mal d'un début aussi triste ; mais peu-à-peu mon rhume s'est adouci, l'expectoration est devenue plus abondante et plus facile : j'ai cru remarquer aujourd'hui que mes crachats sont moins épais et moins compactes.

Les tiraillemens que je sentais dans les poumons sont beaucoup moins violens et moins fréquens.

La tisane passe très-bien ; j'urine beaucoup ; je sens parfois des ardeurs dans la vessie, et j'éprouve dans le canal des cuissons et des démangeaisons, comme si une gonorrhée voulait couler : cependant je n'aperçois aucune tache.

TROISIEME LETTRE

Du même.

3 juillet.

J'ai reçu la seconde lettre, etc.

Un contre-tems fâcheux m'a beaucoup chagriné ; j'ai manqué de Rob après la sixième bouteille : il a fallu attendre qu'il en arrivât ; j'ai donc été obligé de faire un second repos, pendant lequel j'ai exactement suivi le régime. Dites-moi si, en raison de cette interruption, il ne sera pas nécessaire d'en prendre quelques bouteilles de plus ? Je suis à la neuvième, je me sens beaucoup mieux ; si le remède ne me guérit pas, il aura au moins allégé mes douleurs : ma poitrine est plus libre ; mes crachats, quoique abondans, sortent avec facilité ; ils ne sont plus teints de sang ; les maux de tête sont diminués ; je me sens plus fort : les douleurs de côté se font toujours sentir ; mais avec moins de violence et par intervalle ; le sommeil est plus paisible et dure six heures ; les ardeurs que j'avais en urinant ont cessé.

QUATRIEME LETTRE

Du même.

29 juillet.

Mes quinze jours de tisane sont finis depuis trois jours; je bois de l'eau d'orge: demain je prendrai une légère médecine. Je me sens bien; mes souffrances sont calmées; l'expectoration n'a cependant pas cessé, mais elle est moins abondante. Je reste souvent toute l'après-midi sans cracher.

DEUXIEME RÉPONSE.

J'ai reçu, etc.

Je pense que vous devez vous borner à prendre douze ou treize bouteilles de Rob, après lesquelles vous joindrez une petite poignée de sommités de sapin à la salsepareille, et que vous ferez bouillir ensemble, pour en prendre la décoction pendant les quinze jours qui suivent la cessation du Rob.

Il importe qu'après votre traitement vous ne fassiez plus de remèdes; vous aurez seulement attention d'observer un régime doux et restaurant. Quand nous serons au mois de sep-

tembre, j'estime qu'il sera nécessaire que vous fassiez usage du lait d'ânesse, que vous couperez avec une égale quantité d'eau sulfureuse. Il faut préférer celle qui n'est pas trop forte, et sur-tout qui ne contient pas de fer. Vous pouvez aussi en boire dans la journée deux ou trois verres, que vous mêlerez avec autant d'infusion de tilleul ou de capillaire. Je suis d'avis aussi que vous preniez par jour deux onces de sirop de quinquina.

CINQUIEME LETTRE

Du même.

9 décembre 1812.

J'ai reçu dans le tems la quatrième lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Crainte de vous importuner, j'ai attendu, pour y répondre, de savoir quel serait le résultat du régime que vous m'aviez prescrit. Je l'ai commencé le 5 septembre; ses effets ont de suite été salutaires; mais j'ai été obligé de supprimer l'eau sulfureuse quinze jours après, parce qu'elle me chargeait trop l'estomac. Je me suis donc borné à prendre tous les matins quinze onces de lait d'ânesse, et dans la jour-

née deux onces de sirop de quinquina. J'ai suivi ce régime jusqu'au 5 novembre, époque à laquelle il m'est survenu une diarrhée que j'ai pensé provenir du lait, ce qui me l'a fait cesser ; je continue toujours le quinquina. Le dévoiement a duré quatre jours seulement ; je me sentais à merveille, plus de souffrances, plus de toux ; une expectoration facile et peu abondante ; mon embonpoint revenait chaque jour : on me faisait compliment sur la cure merveilleuse opérée par le Rob de M. Boyveau Laffecteur. Ce bien-être a duré pendant un mois ; mais un malheureux rhume a un peu dérangé la machine. Je me tracasse depuis quatre jours ; j'ai recouru à la médecine, qui me fait espérer de le calmer. J'ai toujours dans l'idée qu'une partie du Rob, dont j'ai fait usage, a été falsifiée. Je vous avoue que, si pendant l'hiver mes forces se maintiennent, je suis résolu (sauf votre avis), de recommencer au printems ce divin traitement.

TROISIEME RÉPONSE.

29 décembre.

. . . . . J'espère qu'avant l'arrivée de ma lettre, le rhume pour lequel vous me con-

sultez aura cessé : mais que ce nouvel accident vous fasse sentir l'indispensable nécessité où vous êtes de vous observer plus qu'un autre, et d'éviter tout ce qui peut irriter et échauffer votre poitrine. Je pense que pendant tout l'hiver vous aurez besoin des plus grands ménagemens. Il faut porter de la laine sur la peau, et observer un régime adoucissant. Il sera peut-être nécessaire de revenir au lait d'ânesse, et de boire une tisane béchique et détersive édulcorée avec le sirop derysymens. Lorsque la toux est sèche et opiniâtre, il convient de suspendre le sirop de quinquina, auquel on revient quand le spasme et la chaleur de la poitrine sont passés. A la distance où je suis, je ne puis vous offrir que des aperçus généraux. Il m'est impossible de prévoir tous les accidens; mais il est une indication qu'il ne faut point perdre de vue, c'est qu'aucune cause nouvelle et étrangère ne vienne compliquer le relâchement naturel du système pulmonaire, qui chez vous entretient la toux et l'abondance des crachats, et nuit ainsi au jeu libre des organes contenus dans la poitrine. . . . .

J'ai quelques raisons de croire que le malade qui a donné lieu à la correspondance

qu'on vient de lire, a été assez heureux pour échapper aux dangers dont il était menacé; mais comme la lettre du 9 décembre est la dernière que j'ai reçue de lui, il m'est impossible de l'affirmer.

PREMIERE LETTRE.

Bruxelles, 25 juillet 1812.

Je prends la liberté, etc.

Je suis à la cinquième bouteille de Rob; permettez que je vous expose l'état de ma maladie.

J'ai eu dans m'a vie trois fois la maladie vénérienne. Il y a seize ans, j'attrapai une gonorrhée; deux ans après, deux poulains guéris par des frictions; trois ans après, encore un poulain et un chancre guéris par des pillules: il y a à-peu-près cinq ans que je m'aperçus d'un gonflement dans mon testicule droit; au bout de cinq mois il devint d'une grosseur énorme; le chirurgien qui me traitait me dit que ce n'était rien qu'une hydrocèle. Il me fit la ponction; six mois après il fallut revenir à la même opération: après cela le testicule devint très-dur et plus gros qu'il n'était auparavant. Je vis plusieurs médecins

et chirurgiens les uns après les autres; j'ai pris des pillules mercurielles pendant tout un été : on m'a tour-à-tour mis des emplâtres sur le testicule, fait faire des frictions locales, et ensuite on m'y a appliqué de la glace: aussitôt mon nez s'est bouché à tel point que je ne pouvais plus respirer. Un autre médecin me dit alors que j'avais un polype dans le nez. Ce n'est pas tout : je crains de perdre toutes mes dents; trois sont déjà tombées, les autres ne tiennent presque plus. J'attribue cela au mercure qu'on m'a fait prendre. Je souffre cruellement. Un chirurgien m'a conseillé de prendre votre Rob.

DEUXIEME LETTRE

Du même.

27 octobre.

Il y a à-peu-près un an que j'ai fait usage de votre spécifique; j'en ai pris onze bouteilles : mon testicule est extrêmement diminué; mais il est encore un peu gros. Le polype que j'avais dans le nez a disparu; un côté est seulement un peu plus bouché. Je vous avais marqué dans le tems qu'une dent de la mâchoire supérieure était tombée à la qua-

trième bouteille; depuis cette époque l'alvéole suppure toujours et ne guérit pas; un dentiste me propose de la brûler avec un fer rouge; mon chirurgien m'a engagé à vous écrire : dites-moi ce qui me reste à faire pour me débarrasser de cette suppuration cruelle? Depuis que j'ai pris le Rob, mes autres dents se sont raffermies, et je me trouve très-bien d'ailleurs, etc.

RÉPONSE.

Il n'y a pas de doute que le scorbut n'ait compliqué votre maladie; et comme le traitement que vous avez fait a dû détruire le virus vérolique, les accidens que vous avez à la bouche dépendant du vice scorbutique, doivent être combattus par les remèdes indiqués en pareil cas.

Vous aurez donc recours au suc des plantes crucifères et anti-scorbutiques, aux bouillons altérans composés des mêmes plantes, à un régime restaurant et accessant, et à un exercice modéré à l'air libre. Vous aurez soin de toucher vos gencives avec la teinture de quinquina, de gomme laque, ou avec l'esprit de cochlearia ou de cresson. Il importe aussi que vous fassiez constater s'il ne serait pas resté

dans l'alvéole qui suppure quelque fragment de la racine de la dent qui est tombée ; dans ce cas, il est clair que l'extraction devient indispensable, en ce qu'elle favorise l'exfoliation de la portion alvéolaire qui pourrait être cariée. Dans la supposition contraire, je ne pense pas que la cautérisation produisît quelque bien, parce que la matière puriforme n'étant pas le résultat de la carie des os, mais de l'état putride des gencives, ne peut tarir que par l'emploi des anti-scorbutiques intérieurs, par les scarifications et les lotions toniques et astringentes. Au reste, un dentiste habile, en visitant votre bouche, découvrira bientôt la cause véritable de l'écoulement purulent dont vous parlez, et ne se trompera pas sur les moyens qu'il convient d'employer dans cette circonstance.

PREMIERE LETTRE.

Vienne, 18 juin.

Il y a deux ans qu'étant à Toulon, j'eus une gonorrhée virulente qui fut traitée avec le sublimé et un sirop. Après avoir coulé six mois elle s'arrêta d'elle-même, et je me crus bien guéri.

Auparavant cet accident, j'avais été blessé par un biscayen qui traversa la cuisse et endommagea le nerf sciatique, ce qui occasionna l'atrophie du membre, le défaut de mouvement et de sensibilité du pied. J'avais pris pendant trois saisons les eaux thermales de Digne, qui m'avaient fait grand bien. Mais à la cessation de l'écoulement, il me survint un dépôt sous le talon de la partie blessée: on en fit l'ouverture, et il guérit parfaitement; mais à la suite de fatigues, il s'est rouvert de nouveau. Ce n'est pas tout: il y a un mois à-peu-près qu'un chancre a paru au prépuce; c'est ce qui m'a déterminé à prendre votre Rob. Il n'est pas extrêmement agrandi, mais j'ai aux deux aines deux glandes de la grosseur d'une petite noix sans aucune douleur: dites-moi ce que je dois faire?

DEUXIEME LETTRE

Du même.

18 juillet.

Je commence la huitième bouteille de Rob, et je me propose d'en prendre dix.

L'objet de m'a lettre est pour vous prévenir

des progrès subtils que le remède a fait sur moi.

La plaie ancienne sous le talon, qui existe depuis six ans, commence à se cicatriser ; le chancre est guéri, mais il reste une dureté au prépuce et un petit engorgement au filet. Les grosseurs des aines diminuent sensiblement.

Depuis quinze jours, il m'est sorti des plaques rouges de la grosseur et de la largeur d'une lentille sur différentes parties du corps, et sur-tout au visage ; je sens une douleur sourde dans l'os de la jambe malade et au talon. Je vous prie de me dire, etc.

TROISIEME LETTRE

Du même.

5 septembre.

La présente est pour vous faire mes remercîmens sur votre spécifique, qui m'a fait tout le bien que je pouvais en espérer, etc.

PREMIERE LETTRE.

De Vesoul.

J'ai un écoulement qui ne me fait pas bien du mal ; plusieurs médecins m'ont dit que ce n'était rien. Cependant j'ai eu trois fluxions sur les testicules ; maintenant j'en ai une qui me fait souffrir depuis six mois, accompagnée de dureté entre les deux testicules. Je ne dors ni jour ni nuit. Cependant depuis deux jours je suis un peu plus tranquille, grâce aux bains, à la tisane : auparavant on m'avait fait frotter avec mi-partie d'onguent mercuriel et cérat ; j'ai pris aussi des bols de ciguë avec une poudre mercurielle. Cet écoulement est survenu sans avoir vu d'autre femme que la mienne, dont je ne puis suspecter la vertu. J'ai eu néanmoins une gonorrhée il y a vingt-quatre ans. C'est peut-être de là que proviennent tous mes maux. Mon médecin m'a dit de vous dire que mon écoulement était fistuleux.

PREMIERE RÉPONSE.

J'ai reçu, etc.

Vous me dites d'abord que l'écoulement

dont vous vous plaignez est survenu sans avoir vu d'autre femme que la vôtre, de la vertu de laquelle vous répondez. Ensuite vous m'apprenez avoir eu une gonorrhée il y a vingt-quatre ans, dont vous avez été mal guéri. Il est d'autant plus essentiel de n'avoir aucun doute sur la cause de votre maladie, que mon remède n'étant un spécifique que contre le virus vénérien, son usage ne serait pas probablement d'une grande utilité, si les accidens qui vous forcent à y recourir ne dépendaient pas de ce principe : il suffit néanmoins que vous ayez eu une gonorrhée, à la suite de laquelle il sera survenu un rétrécissement du canal, pour les lui attribuer.

J'approuve donc le parti que vous avez pris, d'après le conseil de votre médecin, de faire un traitement par le Rob; mais il importe qu'à l'emploi de ce remède, ayant pour objet de dépurer la masse du sang de tout levain vérolique, vous joigniez un traitement local, seul capable de vaincre les obstacles que vous avez dans le canal de l'urètre, lesquels, en s'opposant au cours naturel des urines, ont occasionné et entretiennent le point fistuleux dont vous me parlez. Ce traitement local se compose des bains, du régime, des cataplasmes, et sur-tout de l'emploi métho-

dique et continu des bougies, ou des sondes de gomme élastique. Leur introduction, le tems qu'elles doivent rester dans le canal, leur dimension, tout ce qui est relatif à la manière de s'en servir, doit être dirigé par un praticien habile et présent, qui puisse juger par lui-même des circonstances qui exigent des changemens et des modifications.

DEUXIEME LETTRE

Du même.

26 août.

Je suis à la quatrième bouteille du Rob; tous les jours je vois diminuer mon mal; les grosseurs qui étaient autour des testicules disparaissent; mes douleurs ont cessé; je prends tous les jours des bains locaux qui me font le plus grand bien.

J'ai des bougies noires que l'on m'a apportées de Paris. Dites-moi si je puis en introduire dans le canal sans danger?

DEUXIEME RÉPONSE.

Du 29 août.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris les bons effets du traitement que vous avez entrepris; mais non-seulement il importe que les tumeurs du scrotum disparaissent, il faut encore que les points fistuleux et urinaires soient taris. Je vous ai déjà marqué que ce résultat, indispensable à votre guérison, ne serait obtenu que par l'usage des bougies ou sondes de gomme élastique, dont l'introduction et le séjour dans le canal, etc.

TROISIEME LETTRE

Du même.

14 septembre.

Peu de jours après vous avoir écrit ma dernière lettre, mes testicules se sont gorgés et enflammés; j'y ai mis des cataplasmes de graine de lin. La grosseur qui était au milieu des deux testicules a percé. Il y en a une autre au-dessous qui me fait bien souffrir. J'ai bien de la peine à uriner, et je souffre quand je suis assis sur une chaise.

QUATRIEME LETTRE

Du même.

1er décembre.

J'ai reçu votre lettre et les trois bougies que vous m'avez envoyées, etc.

Au commencement du mois d'octobre, il m'est survenu des boutons sur les duretés qui existent au-dessous des testicules, à peu de distance de l'anus, qui m'ont mis hors d'état de continuer le traitement. J'ai eu deux ou trois accès de fièvre, et trois abcès sur la grosseur dont je viens de vous parler, qui ne m'ont pas laissé un moment de repos; enfin, je commence à respirer, malgré qu'il y ait encore des boutons qui suintent et d'autres qui suppurent. J'oubliais de vous dire que le chirurgien qui me soigne a été obligé d'en faire l'ouverture : il m'a dit qu'il n'y avait rien à craindre pour les fistules; mais qu'il y avait un rétrécissement au col de la vessie qui m'empêchait d'uriner; au reste, l'écoulement est toujours le même.

TROISIEME REPONSE.

15 décembre.

Je vois, par les détails que vous me donnez, qu'il vous est survenu des dépôts urinaires au périnée qu'il a fallu ouvrir, accident que j'avais prévu dans ma lettre du 29 novembre; je vous engage à la relire, et à mettre à exécution le traitement local que je vous prescrivais alors. Je vous le répete, les abcès auxquels vous êtes sujet, les points fistuleux qui leur succèdent, ne peuvent être parfaitement guéris que par le séjour des sondes dans la vessie. Il faut rétablir le cours naturel des urines; autrement leur infiltration dans le tissu cellulaire de ces parties occasionnera des nouveaux dépôts et des nouvelles fistules. Il est possible que l'introduction de la sonde soit difficile et éprouve quelqu'obstacle; mais ce n'est pas une raison de renoncer à ce moyen, puisque votre guérison ne peut résulter que de la dilatation du canal. Si, comme votre chirurgien le pense, et comme il est probable, la difficulté de pénétrer dans la vessie dépend du rétrécissement du col, cela n'exclut nullement l'emploi des sondes; mais

indique au contraire la nécessité d'y recourir, et les précautions que la manière de s'en servir exigent. . . . .

Vous devez peu vous inquiéter de l'écoulement gonorrhique; l'objet essentiel est le rétablissement naturel du cours des urines. . . .

SIXIÈME PARTIE.

SIXIÈME PARTIE.

PIÈCES ORIGINALES

Destinées à constater les expériences faites avec le Rob, et ses succès pour la guérison des maladies vénériennes.

Plusieurs de ces pièces sont déja disséminées, du moins en analyse, dans cet essai; d'ailleurs, le peu d'espace qui me reste m'oblige à me circonscrire; je vais donc me borner à quelques mémoires, et sur-tout à donner la copie littérale de l'arrêt du Conseil, qui fut mon premier titre; ce qui peut servir à prouver aux hommes droits que ce n'est pas sans motif que j'ai été honoré de la protection du Gouvernement.

Un nouvel ordre de choses n'affaiblit en rien la sollicitude paternelle du chef de l'Etat pour les malheureuses victimes d'un moment de faiblesse, que plusieurs années de tour-

mens suffisent bien pour expier. J'ose même dire que notre auguste Empereur, à qui les braves militaires deviennent, par leurs victoires, plus chers que jamais, ne m'aurait sûrement pas fait la réponse à-la-fois cruelle et dérisoire que me fit, sur mes offres de service, un Ministre de l'ancienne Dynastie : *Votre remède est trop bon pour des soldats, et trop cher pour le Roi.* La justice, la grandeur d'ame et l'humanité ont un autre langage sous le gouvernement du Grand Napoléon.

ARRÊT DU CONSEIL D'ETAT DU ROI.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.

Du 12 septembre 1778.

Sur la requête présentée au roi, étant en son conseil, par le sieur DENYS LAFFECTEUR, ancien Inspecteur des vivres, contenant qu'il est possesseur d'un Rob Anti-Syphilitique, par lequel, sans le secours du mercure, on peut obtenir la guérison des maladies vénériennes les plus invétérées; que le public ayant été trop souvent trompé par des remèdes dont les effets n'ont pas répondu aux pro-

messes de ceux qui les annonçaient, le suppliant a demandé, avant tout, que celui-ci fût non-seulement soumis à des analyses qui garantissent la fidélité de la déclaration qu'il a faite, qu'il n'entre dans sa composition aucun agent tiré du règne minéral, mais encore que son efficacité fût constatée par des expériences faites sous les yeux des magistrats ; que le sieur Intendant de la généralité de Paris, toujours occupé de ce qui peut contribuer au bien de l'humanité, a bien voulu ordonner que l'expérience en fût faite par le sieur *Poissonnier Desperrières*, médecin de la généralité, dans l'hôpital des casernes de Saint-Denis, sur trois soldats de recrue du corps des pionniers ; que, quoique cette première expérience ait eu tout le succès qu'il était possible d'en espérer, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux qui ont été dressés pour constater l'état des trois malades et leur parfaite guérison, le sieur Desperrières ne l'ayant pas trouvée suffisante pour porter un jugement certain sur l'efficacité du remède, le suppliant, respectant une circonspection aussi louable et conforme aux vues du bien public dont il est lui-même animé, a consenti qu'elle fût répétée à ses frais, et avec toutes les précautions qui seraient jugées

convenables, sur un plus grand nombre de sujets tirés de la maison de Bicêtre ; qu'en conséquence des ordres qui ont été donnés par le sieur Lieutenant-Général de police, il a été livré au sieur *Desperrières* douze sujets dans l'état le plus déplorable, par les ravages du virus trop long-tems négligé, la réunion des divers accidens qui en sont la suite ; qu'ils ont tous été conduits dans une maison destinée à cet effet par le suppliant, rue du Faubourg-Saint Denis, et soumis au traitement par lui indiqué, sous l'inspection du sieur le Breton, chirurgien préposé par le sieur Desperrières, avec les précautions détaillées dans les procès-verbaux dressés à cette occasion pour prévenir toute communication avec les malades, et l'administration frauduleuse d'aucun autre remède ; que pour donner à cette nouvelle expérience toute l'authenticité nécessaire, et s'assurer d'une manière certaine et non équivoque de l'effet du remède proposé par le suppliant, le *sieur Desperrières* a eu soin de faire constater l'état des malades, dans le moment où ils ont été remis par les sieurs *Borie*, *Geoffroy*, *Darcet*, *Poissonnier*, *Vicq-d'Azir*, *Charles Leroy* et *Andry*, *tous docteurs de la Faculté ou membres de la Société Royale de Médecine de Paris;*

que le traitement consigné dans le journal, tenu exactement pour chaque malade, a été éclairé par les mêmes médecins, et par les sieurs *Bucquet, Mauduit et Vanier*, autres docteurs-régens que le sieur Desperrières a successivement appelés; que la guérison a été constatée dans la même forme, suivant les procès-verbaux qui seront joints à la présente requête; qu'il ne restait, après toutes ces expériences, qu'à constater qu'il n'entrait dans la composition du remède, ainsi que le suppliant l'avait annoncé, aucun agent tiré du règne minéral, et que c'est ce qui est résulté de l'analyse faite par les sieurs *Darcet et Bucquet*, du résidu même du remède qui avait servi au traitement de divers malades; que le concours des témoignages des médecins qui ont suivi ce traitement, et des expériences répétées sur un si grand nombre de sujets entrepris dans une situation pour ainsi dire désespérée, ne peuvent laisser aucun doute sur l'efficacité du Rob Anti-Syphilitique, dont le suppliant est possesseur; qu'il serait inutile d'en faire sentir les avantages et le secours qu'on peut en tirer contre un des plus grands fléaux qui affligent l'humanité; que ce remède désiré depuis si long-tems par les médecins les plus éclairés, n'a aucun des inconvéniens

du mercure, dont la vertu, souvent impuissante dans les maladies compliquées, nuit toujours au tempérament et lui est souvent funeste; que le suppliant ose donc espérer que Sa Majesté voudra bien en faciliter l'usage, et lui accorder le privilége dont Elle a toujours honoré les découvertes utiles, tant pour encourager le zèle des inventeurs ou possesseurs de ces découvertes, que pour leur procurer le dédommagement des dépenses qu'elles occasionnent. Requérait a ces causes le suppliant, qu'il plût à Sa Majesté lui permettre de vendre et débiter dans tout le royaume, un Rob Anti-Syphilitique, et d'établir à ses frais, tant à Paris que par-tout ailleurs, les maisons d'hospice qu'il jugera à propos pour le traitement des maladies vénériennes, et non d'autres, avec ledit Rob Anti-Syphilitique, sous l'inspection de deux docteurs de la Faculté de Médecine de Paris, qui seront en même-tems membres de la Société Royale, que Sa Majesté jugera à propos de choisir, lesquels suivront le traitement qui sera fait dans lesdites maisons d'hospice, afin d'être à portée de rendre compte journellement des bons ou mauvais effets du remède; l'autoriser en conséquence à marquer les bouteilles qui contiendront ledit

Rob Anti-Syphilitique, de son nom, de son cachet, ou de telle autre marque qu'il avisera; faire très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de contrefaire ladite marque, à peine de faux, et de trois mille livres d'amende, dont moitié applicable à Sa Majesté, et l'autre au suppliant; ordonner que, sur l'arrêt qui interviendra, toutes lettres-patentes nécessaires seront expédiées, avec injonction au sieur Lieutenant-Général de police de Paris, et aux sieurs Intendans et Commissaires départis dans les provinces, de tenir la main, chacun en droit soi à son exécution. Vu ladite requête, signée Auda, avocat du suppliant, ensemble les procès-verbaux qui y sont énoncés, et la délibération de la Société Royale de médecine : ouï le rapport. LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, ayant aucunement égard à ladite requête, a permis et permet audit DENIS LAFFECTEUR de vendre et débiter dans tout le royaume ledit Rob Anti-Syphilitique, à la charge néanmoins de ne pouvoir le livrer, pour le traitement des maladies vénériennes, que sur l'ordonnance des gens de l'art, et de ne pouvoir l'administrer que sous leur inspection, et notamment dans la ville et faubourgs de Paris, que sous l'inspection et direction des sieurs *Andry* et

Paulet, médecins de la Faculté, et membres de la Société Royale de médecine, que Sa Majesté a commis et commet pour suivre les effets dudit remède, et en rendre compte à la Société. En conséquence, Sa Majesté a autorisé et autorise ledit LAFFECTEUR à marquer les bouteilles qui contiendront ledit Rob Anti-Syphilitique, de son nom, de son cachet, ou de telle autre marque qu'il avisera; fait Sa Majesté très-expresse inhibitions et défenses à toutes personnes de contrefaire ladite marque à peine de faux, et de mille livres d'amende, applicable, moitié au profit de Sa Majesté, et moitié au profit dudit LAFFECTEUR; enjoint Sa Majesté au sieur Lieutenant-Général de police de Paris, et aux sieurs Intendans et Commissaires départis dans les provinces de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent arrêt, sur lequel toutes lettres nécessaires seront expédiées. Fait au conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le douze septembre mil sept cent soixante-dix-huit.

Signé AMELOT.

Extrait de l'enregistrement fait à la Préfecture de police.

N° I. Vu et enregistré le présent titre, dont copie collationnée a été déposée à la Préfecture de police, conformément à l'article II de l'ordonnance de police du 10 thermidor an XIII, pour (par le sieur PIERRE BOYVEAU, ancien médecin, demeurant à Paris, rue de Varennes, n° 10, division de l'ouest) continuer à vendre et annoncer le remède connu sous le nom de *Rob Anti-Syphilitique*, etc.

A la Préfecture de police, à Paris, le 11 vendémiaire an XIV.

Le Conseiller d'Etat, Préfet de police,
DUBOIS.

Le chef de la 3e *division,* CHICOU.

Par le Conseiller d'Etat, Préfet.

Le Secrétaire-Général, PIIS.

En conséquence des succès de ces premières expériences, les médecins occupés de la rédaction de la Gazette de Santé en rendirent compte dans la feuille du 15 *octobre* 1778, *n° LIII, de la manière suivante :*

Extrait de la Gazette de Santé.

Depuis que le mal vénérien existe en Europe, on n'a cessé de chercher des moyens propres à combattre ses redoutables effets. Presque à la naissance de la maladie, les bois sudorifiques et le mercure furent mis en usage. Ces deux secours sont devenus la base de presque tous les remèdes vantés pour cette maladie. Le mercure sur-tout, malgré l'ancien préjugé qui le mettait au rang des poisons froids, a passé jusqu'ici pour le remède le plus puissant que l'art ait pu imaginer contre ce fléau. L'efficacité du mercure a été prouvée par la sanction des hommes les plus éclairés et les plus expérimentés dans l'art de la médecine.

Mais en avouant ses avantages, peut-on se dissimuler ses inconvéniens, et combien la méthode la plus sûre, qui est celle des frictions, est gênante, désagréable, exige de précautions, soit pour préparer le malade, soit pour le mettre à couvert des accidens quelquefois inévitables de la part du mercure, tels que la salivation. Ajoutez à cela la longueur du traitement, la maigreur et quelquefois le dépérissement du malade, qu'il faut

rétablir enfin avec des restaurans, du lait, etc. Ce sont sans doute ces considérations qui avaient fait préférer, par Fernel, Paulmier, etc, l'usage des bois sudorifiques au mercure, et fait désirer à tous les médecins la découverte d'un remède interne qui remplît leurs intentions, sans faire éprouver aux malades de pareils accidens.

Les diverses préparations mercurielles ont été d'un faible secours, comparées au mercure en substance, auquel elles ont été jugées inférieures, puisque sans mettre à l'abri des inconvéniens ordinaires du mercure en frictions, elles n'en ont pas le même avantage, et exposent d'ailleurs à l'action corrosive des sels qui résultent de la combinaison du mercure avec les acides minéraux ou végétaux. On était donc réduit, lorsqu'il s'agissait de guérir radicalement le mal vénérien, à prendre les plus grandes précautions, à préparer le corps, à adoucir, à corriger sans cesse le remède. Tous ces inconvéniens ont sollicité le zèle des gens de l'art à s'occuper de la découverte d'un secours qui pût guérir cette maladie, comme on dit, *citò*, *tutò et jucundè*.

Un possesseur d'un remède, qu'il disait réunir ces propriétés, encouragé par des

succès multipliés, a osé se présenter. Il a demandé des malades et des juges. Les premières expériences ont été faites à Saint-Denis; elles ont réussi. On n'a pas cru cette épreuve suffisante (comme de raison), on a pris à Bicêtre douze sujets atteints de maladie vénérienne. Les médecins les plus célèbres de la capitale ont été invités à venir les voir et constater leur état; un grand nombre, dont tous sont de la Faculté ou de la Société Royale de Médecine de Paris, ont suivi avec exactitude ce traitement. On a été étonné de la manière prompte et efficace avec laquelle ce remède agit et guérit sans accident, sans inconvénient. Soumis à l'analyse chimique, il n'a rien offert de métallique. Ses effets, dont nous avons été témoins, nous forcent de dire que depuis qu'on cherche des remèdes contre ce fléau de l'humanité, on n'a pas encore fait de découverte si heureuse.

Sur le rapport fait à la Société Royale de Médecine, et sur la délibération de cette compagnie, Sa Majesté vient d'accorder au propriétaire du remède, un arrêt de son conseil, en date du 12 septembre, et dont l'objet est d'en favoriser la vente et la distribution, et d'en faire constater journellement les effets, sous les yeux de deux médecins de la Faculté

de Paris et de la Société Royale de Médecine, chargés d'en diriger l'administration dans une maison particulière établie à cet effet à Paris, et d'en rendre compte à leur compagnie.

Ce remède consiste en un sirop épais ou plutôt un Rob, dont la saveur n'est point désagréable. Pour se le procurer, il faut s'adresser, avec un billet signé d'un médecin, au sieur Laffecteur, rue de Bondi (1).

On y trouve une instruction qui indique les doses et la manière de s'en servir.

Les précautions qu'on a prises, celles qu'on prend pour s'assurer de l'efficacité de ce remède, et pour constater ses effets sous les yeux des médecins, sont une preuve de la sagesse du gouvernement, qui ne permet pas que, sur un objet de cette importance, la vie des citoyens soit continuellement exposée aux prestiges et aux surprises de la charlanerie.

Indépendamment de ces premières épreuves, la Société Royale de médecine de Paris a nommé huit commissaires,

---

(1) Tout le monde sait que M. Denis Laffecteur n'a jamais été que le prête-nom du docteur Boyveau, demeurant actuellement dans sa maison, rue de Varennes, n° 10.

qui se sont eux-mêmes procuré les drogues nécessaires pour la préparation du Rob du sieur LAFFECTEUR ; *et avec ce remède ainsi composé, de nouveaux commissaires ont traité plusieurs malades gravement atteints de virus vénérien ; et la Société Royale de médecine s'exprime sur cette double expérience en ces termes :*

Extrait des Registres de la Société Royale de Médecine de Paris.

La Société Royale de Médecine ayant entendu dans sa séance, tenue le 10 septembre 1779, le rapport des commissaires (ils étaient au nombre de huit) (1) qu'elle avait nommés pour préparer le Rob du sieur *Laffecteur*, suivant la recette qu'il avait communiquée, avec les drogues qu'ils se sont eux-mêmes procurées.

Duquel rapport il résulte que ce remède ne contient pas de mercure.

Ayant entendu depuis dans sa séance, tenue le 7 avril 1780, le rapport des commissaires qu'elle avait nommés pour administrer

---

(1) C'était MM. Lassône, Geoffroy, Lorry, Bucquet, Macquer, Poultier de la Salle, Montigny, et le duc de la Rochefoucault, tous chimistes célèbres et membres de la ci-devant Académie des Sciences.

le Rob du sieur *Laffecteur*, ainsi préparé, à des malades attaqués de maladies vénériennes.

Duquel rapport il résulte,

1°. Que sur six malades un a été rejeté, parce qu'il s'est manifesté, dès le commencement du traitement, des symptômes produits par le mercure que ce malade avait pris à Bicêtre peu de jours auparavant;

2°. Que deux autres ont été jugés complètement guéris par la disparition totale des symptômes très-graves, dont aucun n'est revenu depuis trois mois que le traitement est fini;

3°. Que deux autres malades ayant été traités par la même méthode, leur santé a été bien rétablie, et tous les symptômes vénériens ont également disparu, excepté quelques excroissances qu'il est indispensable d'enlever dans toutes les méthodes, et à l'extirpation desquelles les malades se sont constamment refusés;

4°. Que le dernier est également bien rétabli; qu'une excroissance très-considérable, placée auprès de l'anus, ayant été extirpée dans l'époque convenable du traitement, la plaie s'est bien cicatrisée, et qu'aucune trace de cette excroissance n'a reparu; que des ex-

croissances moins considérables, situées dans l'intestin, ont disparu sans opération; qu'il en est seulement resté quelques-unes très-petites et dures, que la première cachait, et à l'extirpation desquelles le malade n'a jamais voulu consentir; ce qui fait présumer que la première excroissance, qui était très-volumineuse, n'ayant point pullulé long-tems après son extirpation, il en aurait été de même des autres tumeurs très-petites, si elles eussent été enlevées:

La lecture de ces deux rapports ayant été entendue, la compagnie a pensé:

1°. Que le Rob du sieur *Laffecteur*, tel qu'il a été préparé, *ne contient point de mercure;*

2°. Que le remède et la méthode du sieur *Laffecteur* peuvent guérir les maladies vénériennes confirmées;

3°. Que cette méthode n'exclut point les traitemens particuliers accessoires, les précautions et les modifications relatives aux circonstances qu'il est impossible de désigner, et qui doivent être laissées à la prudence du médecin;

4°. Que ce remède, ne contenant pas de mercure, peut devenir sur-tout utile dans le cas où l'on aurait quelqu'inconvénient à

craindre de l'usage, soit intérieur, soit extérieur des préparations mercurielles, tel que serait par exemple, une complication des virus vérolique et scorbutique.

Je certifie que le présent extrait est conforme à l'original contenu dans les registres de la Société Royale de médecine, le 20 *avril* 1780.

Signé VICQ-D'AZIR, secrétaire perpétuel.

Je prie le lecteur d'observer qu'il y a près de trente ans que toutes ces expériences ont été faites par la Société de médecine, et qu'elles ont duré dix-huit mois. On voit par-là que cette compagnie célèbre a pris les plus sages précautions pour s'assurer de la fidélité et de la bonté de mon remède, et qu'il est le seul de ce genre qu'elle ait honoré de son suffrage.

Depuis cette époque, mon spécifique a obtenu, dans les quatre parties du monde, le haut degré de confiance que ses longs et innombrables succès lui ont mérité. J'ai établi des entrepôts dans plusieurs capitales des deux hémisphères, ainsi que dans plusieurs autres villes; ce qui a excité contre moi une envie démesurée de la part des empiriques qui ont souvent préféré et préfèrent encore tuer avec

leurs remèdes, que de guérir avec le mien ; envie qui a gagné quelques membres des facultés, au point que le comité médical de Nancy, par une fausse application de la loi du 21 germinal an XI, sur l'organisation de la pharmacie, fit induement saisir mon Rob en l'an XII, dans l'entrepôt que j'ai dans cette ville. Le principal moteur de cette violence était un nommé Mandel, pharmacien à Nancy, dont l'acharnement, dans cette affaire, annonçait la plus basse jalousie. Ce même individu fit faire pareille saisie à Toul et à Mayence. J'adressai mes justes réclamations à MM. les Préfets de ces villes ; ils renvoyèrent cette affaire à S. Exc. le Grand-Juge ministre de la justice, qui, ne voulant rien prendre sur lui, en fit son rapport au conseil d'Etat.

J'eus l'honneur d'écrire à S. Exc. le Grand-Juge, tant pour lui demander justice sur les saisies qui avaient été illégalement faites, que pour le prier de vouloir bien prendre des mesures telles, qu'elles ne pussent désormais prévenir d'aussi scandaleux abus. Plus bas sont deux lettres de S. Exc., relatives à ces deux objets.

Je soumis aussi moi-même cette affaire au conseil d'Etat, en lui fournissant tous les ren-

seignemens capables d'éclairer sa religion, entr'autres la pièce suivante.

QUESTION DE PROPRIÉTÉ,

SOUMISE AU CONSEIL D'ÉTAT.

L'article 36 de la loi du 12 germinal an XI, est-il applicable à la vente d'un remède dont la composition est devenue la propriété de l'auteur.

1°. *Par arrêt du conseil d'Etat,*
2°. *Par arrêtés des comités de Gouvernement,*
3°. *Par des marchés authentiques avec différens ministres, pour la fourniture des hôpitaux de la marine?*

L'analyse de cette question importe beaucoup, en ce moment, au médecin Pierre Boyveau Laffecteur. Si la décision à intervenir au conseil d'Etat de Sa Majesté l'Empereur et Roi ne lui était pas favorable, il se trouverait par le fait rangé dans la classe des manipulateurs et distributeurs des remèdes équivoques ou dangereux, qui, s'appliquant indistinctement à toutes les maladies, n'en gué-

rissent aucune, et en aggravent la majeure partie.

Le docteur Boyveau en se vouant uniquement au traitement d'une seule maladie, en a combattu depuis trente ans les ravages avec un succès qui a pu exciter quelques jalousies, mais qui a réduit jusqu'à ce moment tous les détracteurs au silence.

L'arrêt du conseil d'Etat, du 12 septembre 1778, et les rapports de la Société de médecine de Paris, du 10 septembre 1779, ont légitimé la distribution de ce remède, et en ont consacré l'efficacité. La libre circulation en a été si généralement reconnue nécessaire à l'humanité souffrante, qu'un arrêté du comité de salut public, en date du 9 vendémiaire an III, en autorise l'exportation sans la formalité des acquits à caution. En établir aujourd'hui le dépôt forcé chez les pharmaciens, et leur attribuer le privilége exclusif de la vente, serait tout-à-la-fois une violation du droit de propriété, et priver de fait les victimes timorées des faiblesses humaines, du secours d'un spécifique dont le débit ne saurait se faire aussi publiquement sans une sorte d'attentat à la morale publique.

La loi précitée du 21 germinal an XI, veut que tous remèdes soient préparés et dé-

bités dans les officines des pharmaciens ; mais elle n'a pu vouloir étendre cette disposition générale à la vente d'un remède confectionné par l'auteur, et autorisé par le Gouvernement ; d'un remède qui ne s'adapte qu'à une seule maladie, et dont les contrefaçons seraient aussi nuisibles à l'humanité que la véritable composition lui est salutaire. — Vingt-sept ans d'expérience ont démontré au réclamant que les pharmaciens, à qui il en avait confié le débit, n'avaient été que des dépositaires infidèles, souvent même des contrefacteurs dangereux.

D'ailleurs, les dépositaires du docteur Boyveau ne font rien par eux-mêmes que l'office d'ami ; il n'a pour ainsi dire chez eux qu'un domicile emprunté, où il place ses bouteilles, qui sont ficelées et cachetées, avec une empreinte sur le verre et une étiquette, de manière qu'il est impossible de les altérer.

C'est sur lui seul que repose toute la responsabilité, c'est lui seul qui parle au public dans ses affiches, qui annonce que ses remèdes se trouvent dans telle ou telle maison, c'est lui seul qui en prescrit l'usage à tel ou tel malade, c'est donc lui seul qui vend dans toutes les villes des départemens, comme dans Paris ; il n'a pas besoin du ministère des

pharmaciens qui seraient bien plus intéressés à vendre leurs remèdes, dont l'effet est lent et souvent nul, que le sien qui guérit *citò, tutò et jucundè.* (Voyez aux pièces justificatives, l'extrait de la Gazette de santé, n°. 2, ce sont les médecins qui en conviennent eux-mêmes.) Boyveau sollicite de la justice du Conseil d'Etat, et de son amour pour l'humanité souffrante, le maintien du droit qu'il a de débiter son spécifique dans les diverses cités de l'Empire, comme il le fait à Paris, puisque les lois sont par-tout les mêmes.

Le médecin Boyveau, observe enfin que son remède ayant été analysé, approuvé et composé avec un plein succès par la Société royale de médecine, formée de soixante médecins les plus distingués, ne peut être considéré comme remède secret, et compris dans la loi qui en paralyserait les effets. (Voyez les deux rapports de cette Société, au n°. 3.)

Le conseil d'Etat, après avoir examiné l'affaire, ainsi que la question de propriété, en fit un rapport à Sa Majesté, qui rendit le décret suivant.

Extrait du Bulletin des Lois, n°. XLVIII.

(N°. 813.) DÉCRET IMPÉRIAL

Relatif à l'annonce et à la vente des remèdes secrets.

A Montirone, le 25 prairial an XIII.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

Sur le rapport du Grand-Juge Ministre de la justice ; vu la loi du 21 germinal an XI ; le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

ART. Ier. La défense d'annoncer et de vendre des remèdes secrets, portée par l'article 36 de la loi du 21 germinal an XI, ne concerne pas les préparations et remèdes qui, avant la publication de ladite loi, avaient été approuvés, et dont la distribution avait été permise dans les formes alors usitées : elle ne concerne pas non plus les préparations et remèdes qui, d'après l'avis des écoles ou sociétés de médecine ou des médecins commis à cet effet depuis ladite loi, ont été ou sera permise

par le Gouvernement, quoique leur composition ne soit pas divulguée.

Art. II. Les auteurs et propriétaires de ces remèdes peuvent les vendre par eux-mêmes.

Art. III. Ils peuvent aussi les faire vendre et distribuer par un ou plusieurs préposés, dans les lieux où ils jugeront convenable d'en établir, à la charge de les faire agréer à Paris, par le préfet de police, et dans les autres villes, par le préfet, sous-préfet, ou, à défaut, par le maire, qui pourront, en cas d'abus, retirer leur agrément.

Art. IV. Le Grand-Juge Ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON,

Par l'Empereur :

Le Secrétaire d'Etat, *signé*, H. B. Maret.

PREMIÈRE LETTRE

De S. Exc. le Grand-Juge Ministre de la justice, à M. Boyveau Laffecteur.

Paris, le 14 thermidor an XIII.

Le décret Impérial, rendu le 25 prairial dernier, Monsieur, en interprétation de l'ar-

ticle XXXVI de la loi du 21 germinal an XI, concernant la Pharmacie, étant inséré au Bulletin des lois, n°. 48, la copie que vous m'en demandez vous devient inutile.

Je vous remercie de l'exemplaire qui était joint à votre lettre.

Je vous salue, RÉGNIER.

SECONDE LETTRE

De S. Exc. le Grand-Juge Ministre de la justice, à M. Boyveau Laffecteur.

Paris, le 20 thermidor an XIII.

Je vous renvoie, Monsieur, les pièces que vous m'aviez adressées, relativement à la saisie faite de votre Rob, que vous aviez entreposé chez le sieur Saunet, contrôleur des postes, à Mayence.

Je vous salue, RÉGNIER.

D'après les preuves authentiques que je viens de fournir, il est donc évident que mon Rob Anti-Syphilitique est le seul en ce genre qui ait obtenu les suffrages de la So-

ciété Royale de médecine, l'approbation du dernier Roi, et celle de notre auguste Empereur, qui l'a sanctionnés par le décret précité, inséré au Bulletin des Lois, sous le n° 48. Il est donc le seul remède anti-vénérien végétal qui ait paru ; il a mérité et mérite toujours à juste titre la préférence sur toutes autres espèces de remèdes. J'attends le résultat d'une soumission que j'ai faite envers Sa Majesté l'Empereur et Roi, ayant pour objet de me charger de la guérison de tous les militaires qui seront regardés comme incurables par tout autre moyen que le mien.

J'ai destiné à cet usage une maison conventuelle dont j'ai fait l'acquisition ; elle est dans un des quartiers les plus aérés de Paris. La disposition de cet édifice, l'air pur qu'on y respire, l'ordre que je me propose d'y établir, tout tendra à concourir au succès des cures qui étonneront même les personnes les plus familiarisées à voir les effets merveilleux de mon Rob.

La brillante carrière de Napoléon-le-Grand, le premier d'entre tous les héros anciens et modernes, étant de fixer les destinées de tous les peuples du globe, il n'est pas étonnant que ses hautes et importantes occupations ne lui aient pas encore permis de descendre dans ces

minutieux détails ; des intérêts plus grands doivent nécessairement absorber ses précieux momens, qui sont tous marqués par des victoires éclatantes et par cette modération envers les vaincus, dont lui seul nous fournit l'exemple. Aussi la paix continentale va-t-elle couronner de si beaux exploits, et l'Europe va lui devoir sa prospérité et la tranquillité après laquelle elle soupire depuis si longtems. Ce sera alors, sans doute, qu'il daignera baisser ses regards sur les infortunées victimes de ce minéral destructeur, qui font partie des troupes de terre ; ce sera alors aussi, j'espère, qu'il daignera également m'en confier la guérison, que je m'engage d'avance d'opérer, et de n'exiger le paiement qu'après un succès complet (1).

---

(1) *N. B.* On trouve dans le Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile et criminelle, mis en ordre et publié par M. Guyot, écuyer, ancien magistrat, éd. de 1783, chez M. Panckoucke, tom. LXIII[e], pag. 243, article Maladie Vénérienne :

« Nous n'aurions pas rempli entièrement l'objet que nous nous sommes proposé, si, après avoir fait connaître cette effrayante maladie, et les barrières impuissantes que l'on a opposées à ses ravages, nous ne disions rien d'un mal presque aussi dangereux qui est

Quoique les bornes que je m'étais prescrites dans ce Traité soient beaucoup plus reculées que je m'étais proposé de le faire,

---

sorti de son sein. Nous voulons parler de cette multitude de charlatans, que l'insatiable cupidité a enfantés. Inutilement les gens de l'art ont-ils protesté contre leurs fausses découvertes; le peuple aveugle, attribuant ces réclamations à l'esprit de jalousie et à un sordide intérêt, est tous les jours victime de sa crédulité. Cependant parmi ceux qui ont prétendu avoir trouvé un remède plus efficace que celui qui, jusqu'à présent, a été adopté exclusivement, et administré par la chirurgie et la médecine, nous croyons que l'on doit distinguer le remède du sieur Boyveau Laffecteur, connu sous le nom de *Rob Anti-Syphilitique*, auquel le roi a accordé un privilége particulier, d'après le suffrage de la Société Royale de médecine.

» Un nouveau règlement du ministre de la marine, enjoint aux médecins et administrateurs des hôpitaux, de veiller à ce que chaque vaisseau du roi, qui partira des ports de France, soit muni d'un approvisionnement de Rob Anti-Syphilitique, pour traiter ceux dont la maladie se déclarerait en mer.

» L'engagement par lequel le sieur Boyveau Laffecteur a offert, non-seulement de ne rien exiger pour les malades désespérés, sur lesquels son remède n'aurait point un effet salutaire, mais même d'en traiter un pareil nombre gratuitement, annonce que l'expérience lui a démontré la supériorité de son remède, et que c'est

je dois cependant ajouter ici quelques observations qui intéressent également l'humanité, tant sous le rapport général des maladies qui l'affligent que sous celui du cruel fléau pour la guérison duquel mes recherches, mes veilles et mes découvertes ont contribué de la manière la plus efficace : je veux parler de la qualité des végétaux et des drogues dont on se sert pour guérir ; de la source où on les puise, de leur falsification, du monopole auquel ils donnent lieu, et du danger imminent que court journellement l'espèce humaine, par une confiance trop aveugle dans ces drogues, qui lui font trop souvent trouver des maux plus grands que ceux dont elle cherche à se guérir, et même la mort. Je citerai un extrait de ce que dit à ce sujet le doc-

---

avec raison que la Société Royale lui a accordé une approbation particulière.

» On ne peut pas trop désirer, pour le bien de l'humanité, qu'après s'être complètement assuré de l'efficacité de ce remède purement végétal, on en consacre particulièrement l'usage à la guérison des enfans nés avec le germe du mal vénérien, et à celle des soldats et des matelots sur lesquels les effets du mercure ont produit des accidens horribles et souvent mortels. »

teur Buchan, dans son Traité de la Médecine Domestique, tom. V[e], pag. 20, de son Introduction générale, ayant pour épigraphe : *Medicamentorum varietas ignorantiæ filia est.* Baco.

« On ne peut, dit-il, se faire une idée des » tromperies, du brigandage et du charlatanisme qui règnent dans tout ce qui regarde » le commerce des drogues ; et cet objet, qui » intéresse non-seulement les particuliers, » mais même les Etats, puisque personne » n'étant exempt de maladie, tout le monde » est réellement plus ou moins exposé aux » effets pernicieux des remèdes sophistiqués ; » cet objet, dis-je, est de trop de conséquence, » pour que nous ne tracions pas ici une es- » quisse de ce qui se pratique à cet égard. » On ne pourra s'empêcher de frémir, en » voyant à quel point on trompe de toute ma- » nière sur des marchandises qui devraient » être sacrées, et comment ceux qui en font » commerce sacrifient la santé et même la vie » de leurs semblables, pour satisfaire leur » avidité insatiable de gagner.

» Nous commencerons par une classe de » marchands, où l'on ne se douterait pas que la » tromperie se fût introduite, si elle ne péné-

» trait par-tout : nous voulons parler des *her-
» boristes* (1). Il est vrai que ces marchands
» ne pèchent le plus souvent que par igno-
» rance ; mais l'ignorance est un crime, lors-
» qu'il s'agit de la santé et de la vie des
» hommes.

» N'ayant que des connaissances de tradi-
» tion et de routine, les *herboristes* ignorent
» également et les caractères distinctifs des
» plantes, et la manière de les conserver.
» Aussi voit-on tous les jours qu'ils les con-
» fondent les unes avec les autres, qu'ils rap-
» portent plusieurs genres de plantes sous une
» seule dénomination, quelque différence
» qu'elles offrent par leurs vertus, et qu'ils les
» vendent l'une pour l'autre, lorsqu'elles se
» ressemblent à-peu-près.

» On les voit ne fournir que des plantes
» mal choisies, mal desséchées, mal conser-
» vées, moisies, altérées, putréfiées, etc. ; et
» si, à cette ignorance, ils joignent la mau-
» vaise foi, comme il n'arrive que trop sou-
» vent, ils ne s'assortissent que de plantes les

---

(1) Il n'y a pas trois ans qu'un herboriste, demeurant auprès de la Halle au Drap, vendait effrontément huit francs la livre de la racine d'arrête-bœuf, ou quinte-feuille, pour de la racine de salsepareille.

» plus communes. Trente ou quarante espèces » qu'ils achètent à vil prix, sur la parole des » paysans qui les leur apportent, composent » tout leur magasin : ils les donnent tour-à-» tour, quelle que soit celle qu'on leur de-» mande. J'ai vu une garde-malade recevoir » de jeunes feuilles de *poirée* pour de la *sca-» bieuse ;* un enfant apporter de la *pimpre-» nelle* pour de la *germendrée*, ou *petit chêne ;* » et dernièrement un domestique, de la ra-» cine de *brione* pour celle de *grande con-» soude* (1) : méprise qui a pensé devenir fu-» neste à une malade.

» Combien de personnes ont été témoins de » ces bévues préjudiciables ! combien plus » encore en ont été les victimes, puisque le » moindre mal qui doive en résulter, est de » dégoûter le malade, et de le porter, ou à » ne pas boire du tout, ou à prendre une » boisson contraire à sa maladie ! ce qui est » également dangereux.

» Mais les malades n'ont pas seulement à » lutter contre l'ignorance et la mauvaise foi » de beaucoup d'*herboristes ;* plusieurs *dro-*

---

(1) L'un est un astringent, l'autre est un des plus violens purgatifs.

» *guistes*, soit en gros, soit en détail, leur » sont encore plus funestes, parce que les » remèdes, objet de leur fraude, devant agir » plus a nu, si l'on peut parler ainsi, com- » muniquent immédiatement et subitement » au corps qui le reçoit, leurs qualités plus » ou moins dangereuses, lorsqu'ils sont cor- » rompus. »

M. Gilibert, dans son traité de l'anarchie médicinale, etc., s'exprime d'une manière non moins claire sur le compte de quelques *marchands en gros* de Marseille. Ce qu'il en dit doit également s'entendre d'autres marchands de différens endroits, et des Hollandais, qui, comme on sait, sont en possession depuis nombre d'années, de fournir de drogues une partie de l'Europe. Voici comment il s'explique :

« La frelatation des drogues, est la seule » science dont ces marchands se piquent. Il » y en a à Marseille, qui, de père en fils, en » font leur unique occupation. Toute leur » sagacité se tourne de ce côté. Ils ont trouvé » l'art d'altérer, même de contrefaire les » drogues étrangères.

» Un vaisseau apporte-t-il des marchan- » dises corrompues, on ne les jette point à la » mer pour cela. On les masque, on les tra-

» vaille, jusqu'à ce que l'altération ne soit
» plus sensible. La plupart des drogues sont
» suppléées par des remèdes du pays, qui
» leur ressemblent assez par les qualités ex-
» térieures, pour tromper les plus attentifs.

» Je me souviendrai toute la vie, ajoute-
» t-il, d'une conversation que j'eus avec un
» célèbre négociant de Marseille... Vous me
» demandez, me dit-il, un éclaircissement
» sur les remèdes étrangers : comme je n'ai
» rien à vous dire que vous ne sachiez sur
» leurs vertus, je passe directement à ce qui
» vous intéresse, et à ce que je peux vous
» apprendre, c'est-à-dire, à l'étrange mani-
» pulation que les marchands emploient pour
» tous les remèdes, avant qu'ils parviennent
» jusqu'à vous. J'ai suivi cette branche de
» commerce avec ardeur. Vous savez que
» c'est une des plus considérables sur nos
» côtes. Je l'ai abandonnée depuis, frémis-
» sant à la vue des maux qu'elle cause au
» genre humain : mais je l'ai étudiée assez
» pour en dévoiler tous les abus.

» Premièrement, dans les pays étrangers
» où se trouvent les drogues, les marchands
» les falsifient de plusieurs manières. Avides,
» comme les nôtres, ils y font entrer des
» matières étrangères pour en augmenter le

» poids. Peu instruits des vraies méthodes de » faire la collecte, cette opération se fait sans » art. Ignorant les principes de la dessica- » tion, ils se livrent à une routine aveugle et » incertaine ; par-là, leurs drogues, avant » d'entrer dans nos vaisseaux, sont en partie » altérées : les unes fermentent, d'autres per- » dent leurs aromates, d'autres se moisissent, » etc. ; l'humidité de la mer, la négligence » des marchands, la compression, les embal- » lages, le mélange, tout concourt à aug- » menter les premières altérations.

» Dès que ces marchandises sont arrivées à » Marseille, elles sont remises à des *Droguis-* » *tes*, plus avides encore que ceux qui font la » première exploitation. Ceux-ci ont raffiné » l'art de les déguiser. Ils substituent des ma- » tières étrangères ou torréfiées, à celles qui » ont pris de mauvaises qualités. Les drogues » les plus chères sont les plus maltraitées. » L'abus est poussé à un tel point, que certains » articles quadruplent de masse en sortant de » Marseille. On vend, par exemple, *cent* » *fois plus de quinquina* que l'Amérique » n'en peut fournir (1). On vend *cinquante*

---

(1) « La découverte de ce spécifique a certainement

» *fois plus de manne*, qu'il n'en arrive à » Marseille. Les résines les plus précieuses, » les aromates, les bois, sont presque tous » contrefaits. Pour y parvenir, on ajoute des » bois analogues, qui prennent un peu d'aro- » mates par le contact; on les peint, on les » colore, etc.

» Que doivent donc être, ajoute le docteur » Buchan, les drogues de nos marchands en » détail, et d'un grand nombre d'*Apothi-* » *caires*, puisqu'ils ne tirent leurs marchan- » dises que de ces Négocians? car il est de » fait que Marseille fournit plus de drogues » simples et composées, que tous les *Apothi-* » *caires* de la France ensemble.

» Mais heureusement pour l'humanité, que » dans les grandes villes, et sur-tout dans la » capitale, il est des *apothicaires* qui, nés avec » des talens, et possédant parfaitement les » connaissances relatives à leur profession,

---

» fait plus de mal que de bien, parce qu'on en débite cent » fois plus de faux qne de vrai. Aussi en a-t-on à tout » prix dans le commerce, depuis douze sous jusqu'à » douze francs ». *Discours sur le Commerce*, couronné à l'Académie de Marseille, en 1778, par feu M. Lignier, négociant de cette ville, député à l'Assemblée constituante, mort à Versailles en 1789.

» sont perpétuellement en garde contre la » fraude et la mauvaise foi de ceux qui font » commerce de drogues étrangères. Ces » hommes estimables ne reçoivent que celles » qui ont les qualités nécessaires pour être » bonnes : il n'achètent les remèdes indigènes » ou du pays, que de ceux en qui ils ont mis » une confiance fondée pour en faire la col- » lecte ; et ils n'emploient les uns et les autres » qu'après les avoir soigneusement examinés.

» Uniquement inspirés par le désir d'être » utiles, ils sont très-exacts sur les méthodes » de triturer, pulvériser, peser les drogues, » etc. Ils apportent la plus grande attention » à la préparation des remèdes composés, et » la probité leur fait une loi de ne jamais » laisser sortir de chez eux un remède qu'ils » ne soient prêts à prendre eux-mêmes, s'ils » étaient attaqués de la maladie qui afflige le » malade à qui ils l'envoient.

» Mais, qu'il s'en faut que ce soit là le » portrait de tous les *Apothicaires!* On en » connaît plusieurs qui, sans éducation et » sans amour du travail, végètent mécani- » quement, et ne s'élèvent jamais à aucune » connaissance pharmaceutique. Aux défauts » qu'on leur reproche, relativement aux or- » donnances de médecine, ils joignent encore

» celui de dédaigner les conseils lorsqu'ils sont
» embarrassés.

» Peu scrupuleux sur les devoirs de leur
» état, et peu inquiets de la santé des ma-
» lades, ils préparent les remèdes à leur fan-
» taisie : toutes les formules sont pliées à leur
» routine; c'est en vain qu'on leur conseille
» une méthode plutôt qu'une autre ; ils suivent
» toujours celle qui leur est familière, fût-
» elle inférieure et beaucoup plus mauvaise :
» comme ils ignorent les qualités et les attri-
» buts extérieurs des plantes, ils se laissent
» abuser par ceux qui les leur apportent.

» Quant aux remèdes étrangers, ils n'en
» connaissent point les vrais caractères, et les
» *droguistes* les trompent facilement. On les
» voit vendre du *quinquina* frelaté, aussi
» impunément que le véritable. Il en est de
» même de tous les autres remèdes.

» L'art de préparer les médicamens chimi-
» ques leur est parfaitement inconnu; et
» comme la vanité est la base de leur carac-
» tère, ils se gardent bien de s'adresser à
» ceux de leurs confrères qui sont plus ins-
» truits qu'eux. Ils tirent toutes leurs prépa-
» rations des *droguistes* en gros, qui, ne tra-
» vaillant jamais qu'en grand, ne peuvent
» obtenir que des remèdes mal préparés; car,

» quelqu'habileté qu'on suppose à l'artiste, il
» ne peut donner à une opération en grand
» cette attention minutieuse dont dépend le
» succès, et qui est indispensable lorsqu'il
» s'agit de la vie des hommes.

» Ce fait, qui est de toute vérité, l'est sur-
» tout pour les médicamens actifs ; telles
» sont les préparations d'*opium*, de *mercure*,
» d'*antimoine*, etc., dont on voit tous les
» jours les effets varier, relativement à la
» méthode que l'artiste a employée pour les
» préparer. Il est bien à désirer que l'Etat,
» qui prend tant de précautions, qui fait tant
» de règlemens pour fixer immuablement le
» titre des métaux précieux, s'occupe des
» moyens de rendre d'une force toujours
» égale, pour leurs effets, les *remèdes* dont
» nous venons de parler, et qui, pour les
» appréciateurs de la vie et de la santé, mé-
» ritent autant d'attention que l'or, l'ar-
» gent, etc.

» S'il était instruit des ravages qu'occasionne
» tous les jours la méthode arbitraire de pré-
» parer, par exemple, le *tartre stibié* (*tar-
» trite de potasse antimonié*), appelé vulgai-
» rement *émétique*, sans doute qu'on le ver-
» rait ordonner que ce médicament fût com-
» posé dans toute la France d'une manière

» uniforme, et préparé sous les yeux des ma-
» gistrats et en public, par des *apothicaires*,
» comme on prépare la *thériaque* : remède
» moins fameux par ses vertus qu'on retrouve
» dans beaucoup d'autres médicamens, que
» par l'étalage pompeux et absurde des subs-
» tances sans nombre dont il est composé.

» On le verrait encore ordonner que l'*émé-
» tique*, et les remèdes qui sont de cette
» même importance, comme le kermès mi-
» néral (*oxide d'antimoine sulfuré rouge*), le
» mercure doux (*muriate mercuriel doux*), etc.
» ne fussent exposés en vente que chez les
» *apothicaires*; et il ferait des défenses ex-
» presses aux *droguistes*, aux *épiciers* sur-
» tout d'en vendre. Nous ne craignons pas
» d'avancer, que si l'*émétique* ne répond pas
» toujours aux éloges que beaucoup d'habiles
» médecins lui ont donné ; que si, au con-
» traire, on en éprouve souvent des effets
» meurtriers, il faut en accuser les méthodes
» différentes de le préparer ; méthodes dont
» le choix dépend de l'idée et de la volonté de
» chaque apothicaire.

» Nous conviendrons cependant que la né-
» gligence des marchands y a beaucoup de
» part. Tant qu'on verra les *droguistes*, et
» un grand nombre d'*apothicaires*, confier

» la conduite de leurs boutiques à des appren-» tis, à des femmes, à des enfans, à des ser-» vantes, etc., on verra les remèdes donnés, » tantôt l'un pour l'autre, tantôt à trop petite, » et plus souvent à trop forte dose.

» Cependant si quelque chose mérite l'at-» tention du vendeur, et doit être pesé avec » soin, ce sont sans contredit lés médicamens » que quelques grains de plus sur-tout peu-» vent rendre dangereux et mortels. J'ai vu » une demoiselle aux portes de la mort, pour » avoir pris un bouillon rafraîchissant qui lui » fit éprouver un vomissement qui dura qua-» rante-huit heures, presque sans interrup-» tion. J'ai vu un jeune homme rendre le sang « par la bouche et par le nez, pour avoir pris » quatre bols, qui devaient être composés de « quatre grains *de mercure doux* (*muriate » mercuriel doux*), etc. Les erreurs qui se » commettent tous les jours à cet égard, sont » trop notoires pour y insister davantage. Il » n'est presque personne qui ne puisse appor-» ter des exemples de malheurs arrivés pour » avoir pris de l'*émétique* au lieu d'une autre » drogue, ou pour l'avoir pris à plus forte » dose qu'il n'avait été prescrit.

» L'intérêt et l'avidité portent encore ces » marchands à n'acheter que de mauvaises

» drogues qu'ils ont à bas prix, ou à un compte
» qui leur fait entrevoir un grand bénéfice.
» Ce même intérêt, cette même avidité, vont
» souvent jusqu'à les porter à ne point renou-
» veler celles qui sont altérées, rances, moi-
» sies, ou qui ont perdu leurs odeurs, leurs
» aromates, etc.; à supprimer, dans les pré-
» parations qu'on leur commande, ou qu'ils
» tiennent toutes prêtes dans leurs boutiques,
» les drogues qui sont chères; à suppléer à
» celles qui leur manquent, par celles qu'ils
» s'imaginent propres à remplir les vues du
» praticien; enfin, à vendre au centuple, et
» à ne pas ménager les pauvres plus que les
» riches.

» Leurs boutiques par-là deviennent inabor-
» dables aux malheureux, qui souvent péris-
» sent, parce que la nécessité les a forcés de
» prendre de mauvais remèdes chez les *épi-*
» *ciers*. Combien la basse jalousie n'a-t-elle pas
» répandu de calomnies contre l'*apothicaire*
» de cette capitale qui a publié le tarif des
» drogues! C'est en vain que cet artiste géné-
» reux a donné constamment, tant qu'il a
» vécu, les meilleures drogues au taux qu'il
» s'était fixé. La plupart de ses confrères, bien
» loin de se laisser aller à un exemple si utile
» à l'humanité, n'ont cherché qu'à déprimer

» ses talens et ses marchandises, et l'offre qu'il
» leur a faite de soumettre ses drogues à l'exa-
» men le plus sévère et le plus réitéré, n'a
» pas été capable de mettre un frein à leurs
» menées odieuses, injustes et criminelles;
» mais tirons le rideau sur toutes ces hor-
» reurs.

» Concluons seulement que les malheurs
» sans nombre qui résultent de la négligence,
» de la paresse, et sur-tout de l'avidité de ces
» marchands, sont de nature à ne pouvoir
» être extirpés que par l'autorité des magis-
» trats. Il est digne de la sagesse et de l'huma-
» nité du Gouvernement, d'ordonner que le
» commerce des plantes, des médicamens
» simples et composés, en un mot, de tout
» ce qui est connu sous le nom de *drogues*,
» soit entièrement entre les mains des *apo-*
» *thicaires*, et que ces artistes soient soumis
» à des examens dont la sévérité soit en pro-
» portion de l'importance de leur état (1).

---

(1) La loi du 25 germinal an XI, en ordonnant que toutes les drogues ne pourront être délivrées que par des apothicaires, n'a rempli que la moitié du but indiqué ci-dessus; car elle ne les contraint pas à les préparer devant des jurys experts, pour s'assurer de leur parfaite composition et de la bonne qualité des matières pre-

» Que si ces règlemens trouvaient des op-
» positions, il faudrait au moins que les *her-
» boristes* ne pussent exercer leur état sans
» avoir subi des examens sur la *botanique
» médicinale*, et sur l'art de dessécher et de
» conserver les végétaux, et qu'en outre ils
» fussent assujétis à des visites fréquentes de
» *médecins* et d'*apothicaires*.

» Enfin, il faudrait que les droguistes en
» gros eussent fait preuve de connaissances sur
» les caractères extérieurs des médicamens
» et sur les méthodes de les conserver ; qu'ils
» fussent soumis à des visites de *médecins* et
» d'*apothicaires* ; que ces derniers assistas-
» sent, en présence des magistrats, au dé-
» barquement des marchandises, et fussent
» autorisés à jeter à la mer toutes les drogues
» altérées ou gâtées (1).

---

mières. Cependant cette loi renferme un article qui honore la sagesse de son auteur, c'est celui qui exige que les herboristes soient parfaitement instruits dans la connaissance des plantes qu'ils débitent.

(1) La Gazette de France, du 8 février 1807, rend compte d'un arrêté du préfet de la Gironde, dont la sagesse ne saurait avoir trop d'imitateurs. Cet arrêté enjoint à un capitaine anglo-américain, débarqué à Bordeaux, de faire brûler dix grosses bales de quin-

» Ces lois seraient le seul moyen de rame-
» ner la confiance du public, et de ranimer
» le courage des praticiens sensibles qui ne
» devraient pas trouver ces écueils sur la route
» que leur fait parcourir leur art difficile (1). »

Je ne puis me refuser à joindre ici un autre passage de *Buchan* sur les écrouelles, le rachitisme, et les maladies héréditaires des enfans, ou contractées par le lait d'une nour-

---

quina, reconnu faux après la vérification qui en a été faite.

Il serait à désirer que cet exemple fût suivi dans tous les ports.

Que de malheureux ont été sauvés par cet acte d'une juste sévérité !

(1) La frelatation des drogues est une des principales considérations qui m'ont toujours déterminé à ne point donner ni vendre la recette de mon spécifique, qui ne sera jamais si bien préparé que par moi ou mes ayant-cause ; car il se pourrait fort bien que les malades qui voudraient le préparer, fussent également trompés sur la qualité des drogues qui le composent, comme on l'est sur le quinquina, etc. Des sommes considérables m'ont été offertes pour en vendre le secret ; je m'y suis toujours refusé. Au nombre de ceux qui m'ont sollicité à cet effet, je dois citer M. Amelot, ministre de Louis XVI. le Grand Fréderic et l'Impératrice de Russie.

rice mal-saine, tom. IV, de la cinquième édit.; pag. 307.

Causes du Rachitis, ou *Noueure*, ou *Chartre.*

Une des causes du *rachitis* est la mauvaise santé des pères et mères. Les mères d'une constitution faible et relâchée, qui ne font pas d'exercice, qui vivent d'alimens aqueux et trop peu nourrissans, ne peuvent espérer d'avoir des enfans forts et bien portans, ni de pouvoir les nourrir après les avoir mis au monde. Aussi remarque-t-on que les enfans de pareilles mères meurent en général du *rachitis*, des *écrouelles*, de la *consomption*, etc. Les enfans dont les pères sont avancés en âge, sujets à la *goutte*, à la *gravelle*, à d'autres maladies *chroniques*, ou qui ont été infectés de maladies vénériennes dans leur jeunesse, sont également très-sujets à ces maladies.

La *maladie vénérienne* paraît être une des causes les plus fréquentes du *rachitis*; « car, dit le célèbre *Lorry*, *de Morbis Cutaneis*, quoique ce soit peut-être parler trop généralement que de toujours déduire

cette maladie du vice *vénérien*, cependant il n'y a pas d'homme un peu instruit sur cette matière, qui ne convienne que ceux qui ont eu la maladie vénérienne, ont la plupart du tems des enfans *rachitiques* : ces enfans sont si imprégnés d'un *mucus acide* et abondant, que le *suc osseux* ne peut jamais parvenir, chez eux, à une consistance solide et comme calcaire (1) ; au contraire, il n'acquiert qu'une *tenture molasse* et *séléniteuse*. De là vient que les os, augmentés en volume, sont privés de force, prominent de toutes parts, et ne forment que des appuis très-faibles, qui ne peuvent soutenir le poids du corps, ce qui leur fait prendre une figure informe. »

D'autres maladies paraissent être encore des causes très-communes du *rachitis ;* telles sont les *écrouelles*, le *scorbut* et celle qui est si familière aux femmes sédentaires, et qui vivent dans l'abondance, sur-tout dans les

---

(1) A l'appui de cette assertion, je dois dire qu'ayant fait moi-même une expérience sur des os d'un sujet mort de maladie vénérienne, j'ai observé, après avoir fait calciner les os, les avoir pilés, et avoir versé dessus de l'esprit de vitriol, qu'il n'y a point eu effervescence, ce qui prouve qu'ils ne contenaient pas la moindre partie alkaline.

grandes villes, c'est-à-dire, les fleurs-blanches (1). « Les enfans, dit *Van-Swiéten*, conçus d'une mère sujette à des *fleurs-blanches* opiniâtres et acrimonieuses, sont attaqués d'un *rachitis* très-malin, et que, jusqu'à présent, on n'a que très-rarement guéri. »

Toute maladie qui affaiblit la *constitution*, ou qui relâche le *tempérament* des enfans, comme la *petite-vérole*, la *rougeole*, la *dentition difficile*, la *coqueluche*, etc., les dispose au *rachitis*. Il peut encore être occasionné par un *régime* mal dirigé, par des *alimens* trop peu substantiels, trop aqueux, ou qui sont si *visqueux*, que l'*estomac* ne peut pas les digérer.

Mais la mauvaise nourriture est une des principales causes de cette maladie. Lorsque la nourrice est d'une mauvaise santé, ou qu'elle n'a pas assez de *lait* pour substanter l'enfant, il ne peut profiter.

Cependant, on ne saurait trop le répéter, les enfans souffrent plus souvent encore du manque de soin des nourrices, que du

---

(1) J'ai remarqué que les femmes qui faisaient un usage journalier du café au lait étaient généralement plus sujettes aux fleurs-blanches.

manque de nourriture. Laisser un enfant trop long-tems assis, ne pas le tenir parfaitement propre dans ses vêtemens, c'est l'exposer aux suites les plus funestes.

Le défaut d'un air pur est encore très-nuisible aux enfans. Quand une nourrice vit trop renfermée dans une maison très-petite, dont l'*air* est humide et stagnant, et qu'elle ne porte pas son enfant en plein *air*, rarement échape-t-il au *rachitis*. On doit toujours agiter ou tenir en mouvement un enfant bien portant, à moins qu'il ne dorme : si on le force à rester couché ou assis, au lieu de le promener, de lui procurer du mouvement, etc., il ne profitera jamais autant.

PÉTITION

De M. Boyveau Laffecteur à la Convention Nationale, du 20 brumaire an III.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Ce n'est point une découverte nouvelle, et dont l'utilité soit encore à démontrer, que je présente à la Convention ; j'appelle votre surveillance sur un fléau qui, depuis près de trois siècles, désole l'Europe, et je vous pro-

pose d'arrêter ses ravages les plus terribles ; en favorisant (au moins à l'égard des victimes désespérées) la propagation d'un remède qui a subi toutes les épreuves de l'art, et que vingt ans de succès non interrompus, font regarder généralement comme un spécifique infaillible contre les maladies vénériennes qui ont résisté à tous les moyens connus.

Le Rob Anti - Syphilitique de Boyveau Laffecteur, d'après le témoignage authentique de la Société de médecine, qui a reconnu son efficacité, et sur l'avis des plus célèbres chimistes, qui ont déclaré qu'il n'était composé que de végétaux, a été adopté par le Gouvernement, et depuis plus de quinze ans, on l'administre dans les hôpitaux de la marine et sur les vaisseaux. Il serait à souhaiter, sans doute, que cet avantage pût s'étendre à tous les hôpitaux de la République, tant militaires que civils ; mais la composition de mon remède entraîne beaucoup de frais, et puisqu'il faut en borner l'emploi, je sollicite la préférence, pour les incurables, au moins ceux de la capitale ; et pour cette destination, je l'offre au prix qu'il me coûte, me soumettant d'ailleurs à ne recevoir aucun salaire pour les malades qui ne guériraient point entre mes mains. Heureux d'arracher au plus cruel des

fléaux, au moins les victimes abandonnées, je trouverai dans mon cœur le dédommagement du sacrifice que je fais en faveur de mes concitoyens malheureux et indigens.

Des guérisons sans nombre, des cures désespérées, voilà mes titres : ma demande ne peut manquer d'être favorablement accueillie par des Législateurs à qui rien de ce qui intéresse l'humanité ne saurait être étranger, et qui ont établi dans leur sein un Comité de secours et de bienfaisance.

Agréez, citoyens Représentans, l'hommage que je vous fais de mon ouvrage.

Boyveau Laffecteur.

Extrait du procès-verbal de la Convention nationale, du 21 brumaire, l'an IIIe de la république.

Le citoyen Boyveau Laffecteur fait offre d'un Ouvrage intitulé: *Recherches et Observations sur les différentes méthodes de traiter les* Maladies Vénériennes, *et particulièrement sur les effets du remède connu sous le nom de* Rob Anti-Syphilitique.

Il demande d'être chargé de traiter les in-

curables, offrant son remède, pour cet usage seulement, au prix qu'il lui coûte.

Mention honorable de l'offrande ; renvoyé au comité des secours publics pour y statuer et faire un rapport s'il y a lieu.

Collationné et trouvé conforme à la minute du procès-verbal déposé aux archives de la république française, par moi, garde des archives. En foi de quoi j'ai signé et fait apposer le sceau desdites archives. A Paris, le 19 ventôse, l'an IVe de la république, une et indivisible.

CAMUS.

Extrait des registres du Comité des secours publics de la Convention Nationale.

Après avoir entendu le rapport d'un de ses membres, sur le décret rendu le 21 brumaire de l'an IIIe de la république, en faveur du citoyen Boyveau Laffecteur, qui, en faisant hommage à la Convention nationale, d'un ouvrage intitulé : *Recherches et Observations sur les effets du remède connu sous le nom de Rob Anti-Syphilitique*, demande que ce remède soit employé pour le traitement des incurables vénériens ; vu aussi que

la Convention nationale a décrété la mention honorable de l'offrande, et a renvoyé à son Comité des secours publics, pour statuer sur l'objet de cette demande; et après avoir entendu son rapporteur dans le compte qu'il rend des différentes conférences qu'il a eues avec le Conseil de santé, et des rapports de ce même conseil sur l'usage du remède indiqué, ainsi que de la correspondance qu'il avait ouverte, pour se procurer toutes les lumières convenables, avec plusieurs officiers de santé connus de la manière la plus avantageuse dans l'art de guérir.

Le Comité regrettant que la brièveté de tems ne lui permette pas de satisfaire aux vues de la Convention nationale, exprimées par son décret précité, et de statuer définitivement sur la demande du citoyen Boyveau Laffecteur;

Considérant que les témoignages qui lui sont parvenus, et qui sont étayés de l'autorité d'hommes les plus célèbres dans l'art de la médecine, paraissent ne laisser aucun doute sur la confiance que mérite le remède connu sous le nom de *Rob Anti-Syphilitique*, présenté par le citoyen Boyveau Laffecteur, et dont plusieurs années d'expériences ont consacré le succès et les avantages, dans un

grand nombre de cas, où les méthodes jusqu'ici employées avaient été infructueuses et même dangereuses :

Arrête que le rapport et les pièces y jointes seront envoyées au Directoire Exécutif, qui est invité à utiliser cette précieuse découverte, et à prendre la demande du citoyen Boyveau Laffecteur en très-grande considération.

Fait et arrêté au comité des secours publics, le 3 brumaire, l'an IV de la république.

Les représentans du peuple,

ZANGIACOMI, JOUENNE.

Copie de la lettre écrite le 27 frimaire, par la députation de la Charente-Inférieure, au Directoire Exécutif, en faveur du citoyen Boyveau Laffecteur.

Le citoyen Boyveau Laffecteur, médecin, fournisseur des hôpitaux de la marine, notre compatriote, nous ayant communiqué le mémoire qu'il vient de vous adresser, et dont l'objet est de faire administrer à tous les incurables vénériens sans distinction, son remède connu sous le nom de *Rob Anti-*

Syphilitique, pénétrée de la justice et de l'utilité de sa demande, convaincue de la vérité des faits, rapports et témoignages don elle est étayée, nous croyons devoir, comm citoyens et amis de l'humanité, joindre nos sollicitations aux siennes, pour obtenir de votre sagesse ce que nous ne craignons point d'appeler un bienfait national. Nous ne parlerons point de l'efficacité de ce remède, constatée par vingt ans de succès, ni de sa composition reconnue purement végétale, par des juges dont on ne peut ni suspecter la probité, ni méconnaître les lumières; mais à tant de preuves, authentiques, à tant de témoignagnes irrécusables, amis et compatriotes du citoyen Boyveau Laffecteur, nous pourrions ajouter une foule de guérisons miraculeuses, que sa modestie a dérobées au public, et dont nous avons été les témoins; nous pouvons dire que quand le Rob Anti-Syphilitique n'aurait point pour lui le suffrage des gens de l'art les plus éclairés, le caractère seul de son inventeur, dont nous garantissons la probité, suffirait pour inspirer la confiance et engager le Directoire exécutif à prendre sa demande en considération.

Nous avons rempli notre devoir: c'est la cause de l'humanité souffrante que nous avons

plaidée, et la philanthropie bien connue du Directoire Exécutif, nous fait présager un succès dont nos cœurs jouissent d'avance.

Salut et respect,

Signé, ESCHASSERIAUX aîné, ESCHASSERIAUX jeune, VINET, etc.

Paris, le 16 nivose an IV de la république Française, une et indivisible.

Le Ministre de la guerre aux représentans du peuple, composant la députation de la Charente-Inférieure, à Paris.

La lettre de recommandation que vous avez adressée, citoyens, au Directoire Exécutif, en faveur du citoyen Boyveau Laffecteur, et par laquelle vous recommandez l'usage de son Rob Anti-Syphilitique, m'a été renvoyée. Je vous préviens que sa proposition de faire employer son remède au traitement des militaires, m'était déjà parvenue, et que j'ai consulté le conseil de santé, dont j'attends l'avis pour pouvoir adopter à ce sujet le parti le plus avantageux au bien du service.

Salut et fraternité,

AUBERT DUBAYET.

Au citoyen Ministre de la guerre.

Citoyen Ministre,

Quand la demande que je soumets à votre philanthropie ne serait point étayée d'un décret de la Convention nationale qui, après l'avoir accueillie de la manière la plus favorable, l'a renvoyée pour y statuer, au Comité de secours publics, et d'un arrêté de ce même Comité, qui, regrettant que la briéveté du tems ne lui ait point permis de satisfaire aux vues de la Convention nationale, invite, dans les termes les plus honorables pour l'exposant, le Directoire exécutif à achever ce qu'il avait commencé ; fort de vingt ans de succès, et convaincu de votre patriotisme, je me présenterait devant vous avec confiance.

Ce qu'ont fait toutes les autorités qui vous ont précédé, ce qu'a fait l'ancien Gouvernement lui-même en faveur des hôpitaux de la marine, où mon remède, connu sous le nom de *Rob Anti-Syphilitique*, est administré depuis si long-tems aux vénériens jugés incurables par les moyens ordinaires, je viens solliciter votre humanité de l'étendre à tous les hôpitaux militaires de la république ; aujourd'hui que la bienfaisance du Gouvernement est une bienfaisance vraiment natio-

nale, je crois entrer dans les vues du citoyen Ministre, en demandant qu'une ressource si précieuse soit commune indistinctement à tous nos frères d'armes, dont les maux cruels ont résisté aux remèdes vulgairement connus, et qui périssent tous les jours, victimes d'un art impuissant.

Je consens à ne pas recevoir le prix des remèdes administrés aux malades, qui n'en éprouveraient pas tout le succès que je garantis.

Je joins à ma demande toutes les pièces qui constatent l'efficacité du Rob Anti-Syphilitique, et celles relatives à l'objet que je vous supplie de prendre en considération. J'ai rempli le devoir d'un bon citoyen, en soumettant à votre sagesse, une idée que je crois précieuse à l'humanité; dépositaire de la puissance nationale, vous jouirez de votre plus beau droit, en la mettant à exécution.

BOYVEAU LAFFECTEUR.

Paris, le 22 floréal an V de la répub. française.

Qu'il me soit permis de terminer cet ouvrage par une Ode de M. Luce, professeur de belles-lettres, au Prytanée Français. Ce tribut flatteur de sa reconnaissance, fait autant l'éloge de son cœur que de ses talens.

ODE

SUR LE ROB ANTI-SYPHILITIQUE

DE M. BOYVEAU LAFFECTEUR (1).

Des Achilles, des Alexandres,
La sanglante immortalité,
Sur des débris et sur des cendres
A trop bravé l'humanité :
Humanité ! ta voix touchante
M'inspire ; c'est toi que je chante ;
Disparaissez, mortels fameux
Par des fureurs et par des crimes ;
Vous avez fait moins de victimes
Que mon héros n'a fait d'heureux.

Ma Muse acquitte votre dette,
Vous tous qu'il ravit au trépas :
Votre bouche reste muette ;
Le préjugé vous rend ingrats ;

(1) Comme il existe beaucoup de contrefacteurs, je ne crois pas inutile de prévenir que le Rob Anti-Syphilitique dont je fais l'éloge, est celui de M. Boyveau Laffecteur, demeurant ci-devant rue d'Angoulême, boulevart du Temple, et aujourd'hui rue de Varennes, nº 10, faubourg Saint-Germain.

Une injuste et fausse décence
Force votre reconnaissance
A rougir de son bienfaiteur;
Mais moins que vous pusillanime,
Dans le noble élan qui m'anime,
J'oserai nommer *Laffecteur.*

Depuis trente ans ce nom qu'implorent
Tous ces êtres désespérés,
Aux maux affreux qui les dévorent
Par un art impuissant livrés,
Ce nom dans l'univers circule :
Je braverai le ridicule,
Et devant tous osant louer
Ce nom, béni dans le silence,
Ma Muse fera violence
Aux cœurs qui n'osent l'avouer.

Homme imprudent! tu fais un crime
D'un mal que tu n'éprouves pas;
Mais tremble : il attend sa victime
Au sein des plus chastes appas (1):
Ce fléau redoutable, immonde,
Fatal présent du Nouveau-Monde,
Est habile à se déguiser:
Ce germe impur de la licence,
Dans les vaines de l'innocence
Peut se transmettre et se puiser.

---

(1) Une expérience triste et presque générale, ne permet point d'en douter, et je ne vois pas pourquoi nous serions sur ce point plus modestes que nos amis les Espagnols, chez qui cette maladie n'est pas plus honteuse que toutes les autres.

DE Frascator la Muse antique (1)
Osa nous peindre ce fléau :
Ou moins hardie, ou plus pudique,
La mienne écarte ce tableau :
Mais sous d'aussi tristes images
Elle tracera les ravages
D'un remède appelé DIVIN,
Remède, hélas ! plus homicide
Que le mal cruel et perfide,
Que souvent il combat en vain.

A ces traits on doit te connaître ;
De la terre enfant odieux,
Qui portes, *pour raison peut-être*,
Le nom du Messager des Dieux (2) :
Perfide agent ! fatal Protée !
Celui que vainquit Aristée,
Avec moins d'art se déguisait :
Tu prends des formes attrayantes (3) ;
Les siennes étaient effrayantes ;
Mais jamais son art ne nuisait.

ET toi ! .... C'est vous qu'ici j'atteste,
ASTRUC, son zélé partisan (4) ;

---

(1) FRASCATOR, médecin célèbre du seizième siècle, a fait un excellent poëme latin, intitulé : SYPHILIS, ou le *Mal de Naples*.

(2) On sait que MERCURE était le Dieu des voleurs.

(3) Il se change en sirop, en dragées, en pastilles, en biscuit, en gâteau, etc., etc.

(4) Voyez son Traité *de Morbis Venereis*, traduit par LOUIS.

Si je soutiens qu'il est funeste,
Je ne l'appris qu'en vous lisant :
En vain votre plume le vante,
Même sous votre main savante,
Il soulage moins qu'il ne nuit :
Se jouant de la médecine,
S'il ne guérit, il assassine,
Il empoisonne, s'il guérit (1).

Tremblez donc, vous dont la mollesse
Succombe au plus léger combat ;
Vous que condamne à la faiblesse,
L'âge, le sexe ou le climat;
Vous qui, sur le point d'être mères,
Devez vos forces tout entières
Au doux fardeau que vous portez ;
Vous enfin qui venez d'éclore,
Tendres fleurs, qui pressez encore
Le sein impur dont vous sortez (2) !

Et toi, qui, d'une chaîne heureuse,
Tout prêt de former les saints nœuds,
Veux d'une épouse vertueuse
Assurer les pudiques feux :

---

(1) Souvent ceux qui en ont fait usage s'en ressentent toute la vie ; quelquefois il cause les mêmes ravages que le mal qu'il combat, des douleurs dans les membres, des chaleurs aux extrémités, des maux de tête opiniâtres, des étourdissemens, des insomnies, la perte de la mémoire, la mélancolie, l'imbécillité, etc., etc. C'est le sentiment de Vigarous.

(2) On peut citer encore tant d'innocentes victimes confiées à des nourrices infectées, les enfans trouvés, etc., etc.

Contre des soupçons que peut-être
Ta délicatesse a fait naître,
Hélas ! d'un remède assassin
Ta généreuse inquiétude
Bravera donc la certitude
Pour détruire un mal incertain !

Arrête !.... Et vous que l'espérance
Semblait avoir abandonnés,
Ne craignez plus qu'à la souffrance
Vos tristes jours soient condamnés.
Laffecteur vit : son art magique
Possède le dictame unique.
Si vos maux sont invétérés,
Consolez-vous ; sa main propice
Du plus horrible précipice
Vous aura bientôt retirés.

Sans danger, sans dégoût, sans peine,
Son remède réparateur
Va, circulant de veine en veine,
Chercher le venin corrupteur,
Et semble, dans la peur de nuire,
Moins le chasser que l'éconduire :
Grâce aux salubres végétaux (1)

---

(1) Le Rob Anti-Syphilitique a été décomposé par MM. Bucquet, Darcet et Tessier, et composé par les commissaires de Lassonne, Macquer, Geoffroy, Lorry, Bucquet, la Rochefoucault, Poultiers, de la Salle et Montigny, tous membres de l'Académie des Sciences : il n'y a que la plus insigne mauvaise foi qui puisse prétendre qu'il y entre du MERCURE.

Dont cette liqueur se compose,
Le corps soulagé se repose,
Et sent à peine fuir ses maux.

L'ORGUEIL, l'intérêt et l'envie
Ont attaqué ce don nouveau :
Ce ROB, où l'on puise la vie,
Fut d'abord un faible ruisseau.
On voult altérer sa source (1),
On voulut arrêter sa course ;
Mais le ruisseau devint torrent :
Et c'est en vain qu'on voudrait rompre,
C'est en vain qu'on voudrait corrompre
Son cours rapide et bienfaisant.

MURMURE, mais dans la poussière,
Lâche envieux ! vil détracteur !
Dans l'un et dans l'autre hémisphère,
Qui souffre, connaît *Laffecteur :*
Par sa constante expérience
Il a conquis la confiance
Des peuples et des souverains (2) ;
Son nom, cher sur-tout à la France,
Depuis trente ans est l'espérance
De nos intrépides marins (3).

---

(1) Il existe encore une foule de contrefacteurs qui font calomnier ce remède précieux.

(2) Le roi de Prusse, le fameux Frédéric, et l'Impératrice de Russie, ont fait offrir à Boyveau Laffecteur les conditions les plus brillantes, pour l'attirer dans leurs états.

(3) Depuis près de trente ans il fournit les hôpitaux de la marine.

Ses soins heureux devraient s'étendre
A tous nos braves défenseurs;
Souffrans, ils ont le droit d'attendre
Mêmes secours, mêmes faveurs (1).
O vous ! *père de la patrie*,
Entendez sa voix qui vous crie :
« Confiez-lui ces malheureux,
» Qu'à leurs tourmens l'art abandonne;
» Et qu'à leur sauveur l'art pardonnne,
» Quand il ne peut plus rien pour eux. »

Devant la volonté publique
Le vil intérêt fléchira,
Et d'un orgueil anti-civique
L'humanité triomphera :
Mais dussent les prôneurs avides
De tant de poisons homicides
Vendre impunément le trépas;
Pour sa gloire et pour sa vengeance,
Laffecteur se charge d'avance
De ceux qu'ils ne guériront pas.

J'entends déjà la malveillance,
Qu'irrite un légitime encens,
S'armer de ma reconnaissance
Pour calomnier mes accens.

---

(1) Boyveau Laffecteur a présenté à la Convention Nationale une pétition par laquelle il offre de se charger de tous les vénériens incurables de la république : il vient d'en faire une pareille à Sa Majesté l'Empereur et Roi.

« L'éloge est commandé, dit-elle..... »
Il l'est, mais par le plus pur zèle :
Il l'est, mais par la vérité ;
Et plus d'un cœur que j'interprète,
Tout bas applaudit et répète
Un éloge si mérité.

Par M. Luce.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

TROISÈIME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

CINQUIEME PARTIE.

FRAGMENS DE MA CORRESPONDANCE.

SIXIEME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

